

Rapport du Comité central de vaccine, : établi á Paris par la Société des souscripteurs pour l'examen de cette découverte.

Contributors

Comité central de vaccine (Paris, France)

Publication/Creation

A Paris : Chez Mme Ve Richard, libraire, rue Hautefeuille, no. 11, An XI -- 1803.
(De l'imprimerie de Guilleminet.)

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/v2835bx8>

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>



23,194 / B - 5051 -

150^x

Cat 36

\$12⁰⁰

FRANCE

Comité central
de vaccine

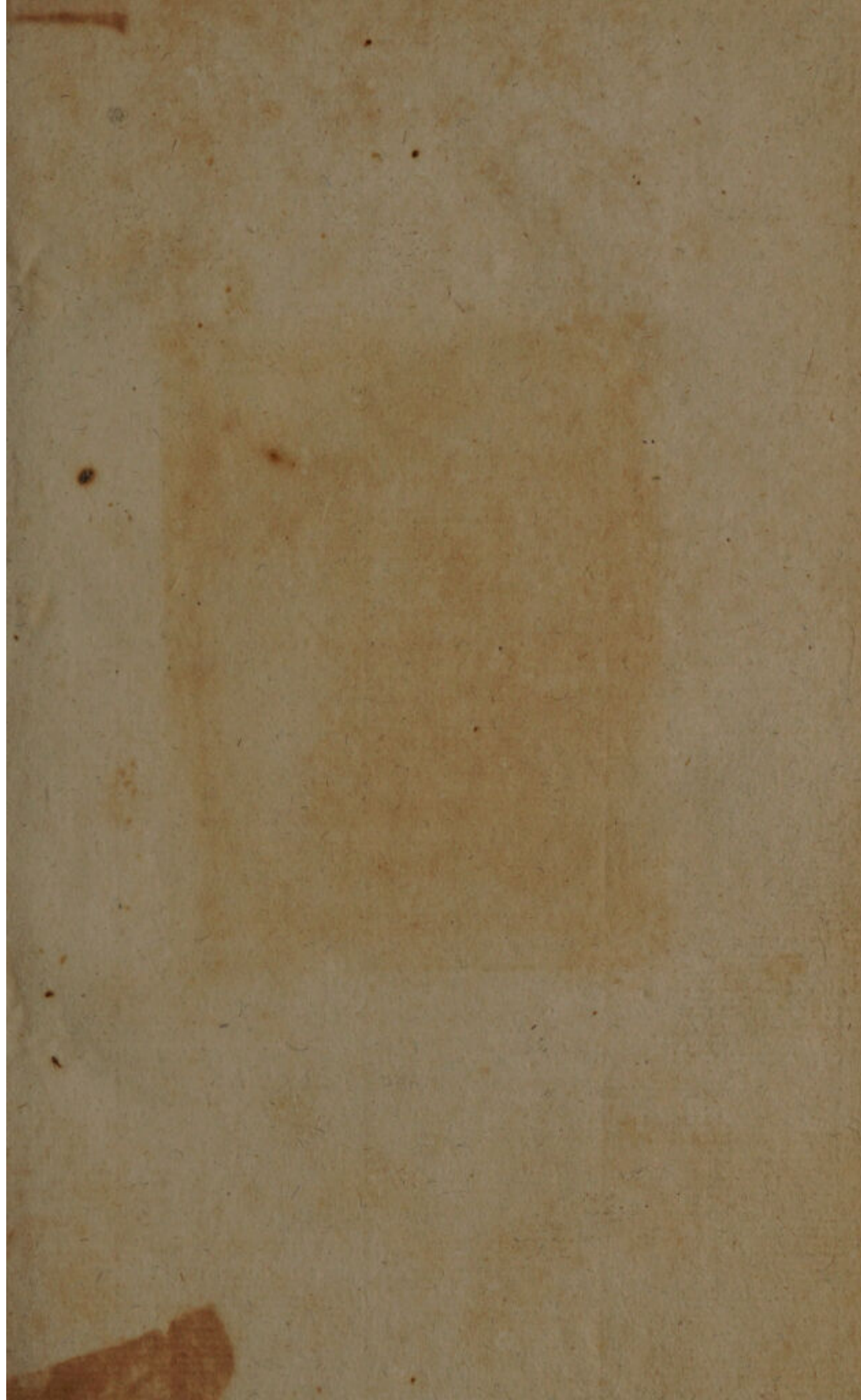
YALE
MEDICAL LIBRARY



HISTORICAL
LIBRARY

WITHDRAWN







THE HISTORY OF THE

REIGN OF THE EMPEROR

OF THE GREAT MONGOLS

BY THE

EMPEROR

OF THE GREAT MONGOLS

OF THE GREAT MONGOLS

OF THE GREAT MONGOLS

OF THE GREAT MONGOLS

OF THE GREAT MONGOLS

OF THE GREAT MONGOLS

OF THE GREAT MONGOLS

OF THE GREAT MONGOLS

OF THE GREAT MONGOLS

OF THE GREAT MONGOLS

OF THE GREAT MONGOLS

OF THE GREAT MONGOLS

Ce Livre se trouve :

A PARIS, chez Méquignon , rue de l'École de
Médecine.

AVIGNON, chez Seguin.

BAYONNE, chez Chambeau et Compagnie.

BORDEAUX, chez Bergeret.

BRUXELLES, chez Dujardin.

CAEN, chez Mademoiselle Hélène Lebaron.

CLERMONT, chez Rousset.

DIJON, chez Coquet.

GAND, chez GOESINVERHAGUE.

HAMBOURG, chez Fauche.

LEIPSICK, chez Volf et Compagnie.

LILLE, chez Vanakre.

LONDRES, chez Deboffe.

LYON, chez Tournachon frères.

MILAN, chez Reycends frères.

MARSEILLE, chez Chardon.

METZ, chez Colignon frères.

MONTPELLIER, chez Vidal.

MOSCOW, chez Courtener et Compagnie.

NANTES, chez Baudin aîné.

POITIERS, chez Doucin-Delys.

REIMS, chez Lebatard.

RENNES, chez Évenot.

SAINTES, chez Delys.

TOULOUSE, chez Guiramand.

RAPPORT
DU
COMITÉ CENTRAL
DE VACCINE.

D. S. Russo № 178.

REPORT

COMMITTEE ON

REPORT

COMMITTEE ON

REPORT

1870

RAPPORT
DU
COMITÉ CENTRAL
DE VACCINE,

ÉTABLI A PARIS PAR LA SOCIÉTÉ DES SOUSCRIPTEURS
POUR L'EXAMEN DE CETTE DÉCOUVERTE.

DE L'IMPRIMERIE DE GUILLEMINET.

A PARIS,

Berille

Chez M^{me} V^e RICHARD, libraire, rue Hautefeuille, n^o 11.

AN XI—1803.

308620



Handwritten signature or scribble

LE COMITÉ CENTRAL DE VACCINE devait à la Société des Souscripteurs , qui l'a honoré de sa confiance , un compte détaillé de ses travaux et des résultats qu'il en a obtenus. Il s'est empressé de remplir ce devoir que lui imposait la reconnaissance, encore plus que les obligations qu'il avait contractées. Aujourd'hui il offre au Gouvernement, au public, pour lesquels l'inoculation de la Vaccine est d'un si haut intérêt, le produit de ses veilles, le fruit de son expérience.

Depuis trois ans, il n'a cessé de soumettre à l'examen le plus sévère, aux épreuves les plus nombreuses, les plus variées, les effets attribués à la nouvelle inoculation. Pour s'éclairer sur cette grande question, il s'est environné de toutes les lumières; il a provoqué l'attention, le zèle de tous les hommes instruits qui, soit à Paris, soit dans les Départemens, ont bien voulu partager ses soins; et c'est ainsi, le suffrage de tout ce qu'il y a en France de gens de l'art distingués et recommandables, qu'il joint à celui que

l'inoculation de la vaccine a obtenu en Europe ; c'est l'autorité de ces savans qu'il ajoute , comme un nouveau poids en sa faveur, dans la balance de l'opinion.

En comparant la position où la suite de ses travaux l'a successivement amené, à celle où il s'était trouvé en commençant son examen, le Comité ne peut se défendre d'éprouver un sentiment de satisfaction.

Pendant ses premiers essais , un puissant parti d'opposition organisait ses moyens d'attaque contre la nouvelle méthode. Des craintes chimériques étaient répandues, des dangers imaginaires étaient allégués pour affaiblir la confiance , ou l'empêcher de naître. Quelques succès obtenus ne pouvaient en imposer à ceux qui multipliaient ainsi les obstacles , ne pouvaient commander à l'opinion, et une seule circonstance qui paraissait défavorable , appuyée par des bruits mensongers, suffisait pour tenir les esprits en suspens.

Aujourd'hui tout se tait devant les

avantages démontrés de la nouvelle méthode. Les essais les plus multipliés, les épreuves les plus décisives, les autorités les plus imposantes, une approbation unanime et générale dans toute la France comme dans tout l'univers médical, ont dissipé les doutes, amené la conviction, et forcé au silence ceux même des adversaires que l'évidence n'a pas convertis.

Si le Comité pouvait chercher, autre part que dans le sentiment du bien qu'il croit avoir fait, quelque récompense de ses efforts et de ses peines, il la trouverait dans l'accueil que le Ministre de l'Intérieur, le citoyen Chaptal, a bien voulu lui faire, et dans le suffrage donné à ses travaux par l'Institut National, qui, en prenant pour base de son *Rapport sur l'inoculation de la vaccine* les essais du Comité, et lui laissant le soin d'en exposer les détails, et d'en faire connaître l'ensemble, l'a associé si honorablement au jugement célèbre qu'il vient de porter. Les deux Rapports du Comité et de l'Institut sont devenus ainsi inséparables, et

nos travaux ne pouvaient avoir un plus sûr appui.

Sans doute les hommes éclairés n'y verront point seulement une preuve de cette émulation nouvelle, dont paraissent animés ceux qui cultivent en France l'art de guérir, et que le progrès des sciences physiques et la révolution qui s'est opérée dans les esprits, ont si heureusement développée. Ils y considéreront aussi un nouveau fruit de la bienfaisance, et un exemple du bien que l'on doit espérer des sociétés qu'elle peut former. A quelle nation en Europe ce sentiment est-il plus naturel qu'à la nôtre, et quelle impulsion plus généreuse et plus certaine peut-on communiquer aux individus qui la composent ?

C'est donc autant aux bienfaiteurs de l'humanité qu'aux amateurs des sciences, que la grande et célèbre Expérience dont nous rendons compte ici, doit inspirer de l'intérêt. Elle fera, sous ce double rapport, une époque mémorable dans les fastes de notre histoire et de la postérité.

LISTE

DES SOUSCRIPTEURS

POUR L'INOCULATION DE LA VACCINE.

- Le Citoyen LEBRUN , Consul.
Le C. LUCIEN-BONAPARTE , Sénateur.
Le C. CASTELLANE , ex-Constituant.
Le C. MOLLIEN , Administrateur de la caisse d'amortissement.
Le C. DECRETOT. Idem.
Le C. TALLEYRAND , Ministre des Relations Extérieures.
Le C. CRILLON , aîné , ex-Constituant.
Le C. CRILLON , jeune , ex-Constituant.
Le C. FOUCHÉ , Sénateur.
Le C. LOMBARD-TARADEAU , Législateur.
Le C. DELESSERT , Banquier.
Le C. GRIVEL , Banquier.
Le C. RAY DE CHAUMONT.
Le C. VOLNEY , Sénateur.
Le C. RÆDERER , Sénateur.
Le C. THOURET , Tribun , Directeur de l'Ecole de Médecine.
Le C. SAINTE-FOY.
Le C. FROCHOT , Préfet de la Seine.
Le C. COLLARD.
Le C. RAST-MAUPAS.
Le C. LEPRETRE-CHATEAU-GIRON , fils.
Le C. BROSSERON.

- Le C. BIANCOURT.
Le C. CELS , de l'Institut national.
Le C. HUZARD , de l'Institut national.
Le C. PINEL , de l'Institut national , Professeur à
l'Ecole de Médecine.
Le C. SAY , Tribun.
Le C. SALMADE , Médecin.
Le C. MONGENOT , Médecin de l'hôpital de Madame
Necker.
Le C. DUFOUR , père.
Le C. HUGUES LAGARDE.
Le C. FELIX SIREY.
Le C. J.-J. LEROUX , Professeur à l'Ecole de Médecine.
Le C. LUCE.
Le C. SERS , Sénateur.
Le C. HOTTINGUER.
Le C. LEHOC.
Le C. LASTEYRIE , de la Société d'Agriculture.
Le C. VIEILLE-CASTEL.
Le C. GUILLOTIN , Médecin , ex-Constituant.
Le C. DELAITRE , Préfet d'Eure et Loir.
Le C. VALENCE.
Le C. COUSIN , Sénateur.
Le C. DHAUTERIVE.
Le C. BEUGNOT , Préfet de la Seine-Inférieure.
Le C. HUSSON , Médecin de l'hôpital de Vaccination.
Madame DE LAROCHEFOUCAULT.
Madame DE LA BRICHE.
Le C. LABORIE.
Madame DE POIX.
Madame de MONTESSON.
Le C. BIDERMAN.
Le C. ROMAN.
Le C. SOUTES.

- Le C. DAVILLIERS.
Le C. CHARLES DAVILLIERS.
Le C. FULLAGE.
Le C. GROS.
Le C. LEFEVRE, de l'Institut national.
Le C. SHORT.
Le C. LECLERC.
Le C. JARRY, Sous-Préfet de Compiègne.
Le C. CARNOT, Tribun.
M. SANDOS, Ministre de Sa Majesté le Roi de Prusse.
M. OSVÉDO.
Le C. LEFÈVRE.
Le C. DALLARDE, ex-Constituant.
Le C. LAROCHEFOUCAULT-LIANCOURT, ex-Constituant.
Le C. DOUSSIN-DUBREUIL, Médecin.
Le C. MARIN, Chirurgien du Prytanée.
Le C. CLAVAREAU, Architecte.
Le C. COUTOULY, Chirurgien.
Le C. FOURCROY, Conseiller d'État.
Le C. GIRARDIN, Tribun.
Le C. MATHIEU MONTMORENCY, ex-Constituant.
Le C. LECOUTEULX DE CANTELEU, Sénateur.
Madame LECOUTEULX DE CANTELEU.
Le C. GOETZ, Médecin.
Le C. GEFFRIER.
Le C. LUSIGNAN, ex-Constituant.
Le C. DELAROCHE, Médecin.
Le C. MURAIRE, Président du Tribunal de Cassation.
Le C. CABANIS, Sénateur.
Le C. VOSDEY, Médecin de l'hôpital militaire de Saint-Denis.
Le C. CHAMSERU, Médecin.
Le C. EMMERY, Conseiller d'État.
Le C. MARET. Secrétaire d'État.

Le C. CHAMPAGNE, de l'Institut National, Directeur
du Prytanée Français, pour le Prytanée.

Le C. DUQUESNOY, Maire du dixième Arrondissement.

Le C. MONTLINOT, Chef de division au Ministère de
l'Intérieur.

Le C. LUBIN.

Le C. PARFAIT, du Conseil de Santé des armées.

Madame RICHARD, Libraire.

Le C. LERMINIER, Médecin.

Le C. BEUGNET.

Le C. SUE, Médecin de l'hôpital de la Garde Consulaire.

Le C. LOMBARD DE LANGLES.

Le C. GUEHENNEU.

Le C. DELAPORTE, Médecin de l'hôpital Saint-Louis.

Le C. JEANROY, neveu, Médecin.

Le C. DE CHAROST.

Le C. DE LÉVI.

Le C. MAGIMEL, Libraire.

Le C. JADELLOT, Médecin de l'hôpital des enfans
malades.

Le C. GUENAULT, Médecin.

Le C. LANDRY, Professeur au Prytanée Français.

Le C. NOWELL, Médecin à Boulogne-sur-Mer.

Le C. MOREAU DE SAINT-MERY, Conseiller d'Etat.

Le C. RENOUF, Chef des Archives du Conseil d'Etat.

Paris, le 14 floréal an 11 de la République Française.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,
AU COMITÉ CENTRAL DE VACCINE.

J'AI lu avec un grand intérêt, Citoyens, le Rapport que vous avez rédigé, de vos expériences sur la Vaccine, et des résultats que vous en avez obtenus.

Le Gouvernement avait vu avec plaisir une association libre et désintéressée s'occuper avec zèle à constater, d'une manière authentique, les avantages réels de cette précieuse découverte. Dès les premiers momens de votre réunion, il avait fondé sur vos travaux de grandes espérances pour les progrès de l'art et le soulagement de l'humanité. Vous avez complètement justifié son attente, et vos opérations, couronnées par les plus heureux succès, vous assurent des titres honorables à la reconnaissance publique.

Votre Rapport, Citoyens, et celui qui vient d'être fait à l'Institut national sur la Vaccine, jettent un grand jour sur cette pratique salubre, et me paraissent devoir fixer irrévocablement l'opinion en sa faveur. Je vous invite en conséquence, au nom du bien public, à continuer vos expériences; je vous donnerai, à cet effet, toutes les facilités dont vous pourrez avoir besoin, soit en mettant à votre disposition, ainsi que vous le desirez, un local pour la vaccination, soit en affectant, s'il est nécessaire, quelques fonds au soutien de cet établissement.

J'applaudis à l'idée d'ouvrir une nouvelle souscription

pour l'extinction de la petite vérole par la propagation de la Vaccine : je m'associerai volontiers à cet acte philanthropique, et je vous prie de me placer au nombre des Souscripteurs pour une somme de deux mille francs.

Je me propose, Citoyens, d'exciter l'émulation et le zèle des Comités de Vaccine des départemens, et des diverses Sociétés savantes qui se sont occupés de la nouvelle méthode; je les engagerai à entretenir avec vous une correspondance suivie. Cette communication, en augmentant la masse des lumières, concourra puissamment à propager la Vaccine, et triomphera plus sûrement de l'insouciance et des préjugés qui s'opposent encore à son adoption.

Je vais aussi prendre des mesures pour l'introduction de cette pratique dans les écoles publiques et dans les hospices d'enfans. J'engagerai, en même temps, le Ministre de la guerre à faire participer à ses bienfaits les divers établissemens qui dépendent de ses attributions.

J'espère que les heureux résultats de ces nouveaux Essais, tentés avec plus d'étendue, fixeront l'irrésolution de ceux qui balancent à reconnaître les avantages de la Vaccine. Je fais des vœux pour que les pères de famille imitent l'exemple du Gouvernement, et accélèrent l'époque de la destruction d'un fléau qui exerce de si grands ravages sur la population.

Votre Rapport ne pouvant recevoir trop de publicité, je vous invite, Citoyens, à m'en adresser cinq cents exemplaires, que je me propose d'envoyer dans les départemens.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Signé, CHAPTAL.

RAPPORT

DU COMITÉ CENTRAL

DE VACCINE.

UNE réunion de Citoyens, guidés par des vues de bien public, s'est formée au mois de prairial an 8. Le but de cette association était de constater une découverte annoncée comme devant être également utile aux sciences et à l'humanité. Une longue suite d'expériences étant nécessaire pour approfondir cet objet, et devant occasionner des dépenses, la Société s'est procuré, de ses propres moyens, les fonds dont elle avait besoin; et la direction des essais a été confiée à un Comité particulier. C'est l'exposé des recherches auxquelles il s'est livré, des résultats qu'il a recueillis, et de l'emploi qu'il a fait des sommes qui ont été mises à sa disposition, que le Comité se propose de présenter ici, après avoir indiqué l'objet dont il s'agit.

Découverte de
la vaccine en
Angleterre.

Dans plusieurs contrées de l'Angleterre, renommées par la fertilité de leurs paturages,¹ les vaches sont sujettes à une éruption de boutons ou pustules irrégulières, qui se manifestent au pis de ces animaux; ces boutons, qui, d'abord d'un bleu pâle ou livide, s'entourent ensuite d'une rougeur plus ou moins érysipélateuse, sont remarquables par l'engorgement profond qui les caractérise, et dégénèrent souvent en ulcères plus ou moins difficiles à guérir. Un mouvement fébrile, peu considérable, accompagne ordinairement ces pustules pendant leur état inflammatoire; mais, si l'on excepte la sécrétion du lait qui est diminuée, l'animal n'en éprouve aucun dérangement bien sensible.

On avait remarqué que ces boutons se communiquaient aux filles de basse-cour, chargées de traire les vaches qui en étaient infectées; et l'on avait observé que les personnes qui les avaient contractés, étaient inaccessibles à la contagion de la petite vérole. Mais cette croyance n'avait été long-temps qu'une tradi-

¹ Dans le comté de Gloucester, dans différentes parties du Devonshire, du Leicestershire, où on appelle cette maladie *cowpox*.

tion populaire, qui même ne s'était pas répandue au loin.

Un homme, dont le nom ne peut manquer maintenant d'être transmis à la postérité, un médecin observateur, le Docteur Jenner avait fixé son séjour dans une des contrées où règne cette maladie des vaches.¹ Instruit de l'opinion vulgaire accréditée parmi ses habitans, sur la vertu préservative de cette affection, il ne dédaigna point de l'examiner, et, de grandes probabilités parvenant à le déterminer, il crut devoir recourir à l'expérience pour en reconnaître la valeur.

Travaux du
Docteur Jenner.

Une sage réserve paraît avoir présidé aux différens essais qu'il avait jugé convenable de tenter. Un grand nombre d'individus, qui, plus ou moins long-temps auparavant, avaient pris la vaccine en soignant des vaches, furent soumis, par le Docteur Jenner, à l'inoculation variolique, et il s'assura qu'aucun d'eux ne put en contracter la contagion. La bénignité de la maladie, dans les personnes qui l'avaient reçue ainsi de l'animal même, le détermina à l'inoculer à différens sujets qui ne l'avaient jamais éprouvée; et ces individus, soumis en-

¹ A Berkeley, dans le comté de Gloucester.

4 COMITÉ CENTRAL

suite à l'inoculation variolique ordinaire , n'en éprouvèrent , comme les premiers , aucun effet sensible.

Expériences
répétées à Lon-
dres.

Ces premiers succès parurent trop importants au Docteur Jenner, pour qu'il ne crût pas devoir les publier.¹ Il en donna d'abord communication à différens médecins de Londres , qui répétèrent ses expériences. MM. Woodville , Pearson , Simmons , s'en occupèrent ; la vaccine s'étant déclarée sur les vaches de l'une des grandes laiteries de Londres, ils purent observer la maladie dans son état natif, et sa marche naturelle. Ils firent en même-temps de nombreuses inoculations de vaccine sur des sujets de différens âges ; et une réussite complète ayant répondu à leurs essais, il en fut rendu compte dans les journaux.

Annonce de
ces essais dans
les journaux.

A peine cette annonce fut publiée en France, qu'elle excita une vive attention. L'Ecole de Médecine de Paris, à laquelle rien de ce qui intéresse la science médicale ne peut être étranger, prit cet objet en considération ;² des commissaires furent nommés pour faire des expériences, et se concerter avec les mem-

¹ En juin 1798.

² 29 nivose an 8.

bres d'une commission nommée en même temps dans le sein de l'Institut national. Du fluide vaccin ayant été apporté à Paris par le citoyen Colladon, médecin de Genève qui venait d'Angleterre, de premiers essais furent tentés par le professeur Pinel, à la Salpêtrière.¹ On en fit en même-temps avec les croûtes de quelques boutons que l'on venait d'observer sur des vaches, près Paris, et que l'on avait jugés analogues à la vaccine. Enfin, un jeune médecin, plein de connaissances et de zèle, dont le nom reviendra plusieurs fois dans le compte que nous rendons ici de nos travaux, le citoyen Aubert, ayant conçu le projet de passer en Angleterre pour suivre les inoculations de vaccine que l'on y pratiquait, la Commission de l'Ecole de Médecine, et celle de l'Institut, réunies, rédigèrent une série de questions,² sur lesquelles il fut prié de procurer des réponses précises.

Ces premières démarches, ces premières tentatives, n'avaient encore rien produit, et l'on ne s'occupait de la vaccine, en France, que sur le bruit de ses succès, annoncés dans

Attention donnée à la vaccine en France.

¹ 24 germinal an 8.

² En pluviose an 8.

6 COMITÉ CENTRAL

les journaux, lorsqu'un homme, recommandable par son zèle pour le bien public, que les troubles de la patrie avaient forcé de chercher un asile sur une terre étrangère, revint au milieu de ses concitoyens, dont il mérita toujours l'estime par ses nombreux services.

Souscription
ouverte par le
cit. Larochefou-
cault-Liancourt.

Le citoyen Larochefoucault-Liancourt avait été témoin, pendant son séjour en Angleterre, des succès que l'on obtenait de l'inoculation de la vaccine. Il crut trouver, dans ce procédé, l'occasion de faire un présent utile à son pays. Il la jugea sur-tout propre à commencer l'exécution d'un projet dont il s'occupait vivement, celui de répandre en France le goût de ces souscriptions, au moyen desquelles tant de bien se fait chez le peuple anglais, et qui sont le vrai mode de la bienfaisance publique et particulière. Les idées qu'il communiqua à plusieurs amis zélés, comme lui, pour le bien public, et à quelques-uns des Médecins les plus distingués de Paris, ayant été vivement accueillies, une souscription fut ouverte par ses soins,¹ et aussitôt remplie qu'elle fut proposée.

Formation du
Comité.

L'objet qu'il s'agissait d'examiner ne pouvant être approfondi qu'au moyen d'une longue

¹ En ventose an 8.

suite d'observations et d'expériences, la Société des Souscripteurs reconnut bientôt qu'elle n'atteindrait qu'imparfaitement le but qu'elle s'était proposé, si le soin de les diriger et de les suivre n'était pas confié à une réunion d'individus moins nombreuse, et composée d'hommes en état, sur-tout par leurs connaissances, de présider à un pareil examen. Un Comité de plusieurs Médecins fut formé pour faire les inoculations, ¹ et il leur fut adjoint trois Commissaires pour les détails d'administration. Telle est l'honorable mission dont nous avons été chargés, et dont nous allons rendre compte ici, après avoir exposé la manière dont nous l'avons remplie.

De grands et de nombreux moyens, que le Gouvernement seul pouvait nous mettre à portée de réunir, nous étant nécessaires, le Comité s'adressa d'abord aux différens membres de l'Administration publique, dont l'assistance pouvait lui être utile; et nous devons publier ici avec quel empressement nos efforts furent par-tout secondés. Nous avons besoin de sujets propres aux inoculations; les hospices nous furent ouverts, sous l'autorisation du

Soins du Comité pour préparer ses travaux.

¹ 21 floréal an 8.

Ministre de l'Intérieur, le citoyen Lucien Bonaparte, dont la prévoyance ne négligea aucune des précautions que la prudence pouvait conseiller.¹ Le Comité sur-tout avait à se procurer du fluide vaccinal pour ses opérations. Il s'adressa avec confiance aux membres de l'Institut formé à Londres pour cette inoculation, MM. Pearson, Nihell, etc.; et pour les relations qu'il devait avoir avec ces savans, il obtint, du Ministre des Relations extérieures, le citoyen Talleyrand-Périgord, ainsi que du citoyen Otto, Commissaire de la République en Angleterre, toutes les facilités qu'il pouvait désirer. Le Préfet du département de la Seine, le citoyen Frochot, dont le zèle nous a été si utile, l'Administration des hospices, qui a pris une part si active à nos travaux, nous aidaient de tous leurs secours; enfin, en même-temps que ces dépositaires de l'autorité protégeaient nos opérations, ils s'empressaient, comme citoyens, comme souscripteurs, de concourir, par leurs

¹ Le citoyen Sabatier, de l'Institut national, et les Médecins en chef des hospices d'enfans, furent chargés, par le Ministre, de concourir à l'examen du plan d'expériences proposé par le Comité.

moyens propres, au succès des expériences, et s'associaient, en quelque sorte, à nos travaux.

Le 7 prairial an 8, un envoi de fluide vaccin nous fut adressé de Londres. Le Comité avait fait choix, pour suivre ses expériences, d'un local qui réunissait toutes les conditions que l'on pouvait exiger pour former un pareil établissement; des enfans de l'hospice de la Pitié y furent bientôt réunis en nombre suffisant; et les essais commencèrent, d'après le plan que le Comité s'était tracé, et dont il se promit de suivre religieusement toutes les dispositions.

C'était sur-tout de ce plan de conduite, de la marche qu'il devait tenir dans la recherche à laquelle il allait se livrer, qu'il avait senti le besoin de s'occuper sérieusement. Une grande découverte était annoncée au monde savant, un grand bienfait était promis à l'humanité; mais cette découverte n'était célébrée que par son auteur; ce bienfait n'était offert que par des hommes que l'intérêt national pouvait aveugler : plus les avantages que promettait la nouvelle méthode étaient inespérés et immenses, plus il était indispensable de se prémunir contre l'enthousiasme qu'excitent toujours les grandes choses. Il fallait

P'an de conduite que se trace le Comité.

même plus dans cette circonstance; et, le bien que la nouvelle inoculation promettait à la Société étant très-desirable, il était nécessaire de se précautionner contre ses propres affections, et de dépouiller, en quelque sorte, toute sensibilité. De graves inconvénients, d'ailleurs, pouvaient résulter d'une fausse croyance établie sur cet objet; savoir, d'affaiblir la confiance dans un procédé dont les avantages, si les espérances de la vaccine ne se réalisaient pas, ne pouvaient être trop appréciés, et d'exposer, par une trompeuse sécurité, un plus ou moins grand nombre de victimes aux coups d'un ennemi dont elles auraient pu prévenir les atteintes.

En connaissant bien ainsi sa position, le Comité put se tracer avec quelque sûreté la marche qu'il devait tenir dans les essais auxquels il allait se livrer. Il fut arrêté que les épreuves seraient suivies avec la plus grande exactitude; qu'il serait tenu chaque jour une note signée de ce qui se serait passé; que les expériences seraient publiques, afin d'appeler le plus grand nombre possible d'hommes instruits à l'examen, à la discussion, au jugement de cette grande affaire; que les travaux particuliers des membres du Comité seraient

mis en commun; que toutes les observations, les réflexions, seraient rapportées au même centre, et qu'aucun ne publierait à part le résultat de ses travaux ni ses vues particulières. Mais une mesure plus importante fut prise encore par le Comité. Ce fut de diriger tous ses efforts, tous ses essais contre cette découverte; de l'examiner dans l'intention de la renverser si elle n'était pas fondée sur la vérité, et de la traiter d'abord comme une erreur à détruire, pour l'admettre mieux ensuite comme une vérité utile, comme une pratique avantageuse, si ses épreuves devaient la confirmer.

Ce fut dans ces dispositions que le Comité commença ses travaux. L'envoi du fluide vaccin reçu de Londres ayant été vérifié avec soin, trente enfans furent soumis, le 13 prairial an 8, à l'inoculation de la vaccine, laquelle fut répétée dans le cours du même mois successivement sur un grand nombre d'autres, avec la matière fournie par les premiers boutons.¹

Exposé des
essais du Comité.

Premières ex-
périences faites
à Vaugirard.

¹ Voyez les notes du Comité des 23 prairial et 5 messidor an 8, insérées dans le Journal Officiel, n^{os} des 23 prairial et 7 messidor.

Interruption
de ces expériences.

Le Comité reconnut bientôt, sur les sujets vaccinés, les caractères de l'affection décrite par les observateurs anglais, et la parfaite régularité de sa marche. Encouragé par ce succès, il se livra à de nouvelles inoculations; mais bientôt il remarqua des variétés singulières dans le développement du travail survenu aux piqûres; et, cette irrégularité d'effets continuant à s'établir, il ne put méconnaître qu'il était arrivé un changement extraordinaire dans les circonstances où il opérait, et qu'il avait en quelque sorte changé de route.

En effet, soit inexpérience du Comité dans ce genre d'inoculation, soit que plusieurs des enfans qui lui avaient été procurés des hospices eussent déjà été atteints de la petite vérole, la vaccine avait dégénéré dans ces premiers essais, et les piqûres ne transmettaient plus que l'espèce que l'on a appelée *vaccine fausse ou bâtarde*.

Expériences
recommencées.

Heureusement, dans cette circonstance, un événement aussi inattendu pour le Comité, qu'il devait lui être agréable, se préparait à Londres. Le Docteur Aubert, que les deux Commissions de l'Institut et de l'École de Médecine avaient chargé de leurs instructions, avait été accueilli avec empressement par le

Docteur Woodville. Après avoir suivi pendant quelques mois dans son hôpital même, auquel il l'avait attaché, ses inoculations de vaccine, il lui fit naître le desir d'être témoin de celles du Comité de Paris, et de venir le guider dans ses premiers pas. Ce projet nous fut annoncé; les passe-ports nécessaires demandés pour le docteur Woodville furent accordés avec zèle au Comité par le Ministre des Relations extérieures, et l'inoculateur anglais, après un court séjour à Boulogne-sur-mer, put se rendre à Paris,¹ où il était attendu.

Immédiatement après son arrivée, le Comité reprit le cours de ses opérations. Le fluide vaccin apporté par le Docteur Woodville ne produisit aucun effet, soit qu'il fût trop ancien, soit que les chaleurs, qui alors étaient excessives, eussent contribué à le dénaturer; mais, pendant le peu de jours qu'il avait passé à Boulogne, il y avait vacciné avec succès plusieurs enfans. Confiés aux soins du Docteur Nowell, Médecin distingué de cette ville, et qui, s'étant trouvé à Londres, avait accompagné le Docteur Woodville dans son voyage, ces enfans avaient procuré le moyen de commu-

¹ 7 thermidor an 8.

niquer à d'autres la vraie vaccine. On profita de cette réussite pour avoir du fluide vaccin que l'on put recevoir, en vingt-quatre heures, aussi frais qu'il était possible de le désirer, et de nouvelles inoculations¹ furent faites sous les yeux, ou par les soins du docteur Woodville lui-même, avec un succès entier.

Dans ses essais, le Comité avait dû commencer, avant tout, par s'assurer de l'existence du nouveau genre d'inoculation que l'on annonçait, et de son entière innocuité. Aussi ses premières expériences n'eurent-elles lieu que sur un petit nombre d'enfans chaque fois, et sur ceux choisis parmi les élèves des hospices. Mais, le résultat de ces premières tentatives n'ayant présenté rien que de rassurant, la confiance commença à naître dans l'esprit des personnes qui en étaient témoins, et plusieurs citoyens y soumièrent leurs propres enfans. Bientôt les essais, renfermés en premier lieu dans l'enceinte de la maison d'expériences, s'étendirent et se multiplièrent au sein des fa-

¹ Le nombre en fut bientôt de cent cinquante à deux cents. Voyez les deux notes du Comité des 28 vendémiaire et 20 brumaire an 9, insérées dans le Journal Officiel. n^{os} des 2 et 27 brumaire.

milles. Le champ s'agrandit ainsi pour les observations ; les différens membres du Comité se livrèrent, chacun de son côté, à des essais qu'ils dirigeaient ; et de nombreux résultats procurés par ces recherches particulières, pouvant être ajoutés à ceux des expériences communes, le Comité sentit qu'il devait les encourager et en profiter.

Mais il voyait encore sous un autre rapport le bon effet qu'il avait attendu des précautions qu'il avait prises en commençant ses travaux. Le grand nombre d'hommes de l'art, qu'il ne cessait d'inviter à venir examiner avec lui la nouvelle pratique, pour s'assurer si l'on pouvait en adopter l'usage, prenaient connaissance de cette méthode, et commençaient à la répandre dans les différens quartiers de la ville. Un plus grand nombre d'autres, avertis par ces premiers signes, de la confiance qui commençait à naître, témoignaient le desir de voir les essais de la nouvelle inoculation, et de s'instruire de ses divers procédés. Tous offrirent de seconder le Comité par leurs propres travaux ; et, quelques-uns ayant la facilité de se livrer à des essais dont il aurait en quelque sorte la direction, il y vit un nouveau moyen de s'éclairer par des observa-

tions, qu'il pourrait regarder comme lui étant propres.

Le Comité acquérait ainsi un double moyen d'ajouter aux lumières qu'il obtenait de ses essais tentés dans la maison d'inoculation, et il sentit la nécessité de tirer tout le parti possible de la réunion de ces différentes sources d'instruction.

Expériences
continues à Pa-
ris.

Déjà il avait reconnu que la maison d'expériences, située hors de la ville, offrait dans son éloignement un inconvénient que l'approche de l'hiver rendait chaque jour plus sensible. Les essais furent donc transportés à Paris, et provisoirement établis. Mais cet établissement du moment ne pouvait remplir les vues du Comité. Le bruit des succès de la nouvelle inoculation commençant à se répandre, il fallait un lieu plus commode, plus central, où, de tous les quartiers, les personnes que cet objet commençait à intéresser, pussent venir observer la vaccine, et s'instruire par leurs propres yeux. Le Comité désirait surtout un emplacement assez vaste et permanent, pour y recevoir des enfans de familles indigentes que l'on y vaccinerait gratuitement, et pour former un foyer toujours subsistant de vaccine; il désirait sur-tout un établissement

où, en même temps que les gens de l'art pourraient venir observer et prendre des instructions, le Comité de son côté aurait les moyens de varier ses essais, et de se livrer à toutes les recherches qu'il croirait propres à l'éclairer.

Le zèle du Magistrat chargé de l'administration du département de la Seine, le citoyen Frochot, était trop bien connu du Comité pour qu'il ne dût pas attendre de sa sollicitude pour tout ce qui intéresse le bien public, l'accomplissement des vœux qu'il avait formés. Dans un rapport qu'il lui adressa le 5 pluviôse an 9, il lui rendit compte des résultats satisfaisans qu'il avait obtenus de ses premières recherches, de la certitude qu'il avait acquise des avantages de la nouvelle pratique, de l'utilité qu'il voyait pour le bien public d'en répandre l'usage, sur-tout par la formation d'un établissement consacré aux familles indigentes. Le Comité eut la satisfaction de voir ses vues accueillies par le Préfet, avec un zèle bien propre à l'encourager; il fut chargé de désigner le local qu'il jugerait le plus convenable. La maison du Saint-Esprit, près l'hôtel de ville, lui parut réunir les dispositions qu'il pouvait désirer, et par un arrêté du Préfet, du 19 pluviôse an 9, qui doit tenir une place hono-

Fondation de
l'hospice central
de vaccine.

nable dans l'histoire de la vaccine en France ; il y fut formé un hospice d'inoculation , à la disposition et sous la surveillance du Comité.

C'est dans cet hospice , dont le Conseil général d'administration des hôpitaux de Paris vient de se faire un devoir de protéger l'institution , que depuis deux ans le Comité a pu multiplier ses essais et continuer ses travaux avec un soin et des succès qu'il n'eût pas osé se promettre autrement. Un grand nombre d'enfans y ont été successivement accueillis. Les uns, amenés par leurs parens , y sont venus subir seulement l'inoculation ; les autres y ont été reçus et soignés pendant le travail de la vaccine. Des nourrices de l'hospice de la Maternité ont été admises également dans les salles , toutes les fois que la nécessité d'entretenir une source continue et abondante de fluide vaccin a rendu cette précaution nécessaire. L'hospice confié aux soins intelligens de madame Dubois , sœur de la Charité , dont nous ne pouvons assez louer le zèle , a été visité chaque jour par deux de nos collègues chargés particulièrement de ce soin ; il a servi en même temps de lieu d'assemblée pour le Comité , qui n'a cessé d'y tenir chaque semaine une ou plusieurs séances régulières , et

une foule de recherches utiles y ont été faites avec des succès et des résultats nombreux, dont nous aurons occasion de rendre compte dans la suite de notre travail.

Le Comité n'a pas tiré un parti moins avantageux des essais particuliers auxquels se livraient ses différens membres dans leur pratique journalière. Nous avons dit que, dès le commencement de ses expériences, il avait eu l'attention d'appeler, pour les suivre avec lui, le plus grand nombre des médecins de la ville; plusieurs des plus distingués par leur réputation et leurs lumières, dont les noms sont consignés sur nos procès-verbaux, vinrent ainsi partager nos travaux, et s'éclairer par leur propre observation. Nous citerons ici les citoyens Fourcroy, Portal, Tessier, Désessarts, Leclerc, Andry, Boyer, Duchanoy, Jeanroy, Delaporte, et sur-tout les citoyens Sabatier, Huzard, De Jussieu, Hallé, membres de l'Institut, qui firent vacciner leurs enfans, d'après l'exemple donné par plusieurs de nos collègues du Comité. Ces exemples mémorables portèrent rapidement la conviction dans les familles : ils servirent à répandre la pratique de la nouvelle inoculation, et, de ce moment, la confiance offrit chaque jour aux membres du

Essais faits
en particulier
par les différens
membres du Co-
mité.

Comité de nouvelles occasions de pratiquer séparément la vaccination. Ainsi un plus grand nombre de faits recueillis sur cette pratique vinrent augmenter le dépôt déjà riche que l'on avait formé.

Une circonstance très - favorable rendait cette ressource encore plus avantageuse pour le Comité. Quelques-uns de ses membres, étant chargés du service de santé de plusieurs des hospices ou établissemens publics de Paris où l'on reçoit beaucoup d'enfans, avaient un grand moyen de faire des recherches. Le citoyen Pinel à la Salpêtrière, le citoyen Mongenot à la maison des Orphelines, barrière de Sèvres, le citoyen Jadelot à la Pitié, et depuis à l'hôpital des Enfans malades, le citoyen Marin au Prytanée, offraient autant d'hospices accessoires, que l'on pouvait regarder comme des annexes de celui qui était confié particulièrement aux soins du Comité. Des recherches pouvaient y être suivies d'après le plan qu'il avait tracé, et en quelque sorte dirigées par lui, en même temps que ses différens membres, qui jouissaient de la confiance publique, recueillaient les faits qui leur étaient propres dans leur pratique.

Mais, pour rendre ces ressources aussi pro-

fitables qu'elles pouvaient l'être, le Comité sentit la nécessité de les régulariser. Un modèle de tableaux uniformes fut imprimé pour y consigner les détails des observations particulières. On a eu soin d'y faire inscrire les noms des enfans et celui de leur famille, leur âge, leur demeure, le jour de l'inoculation, le nom des individus dont on a tiré la matière inoculée, l'époque du développement des boutons à laquelle on l'a prise, les caractères principaux du travail, et sa terminaison. Tous ces tableaux, réunis avec soin aux procès-verbaux tenus à l'hospice du Comité, constatent ainsi l'état des vaccinations pratiquées; ils forment les pièces probantes de la grande expérience dont on s'est occupé. Le Comité, résolu de soumettre la nouvelle pratique aux épreuves les plus rigoureuses et les plus décisives, n'avait point balancé à les adopter, comme le moyen le plus propre, d'un côté, à convaincre de son impartialité, et de l'autre, à offrir à tout le monde la facilité de vérifier les défauts de succès de la vaccine, s'il devait s'en présenter.

Des faits très-nombreux sont venus par cette source à notre connaissance, en même temps que, portant l'exemple jusque sous les yeux de tous les gens de l'art et des

familles, ils accréditaient la nouvelle méthode. Le Comité profita de la circonstance pour mettre la vaccine encore plus à la portée des familles indigentes. Il fit part de ses vues au Préfet du département, qui les accueillit; et, d'après son avis, il fut adressé par le Comité une circulaire imprimée ¹ aux Maires des douze arrondissemens de Paris pour les inviter à établir des vaccinations gratuites dans tous les Comités de bienfaisance, et offrir le zèle de ses membres pour en diriger les premiers essais sous les yeux des officiers de santé attachés à ces établissemens. Le Comité, par cette démarche, crut entrer plus particulièrement dans les vues de la Société qui l'avait formé, et dont le vœu le plus ardent était de se rendre utile à l'humanité. Ces vaccinations furent établies ² dans les différentes Municipalités; de nouveaux membres furent adjoints au Comité pour diriger ces inoculations, et, outre le bien qu'elles ont opéré pour les individus qui s'y sont soumis, elles ont eu l'avantage de mettre la nouvelle pratique entre les mains d'un plus grand nombre d'hommes en état de l'observer.

¹ 2 ventose an 9.

² Procès-Verbal du Comité, 15 germinal an 9.

Déjà, en effet, parmi les gens de l'art les plus distingués à Paris, plusieurs, s'étayant de nos succès et de notre expérience, se livraient à la pratique de la vaccination; le Comité trouvait encore dans cette mesure une nouvelle occasion pour consulter l'observation. La facilité qu'elle lui offrait de vérifier les faits nouveaux qui se présentaient, l'usage où l'on était de le consulter dans tous les cas douteux, lui rendaient propres, en quelque sorte, la plupart de ces faits, et il était sur-tout des résultats en grand, dont il lui importait beaucoup de profiter; c'étaient ceux des essais suivis dans plusieurs hospices ou établissemens publics, autres que ceux dont les membres du Comité avaient la direction. Ainsi de nombreuses vaccinations étaient pratiquées à l'hospice de la Maternité par les citoyens Andry et Auvity; à l'Hôtel-Dieu par les citoyens Bichat, Mallet et Borie; à l'hôpital Saint-Louis par les citoyens Delaporte et Laverne; à l'hospice des Vénériens par les citoyens Leblanc, Bertin et Cullerier; et des résultats recueillis par des hommes, la plupart aussi distingués, ne pouvaient être que du plus grand poids. Dans les prisons, sur-tout celle de la Petite Force, des essais non moins importans étaient faits par le citoyen Brunet; et protégés par le Préfet

Essais faits par
des gens de l'art,
étrangers au Co-
mité.

de police, le C. Dubois, qui, en les soumettant à la surveillance du Comité, ne lui a pas rendu un service moins mémorable que ceux dont jusqu'ici nous venons de parler. Dans le même temps, des expériences d'un grand intérêt étaient suivies à l'hospice des Sourds-Muets par le citoyen Itard, que secondait l'Administration éclairée de cet établissement; à l'institution des Colonies, où la vaccine était transmise à des noirs par le citoyen Dupuytren; à l'École Vétérinaire par les citoyens Godine et Dupuis, qui se livraient à des recherches sur les animaux; à l'École Polytechnique, où le citoyen Chaussier¹ s'occupait à simplifier la méthode d'insertion, et à la rendre plus populaire; dans les différentes municipalités où le Comité Général de Bienfaisance l'encourageait par des rapports que dictait la philanthropie la plus éclairée;² enfin, dans l'hospice fondé par le citoyen Duquesnoy, Maire

¹ On lui doit l'idée et l'exécution de deux tableaux représentant l'origine de la vaccine, et la méthode de l'inoculer, avec une instruction du plus grand avantage pour répandre cette pratique dans le peuple.

² Voyez le rapport du Comité Général de bienfaisance, sur l'inoculation de la vaccine, rédigé par le citoyen *Parmentier*.

du 10^e arrondissement, où les citoyens Beauchesne, Brillhouet et Marquais, secondaient son active bienfaisance. ¹

C'était au milieu de toutes ces ressources que, s'appuyant sur des faits nombreux, et s'éclairant par des suites d'expériences raisonnées, le Comité procédait à l'examen dont il s'était chargé, et formait lentement son opinion. L'entière innocuité de la vaccine lui étant complètement démontrée, il se livrait avec sécurité aux épreuves qu'il jugeait propres à constater ses avantages; ainsi un grand nombre d'essais étaient tentés pour vérifier ce que l'on avait avancé de sa non-contagion, de l'absence de toute autre éruption que celle des piqures, sur-tout de sa vertu préservative; à cet égard, de nombreuses contr'épreuves étaient faites sur des réunions plus ou moins considérables d'enfans, à différens intervalles de l'époque à laquelle ils avaient été vaccinés, et avec une recherche de soins et de précautions pour en rendre l'effet inévitable et évident, s'il devait avoir lieu. Le Comité ne s'occupait pas avec moins de zèle des recherches qui avaient pour but de trouver sur les

¹ Procès-Verbal du Comité, 15 germinal an 9.

vaches la vaccine native, et, à défaut de cette occasion de l'observer, il l'inoculait à ces animaux pour en faire, avec ses essais sur l'homme, un objet de comparaison utile; il tentait sur des moutons, des buffles, des chèvres, les mêmes expériences. Tant d'occasions lui étant offertes de la suivre dans toutes ses nuances, ses variétés, ses dégénérations, il empruntait le secours du dessin et de la peinture pour transmettre des images fidelles de son développement sur l'homme et sur la vache, sur les enfans et les adultes, sur les individus de différens âges, de différens sexes, de différentes constitutions, et dans ses divers états de vraie ou de fausse vaccine. Le Comité rendait compte avec un soin scrupuleux de la marche de ces nombreuses expériences; et, tandis que divers témoignages de confiance lui étaient prodigués, que l'École de Médecine de Paris donnait à ses essais de justes encouragemens, ¹ que la Société des Souscripteurs pour l'établissement des soupes économiques lui offrait ses secours près des Co-

¹ Séances publiques de l'École de Médecine de Paris, des 24 vendémiaire an 10, et 5 brumaire an 11.

mités de Bienfaisance, que, dans des leçons publiques au Lycée, ses travaux étaient célébrés, ainsi que dans plusieurs ouvrages qui paraissaient sur la nouvelle inoculation, il repoussait les attaques inconsidérées dirigées contre elle, démasquait la mauvaise foi, rétablissait les faits dénaturés par ses adversaires, et combattait sur-tout une autre espèce d'ennemis plus dangereux, c'est à-dire, ces partisans exagérés de la nouvelle méthode, qui la pratiquaient sans connaissances, comme ils la prênaient sans discernement, et que l'enthousiasme aveuglait moins peut-être encore que la cupidité.

C'était avec tous ces moyens que le Comité travaillait à éclairer la question dont l'examen lui était confié. Leur nombre était tel, sans doute, que rien ne pouvait paraître lui manquer pour former son opinion; mais bientôt une nouvelle source d'instruction s'ouvrit pour lui, et vint ajouter encore à ses observations.

Les différens comptes qu'il avait rendus de ses essais dans les journaux, avaient bientôt éveillé l'attention des gens de l'art dans les départemens. Déjà, dès les premiers momens de sa formation, quelques observateurs s'étaient occupés de vaccination. Tels furent sur-

Essais tentés
dans les départemens.

tout le citoyen Odier, médecin à Genève, et, à Boulogne-sur-mer, le citoyen Nowell, l'un des premiers disciples, en France, du docteur Woodville. Mais une impulsion générale fut promptement communiquée par le Comité, dont les médecins des différentes villes se pressèrent d'imiter l'exemple. De nouveaux devoirs alors nous furent imposés. L'hospice de vaccination devint un lieu d'instruction, où tous ceux de nos collègues des départemens, que le désir de voir nos essais attira à Paris, furent accueillis avec empressement, et mis à même de s'éclairer par leurs propres yeux. Pour ceux, en plus grand nombre, que l'éloignement privait de cette ressource, une correspondance très-active fut établie; des moyens d'envoi pour le fluide vaccin furent préparés, et une instruction détaillée, rédigée avec soin, fut imprimée pour leur faciliter la connaissance du nouveau mode d'inoculation.¹

Ces nouveaux soins devaient ajouter beaucoup aux travaux déjà très-nombreux du

¹ On trouvera à la fin du Rapport les tableaux détaillés des noms des Villes auxquelles le Comité a fait parvenir du fluide vaccin, et celui des Médecins avec lesquels il a été en correspondance.

Comité; mais il ne balançait point à s'y livrer. Il ne pouvait appeler trop de personnes éclairées à l'examen de la question importante dont il était occupé; il faisait sur-tout une profession d'impartialité trop entière, pour ne pas désirer que tout ce qu'il y avait d'hommes instruits, désintéressés, et d'un esprit supérieur en France, prît part à cet examen. Le Comité seconda de tout son pouvoir l'empressement qu'on lui marqua; et, quoiqu'il sentît bien que des faits dont il n'aurait point été témoin, qu'il ne connaîtrait que sur rapport, ne dussent pas entrer comme partie essentielle dans son travail, il jugea cependant qu'ils pourraient être assez utiles pour être adoptés.

Une grande émulation s'établit alors sur tous les points de la France, et jamais peut-être une question en médecine ne fut soumise à une discussion plus solennelle. Un grand nombre de Comités s'établirent pour suivre en commun des essais. Les médecins de Reims¹ donnèrent le premier exemple; et leur zèle, couronné par d'utiles succès, leur assurera

Formation d'un grand nombre de Comités dans les départemens.

¹ Procès-Verbaux du Comité, des 13 vendémiaire, 15 brumaire, 29 nivose, 9 pluviôse an 9.

une honorable priorité dans plusieurs des résultats les plus importans de la pratique de la vaccination en France.

En germinal an 9, les Médecins de Bordeaux se réunissaient pour le même objet. A Issoudun, ils se formaient en Comité Médical sous la protection des autorités constituées; à Nantes, à Chartres, à Abbeville, un pareil Comité était établi, et les Médecins de Marseille donnaient l'éveil dans le midi, où l'Ecole de Montpellier soumettait dans sa clinique même un certain nombre d'enfans à des essais suivis.¹

En floréal, ces exemples avaient eu de nombreux imitateurs. A Amiens, un jury de santé et un Comité Médical, secondés par les administrations civiles, procédaient à l'inoculation de la vaccine. A Caen, le Lycée, dans une séance publique, faisait connaître les résultats heureux des premiers faits qu'on y avait observés, et nommait une commission pour suivre les expériences ultérieures. A Evreux, un Comité Médical s'était établi pour la répandre dans le département de l'Eure; la

¹ Procès-Verbaux de ventose, des 9, 15, 19 et 29 germinal an 9, 9 et 28 germinal an 10.

même marche était suivie à Charleville. A Bruxelles, la Société de Médecine secondée par le Préfet, qui mettait des lits dans l'un des hospices à sa disposition, dirigeait des essais, sur lesquels les citoyens Van-Mons et Coks appelaient l'attention générale, en soumettant les premiers leurs enfans à la nouvelle inoculation. A Rouen, les officiers de santé se formaient de même en Comité, encouragés par le Préfet, le citoyen Beugnot, qui avait donné aux pères de famille le même exemple. A Metz, à Moulins, les officiers de santé se réunissaient entr'eux dans les hospices, favorisés par les magistrats qui encourageaient leurs essais. A Strasbourg, le citoyen Brisorgueil, professeur de l'Ecole de Médecine, recommandait cette pratique dans la Société libre des sciences et arts de cette ville. A Tours, la Société Médicale s'en occupait avec activité. A Rennes, le citoyen Danthon faisait part à la Société d'agriculture du département d'Ille et Vilaine de ses expériences; le Lycée de Toulouse publiait, au rang de ses travaux, les essais du citoyen Tarbès. A Toulon, la Société d'Émulation nommait une Commission dans son sein pour s'occuper de la vaccine à l'hospice et en ville. A Lyon, une semblable commis-

sion avait été nommée par la Société de Médecine, et elle s'est illustrée par le rapport qu'elle a publié de ses travaux. A Verdun, un Comité Médical se formait à l'exemple de celui de Reims. A Gand, la Société Médicale donnait ses soins gratuitement pour vacciner les indigens, et le Préfet chargeait les Comités de bienfaisance d'inviter les familles malheureuses qu'ils visitaient, à profiter de cette disposition. A Troyes, un Comité Médical se formait à l'invitation du Préfet de l'Aube, qui prenait des arrêtés, et prescrivait des mesures pour étendre la pratique de la vaccine. A Grenoble, la Société de Médecine publiait un rapport en faveur de cette inoculation, à laquelle neuf mille personnes avaient été soumises dans le département de l'Isère. Dans celui des Ardennes, elle était également encouragée, et la Société de Médecine de Nancy, après s'en être occupée avec un grand intérêt, publiait dans un rapport les résultats de ses nombreuses recherches.¹

¹ Procès-Verbaux des 5, 25, 28 floréal, 1, 8, 15, 18, 28, prairial; 14 thermidor an 9; 14 et 29 vendémiaire, 24 frimaire, 19 nivose et 9 germinal an 10.

De leur côté, plusieurs Observateurs se livraient en particulier à des essais, qu'ils multipliaient à proportion de leurs succès, et suivant les circonstances. A Boulogne-sur-Mer, le Docteur Nowell profitait, pour répandre la vaccine, du crédit qu'elle avait obtenu plus facilement dans cette ville habitée par des familles anglaises. Le C. Odier, à Genève, trouvait les esprits également disposés, à raison des relations littéraires plus étendues dans cette contrée avec l'Angleterre. Les citoyens Valentin et Dezoteux la répandaient, le premier à Nancy, le second à Versailles, par l'ascendant que leur donnaient leur grande expérience en fait d'inoculation, et le mérite distingué de l'ouvrage qu'ils venaient de publier sur celle de la petite vérole. A Liancourt, elle était devenue générale, plus encore par le zèle avec lequel elle y était propagée, que par le crédit de celui dont la main généreuse l'y avait apportée. Les citoyens Ranque à Bordeaux, Lemerchier à Péronne, Engrand à Gournay, Boyer à Nontron, Moulinier à Bellac, Cosme à Chartres, Aussant à Rennes, Pied à Nogent, Saint-Horent à Châteauroux, tous élèves de l'École de Médecine de Paris, et animés du zèle dont elle

Essais suivis
en particulier
par un grand
nombre de Mé-
decins, dans les
départemens.

les enflamme pour les progrès de l'art , l'avaient à l'envi propagée. A Poitiers, les citoyens Canolle et Joslé la recommandaient à l'attention générale, sous le voile d'un apologue ingénieux. Les citoyens Demohr, conseiller de préfecture à Arras ; Texier et Voisin, à Versailles ; Ducroz, à Marseille ; Gastelier, à Montargis ; Tarbès, à Toulouse ; Haguenot, à Pézenas ; Pagès, à Alais ; Lallaurie, à Villeneuve ; Desparanche, à Blois ; Godefroy, à Caen ; Fournier, à Gisors ; Rigal, Defos, Campmas, à Alby et à Gaillac ; Rouger, au Vigan ; Pellieux, à Beaugency ; Demangeon, à Épinal ; Sue, Latour, à Orléans ; Thore, à Dax ; Carré, à Bourges ; Gauthier, à Septmoncel, dans le département du Jura, la soumettaient également à l'expérience. En général, le zèle des Médecins pour s'assurer d'une nouvelle ressource contre l'un des fléaux les plus désastreux de la société, s'est déployé avec une ardeur qui les honore ; et, témoin de leurs travaux constans, de leur émulation active, le Comité doit dire que partout leurs efforts se sont manifestés à l'envi ; qu'il n'est point de ville où il n'ait fait parvenir le fluide vaccin qui lui était demandé, et que plus de deux mille rapports ont été

le fruit de cette émulation toujours croissante, et d'une correspondance qu'aucune affaire n'a jamais ralentie. ¹

Les Préfets, les autorités locales s'empres-
saient d'entretenir ce zèle, si heureusement
excité sur un des objets les plus intéressans
pour l'humanité. En germinal an 9, un éta-
blissement de vaccination gratuite se formait
à Bordeaux, sous les auspices du Préfet de
la Gironde. A son exemple, le préfet de la
Mayenne en fondait un à Laval, le Préfet de
la Nièvre à Nevers, le Préfet de la Loire-
Inférieure à Nantes, le Préfet des Deux-
Nèthes à Anvers, et celui de la Marne à Châ-
lons ; presque tous en favorisaient la pratique
dans les hospices d'enfans confiés à leurs soins.
Dans ce nombre, nous nommons plus parti-
culièrement les Préfets de l'Isère, de Seine-et-
Marne, de la Seine-Inférieure, de l'Ourthe,
du Gers, du Loiret, de la Haute-Loire.
Quelques-uns, les Préfets de l'Ain, du
Gers, proposaient d'établir des officiers
de santé chargés de parcourir les campagnes

Encouragemens
donnés à ces es-
sais par les Pré-
fets.

¹ Procès-Verbaux de prairial, thermidor, pre-
mier fructidor an 8, germinal an 9, 29 ventose
an 10.

pour y porter la vaccine. D'autres la favorisaient en répandant des instructions , en distribuant les rapports ou les ouvrages publiés sur cette matière ; nous nommerons les Préfets de la Haute-Garonne , d'Eure-et-Loire , de la Vienne , de la Charente-Inférieure. Le Préfet du Léman avait déjà donné l'exemple , en faisant imprimer le rapport du citoyen Odier ; et le Préfet du Tarn n'avait point regardé comme étranger à ses fonctions d'administrateur , de publier lui-même , dans un rapport aussi étendu que bien rédigé , le résultat des essais tentés par trois Médecins ou Chirurgiens de son département , qui s'en étaient occupés avec autant de succès que de soin. D'autres Préfets avaient jugé utile d'instruire dans cette pratique les sages-femmes qui suivaient les cours d'accouchemens établis dans leurs départemens ; et quelques-uns même avaient institué ces leçons ; tels sont les Préfets du Haut-Rhin , de l'Eure et des Côtes-du-Nord. Enfin, par un commun accord, tous encourageaient des recherches entreprises par le seul amour du bien public ; et leur résultat , soit en dissipant une erreur accréditée , soit en établissant une vérité nouvelle , ne pouvait être que d'une grande utilité. Nous

ne passerons point ici sous silence le zèle déployé dans ces vues par les Préfets de l'Allier, du Nord, du Gard, du Haut-Rhin, du Cher, des Pyrénées-Orientales, de l'Escaut, de l'Oise, du Var, de Seine-et-Marne, du Pas-de-Calais, de la Haute-Loire, de Jemmapes, des Vosges, de la Corrèze, de Lot-et-Garonne, de Sambre-et-Meuse, des Hautes-Alpes, et par celui de Seine-et-Oise, à qui nous devons une curieuse observation.¹

Les Conseils généraux des départemens appuyaient de leurs vœux les mesures proposées par les Préfets pour favoriser les essais relatifs à cette méthode. Ainsi les Conseils généraux de la Haute-Marne, du Haut-Rhin, du Var, des Côtes-du-Nord, etc. invitaient le Gouvernement à favoriser cette pratique, soit en la propageant par tous les moyens de persuasion, soit en établissant des officiers de santé chargés de la pratiquer dans chaque arrondissement, soit en prescrivant

Par les Conseils généraux de département.

¹ Procès Verbaux de vendémiaire, 15 et 19 germinal, 9, 5, 8, 18, 25, 28 floréal, 1^{er}, 8, 25, 28 prairial, 8, 12, 19 messidor, 4, 9 thermidor, 4, 9, 24 fructidor an 9; 29 nivose, 9 pluviôse an 10; 10 vendémiaire, 29 brumaire an 11.

aux Professeurs publics d'accouchemens d'ajouter à leurs leçons des instructions sur cette méthode et sur l'inoculation. D'autres faisaient connaître les succès obtenus dans les contrées qu'embrassait leur surveillance. Tels sont les Conseils généraux de la Seine-Inférieure, de l'Ardèche, etc. Les statistiques de Lot-et-Garonne, des Vosges, rendaient les mêmes comptes ; quelques-uns donnaient plus particulièrement des éloges à la nouvelle méthode. Ainsi le Conseil général de la Manche votait des remerciemens publics à son introducteur en France, au citoyen Laroche-foucault-Liancourt, à l'un de ces hommes, disait-il, « dont la philanthropie, la douce hu-
 « manité, occupèrent tous les instans pendant
 « l'assemblée constituante, et qui jugea digne
 « de son cœur de rapporter à ses concitoyens
 « ce précieux bienfait, après avoir été obligé,
 « pour prix de ses travaux, d'aller chercher
 « un asile sur une terre étrangère. » Le Conseil général de la Meuse plaçait la vaccine au nombre des causes les plus propres à augmenter en France la population. Celui des Hautes-Alpes présageait à cette méthode des résultats plus heureux que ceux de l'inoculation variolique, et un meilleur accueil de la

part du peuple, vu, disait-il, qu'elle n'entraîne ni dangers, ni dépenses. Celui d'Eure-et-Loire n'hésitait pas même à la regarder comme une des causes qui avaient concouru à l'accroissement de la population dans ce département. Le préfet de Lot-et-Garonne remerciait les philosophes anglais, dont l'esprit philanthropique et observateur compensait par des bienfaits les maux produits par le fléau de la guerre. Enfin, disait dans la session de germinal an 9, le Conseil général d'Indre-et-Loire : « Gloire et reconnaissance à l'inven-
« teur et aux propagateurs du procédé à l'aide
« duquel on sauve l'espèce humaine d'un fléau
« qui la décimait ! Le Conseil général vote des
« remerciemens solennels à ces bienfaiteurs
« de l'humanité. »¹

Les Municipalités, les Administrations d'hos-
pices secondaient les efforts des autorités su-
périeures. Le Maire d'Orléans adressait au
Comité deux Médecins avec un enfant qu'ils
devaient faire vacciner, et reconduire dans

Par les Mu-
nicipalités et Ad-
ministrations des
hospices.

¹ Procès-Verbaux des 18 floréal, 18, 23, 28
prairial, 3 messidor, 19 thermidor, 4, 24 fruc-
tidor an 9; 9 brumaire, 29 nivose, et 29 pluviose
an 10.

cette ville pour y naturaliser la vaccine. A Vire, le citoyen La Roberdière, Médecin et Maire, usait de l'autorité que lui donnait ce double titre pour répandre la nouvelle inoculation. Le Maire de Cherbourg l'encourageait en soumettant son propre fils et les enfans des hospices à cette méthode. A Eu, le Maire donnait le même exemple en la faisant pratiquer sur ses deux filles ; et ce fait qui bientôt répandit la vaccine à Dieppe, Forges, Neufchâtel, Gournay, Aumale, avait mérité d'être cité dans le mémorial des corps administratifs du département de la Seine-Inférieure. A Amiens, la Municipalité encourageait des essais auxquels applaudissaient les Plénipotentiaires réunis dans cette ville pour y conclure la paix. Le Maire de Verneuil avait également favorisé cette pratique, en réunissant en Comité les officiers de santé. A Lille, la Municipalité en créait un pour vacciner les pauvres gratuitement. A Arras, le Maire en faisait connaître les avantages par des proclamations. Le Maire et le Sous-Préfet de Dinan certifiaient les contr'épreuves tentées avec succès par les Médecins de cette ville. Enfin à Thiers l'Administration de l'hospice invitait le Ministre à lui adresser les

instructions nécessaires pour y faire vacciner les enfans, et le Ministre transmettait cette demande au Comité qui s'est empressé d'y répondre.¹

Ces exemples donnés par les administrations civiles étaient imités par les autorités militaires. A Nancy, le général Gilot, commandant la 4^e division, mettait à l'ordre une invitation par laquelle il proposait de faire vacciner tous les individus soumis à ses ordres, qui en auraient besoin. Le citoyen Lambert, Chirurgien-Major du 17^e régiment de dragons, se faisait vacciner à Nancy par le citoyen Valentin, pour reporter la vaccine dans sa garnison à Pont-à-Mousson; à Toulouse, le commandant de la 10^e division militaire adressait aux soldats et officiers de son ressort, un ordre pour leur faire part des offres du citoyen Tarbès, de les vacciner gratuitement. Ainsi toute la France était, pour ainsi dire, en éveil sur cet objet, et le Comité avait les yeux ouverts sur tous les détails de cette grande expérience.²

Par les Autorités Militaires.

¹ Procès-Verbaux des 15 germinal, 5, 18 floréal, 1, 15 prairial, 12 messidor, 9 fructidor an 9; 29 frimaire an 10; 8 pluviose an 11.

² Procès-Verbaux des 4 et 19 vendémiaire, et 4 frimaire an 10.

C'était à l'exemple de la confiance donné par les Médecins qui s'occupaient de ces essais , par les magistrats qui les protégeaient, et qui les uns et les autres avaient pour la plupart commencé par y soumettre leurs propres enfans ¹ qu'étaient dus sur-tout les succès que l'on obtenait. Le Comité, de son côté, secondait de tout son pouvoir ces travaux, tant généraux que particuliers; et, dans cette entreprise, il trouvait tous les secours, toute l'assistance qu'il pouvait espérer des différentes autorités, et même du Gouvernement. Ainsi l'Administration des postes surveillait et faisait parvenir francs nos envois de fluide vaccinal dans les départemens. Le citoyen Anson, à qui nous devons particulièrement cette marque d'intérêt, et qui, au milieu des fonctions publiques, cultive les lettres, lui avait facilement persuadé que le principal avantage des Administrations, est de les faire servir à fa-

Par les grandes Administrations et le Gouvernement.

¹ Nous nommons ici, entre un très-grand nombre, le citoyen Lison, chirurgien à la Charité-sur-Loire, le citoyen Ozanne, médecin à Meulan, le citoyen Foulon, chirurgien à Franconville, le citoyen Derm, à Morlaix, etc. etc. les Préfets de la Seine-Inférieure, de l'Ourthe, du Doubs, de la Somme, etc. etc.

voriser les sciences , et à répandre les connaissances utiles. Le Préfet de la Seine nous adressait une série de questions sur la vaccine , pour la statistique du département dont il s'occupe avec le soin que le talent doit mettre à la rédaction d'un aussi grand travail. Le Ministre de l'Intérieur faisait passer sous son couvert nos instructions, nos procès-verbaux ; nous transmettait toutes les demandes de fluide vaccin qui lui étaient adressées des départemens, encourageait la vaccination dans les Etablissmens soumis à sa surveillance ,¹ et par une suite de l'attention qu'il donne à tous les objets d'utilité publique, à tous les détails de la correspondance des Préfets et des autorités civiles, il nous faisait communiquer tous les articles de cette correspondance qui concernaient la vaccine.

Mais le Comité ne devait point borner à la France les soins qu'il se donnait relativement à cette pratique. Le Ministre de la marine le consultait sur les moyens de faire parvenir la

¹ Trente-quatre Elèves ont été vaccinés au Prytanée , où cette pratique a été autorisée par le Ministre de l'intérieur. Procès-Verbaux du 9 prairial an 10 , et 4 frimaire an 11.

vaccine dans les Indes; ¹ il faisait imprimer l'instruction rédigée pour cet objet par le Comité, et ne négligeait aucun moyen de la répandre. Des Médecins étrangers accouraient à Paris pour être témoins de ses essais; des envois de fluide vaccin lui étaient demandés pour différens états; ainsi divers motifs lui faisaient la loi d'étendre au dehors sa vigilance et ses secours, en même temps qu'il ne pouvait être indifférent aux destinées de la nouvelle méthode portée jusque dans les contrées les plus éloignées et les plus opposées par leur température et leur climat.

Nombreuses
relations du Co-
mité, avec les
Médecins et les
Gouvernemens
étrangers.

Dès le mois de fructidor an 8, un Médecin de Rotterdam, le Docteur David, était venu voir nos travaux, et, en vendémiaire suivant, ses collègues écrivirent au Comité pour demander à être inscrits sur la liste des souscripteurs. Le Docteur Arnaud Massa, Médecin à Gènes, se concertait avec le Comité pour assurer l'exécution du projet qu'il avait formé d'introduire dans ce Gouvernement la pratique de la vaccine. M. Tilke, Médecin Suédois, M. Liljavalih son compatriote et son

¹ Procès-Verbaux des 10 et 19 vendémiaire an 11.

collègue , suivaient nos essais dans la même intention. M. Weidmann Médecin de Brunswick , M. Pfaff, Médecin à Kiel dans le Holstein , prenaient également part à nos travaux , ainsi que le Docteur Molitor, Médecin des armées de l'Empereur. Le citoyen Bruère, sous-commissaire des relations commerciales à Raguse, s'instruisait près de nous dans cette pratique qu'il désirait porter dans la Dalmatie, et sur-tout dans l'île d'Augusta où , suivant lui, des mesures de police très-sages ont réussi jusqu'à ce moment à empêcher l'introduction de la petite vérole. Le citoyen Buniva, Médecin de Turin, suivait nos expériences avec le zèle qui l'anime pour toutes les choses utiles. M. Dominique Savignon , naturaliste étranger, adressé au citoyen Pinel, prenait près de nous des instructions pour porter la vaccine aux Canaries. Enfin M. Friedlander, Médecin de Berlin, que son goût pour les sciences et pour la Médecine en particulier a conduit en France, a sur-tout suivi nos essais, et il nous a été très-utile non seulement par les détails qu'il nous a communiqués sur les épreuves tentées en Allemagne et en Prusse, mais encore par les extraits qu'il nous a donnés des ouvrages qui ont paru

dans ces deux contrées sur la nouvelle inoculation.¹

Grand nombre d'envois de fluide vaccinal faits à l'étranger par le Comité.

Déjà par ces moyens le Comité avait procuré à l'étranger de la matière de la vaccine. Bientôt de nouveaux envois lui furent demandés, et furent expédiés avec zèle. Ainsi le Comité en fit parvenir à Gènes, à Bohn, à Bois-le-Duc, en Hollande, où il fut adressé à M. Lightenweld, Médecin; à Monaco, où le citoyen Jadelot avait été invité par le Maire du 10^e arrondissement à en faire parvenir; à Trente, d'où M. Dallarmi mandait à l'un de nous, le citoyen Husson, que l'on se félicitait des succès de la vaccine introduite par les soins du Comité, et que l'on applaudissait à la marche qu'il avait tenue. Le Comité en procurait également à deux Médecins de Saint-Pétersbourg, qui s'étaient adressés au citoyen Balz, chirurgien à Paris, pour en obtenir de celui même que nous employons; le Comité en remettait au citoyen Engrand élève distingué de l'École de Médecine de Paris, qui, partant pour un long voyage en Afrique et en Amérique, désirait introduire et

¹ Procès-Verbaux des 29 frimaire, 8 floréal, 29 messidor, 4, 29 fructidor an 9; 9 floréal an 10.

propager cette pratique dans ces deux parties du monde. Nous en remettions encore au citoyen Albert, Médecin de l'expédition de Saint-Domingue, qui, avant son départ, s'empessa de se concerter avec nous sur les moyens de porter la vaccine, pour ainsi dire en travail, dans cette contrée; et, pour seconder cette entreprise, nous adressions nos vues au citoyen Gilbert, Médecin en chef de l'armée, qui s'était déjà rendu au lieu de l'embarquement. Mais les deux envois les plus importans du Comité sont celui fait au citoyen Bourgoing, Ambassadeur en Suède, et celui que, sur la demande de M. Zéa, naturaliste distingué, il adressa à M. Alonzo à Madrid : ce Ministre zélé pour le bien public ne se contentait pas de l'avoir propagée en Espagne en s'y soumettant lui-même, comme nous le dirons bientôt, pour donner l'exemple; il se proposait encore d'user de son crédit pour la faire passer en Amérique et dans les îles Philippines, d'où il devait être facile de l'introduire à la Chine. M. Alonzo, associant le Comité à ces projets

¹ Procès-Verbaux des 19, 25 nivose, 25, 29 ventose, 5 germinal, 8 messidor, 29 fructidor an 9; 4, 19 frimaire, 29 germinal an 10.

d'une philanthropie éclairée , chargeait M. Zéa de le remercier de ses envois et de son zèle pour le seconder.

Progrès de la
vaccine à l'E-
tranger, suivis
par le Comité.

Il n'était déjà presque aucune partie du monde où la vaccine n'eût été portée, et ne fût devenue l'objet des recherches des hommes de l'art les plus distingués. Les relations des Anglais, pendant ces derniers temps de trouble et de guerre, déterminaient la marche que suivait cette méthode dans sa propagation. Ce fut par le Hanovre , l'Allemagne et l'Italie , qu'elle commença sur-tout à se répandre.

Essais tentés
dans le Nord.
En Hanovre.

A Hanovre elle était devenue l'objet des travaux de MM. Stromeyer et Ballhorn , et elle fut accueillie par les Docteurs Withmann et Lentin. Dès le commencement de l'an 9 , (avant nivose) plus de deux mille individus avaient été vaccinés dans cette contrée ; une épidémie varioleuse, survenue pendant le cours des vaccinations , avait épargné tous les sujets qui y avaient été soumis. Les deux premiers annoncèrent leurs succès dans le magasin de Hanovre ; ils en rendirent un compte plus détaillé dans un ouvrage qu'ils ont publié en français , et dont un exemplaire nous a été adressé. On leur doit de plus deux dessins coloriés et très-précieux que nous possédons ; l'un repré-

sentant la comparaison des boutons varioleux et vaccins pris aux mêmes époques ; l'autre offrant les boutons de vaccine seulement , et déterminant leur élévation ou leur relief dans les différentes périodes.

La vaccination s'était également introduite En Allemagne. en Allemagne dès les premiers temps qu'elle fut connue. MM. Decarro et Careno ¹ s'en étaient occupés les premiers à Vienne , où , malgré les préjugés qui les contrariaient , et les efforts quelquefois victorieux des adversaires de cette méthode , ils tenaient l'attention des savans fixée sur cet objet. Le premier faisait connaître , par de nombreux articles dans les journaux , les résultats qu'il obtenait ; il adressait des instructions , envoyait du fluide vaccin à tous les Médecins qui prenaient quelque intérêt à la nouvelle découverte , et il publiait un ouvrage dans lequel il détaillait tout ce qu'il avait fait et observé. Le Docteur Careno rendait cette pratique populaire , au moyen d'un ouvrage en forme de catéchisme ; il donnait une traduction italienne des Mémoires de Jenner et Pearson , et ren-

¹ Les Docteurs Careno et Ballhorn ont traduit l'ouvrage du Docteur Jenner , en 1799.

dait compte de ses recherches sur le *cowpox* des vaches italiennes qu'il reconnaissait n'être pas celui d'Angleterre. M. Portenschlag, jeune Médecin, les secondait avec beaucoup de zèle par ses expériences, par un ouvrage à la portée du peuple ; et ces soins soutenus, fixant enfin l'opinion du Gouvernement, le déterminaient, après une sage réserve, à révoquer la défense de vacciner dans la ville de Vienne, et à former une Commission composée des plus habiles Médecins de la ville pour pratiquer la vaccination, et l'éclairer sur cette méthode. Alors des essais furent permis à l'Hôpital général ; on applaudissait aux leçons données par M. Frank, sur cet objet, dans son cours de clinique, et l'Empereur soumettait enfin ses enfans à cette inoculation.

Le zèle de M. Decarro s'était promptement communiqué dans toute l'Allemagne. A Bamberg M. Marcus, Médecin justement estimé, traduisait les notes publiées par le Comité, s'occupait lui-même à répéter nos essais, et formait une société qui, ainsi qu'il nous le mandait lui-même, avait beaucoup contribué à répandre le bienfait de la vaccine dans ces contrées.

A Francfort, elle fixait l'attention de l'un des

Médecins les plus célèbres de nos jours , de M. Sæmering et de M. Goldschmith qui, dans deux ouvrages publiés en allemand sur cette pratique, rapportaient les résultats d'une contre-épreuve tentée avec succès sur quatorze enfans, en présence des Médecins de la ville réunis, et annonçaient aussi que des épidémies varioleuses avaient épargné tous les individus vaccinés.

A Jena, M. Hufeland s'en occupait, et publiait des remarques sur cette méthode.

A Ratisbonne elle était employée sur l'enfant du prince Latour et Taxis, et faisait des partisans dans cette ville; elle était également encouragée par la princesse de Hohenlohe-Batenstein, qui s'était soumise elle-même avec ses enfans, à cette pratique.

A Munich, il avait été publié, sous l'autorité électorale, une invitation à tous les Médecins de la Bavière de s'occuper de la vaccine avec zèle, et d'envoyer les résultats de leurs observations à la Commission électorale de santé. L'Électeur et le Ministre Baron de Hardenberg avaient adressé des lettres circulaires à ce sujet aux Curés et Employés civils; et l'Ambassadeur de Bavière remettait au Comité un petit ouvrage en allemand où il

était question de ces progrès de la nouvelle pratique.

A Leipsick, le Docteur Kuhn publiait une dissertation latine, dans laquelle il rendait compte des succès de cette méthode et de la proposition faite par M. Hébenstreit, de nommer la vaccine, *glaucine*, à raison de la couleur légèrement azurée particulière à cet exanthème.

Enfin, outre un très-grand nombre de dissertations allemandes adressées au Comité, il lui était remis deux Mémoires sur cette méthode, au nom de M. le Conseiller Fischer, Médecin du prince de Nassau, par M. Fabricius, secrétaire de légation.¹

En Prusse.

En Prusse elle avait été également examinée; et, après quelques hésitations comme à Vienne, le Gouvernement avait enfin pris le parti de l'encourager. Déjà, vers la fin de l'an 8, ou au commencement de l'an 9, des essais avaient été faits à Berlin sur environ cinquante enfans, que M. Friedlander avait suivis avec soin. A Breslaw, une Société de Médecins très-recom-

¹ Procès-Verbaux des 25, 29 nivose, 5 germinal, 8 prairial, 8 messidor, 29 thermidor an 9; 4 vendémiaire, 4, 9 brumaire, 19 ventose, 21 floréal an 10.

mandables la pratiquait. Six cents cinquante individus y avaient été soumis ; on en comptait environ douze cents dans la province ; et le gouvernement prussien , par une ordonnance , enjoignait aux Médecins et Chirurgiens de toute la Silésie de la propager autant qu'il serait à leur disposition , tandis qu'en Prusse , ébranlé par l'ouvrage de M. Marcus Herz , il l'assujettissait à des formes lentes et compliquées ; mais bientôt ces entraves avaient été écartées par l'expérience, devant laquelle avaient disparu tous les argumens de M. Herz , et s'était évanoui le pouvoir de son ouvrage. Le Collège de Médecine de Berlin donna un rapport favorable qui fut publié par son chef , le ministre Schulemburg , en date du 7 juin 1802 ; et le Roi étant enfin convaincu des avantages de la vaccine , elle fut inoculée à ses deux enfans par les Docteurs Hufeland et Brown.

Ces obstacles du moment avaient à peine été levés , que la vaccine s'était répandue dans toute l'Allemagne. Bientôt on la vit généralement adoptée en Bohême , en Hongrie , en Moravie , dans toute la Souabe, la Franco-nie, la Bavière, en Saxe, sur toute la rive droite du Rhin, en Silésie ; de sorte qu'il n'était guère

de ville un peu considérable soit dans l'Empire soit dans les états de la Monarchie prussienne, où elle n'eût été accueillie et employée avec les mêmes avantages.

En Suède.

Dans le Nord, elle s'était également acquis des partisans. Déjà, dès le mois de nivose an 9, les journaux rendaient compte des expériences commencées en Suède, où, suivant les détails que nous a adressés le citoyen Bourgoing, envoyé extraordinaire de la République, on doit sur-tout ses succès au zèle du Docteur Gahn pour la naturaliser, malgré les obstacles qu'il a rencontrés. Après des essais ordonnés au Lazaret royal, le Roi de Suède avait chargé une Commission de lui faire un rapport sur cette découverte, et la princesse Willhelmine, sa fille, fut soumise à cette inoculation.

En Danemarck.

En Danemarck, le Gouvernement avait adopté la même mesure. Par un rescript royal du 17 octobre, adressé aux Médecins du Roi, Aaskow et Guibrand, au conseiller professeur Callisen, aux professeurs Winslow et Wiborg, il les avait invités à se réunir en Comité pour proposer les moyens de propager cette méthode, déjà jugée, par le Collège de Médecine, digne de mériter l'attention la plus sérieuse.

Suivant une lettre de M. Winslow, adressée au Comité, la nouvelle inoculation avait eu bientôt les plus grands succès ; des personnes les plus distinguées ayant soumis leurs enfans à ce procédé, et des contr'épreuves ayant été pratiquées heureusement.¹

La vaccine avait été également introduite en Russie, où elle avait été portée par le Docteur Schulze, médecin de Prusse. Par ses soins, quelques inoculations furent faites avec succès dans la maison des enfans trouvés ; et pour conserver le souvenir de cette heureuse expérience, un nom particulier,² fait pour en rappeler l'époque, fut donné, avec une pension, par l'Impératrice Douairière au premier enfant vacciné dans l'hospice. Dans le même temps, l'ex-ministre comte de Rotopsin s'en occupait avec soin dans sa retraite, où il s'était livré aux sciences et aux arts, et la faisait inoculer à tous les habitans de ses terres.³

En Russie.

¹ Le rapport de la Commission a été publié dans le Journal intitulé, *le Nord Littéraire*, par le Professeur Olivarius de Kiel en Holstein. Procès-Verbal du 4 frimaire an 11.

² *Vaccinof*.

³ Procès-Verbaux des 29 messidor, 9 thermidor, 4, 14 fructidor an 9 ; 29 vendémiaire, 24,

Essais tentés
dans le Midi.

En Italie.

Dans le Midi, un champ non moins vaste avait été ouvert aux expériences. Portée d'abord en Italie par le Docteur Marshall, propagée sur-tout par le Docteur Sacco, qui la répandit avec tant de zèle, elle devint bientôt l'objet des recherches d'un grand nombre de médecins dont s'honore la République Italienne. Une Commission s'en était occupée à Milan : à Pavie, l'illustre Scarpa en avait fait l'objet de différens essais, suivis de la contr'épreuve pratiquée à différens intervalles ; et des succès si nombreux, appuyés de témoignages aussi respectables, ont fait adopter cette pratique par le Gouvernement, qui a cru devoir l'organiser comme une partie d'administration publique, digne de toute son attention. Dans le Tirol italien, une épidémie varioleuse, épargnant un enfant vacciné, conciliait la confiance générale à cette méthode. A Trente, le Docteur Mazzonelli obtenait des résultats dont il rapportait le mérite au Comité, auquel il se proposait d'en adresser les détails. A Gênes, un médecin anglais, le

29 brumaire, 24 frimaire, 9 nivose, 9, 19, 29
pluviose, 9, 19 ventose, 19 prairial, 10 messidor
an 10.

Docteur William Bath, publiait en italien différens ouvrages dont il nous adressait des exemplaires, dans lesquels il rendait compte des obstacles qu'il éprouvait, et des succès qu'il avait obtenus. A Livourne, le citoyen Guigoux, médecin, nous transmettait un tableau comparatif des vaccines vraie et fausse observées dans cette ville, et il attribuait ces dernières à des fils reçus de Genève et de Vienne. A Rome, le Docteur Flajani faisait triompher la vaccine des préjugés qui repoussaient cette inoculation, comme ils avaient éloigné celle de la petite vérole; et ce détail important nous était communiqué d'après une lettre écrite par M. Uhden, résidant de Prusse près la cour de Rome. A Chambéri, le Docteur Daquin l'inoculait avec non moins d'avantages, et rendait compte de ses essais au Ministre de l'Intérieur, le citoyen Chaptal. A Turin, la Société d'Agriculture Subalpine publiait dans son Calendrier Géorgique une notice dans laquelle le citoyen Buniva (rédacteur) annonçait que la vaccine n'avait point encore eu de détracteur en Piémont; mais à Naples sur-tout, elle avait dû de grands succès au Docteur Marshall, qui avait obtenu du Roi un témoignage de reconnaissance pour

ce service rendu à ses états, et qui l'avait également propagée avec un zèle très-recommandable dans la Sardaigne et à Malthe.¹

En Turquie. Du sein de l'Italie, de l'Allemagne, et de l'Angleterre, la nouvelle méthode avait été portée dans des contrées bien plus éloignées. Le Docteur Hesse d'Erftord l'avait pratiquée à Constantinople, où il l'avait introduite dans le sérail. Le Docteur Scott, Médecin de l'Ambassade anglaise en Turquie, l'avait fait parvenir aux grandes Indes, et dans son voyage en Grèce, il l'avait propagée avec un tel succès dans toutes ces îles, qu'à Athènes, les habitans, pleins de confiance dans ce préservatif, se l'inoculaient eux-mêmes. Déjà on avait annoncé que la vaccine avait pénétré dans le Bengale, qu'elle était employée sur les bords du Tigre et de l'Euphrate, et qu'on l'avait adoptée à Bagdad et à Bassora.²

Dans les Isles
de la Grèce.

Dans l'Inde.

Autres essais.

En Amérique, elle était accueillie comme une pratique avantageuse pour l'humanité,

¹ Procès-Verbaux des 5 pluviôse, 3, 8, 19 messidor an 9; 9 vendémiaire, 9 brumaire, 9 frimaire et 9 nivose, des 19 pluviôse et 19 prairial an 10.

² Procès-Verbaux de 25 floréal an 9; 29 vendémiaire, 19 frimaire, 19 ventose, 29 fructidor an 10; nivose an 11.

par M. Jefferson, président des États Unis, En Amérique.
qui soumettait dix-huit personnes de sa famille à cette inoculation. Il en étendait le bienfait jusque dans les Tribus indiennes, dont il embrasse les intérêts dans les vues philanthropiques qui l'animent. Une lettre de New-Yorck annonçait que l'épreuve de cette méthode devait être faite par le bureau de santé de Boston, et qu'une souscription était ouverte pour favoriser cette utile expérience.¹

Dans des régions plus voisines de la En Espagne.
France, et par une autre route, la vaccine avait été également propagée. Nous avons déjà parlé de l'Espagne qui, sur ses frontières, l'avait vue essayer avec avantage à Puycerda et Mont-Louis. M. Piguilhem, du Collège royal de Médecine à Madrid, la préconisait avec zèle. M. Alonzo s'y était soumis lui-même pour mieux persuader ses concitoyens. Les plus célèbres médecins l'adoptaient à Madrid, où l'ambassadeur de France, le citoyen Lucien Bonaparte, la faisait pratiquer sur sa fille. Le Docteur Carbelleiro l'introduisait le premier dans le royaume de Galice; en Catalogne, elle était

¹ Procès-Verbaux, des 5 pluviôse an 9; 9 ventose an 10; 29 vendémiaire an 11.

fort répandue. C'était sur-tout aux efforts soutenus de MM. Piguilhem et Dalnau qu'on devait ces succès ; le premier sur-tout ayant inoculé à Madrid dix enfans sur lesquels elle avait réussi, malgré le froid d'une saison rigoureuse. ¹

En Hollande.

En Hollande, le même accueil avait été fait à la nouvelle méthode. A Rotterdam, les Médecins instruits par le Docteur David, s'en étaient occupés, et témoins des heureux effets qu'on en obtenait, ils ne balançaient point à en recommander la pratique. Le Docteur Looyes, de Harlem, nous mandait qu'un institut pour la vaccine s'était formé dans cette ville, et qu'on y avait publié une traduction hollandaise de l'ouvrage de Jenner par le Docteur David qui entretenait avec le Comité une correspondance suivie. A Bois-le-Duc, le Docteur Ligthenwelt avait employé avec succès le fluide vaccin que nous lui avions envoyé, et il nous mandait qu'il avait vacciné déjà plus de cent vingt enfans. A Groningue, M. Tellegen publiait une thèse latine dans laquelle, entre autres détails sur les

¹ Procès-Verbaux des 5 pluviose, 5 floréal, 23 prairial an 9 ; 4 vendémiaire, 29 pluviose an 10 ; 3 vendémiaire an 11.

succès de la vaccine en Hollande , il annonçait qu'une épidémie varioleuse avait épargné à Rotterdam cent enfans vaccinés , et plus de quatre cents dans le pays de Drente. ¹

Mais c'était spécialement dans le pays même où cette méthode avait pris naissance , que le Comité avait cru devoir suivre avec soin le sort qu'elle éprouverait. Là , l'opinion mieux formée sur l'inoculation , répandait davantage la nouvelle pratique , et la livrait par conséquent à de beaucoup plus nombreux essais dont l'effet devait être inévitablement de la renverser si elle n'était pas fondée , et , dans le cas contraire , de la confirmer. Une continuité de résultats toujours les mêmes , toujours favorables , semble avoir été le produit de ces expériences. Ainsi on s'assurait que la vaccine était connue en Irlande , à Cork , à Oxford , que la méthode de l'inoculer y était anciennement employée. On y citait des contre-épreuves faites avec succès. Les Médecins de Plymouth réunis signaient une déclaration en faveur de la vaccine ; divers ouvrages étaient publiés pour la propager ; les journaux vantaient

Essais continués en Angleterre.

¹ Procès-Verbaux de germinal an 9 ; 4 brumaire et 19 frimaire an 10.

ses avantages. Le prince de Galles la faisait pratiquer sur le soldats de son régiment. Les mousses y étaient également soumis. Elle était à Londres le sujet des conversations au milieu du tumulte des affaires publiques. Les officiers de la marine faisaient frapper une médaille d'or en l'honneur de Jenner , et la lui portaient solennellement. Un ordre était donné par le Gouvernement de faire vacciner tous les enfans des militaires et des marins. Un dîner anniversaire était institué à Londres , par une société , en commémoration de la découverte. Ses progrès étaient tellement multipliés , que , suivant le rapport de M. Simmons , on n'ino- culait presque plus la petite vérole , et que , suivant le citoyen Pictet , qui s'était assuré sur les lieux mêmes de l'opinion , on ne doutait plus , parmi les Médecins les plus célèbres de Londres , qu'on ne pût parvenir en un petit nombre d'années à faire disparaître la petite vérole de l'Angleterre , comme on en avait *chassé les loups*. Le Docteur Haygarth , connu par un ouvrage sur les moyens d'anéantir la petite vérole , adoptait le nouveau procédé. A Edimbourg , les meilleurs Médecins l'avaient également adopté. L'institut de Londres publiait des rapports annuels qui an-

nonçaient que, sur des milliers d'individus vaccinés, il n'y avait pas un seul exemple de petite vérole survenue, ni d'accident grave observé; et M. Hygmore, secrétaire de cette société, nous faisait part de ces résultats. M. Woodville, continuant ses relations avec le Comité, lui envoyait le portrait gravé de Jenner, et le précis des observations de cet auteur, de celles de Pearson, de Waterhouse, et les siennes propres réunies. Enfin le Parlement d'Angleterre, au nom de la nation reconnaissante, décernait à l'auteur de la méthode, au Docteur Jenner, une récompense publique.¹

Tel est l'exposé fidèle des travaux auxquels le Comité s'est livré pour s'éclairer sur la nature et les effets de l'inoculation de la vaccine. Nous allons détailler maintenant les faits principaux que nos recherches nous ont présentés, et les résultats que nous en avons obtenus.

Examen des
effets de la vac-
cine.

Le premier soin qui devait nous occuper, était de nous assurer de l'existence de la

¹ Procès-Verbaux de ventose, 5 germinal, 13 floréal, 13, 23 prairial, 3, 19 messidor, 4 thermidor, 29 fructidor an 9; 9 brumaire, 29 pluviôse an 10; 8 pluviose an 11.

vaccine, c'est-à-dire, de l'affection nouvelle qui était annoncée, et qui présentait une espèce de plus à classer au nombre des dispositions morbifiques dont l'économie animale peut être attaquée. Si, d'un côté, la vaccine paraissait offrir des caractères assez distincts pour que l'on dût la reconnaître comme une affection particulière et réelle ; sous d'autres rapports aussi, elle semblait se rapprocher de trop près de la petite vérole, pour qu'on ne pût pas soupçonner qu'elle n'en différât pas essentiellement ; et, dans les premiers momens où l'on s'en occupa parmi nous, il est facile de se rappeler que ce soupçon fut plus d'une fois énoncé dans le nombre des objections faites contre la nouvelle invention. Sans doute cette objection ne pouvait être proposée de bonne foi par des personnes qui auraient observé pendant quelque temps des sujets inoculés de la vaccine. Mais il suffisait qu'à cet égard quelques doutes eussent été élevés, pour que le Comité, qui cherchait par-tout la lumière, dût dissiper à cet égard même les plus légers nuages qui pouvaient exister.

L'existence de la vaccine, comme maladie ou affection morbifique nouvelle, fut donc l'un des premiers objets de notre examen ;

et, à cet égard, l'observation ne laisse aucun doute sur sa réalité.

Il suffit en effet de rapprocher les caractères distinctifs de la vaccine, pour reconnaître qu'elle forme, qu'elle constitue une affection éruptive, absolument différente de toutes celles qui sont connues, et que, malgré la grande analogie qu'elle paraît avoir avec la petite vérole, on ne peut cependant la confondre avec cette dernière.

Sa différence
d'avec la petite
vérole, et les au-
tres éruptions
connues.

Dans les premiers jours, il est vrai, l'effet de l'insertion est tout-à-fait le même, et les deux inoculations suivent quelque temps une marche semblable.

La piqûre se cicatrise; et, dès la fin du troisième jour ou dans le cours du quatrième, le travail commence à se manifester. Ce premier travail s'annonce par un peu de dureté que l'on reconnaît au toucher dans le tissu de la peau, et par une teinte d'un rouge clair, avec un peu d'élévation que l'œil nu peut observer. Le bouton, qui se forme alors, prend chaque jour plus d'accroissement; une inflammation plus ou moins forte, et qui s'étend à sa base, l'accompagne constamment, et le travail intérieur, qui en est la suite, s'établit d'une manière complète. Mais, à cette époque, la

marche des deux inoculations devient différente. Le bouton varioleux de la piqure, fournit une matière ou sérosité purulente ; on observe un trouble plus ou moins considérable dans les fonctions , et la fièvre qui s'allume donne lieu pour l'ordinaire à une éruption générale de boutons qui paraissent à la surface du corps , s'enflamment , abcèdent , et se dessèchent à la manière des phlegmons.

Description de
sa marche régulière.

Ce trouble de l'économie animale ne se remarque qu'à peine dans le développement de la vaccine. Le mouvement fébrile , quand il s'établit , est très-moderé ; il dure au plus un ou deux jours , et il n'est suivi d'aucun état qui annonce une infection générale et intérieure.

Indépendamment de ces deux différences , très-prononcées et très-importantes , il s'en manifeste plusieurs autres , qui consistent principalement dans la forme et les apparences extérieures du bouton , et qui le distinguent d'une manière plus ou moins marquée.

Ainsi , dès le second jour , où l'on peut apercevoir le rudiment de la pustule de vaccine , on la voit déjà caractérisée par la dépression qu'elle offre au centre , et le bourrelet ou renflement circulaire qui la forme.

Ces deux caractères essentiels du bouton de

la vaccine, et que nous verrons l'accompagner constamment jusque dans l'état même de dessiccation, ne sont pas les seuls qui le distinguent. On en voit un très-remarquable encore dans la couleur, qui lui est propre. A mesure que le bourrelet circulaire s'élargit et augmente, la teinte rouge qui le colore, s'éclaircit insensiblement, et, vers le septième jour, il prend un aspect luisant et une couleur argentée : ¹ en même temps sa forme ronde, du volume d'une lentille ordinaire, se dessine de la manière la plus régulière.

Bientôt tout cet appareil prenant plus d'intensité, on voit vers le huitième ou le neuvième jour un cercle rouge d'un à deux pouces d'étendue se manifester autour de chaque bouton, en même temps que le tissu cellulaire se gonfle et se durcit au-dessous. Lorsque plusieurs piqures faites à peu de distance donnent naissance à des pustules plus ou moins voisines, ces aréoles se confondent ensemble et se réunissent en une seule qui embrasse les boutons. Le gonflement du tissu cellulaire, qui va en augmentant,

¹ Le Docteur Pagani d'Udine, compare cette couleur à celle de l'ongle dont on presse à l'extrémité. Procès-Verbal du 30 frimaire an 11.

confond bientôt aussi, et de la même manière, les tumeurs sous-cutanées que l'on sent à la base des différentes pustules, et forme un engorgement plus étendu, auquel on a donné le nom de plaque ou de tumeur vaccinale.

A ces différences extérieures, qui distinguent le bouton de la vaccine, s'en joint une plus marquée encore qui dépend de la conformation intérieure de la pustule, et de la nature du fluide qu'elle contient. Cette humeur est entièrement limpide, plus ou moins visqueuse; et elle paraît distribuée dans les cellules du tissu de la peau qui la contiennent, comme dans autant de loges séparées, de la même manière que le suc est contenu dans les vésicules du grain de raisin, et l'humeur vitrée dans le globe de l'œil. Aussi remarque-t-on qu'en faisant des piqûres au bouton de vaccine, il ne sort chaque fois qu'une gouttelette de fluide, qui, lorsqu'on l'épuise, ne se répare au moins qu'après un intervalle de quelques secondes.

Enfin, lorsque, vers le dixième ou onzième jour, la pustule, qui a pris pour l'ordinaire une étendue de quatre à cinq lignes, et qui est parvenue à sa maturité, commence à se dessécher, l'aréole s'efface et disparaît; la tumeur vaccinale se résout et se dissipe. La croûte s'établit du

centre à la circonférence ; sa couleur , jaune d'abord , brunit insensiblement , et , paraissant s'élever au-dessus de la peau , à mesure que celle-ci se dégonfle et se déprime , le bouton offre une croûte plus ou moins noirâtre , luisante , d'une surface lisse et polie , et qui conserve à son sommet la dépression centrale que l'on y a toujours remarquée. C'est vers le vingt-deuxième ou vingt-quatrième jour que cette croûte se détache en laissant à la peau une impression plus ou moins profonde.

Cependant la pustule vaccinale ne suit pas toujours cette marche constante et régulière. Des variétés se font quelquefois remarquer dans ses différentes périodes. Ainsi le développement du travail aux piqures , qui s'annonce ordinairement du troisième au quatrième jour est quelquefois plus tardif.¹ Nous l'avons vu dans nos nombreuses expériences se manifester au huitième jour ,² au

*Irrégularités
observées.*

¹ Ces faits sont consignés dans les tableaux de vaccination remis au Comité par ses divers membres.

² Sur un enfant de vingt-un mois. Tableaux du citoyen *Delaroche* , et sur un autre âgé de trois ans quatre mois. Tableaux du citoyen *Doussin-Dubreuil*.

dixième, ¹ au douzième, ² au quinzième, ³ au dix-septième, ⁴ même au vingtième. ⁵ Nous avons eu occasion d'observer de pareils faits sur des sujets vaccinés sous nos yeux par quelques-uns de nos collègues à Paris. Le citoyen Alyon ⁶ a vu le travail ne s'annoncer que le onzième jour; le citoyen Colladon ⁷ que le treizième; le citoyen Gastaldy que le dix-septième. ⁸

Dans le grand nombre d'observations parvenues au Comité par sa correspondance, on

¹ Sur un enfant de deux ans et demi.

² Sur un autre de trois ans. Tableaux du cit. *Parfait*.

³ Sur un sujet de huit ans. Tableaux du citoyen *Salmade*, et sur un autre de dix-sept ans. Tableaux du citoyen *Parfait*.

⁴ Sur une personne de vingt-quatre ans. Tableaux du citoyen *Parfait*, n° 46.

⁵ Sur un sujet de sept ans. Tableaux du citoyen *Parfait*, n° 7, et sur une demoiselle à laquelle la petite vérole était survenue. Tableaux du citoyen *Marin*.

⁶ Sur un enfant de dix mois, allaité par sa mère. Tableaux n° 6.

⁷ Sur un enfant de quatre ans. Tableaux n° 4.

⁸ Sur un enfant qui, le deuxième jour de la vaccination, fut pris de la coqueluche. Procès-Verbal du 29 vendémiaire an 10.

voit la même remarque faite par plusieurs médecins des départemens. Ainsi le citoyen Dusert de Nancy observe que la vaccine se développe du quatrième au septième jour.

Le citoyen Dax l'a vue se manifester le septième jour ; le citoyen Derm , médecin à Morlaix , le neuvième ; le citoyen Galleron , médecin à Laigle , le huitième.

Le citoyen Bouet , médecin à Estrepagny près Gisors , le citoyen Delamarne , l'ont vue ne se mettre en mouvement que le onzième.

Le citoyen Valentin, sur un grand nombre de sujets vaccinés , l'a vue aussi retarder , mais jamais au-delà du treizième jour. Le citoyen Leclerc Beaumont à Varzi l'a observée au dix-septième ; le citoyen Achard , chirurgien à Cannes , au dix-neuvième , quoique le sujet eût été vacciné de bras à bras.

Le citoyen Bonhomme cite des exemples de son développement les onzième , treizième et dix-septième jour.

Sur les sujets vaccinés par le citoyen Guerbois , chirurgien à Liancourt , elle ne s'est quelquefois manifestée que les septième , quinzième , vingt-cinquième jour.

On ne l'a vue sur un sujet vacciné à Reims ,

se développer également que le vingt-cinquième jour.

Le citoyen Boissier cite l'exemple d'un fait très-intéressant, où le travail s'est manifesté le vingt-unième.

Le citoyen Garnier, chirurgien à Saint-Pons, a vu les piqûres se mettre en mouvement le vingtième.

Le citoyen Sèbe a observé la vaccine paraissant le vingt-septième.

Enfin le citoyen Texier, chirurgien à Versailles, a vu les piqûres rester inertes jusqu'au trentième jour, et l'on nous a cité un exemple du trente-deuxième.¹

Dans ces cas du développement tardif de la vaccine, on peut remarquer deux circonstances différentes.

Plusieurs piqûres ayant été pratiquées, on voit quelquefois que, les unes se développant au terme ordinaire, d'autres ne commencent à travailler que quelques jours après.

¹ Procès-Verbaux des 21 brumaire, 29 ventose, 29 germinal, 5 floréal, 18 prairial, 12, 19 messidor, 9 thermidor an 9; 5 ventose, 14 nivose, 9 prairial, 19 messidor, 9 thermidor an 10; 14 nivose, 8 pluviose an 11.

Le Comité a observé sur un sujet l'une des piqûres se développant au cinquième, et sur un autre sujet une des incisions éteintes s'enflammer au neuvième jour après les autres.

Le Comité a vu sur une personne de 51 ans, à laquelle quatre piqûres avaient été faites au bras, les trois supérieures offrir le travail ordinaire, et la quatrième ne commencer à s'animer que le sixième.

Il a eu deux fois l'occasion d'observer le même effet au onzième jour. ¹

Mais quelquefois aussi toutes les piqûres restant inertes pendant plusieurs jours, et paraissant ne devoir point travailler, on remarque qu'une seconde vaccination, pratiquée dans le même lieu, les fait partir tout à coup, en même temps que les secondes, ou ces dernières restant sans avoir aucun effet consécutif. Nos essais nous ont donné plusieurs exemples de ce fait qui a été apperçu par d'autres; à ce sujet, nous citerons celui que nous a rapporté le citoyen Mallet, d'après les citoyens Thauraux et Petit, d'une seconde vaccination pratiquée

¹ Tableaux des citoyens *Mongenot, Guillotin*; et procès-Verbaux des 25 frimaire et 15 nivose an 9.

dix-sept jours après celle qui avait précédé , et dans laquelle les premières piqûres ont travaillé en même temps que les secondes.

Le citoyen Pied , médecin à Nogent-le-Rotrou , a vu sur un sujet un bouton d'insertion commencer à se développer quand les autres étaient à leur plus haut période. ¹

Ce n'est pas dans l'époque seule du premier développement que quelques variétés se font ainsi remarquer. On en observe aussi quelques-unes dans les autres époques du travail. Quelquefois il paraît plus prompt, plus précipité dans sa marche; ce qui a fait penser à quelques personnes qu'il y avait une vaccine de courte durée, comme quelques Praticiens prétendent avoir reconnu une espèce de ce genre dans la petite vérole naturelle et inoculée. L'un de nous croit en avoir fait la remarque, et le citoyen Valentin s'est prononcé en faveur de cette opinion. Mais d'autres fois, au contraire, la vaccine a présenté d'abord une marche lente, ensuite plus rapide, ainsi que le Comité l'a observé sur une personne de 42 ans. Dans d'autres cas elle a eu un développe-

¹ Procès-Verbaux des 3 messidor an 9, et 27 nivose an 11.

ment prompt, ensuite interrompu, et reprenant bientôt son cours comme on l'a vu sur un des sujets soumis à nos expériences.¹

La formation de l'aréole est sujette aussi à quelques irrégularités plus ou moins rares. Le comité l'a vue paraître seulement au dixième jour, la vésicule étant déjà flétrie, la vaccine ayant été très-précocce.²

Une des anomalies les plus singulières qui se soient présentées à l'examen du Comité, est l'apparition de vésicules semblables au pemphigus, survenues aux piqures le jour même de la vaccination.³ Ces vésicules se sont crevées le lendemain, et il en est sorti un fluide limpide analogue à celui des vésicatoires, dont l'inoculation sur d'autres sujets n'a produit aucun effet. Ce phénomène, que nous avons eu plusieurs occasions d'observer dans les premières chaleurs de l'été de l'an 10, n'a jamais offert aucun symptôme local alarmant; la dessiccation s'est faite aussitôt que le liquide

¹ Tableaux des citoyens *Parfait*, *Guillotin*, *Doussin-Dubreuil*, et Procès-Verbal du 8 floréal an 9.

² Tableaux du citoyen *Delaroche*.

³ Procès-Verbal du 29 messidor an 10.

s'est échappé de la vésicule, et les sujets ainsi inoculés ont pu ensuite contracter la vaccine.

On ne peut douter que ces variétés ne tiennent, pour le plus grand nombre, aux diverses constitutions des sujets soumis aux épreuves; qu'ainsi la marche plus prompte ou plus lente, le développement précoce ou tardif, ne dépendent de l'état du tempérament plus actif ou plus inerte; il est également de ces différences qui sont une suite de l'espèce native des sujets soumis à la vaccination. Ainsi le Comité ayant eu occasion de vacciner des noirs, l'aréole, la couleur argentée des pustules ont dû lui offrir des apparences différentes de ce qu'elles sont sur les

Vaccine sur les
Noirs.

¹ Procès-Verbal du 30 frimaire an 11.

Le citoyen Dupuytren, chef des travaux anatomiques à l'Ecole de Médecine, a fait les mêmes remarques sur plusieurs individus de cette couleur, à l'Institut national des Colonies, ci-devant Collège de la Marche. Le Comité a profité de ces circonstances pour faire peindre cette variété de la vaccine. Les tableaux font partie des collections de l'Ecole de Médecine, et sont déposés dans les galeries de son musée.

blancs.¹ Mais quelque sensibles qu'elles soient, elles ne prouvent rien contre la marche ordinaire et constante de la vaccine, contre sa différence absolue et entière d'avec la petite vérole à laquelle on ne peut la rapporter comme une espèce, et dont elle est entièrement distincte. La vaccine en effet en sera toujours, aux yeux des hommes instruits, totalement séparée par de grands caractères naturels et fortement prononcés; savoir: la dépression centrale, l'aréole, la tumeur sous-cutanée, la limpidité du fluide, son dépôt dans des loges ou cellules isolées, la teinte argentée de la pustule, et enfin sa forme très-régulière.

C'est, comme nous le verrons plus particulièrement par la suite, à la vaccine, qui réunit tous ces caractères, que l'on attribue un effet préservatif de la petite vérole, préférable à celui que l'on obtient de l'inoculation variolique ordinaire. L'effet de préservation de celle-ci étant à peu près aussi complet, aussi durable qu'on puisse le désirer, puisqu'il y a à peine des exemples qu'à quelque âge peu avancé qu'on l'ait pratiquée, on ait vu pendant le cours de la vie la plus longue, la petite vérole sur-

Avantages de
la vaccine constatés.

¹ Des Noirs ont été aussi vaccinés en Angleterre.
Procès-Verbal du 25 pluviose an 9.

venir ; ce n'est point sur la durée , sur l'effet plus complet, que la préservation par la vaccine peut l'emporter. Il lui reste à prévaloir par une manière plus douce , plus sûre , soit en exposant à moins de dangers, soit en ayant des effets moins fâcheux , et toutefois en préservant d'une manière aussi assurée. Il s'agit donc de mettre en parallèle les deux espèces d'inoculation ; de comparer leurs avantages ou leurs inconvéniens respectifs, et de voir de quel côté l'expérience fait pencher la balance.

Tout en reconnaissant les grands et incontestables avantages de l'inoculation de la petite vérole , les grands et signalés services qu'elle a rendus à l'humanité , on ne peut disconvenir qu'elle n'ait encore à sa suite des inconvéniens graves.

On ne peut nier en effet que , malgré les préparations les plus soignées , l'inoculation ne développe chez quelques sujets , sur la moitié même environ , une fièvre plus ou moins vive , dont le degré précis de gravité est souvent incertain.

On sait que l'éruption qui suit cette fièvre n'est pas toujours purement locale ; que sur un certain nombre de sujets inoculés elle peut devenir plus ou moins abondante , quelquefois

même confluyente , et occasionner ainsi des accidens fâcheux , tels que la perte de la vue , des cicatrices nombreuses et difformes , des ulcères , des paralysies ou atrophies , et quelquefois même la mort.

Il est aussi reconnu que la petite vérole inoculée étant contagieuse , et pouvant se communiquer par tous les moyens de transmission particuliers aux affections de ce genre , l'inoculation ordinaire répand et multiplie les germes de cette maladie comme la petite vérole naturelle , sans qu'il soit possible , par aucune mesure suffisamment assurée , d'en empêcher l'effet au moins entièrement.

Ces divers inconvéniens sont sans doute très-graves , et l'on ne peut contester qu'ils sont attachés à la pratique de l'inoculation telle que nous la connaissons. La vaccine les prévient-elle ainsi qu'on l'a annoncé ? c'est ce que nous avons dû examiner avec la plus scrupuleuse attention.

Relativement à la manière dont la vaccine inoculée affecte l'économie animale , l'observation nous a paru lui assigner un incontestable avantage.

1^o Bénégnité
de la vaccine.

Dans nos nombreux essais , le caractère le plus essentiel , le plus constant que nous lui

avons reconnu , c'est son extrême b nignit  ; et elle lui est tellement naturelle , que , le plus ordinairement ,   peine cette inoculation para t affecter le syst me g n ral.

Lors m me que cette action a lieu de la mani re la plus sensible, elle ne se marque encore que par des effets fort au-dessous pour l'intensit  , de ceux qui accompagnent l'inoculation variolique. Dans aucune occasion nous n'avons vu les enfans soumis   nos  preuves , interrompre leurs jeux , leurs habitudes ordinaires, jamais , sur-tout , nous ne les avons vus garder le lit.

Dans ces cas d'affection g n rale du syst me , ce que l'on remarque est un peu de mouvement f brile qui se manifeste du septi me au dixi me jour : des maux de t te , de l'agitation, des d mangeaisons plus ou moins fortes, de la lassitude , quelquefois des naus es accompagnent ce mouvement ; mais rarement il passe vingt-quatre heures.

Une observation attentive para t cependant avoir appris qu'il s' tablit une sorte de crise d puratoire   peine sensible , qui se continue m me apr s la dessiccation, et qui, lorsqu'elle est contrari e , donne naissance   de l gers accidens particuliers , prin-

principalement à des éruptions irrégulières et anormales. ¹

En même temps aussi, les accidens locaux acquièrent quelquefois plus d'intensité; des picotemens se font sentir aux piqûres; l'aréole prend plus d'étendue, plus de couleur; l'inflammation du tissu cellulaire a plus d'accroissement; on l'a vue se prolonger depuis l'épaule jusqu'au coude; il se manifeste de l'engorgement aux glandes axillaires avec douleur. Enfin, dans certains cas, il s'établit de la suppuration sous les croûtes des boutons; et, quand elles se détachent, elles laissent, dans des cas extrêmement rares, une légère ulcération.

Sur les adultes et les individus plus avancés en âge, nous avons vu quelquefois cette intensité dans les accidens être plus marquée. Ainsi l'un de nous ² a observé chez une femme de cinquante-un ans de fortes démangeaisons aux bras et aux piqûres, des douleurs, de l'agitation, de l'insomnie pendant presque tout le cours de l'inoculation, un mal de cœur très-vio-

¹ On doit cette observation très-importante au citoyen *Chaussier*, Professeur de l'Ecole de Médecine de Paris.

² Le citoyen *Guillotin*. Tableaux n° 2.

lent, avec fièvre, chaleur et douleurs vives, qui ont gagné jusqu'au sein, tuméfaction très-grande et très-douloureuse de la peau, l'aréole faisant le tour du bras, et s'étant étendu jusqu'au coude. « C'est, ajoute-t-il dans son observation, de toutes les personnes que j'ai vues
 « inoculées, celle qui a été le plus malade. Cependant elle n'a pas été alitée un seul instant ;
 « à l'exception de quelques jours, elle a bu et
 « mangé avec ses compagnes aussi bien qu'à
 « l'ordinaire, et elle a toujours exactement
 « rempli les fonctions auxquelles elle était attachée. »

Les accidens locaux offrent souvent aussi sur les sujets adultes une activité plus remarquable. L'un de nous a vu, dans une circonstance de ce genre,¹ la tuméfaction des bras portée à un haut degré ; l'inflammation de la peau devenir érysipélateuse, accompagnée d'une vive démangeaison ; et les boutons, souvent grattés à raison de l'excès du prurit, se couvrir de croûtes épaisses et dures. Dans tous ces cas, les plus légers secours ont suffi pour calmer les accidens internes, tels que la fièvre, l'insomnie ; et les démangeaisons, l'inflam-

¹ Tableaux du citoyen *Thouret*.

mation et autres accidens locaux ont cédé à des lotions avec l'eau de guimauve et l'eau végéto-minérale.

Ce que nous avons remarqué à cet égard a été également reconnu par les nombreux collègues qui nous ont fait part de leurs observations ; tous annoncent que l'inoculation de la vaccine leur a paru extrêmement bénigne, et qu'à peine elle mérite le nom de légère indisposition. Ce sont trois à quatre cents observateurs qui répètent cette assertion. C'est sur des milliers de sujets vaccinés qu'ils l'ont recueillie : c'est d'après une expérience suivie pendant deux et trois ans, qu'ils prononcent : quel résultat peut être mieux constaté ?

Leurs observations à cet égard s'accordent tellement avec celles du Comité, que nous ne nous arrêterons pas à les détailler ici, nous remarquerons seulement ce qu'elles présentent de plus notable, et qui nous a paru ajouter à celles qui nous sont propres.

Ainsi, parmi les accidens généraux, le citoyen Lorin, à Thiessey, a vu sur un jeune homme de vingt ans un ptyalisme assez abondant, survenu du onzième au quatorzième jour d'une vaccine très-régulière.

Le citoyen Valentin annonce avoir observé

une fièvre secondaire, et une infection comme dans la variole inoculée.

Le Comité de Vaccine formé à Metz dit s'être assuré, par un grand nombre d'essais, que, sur tous les sujets vaccinés, le pouls est plus fréquent du sixième au dixième jour de la vaccination; son augmentation lui a paru s'élever de quatre à huit pulsations par minute: c'est avec une montre à secondes qu'il dit avoir calculé cette différence.

Le citoyen Sèbe annonce que, sur cinq cent treize individus qu'il a soumis à l'inoculation de la vaccine, quoique plusieurs fussent dans des dispositions malades, il n'a observé aucun accident. Le citoyen Senné fils avait fait la même remarque en vaccinant des sujets atteints de différentes espèces de fièvres. Le citoyen Rouger, médecin au Vigan (Gard), a vacciné sans distinction à l'approche d'une épidémie, et avec un succès qu'aucun événement n'a démenti.

Les citoyens André et Dallesnes, à S. Omer, n'ont vu aucune espèce d'accident se manifester, même après deux ans d'observation sur trois cents sujets qu'ils avaient vaccinés. Le citoyen Arnoult, à Boulogne-sur-Mer, a fait la même remarque sur six cents; le citoyen

Fournier, médecin à Gisors, sur une quantité encore supérieure ; et le citoyen Bertrand, Chirurgien à Méry sur Seine, sur deux cents.¹

Dans le nombre des accidens locaux, le citoyen Chaussier a vu se former, chez un professeur de l'École Polytechnique, une escarre assez forte.

Le citoyen Foubert, Médecin au Havre, a observé également une escarre de la largeur d'un écu de 3 livres : c'était sur un enfant de sept ans ; elle n'avait eu lieu qu'à l'une des piqûres.

Le citoyen Guigoux, Médecin à Livourne, nous annonce avoir remarqué, aux quatorzième et seizième jours, sur deux sujets, un dépôt à l'aisselle, qu'il attribue à des vaccinations pratiquées avec des fils chargés de vaccin ; mais il observe que la variole inoculée est de même sujette à laisser quelques accidens.

Enfin, la Société de Lyon, dans son rapport, dit avoir vu survenir aux pustules

¹ Procès-Verbaux des 18 floréal, 12, 29 messidor an 9 ; 19 frimaire, 29 pluviôse, 9 prairial an 10 ; 10 vendémiaire, 30 frimaire, et 14 nivôse an 11.

quelques ulcérations, suivies de croûtes lymphatiques.¹

2° Absence de toute autre éruption dans la vaccine que celle des piqures.

C'est presque toujours, dans la petite vérole, de la quantité de matière assimilée par l'action du virus, de l'énergie de cette assimilation, de l'abondance de l'éruption portée à la peau, et par conséquent de la quantité des boutons ou pustules, que dépendent les dangers qui accompagnent l'inoculation variolique. Une méthode qui serait exempte de cet inconvénient aurait donc un grand avantage; et nous avons dû conséquemment nous assurer si l'inoculation de la vaccine était, comme on l'a annoncé, dépourvue de toute autre éruption de boutons, que ceux qui surviennent aux piqures. A cet égard, voici ce que nous avons observé.

Si l'on excepte quelques exemples très-rares, nous n'avons jamais vu, à la suite de l'inoculation de la vaccine, paraître d'autres pustules que celles du lieu d'insertion. Ainsi, sur plusieurs milliers d'individus soumis à nos épreuves, nous n'avons remarqué que huit ou dix cas d'exception; et ceux-ci encore sont susceptibles de quelques observations propres

¹ Procès-Verbaux des 5 nivose, 19 messidor, et et 4 thermidor an 9.

à démontrer qu'il ne font que confirmer la règle générale.

Nous avons vu ces boutons se manifester de deux manières différentes, c'est-à-dire autour des piqûres ou dans des endroits du corps plus ou moins éloignés. Les premiers nous ont paru n'être que l'effet d'une inoculation accidentelle et locale, produite par les linges ou la manche du sujet vacciné, lesquels étant imbibés de la matière des pustules, l'ont inoculée aux parties environnantes, où pouvaient se trouver quelques boutons ouverts à leur sommet ou de légères excoriations. Quelquefois aussi ils nous ont paru être l'effet de la piqûre, comme il arrive lorsque l'instrument en traversant la peau l'ouvre en deux endroits à la fois, et forme ainsi deux incisions au lieu d'une; ou lorsque la pointe de la lancette, effleurant légèrement l'épiderme que l'on croit n'avoir point entamé, on a fait un plus grand nombre de piqûres qu'on ne l'avait pensé.

Eclaircissemens sur quelques cas qui paraissent contrarier cette assertion.

Boutons survenant à des piqûres qu'on ne croit pas avoir faites.

Quant aux boutons que nous avons vus paraître sur d'autres parties, nous n'y avons jamais aussi reconnu autre chose qu'une inoculation fortuite opérée par l'enfant, ou l'individu lui-même qui, après avoir déchiré ses pustules en les grattant, a porté ensuite ses

Inoculations accidentelles faites par les inoculés eux-mêmes, en se grattant.

doigts imbibés de fluide vaccin sur des parties où il éprouvait quelques démangeaisons.¹ Voici, à cet égard, les faits particuliers que nous avons observés, et dont l'exposé donnera la preuve de ce que nous disons.

L'un de nous² ayant pratiqué à un enfant de vingt-un mois, dix piqûres, il parut vingt-quatre boutons ou pustules, à plus ou moins de distance les uns des autres, et tous avaient le caractère et la forme de la vraie vaccine. Pour s'en assurer encore mieux, on vaccina six personnes avec le fluide pris dans les boutons, autres que ceux des piqûres, et toutes eurent des pustules de vraie vaccine, dont on recueillit de la matière pour inoculer d'autres sujets, lesquels furent également bien vaccinés. On eut des raisons de présumer que l'enfant s'était gratté, et qu'il avait ainsi donné naissance au développement d'un plus grand nombre de boutons.

¹ Le Docteur Jenner avait déjà reconnu que la vaccine prise des vaches se communiquait aux parties du corps, qui ne sont recouvertes que par l'épiderme, ou lorsqu'on portait sa main imprégnée de fluide vaccin sur des endroits excoriés.

² Tableaux du citoyen Marin, n° 24, et procès-verbaux des 5 et 19 ventose an 9.

Une petite fille, âgée de trois ans, ¹ vaccinée par le Comité, eut une vaccine régulière. Mais, le douzième jour, l'enfant ayant gratté et déchiré les pustules, elle porta ses doigts dans les narines, où il se développa deux boutons vaccins. Le nez en fut fortement tuméfié.

Un autre enfant ² ayant déchiré ses boutons de vaccine, et s'étant gratté une des tempes, on vit naître en cet endroit des boutons qui suivirent une marche assez régulière et très-prompte.

Le Comité a vu dans un autre cas un bouton vaccinal se développer à la fesse le douzième jour de la vaccination; l'enfant qui se frottait souvent le bras avait déchiré une des pustules, et l'on ne douta point qu'il ne se fût lui-même fait une nouvelle inoculation en portant ses doigts à la fesse, où l'on avait remarqué, dès la veille, une espèce d'égratignure.

Un fait plus important en ce genre est le suivant: un enfant est vacciné rue Neuve-Saint-Méry, ayant des gerçures aux bras, aux coudes, aux avant-bras, et à la partie interne

¹ Tableaux du citoyen *Parfait*, n° 71.

² Tableaux du citoyen *Pinel*, et procès-verbal du 24 fructidor an 9.

des cuisses ; il gratte ses boutons , porte ses doigts imprégnés de fluide vaccin sur les gercures , et il en résulte une véritable éruption vaccinale qui , lors de sa dessiccation , guérit ces parties. L'inoculation de la matière des boutons des cuisses a reproduit la vaccine.

Sur un enfant inscrit dans les tableaux du Comité, on vit également, au onzième jour, survenir à la commissure des lèvres une pustule ayant la forme et l'apparence du bouton vaccin. On l'avait attribuée à ce que l'enfant avait gratté ses pustules, et avait porté ses doigts à sa bouche.

Un exemple encore plus remarquable se trouve dans les mêmes tableaux. Un enfant, éprouvant beaucoup de démangeaison, se grattait souvent aux piqûres ; pour l'en empêcher on prit le parti de lui fixer les bras ; mais il parvint à déchirer ses pustules avec le menton, où il lui survint un bouton, comme à l'enfant désigné à l'article précédent.

Deux d'entre nous ont vu aussi, l'un sur un enfant, un bouton vaccin survenir loin des piqûres ; l'autre, des boutons vaccins naître à des endroits de la peau affectés de boutons, et trois, entre autres, à côté d'un cautère.

Enfin le Comité a vu sur un enfant de trois

ans une pustule de vaccine très-régulière se développer à la partie externe de chaque bras , à deux pouces de distance du bouton d'insertion , dont elles avaient à peu près suivi la marche. Le fluide de ces pustules fut employé avec succès sur quatre autres enfans. ¹

Les faits qui nous ont été communiqués par la correspondance, s'accordent presque en tout point avec ce que nous avons remarqué de la rareté des boutons d'éruption , de leur siège le plus ordinaire, et de la manière dont ils sont occasionnés. Le citoyen Bonafos , officier de santé à Lardy , annonce avoir observé sur deux sujets des boutons surnuméraires ; mais il croit que jamais ils ne se développent que dans l'aréole qui circonscrit le bouton principal.

Le citoyen Lemerchier , médecin à Péronne , a vu sur un enfant ayant une vaccine régulière , cinq à six boutons autour des piqûres , et un seul sur la poitrine. Il ajoute que cet exemple est le seul qu'il ait eu dans un très-grand nombre de vaccinations.

¹ Tableaux des citoyens *Marin* , *Thouret* , *Husson* , *Mongenot* et *Salmade*. Procès-Verbaux de 5, 19 ventose, des 24 messidor, 24 fructidor an 9 ; 24 messidor an 10 ; 12 brumaire an 11.

Le Comité de Reims a vu sur un enfant de deux ans, vacciné au bras gauche, se développer, vers le cinquième ou sixième jour, de petits boutons de vaccine; savoir, un à la piqure supérieure, et deux à la piqure inférieure.

Le Comité de Rouen annonce avoir remarqué sur deux sujets l'éruption de deux pustules vaccinales, que nous avons jugées, disent les auteurs de l'observation, s'être développées sans piqures. Elles étaient aux bras, à un pouce à peu près de celles d'inoculation, et elles étaient beaucoup plus petites.

Le citoyen Valentin dit avoir vu quelques sujets qui ont eu autour des piqures depuis une jusqu'à trois et quatre pustules d'éruption. « Trois fois, ajoute-t-il, j'ai donné la vaccine en inoculant la matière de ces boutons. »

Le Comité de Lyon rapporte avoir observé auprès des piqures des boutons surnuméraires, qui, le plus souvent, ont suivi la marche de ceux de l'insertion.

Des boutons de ce genre ont été remarqués également dans des endroits éloignés des piqures. Ainsi le même Comité de Lyon dit en avoir vu sur la poitrine, l'avant-bras, et la figure, particulièrement dans des enfans atteints de maladies chroniques. On a, ajoute-t-il,

inoculé la matière d'une éruption vaccinale survenue le dixième jour , et on a pu développer la vaccine.

Le citoyen Odier nous mande de Genève avoir vu un enfant ayant eu aux lèvres et au menton, qu'il s'était accidentellement écorchés , les boutons dont parle Jenner , parce qu'après avoir rompu les pustules de son bras en se grattant , il avait porté ses doigts à sa bouche.

J'ai vu, dit le citoyen Pagès, chez un enfant inoculé avec du vaccin pris sur un autre qui avait été vacciné avec le virus développé sur une vache, deux boutons de vaccine survenir à des endroits où je n'avais fait aucune piqure, l'un à la lèvre inférieure, l'autre au bas-ventre. Ces deux pustules, ajoute-t-il, ont paru le cinquième jour, et ont suivi la même marche que celles des piqures, ayant la dépression centrale, le bourrelet vésiculaire, l'aréole. Le virus employé pour inoculer a donné une vaccine très-régulière. Le Comité médical d'Amiens dit avoir vu également des boutons développés sans vaccination sur des excoriations antérieures.

Le citoyen Bancel, Chirurgien à Béthune, dit avoir aussi observé une vraie vaccine ob-

tenue par l'inoculation de la matière d'une pustule apparue spontanément. L'enfant avait à la nuque plusieurs petits boutons rouges depuis long-temps. Le neuvième jour les piqûres des bras étant bien développées, il vit à cette partie du cou deux pustules de vaccine, rondes, déprimées au centre, et commençant à se dessécher. Il y trouva cependant, ajoute-t-il, assez de matière pour inoculer un autre enfant qui eut une vraie vaccine. Suivant lui, ces boutons n'étaient pas dus à une inoculation accidentelle, les pustules ayant suivi la même marche que celles d'insertion. Il les attribue à une irritabilité locale déterminée par une circonstance particulière.

Le citoyen Lesseré, Chirurgien à Auxerre, a vu au visage, et particulièrement sur la paupière gauche, plusieurs boutons qu'il attribuait à quelques gouttes de sang mêlées de fluide vaccin, que l'enfant avait portées à la face en se débattant.

Le citoyen Rouger, médecin au Vigan, a observé également deux boutons de vaccine survenus à deux enfans ; à l'un, le neuvième jour, sur la paupière inférieure de l'œil droit ; à l'autre, le douzième jour, sur le coude. Il les attribue à une égratignure faite par ces enfans, qui,

après s'être grattés sur les points vaccinés , avaient porté leurs ongles chargés de virus sur les endroits où les nouveaux boutons s'étaient développés. ¹

Le citoyen Defos a fait la même remarque sur ces inoculations accidentelles ; et, pour les prévenir dans les enfans , il propose de faire aux bras les piqûres tellement élevées , que la main ne puisse pas y atteindre. ²

Le citoyen Greset, officier de santé à Saint-Malo , rapporte qu'un enfant , au huitième jour , ayant gratté ses pustules , et ayant porté ses doigts sur des surfaces dartreuses , en plusieurs endroits du corps , y avait déterminé une éruption vaccinale. La matière de cette éruption ne fut pas essayée , faute d'avoir un sujet convenable sous la main.

Boutons de
vaccine obser-
vés sur des sur-
faces dartreuses.

Le citoyen Blanche, Chirurgien à Rouen , dit avoir vu également , sur un enfant ayant des dartres à l'aisselle et au pli du bras , des pustules de vaccine survenir à ces parties , ayant tous les caractères de boutons vaccins , hors le point brunâtre au centre ; la matière

¹ Mémoire imprimé , page 35.

² Rapport du citoyen Lamarque , Préfet du Tarn , page 26.

prise des boutons d'insertion et de ceux survenus aux dartres ayant été inoculée par des piqûres séparées, à une fille de vingt-six ans, on vit les deux inoculations se développer et suivre la même marche.

Le citoyen Leviels, dans des observations qu'il nous a adressées, annonce avoir vacciné un enfant de dix-huit mois, couvert de dartres : on vit seize boutons vaccins se manifester, quoiqu'il n'eût fait que deux piqûres ; l'inflammation fut vive, et la dartre disparut.¹

On voit que, dans plusieurs de ces faits, l'action d'une inoculation accidentelle a été évidente. On doit rapporter à ce genre tous ceux où les boutons que l'on a vus, occupaient le voisinage des pustules d'insertion, ou l'étendue même des aréoles. Quant aux boutons éloignés, le Comité a bien évidemment observé, et les citoyens Odier, Greset, Lesseré, Rouger, Defos, etc., ont également reconnu l'effet d'une transmission opérée avec les doigts imprégnés de la matière des pustules déchirées en les frottant.

¹ Procès-Verbaux de germinal, 28 floréal, 1, 18 prairial, 15, 24 messidor, 4, 14, 19 thermidor an 9; 4 vendémiaire, 4 nivose, et 29 messidor an 10; 8 pluviose an 11.

Dans l'observation du citoyen Greset, le virus avait été porté sur des surfaces dartreuses, et l'on ne peut douter qu'il n'en ait été de même dans le cas rapporté par le citoyen Blanche; mais, à cet égard, le Comité Expériences du Comité sur ces divers points. a cru devoir s'assurer, par quelques essais, de la possibilité de ces inoculations accidentelles: et des résultats assez positifs lui ont appris qu'on pouvait l'adopter. Ainsi il a tenté des inoculations de vaccine sur des enfans atteints de dartres, de la teigne, etc., en appliquant le virus vaccin sur les surfaces affectées, et ces expériences ont confirmé son opinion.¹

Il a également essayé l'insertion de la vaccine sur la membrane pituitaire, et le succès a répondu à son attente.

Enfin, il a pratiqué une inoculation de vaccine en frottant avec du virus frais une petite surface de la peau dénudée, au moyen d'un emplâtre vésicatoire, et il en est résulté des effets très-dignes d'attention.

Les deux premiers jours, on n'aperçut aucune action, si ce n'est que la surface de la peau était humide, quoiqu'on n'y eût fait aucune application topique. Le troisième jour, une

¹ Procès-Verbal du 24 messidor an 9.

secrétion plus abondante s'établit, en même temps que la plaie prit une rougeur plus intense. Le quatrième, le tissu sous-cutané commença à se durcir, la plaie se couvrit d'une couche plus épaisse de sérosité, et ses bords s'élevaient sensiblement. Le cinquième jour, tous ces symptômes augmentèrent; le sixième, l'inflammation occupait le tour du bras, le centre de la plaie était gris, et il s'était formé à sa circonférence un cercle non interrompu de plus de trente boutons parfaitement réguliers, de la même forme et de la même étendue que les boutons de vaccine ordinaire, déprimés au centre, et blancs. Les septième, huitième, neuvième jours, l'inflammation était très-vive, la plaie était abreuvée d'une grande quantité de sérosité; on inocula la matière des boutons de la circonférence, qui ne donna aucun résultat. Bientôt les glandes de l'aisselle grossirent, la fièvre s'alluma, dura plusieurs jours, l'inflammation augmenta encore, la peau prit une teinte violette, une escarre véritablement gangréneuse se forma dans la plaie, et la guérison n'a pu être complète que deux mois après l'inoculation.¹

¹ Procès-Verbaux des 29 messidor et 9 thermidor an 10.

Cette curieuse expérience prouve donc que la vaccine peut se développer par le simple contact du virus sur une surface, sur un point de la peau mis à nu d'une manière quelconque; et, la possibilité de cet effet une fois démontrée, on a la preuve que, dans plusieurs circonstances, les malades peuvent s'inoculer eux-mêmes accidentellement, ce que l'analogie la plus simple suffisait déjà pour constater.

L'abondance de l'éruption dans l'inoculation de la petite vérole est un danger qui ne menace que chaque malade en particulier; mais c'en est un général, qui peut frapper les familles, les villes, les contrées, que la contagion exhalée par les foyers varioliques que l'on multiplie. Les gouvernemens, les autorités, ont cherché sans doute par des lois sages, à prévenir les suites de cet état de choses. L'expérience a dû convaincre que ces mesures de police ne peuvent parer à tous les inconvéniens, embrasser toutes les circonstances; et l'on sait que les lois, à cet égard, sont toujours tombées en désuétude. Ce serait donc encore un grand avantage acquis par l'inoculation de la vaccine, si elle était exempte de communication par l'air, par l'attouchement. Voici ce que nous ont appris nos recherches sur cet objet.

3° La vaccine n'est pas contagieuse par l'air et le simple contact.

Dans nos premiers essais de l'an 8, nous portâmes sur-tout notre attention sur ce point. En obtenant, à différentes reprises, des enfans des hospices, nous eûmes chaque fois la précaution de n'en vacciner qu'une partie, et de laisser les autres vivre et communiquer avec eux. Nous n'avons jamais observé, dans ces communications très-intimes, très-prolongées, la plus légère trace d'infection vaccinale. Souvent, dans leurs jeux, les enfans non vaccinés écorchaient les pustules des bras de leurs camarades, que l'on avait soumis à la vaccination; dans ces circonstances même, nous n'avons pas vu qu'il en fût rien résulté. Nous avons aussi, pour obtenir un rapprochement plus immédiat, fait coucher, pendant plusieurs nuits, ces enfans ensemble, et jamais ceux qui étaient vaccinés n'ont même, dans le moment du plus grand développement des pustules, communiqué d'éruption à ceux qui ne l'avaient pas été.

Si la vaccine était contagieuse comme la petite vérole, certainement elle se fût propagée plusieurs fois dans ces essais qui ont été très-nombreux. Des exemples d'inoculation naturelle se seraient également offerts à nous dans les familles où cette opération a été si souvent pratiquée, et où nous avons vu ordinairement les enfans, frères ou sœurs, être vaccinés

les uns à la suite des autres, sans les séparer pendant le cours du développement des pustules. Cependant, sur des milliers de cas, nous n'avons jamais vu à cet égard aucun exemple, quoique l'on sente bien qu'il aurait pu arriver qu'un enfant ayant déchiré ses boutons, et portant les doigts sur un autre enfant, dans quelque endroit de la peau qui en aurait été susceptible, l'eût vacciné, comme nous avons vu que quelques-uns se sont, en pareil cas, inoculés eux-mêmes en d'autres parties de leurs corps par un semblable attouchement des doigts imprégnés de fluide vaccin.

Mais nous avons eu des preuves plus particulières encore de la non-contagion par l'air, par le simple contact de la vaccine inoculée. Ainsi, l'un de nous¹ ayant vacciné un enfant de trois mois entre les bras de sa mère, qui le nourrissait et qui n'avait point eu la petite vérole, celle-ci, non seulement ne contracta point la vaccine, mais, ainsi que son enfant, elle continua de se bien porter. Nous pourrions citer plusieurs faits semblables.

Enfin, pour ajouter à ces observations si constantes une expérience démonstrative, le

¹ Tableaux du citoyen *Guillotin*, n° 148.

Comité¹ a tenté sur plusieurs sujets l'inoculation du virus vaccin par friction, et jamais il n'est résulté le plus léger effet de ces épreuves.

S'il est donc une des propriétés de la vaccine qui soit démontrée, c'est certainement sa non-contagion, autrement que par l'inoculation; les observateurs qui nous ont communiqué leurs travaux confirment unanimement cette vérité : il n'en est pas un seul qui rapporte avoir remarqué un exemple contraire, et plusieurs ont tenté des essais, à cet égard, avec le même résultat que nous. Ainsi, le citoyen Lemerchier, qui a fait tant d'inoculations de vaccine à Péronne, rapporte avoir fait coucher exprès et impunément, pendant plusieurs nuits, des sujets vaccinés avec d'autres qui ne l'étaient pas, et qui n'avaient pas eu la petite vérole. Le citoyen Fournier, Médecin à Bruxelles, cite dans son Mémoire de pareils exemples de non-contagion, prouvée à la suite de la cohabitation. Le citoyen Valentin nous mandait de Nancy, qu'il avait essayé en vain de vacciner des sujets par friction. Ces essais ont été aussi répétés, à Alby, par le citoyen Defos, qui n'a pu égale-

¹ Tableaux du citoyen *Husson*, Procès-Verbal du 24 messidor an 9.

ment parvenir à développer la vaccine par le simple contact. Le citoyen Pagès, à Alais, a vu de même ces tentatives rester infructueuses, quoique les frictions avec le fluide vaccin fussent faites sur le trajet des vaisseaux lymphatiques.¹

Avec tous ces avantages, la vaccine ne peut, ^{4^e Faculté préservative de la vaccine.} comme nous l'avons dit précédemment, obtenir la préférence sur l'inoculation variolique ordinaire, à moins qu'en même-temps elle ne préserve d'une manière aussi sûre et aussi durable. C'est la vérification de cette faculté de la vaccine, qui a été l'objet des nombreux essais que l'on sait avoir été tentés de toutes parts. Le même soin a dû nous occuper spécialement.

Nous avons soumis à l'inoculation variolique, après un intervalle de temps plus ou moins considérable, plusieurs des individus que nous avions vaccinés. Nous en avons fait communiquer d'autres avec des individus atteints de la petite vérole, pour la prendre par la contagion ordinaire. Dans des temps d'épidémie varioleuse, nous avons observé ce qu'éprouvaient

Contr'épreuves tentées par le Comité.

¹ Procès-Verbaux de germinal, 24 messidor an 9; 29 frimaire et 9 pluviôse an 10.

les individus vaccinés qui étaient exposés à leur atteinte. Voici le résultat des différentes épreuves particulières, et des observations que nous avons faites sous ce triple rapport.

1^o Contr'épreuves par inoculation.

Première contr'épreuve, 3 fructidor an 8.

Le 3 fructidor an 8, le Comité ayant appris qu'il y avait à l'hospice de madame Necker, près du lieu de ses expériences, deux enfans atteints de la petite vérole, il crut devoir profiter de la circonstance pour commencer ses contr'épreuves. Trois des enfans soumis à la vaccination y furent conduits, ¹ savoir, deux vaccinés le 13 prairial précédent, et un vacciné le 20 du même mois, tous ainsi environ trois mois après leur vaccination. On fit à chacun deux piqûres à chaque bras avec la matière fraîche, et sur l'un d'eux elles furent pratiquées par l'inoculateur le plus accrédité de Paris, le citoyen Goetz, que le Comité, jaloux de prouver son impartialité, avait cru devoir inviter à suivre ses expériences. Le 12 fructidor, on reconnut que les piqûres sur les deux premiers étaient entièrement effacées; et sur le troisième, il se manifesta à une seule de chaque bras un travail local dont nous par-

¹ *Armand*, n^o 8 des tableaux du Comité; *Valois*, n^o 24; *Blondeau*, n^o 26.

lerons bientôt, et qui fut le seul résultat de ces inoculations faites avec beaucoup de soin. L'effet en fut suivi par plusieurs Médecins de Paris ou étrangers. Parmi ces derniers, nous citerons le Docteur David, Médecin de Rotterdam, qui était venu prendre des instructions auprès du Comité.

Le Comité avait désigné, pour être soumis à cette première contr'épreuve, le premier enfant qu'il avait vacciné, ¹ l'un de ceux par conséquent pour lesquels il s'était écoulé plus de temps depuis leur vaccination : cet enfant avait été retiré par ses parens. Le Comité le retrouva dans sa famille; et le 20 fructidor, une occasion d'avoir un sujet atteint de la petite vérole s'étant présentée, on en profita pour faire une seconde contr'épreuve. L'inoculation fut faite à chaque bras par deux piqûres : ² il ne résulta aucun effet de cette inoculation, pratiquée trois mois et quelques jours après la vaccination.

Le 30 du même mois, le Comité soumit à une semblable contr'épreuve sept autres enfans,

Deuxième
contr'épreuve,
20 fructidor
an 8.

Troisième
contr'épreuve,
30 fructidor
an 8.

¹ Le nommé *Lhuillier*, n° 1, le 13 prairial an 8.

² Le même inoculateur, le citoyen *Goetz*, fut invité à cette contr'épreuve.

du nombre de ceux qu'il avait vaccinés dans ses premiers essais.¹ Sur quatre d'entre eux, on fit trois piqûres au bras droit, et deux au bras gauche : sur les trois autres, il n'y eut que deux piqûres à chaque bras.

La matière fut prise au neuvième jour sur un enfant varioleux, existant dans la maison, en présence du Médecin même qui lui donnait ses soins.

Le 5 vendémiaire, neuvième jour de l'inoculation, on reconnut que les piqûres n'avaient eu aucune suite : quelques doutes seulement furent élevés sur l'état de l'un de ces enfans. Le 8, à une seconde visite, il fut reconnu par la personne même qui avait fait les observations, qu'il n'existait aucun effet aux piqûres, où l'on ne remarquait qu'une cicatrice entièrement formée.

Quatrième
contre-épreuve,
11 vendémiaire
an 9.

Ces premières expériences ayant eu un succès favorable, l'un des membres du Comité qui, dans le commencement de nos expériences, avait fait vacciner sa fille, desira qu'elle fût

¹ *Lenoir*, n° 6; *Thomas*, n° 10; vaccinés tous deux aussi le 13 prairial précédent; *Barbier*, n° 16; *Lieger*, n° 17; *Aubra*, n° 19, vaccinés le 19 du même mois; *Ponligny*, n° 14, vacciné le 21; et *Melge*, n° 32, vacciné le 24.

soumise à la contr'épreuve par l'inoculation variolique. On profita de la circonstance d'un enfant, étant au onzième jour d'une petite vérole abondante chez l'un de nous (le citoyen Guillotin); et le 11 vendémiaire an IX, mademoiselle Doussin-Dubreuil, âgée de sept ans et demi, vaccinée le 27 thermidor, ¹ fut conduite auprès de l'enfant varioleux, ainsi que trois autres élèves de l'hospice des Orphelines, que le Comité arrêta de soumettre à l'inoculation.

Ces trois dernières avaient été vaccinées, savoir : la première, le 28 thermidor; les deux autres, le 7 fructidor précédent. ²

Une piqûre fut faite à chaque bras sur chacun de ces enfans; mais l'un des membres du Comité présent, ayant pensé qu'au lieu de ces deux piqûres, il eût fallu en faire quatre à chacune d'elles, le Comité, quoique persuadé que les deux premières ayant été faites soigneusement, et avec une matière très-fraîche et très-fluide, étoient suffisantes, arrêta cependant, pour aller au-devant de toute espèce d'objection, que deux nouvelles incisions seraient faites à chaque enfant : ce qui fut exécuté sur-le-

¹ Sous le n° 75 des Tableaux du Comité.

² *Adélaïde-Hypolite Ducrocq*, n° 68; *Félicité-Victoire Ducrocq*, n° 69; *Louise Chiquet*, n° 70.

champ même, avec l'attention de porter à différentes reprises, dans chacune d'elles, la plus grande quantité de matière variolique qu'il fut possible.

Le 18 vendémiaire, septième jour de l'inoculation variolique, on remarqua, sur ces enfans, que le plus grand nombre des piqures étaient effacées, que les autres étaient couvertes d'une croûte légère et très-superficielle, avec un peu d'inflammation autour, laquelle se dissipa en peu de jours. On n'observa chez aucun de mouvement fébrile; et quelques doutes ayant été élevés à cet égard pour l'un deux, on s'assura, en calculant avec une montre à secondes, le nombre des pulsations, qu'il n'y avoit point d'accélération sensible dans le mouvement du poulx. On ne remarqua ainsi, qu'un travail absolument local à quelques-unes des piqures, sans aucune indice de réaction, ni d'infection générale.¹

Cinquième
contr'épreuve,
à la Salpêtrière,
le 22 fructidor
et quatrième
jour complé-
mentaire an 8.

Le 22 fructidor, et le quatrième jour complémentaire an 8, quatre enfans² furent

¹ Procès-Verbaux des 11, 18 et 21 vendémiaire an 9.

² Savoir : *Anne-Catherine Arsillon*, n° 149 des tableaux du Comité; *Jeanne Desgondonneaux*, n° 150; *Elisabeth Prévost*, n° 151; *Anne Alard*,

soumises à l'inoculation variolique, à l'hospice de la Salpêtrière; elles avoient été vaccinées, la première le 30 thermidor précédent; les trois autres, le 7 fructidor. On eut la précaution de les inoculer à l'autre bras que celui qui avoit été vacciné, excepté une seule sur laquelle le bras, qui ne l'avoit point été, ne se trouvait pas sain: on fit à chacune au moins trois piqûres. Il ne résulta de ces inoculations aucun effet, si ce n'est un peu d'irritation, à quelques-unes seulement des insertions.

Depuis le commencement de brumaire an 9, jusqu'à la fin de messidor suivant, cent quarante-huit individus furent vaccinés au même hospice¹; et sur ce nombre, on soumit dix-neuf enfans à l'inoculation variolique, les uns un mois ou six semaines après la terminaison de la vaccine, les autres au bout de trois ou quatre mois. Chez quelques-uns, il y eut de l'irritation, durant peu de jours, aux piqûres: la petite vérole ne se développa sur aucun.

Plusieurs des enfans, vaccinés par le Comité pendant l'an 8, ayant été renvoyés à la maison des Orphelins du faubourg S. An-

Sixième contre-épreuve, aux Orphelins, faubourg Saint-Antoine, le 26 vendémiaire an 9.

n° 152; l'inoculation fut pratiquée par le citoyen *Pinel*, qui les avoit vaccinées.

¹ Procès-Verbal du 24 fructidor an 9.

toine, d'où on les avait tirés, le citoyen Andry, Médecin de cet hospice, de concert avec le citoyen Latour, Chirurgien de la maison, s'occupa, le 26 vendémiaire an 9, d'en inoculer sept de la petite vérole; ¹ on fit à chacun quatre piqûres à chaque bras, les lancettes étant très-chargées de pus variolique : aucune ne fut suivie d'inflammation. On n'observa, sur ces enfans, ni fièvre, ni insomnie, ni dégoût, ni perte d'appétit; aucun d'eux n'a cessé de vivre avec ses camarades, et de se livrer à ses exercices ordinaires. Ils furent visités tous les deux jours jusqu'au 17 brumaire, et l'on s'assura ainsi qu'il n'était survenu dans leur santé aucune altération.

Septième
contr'épreuve,
aux Elèves de
la Patrie.

Des essais avaient été faits aussi à l'hospice des Elèves de la Patrie, ² où ils avaient été dirigés par le Comité. Sur cent neuf sujets qui y furent vaccinés, il fut fait deux contr'épreuves; la première, sur quatre enfans âgés de quatre à neuf ans. Ils y furent soumis au vingtième jour de leur vaccination, les croûtes des boutons vaccins étant tombées; il ne résulta aucun effet de leur inoculation.

¹ Procès-Verbal du 17 brumaire an 9.

² Le citoyen *Jadelot* en étant le Médecin.

Le 8 nivose suivant, la même épreuve fut tentée sur douze autres enfans, dont quatre¹ avaient été vaccinés le 17 frimaire précédent, et les huit autres² l'avaient été le 21. Ces douze enfans n'éprouvèrent aucun des effets qui sont la suite de l'inoculation variolique.

A l'hospice de la Maternité, les citoyens Andry et Anvity, ayant soumis plusieurs enfans à l'opération de la vaccine, ils en choisirent trois, sur lesquels ils tentèrent, vers le mois de pluviôse, l'inoculation variolique, un mois après leur vaccination : cette inoculation n'eut aucune suite.³

Huitième
contr'épreuve à
l'hospice de la
Maternité, le 15
pluviôse an 9.

Dans les essais faits à la maison d'arrêt de la Petite-Force⁴ par le citoyen Brunet, Chirurgien des prisons, et que suivirent, de concert avec lui, deux membres du Comité, les citoyens Parfait et Husson, sur soixante-dix-huit femmes soumises aux expériences, quinze ayant eu une vaccine vraie, elles furent, à l'ex-

Neuvième
contr'épreuve à
la maison d'arrêt
de la Petite-
Force, prairial
an 9.

¹ Routhier, Tuffau, Onfray, Dumas. Tableaux du Comité.

² Frocart, Charton, Baudouin, Quéron, Dornau, Martin, Caton, Trente, et J.-D. Martin. Tableaux du Comité.

³ Procès-Verbaux des 15 pluviôse et 19 ventose an 9.

⁴ Procès-Verbal du 19 messidor an 9.

ception d'une seule, inoculées de la variole ; il ne résulta aucun effet de cette inoculation. La quinzième avait été mise en liberté avant de subir la contr'épreuve.

Dixième
contre'épreuve.

Comités de bien-
faisance, le 18
floréal an 9.

Enfin, le Comité ayant provoqué et obtenu des essais dans les comités de bienfaisance des divers arrondissemens de Paris, il avait profité des facilités qu'il avoit rencontrées, de faire de nouvelles contr'épreuves, et il en avait été tenté avec succès dans le septième arrondissement.¹

Onzième
contr'épreuve.

Ces essais de l'inoculation variolique sur des sujets précédemment vaccinés ne sont pas les seuls dont nous nous soyons occupés. Dans le mois de messidor an 9, elle fut tentée sur le fils de l'un des membres du Comité,² que l'on avait vacciné dans le mois de vendémiaire précédent. Il ne résulta de cette inoculation, faite après un intervalle de neuf mois, qu'une simple irritation aux piqures, qui se dissipa promptement.

En même temps quelques membres du Comité saisissaient dans leur pratique particulière, toutes les occasions qu'ils pouvaient avoir, de

¹ Procès-Verbal du 18 floréal an 9.

² Le citoyen *Mongenot* ; Procès-Verbal du 29 messidor an 9.

tenter individuellement de ces contr'épreuves. Ainsi un enfant, ayant été vacciné avec succès le 21 ventose an 9, dans le village de Fresne, il fut soumis, quelque temps après, à l'inoculation variolique. Les piqûres, au nombre de quatre, furent faites aux jambes, celles de la vaccine ayant été pratiquées aux bras : il ne résulta aucun travail de cette inoculation.¹

Le 15 brumaire an 9, une pareille épreuve avait été tentée sur deux enfans² vaccinés, le 11 vendémiaire précédent; quatre piqûres furent faites à l'un de ces enfans, et trois à l'autre, en présence de plusieurs membres du Comité,³ la matière étant prise fraîche sur un enfant ayant la petite vérole, dans la maison même où se faisait l'opération. Pour avoir à cet égard une expérience comparative, on inocula avec la même matière un enfant très-marqué de petite vérole, pris à l'hospice de la Pitié. Le 19, on ne remarquait aucun travail sur le premier, et qu'une légère rougeur à la piqûre supérieure du bras droit de sa

Treizième
contr'épreuve,
le 15 brumaire
an 9.

¹ Citoyen *Marin*; Procès-Verbal du 30 germinal an 10.

² Inscrits sous les n^{os} 115 et 116, du Comité.

³ Les citoyens *Guillotin*, *Mongenot* et *Delaroche*.

sœur. En même temps l'enfant de l'hospice présentait, tant à la piqure inférieure du bras gauche qu'à celles pratiquées au bras droit, un degré de rougeur et d'élévation plus marqué. Le 23, le travail local qui s'était développé, s'effaçait sensiblement sur les trois enfans, et les jours suivans il disparut entièrement.¹

Quatorzième
contr'épreuve,
chez le citoyen
Frochot, Préfet
de la Seine, le
27 frim. an 9.

Le 27 frimaire suivant, sept autres enfans, du nombre de ceux portés sur les tableaux du Comité, avaient été également soumis à l'inoculation variolique. Cinq avaient été vaccinés dans le mois de fructidor précédent, les deux autres l'avaient été le quatrième jour complémentaire, et le 14 brumaire. On a rendu compte dans le temps de cette contr'épreuve, qui fut tentée chez le citoyen Frochot, Préfet du département de la Seine, et pour laquelle la matière fut prise sur son fils, qui était au dixième jour de l'éruption de la petite vérole. Trois piqures furent faites au bras à chaque enfant, par un Chirurgien livré particulièrement à la pratique de l'inoculation.²

Le 3 nivose, les piqures étaient totalement effacées et cicatrisées sur quatre de ces enfans; on ne remarquait sur les trois autres qu'une

¹ Procès-Verbal du 15 brumaire an 9.

² Procès-Verbal du 29 frimaire an 9.

légère rougeur et une très-petite proéminence, effet de la cicatrice qui se formait.

Le 9, il fut constaté qu'aucun des enfans n'était atteint de la petite vérole; que l'inoculation n'avait produit sur eux aucun effet, et qu'elle n'y avait laissé d'autres traces que celles des piqûres.

Dans le mois de messidor de la même année, la contr'épreuve fut également tentée sur deux enfans qui avaient été vaccinés le 15 nivôse précédent, et le succès fut le même que dans les essais dont nous venons de parler.¹

Quinzième
contr'épreuve,
messidor an 9.

Dans ces différentes contr'épreuves, les essais étaient tentés à des époques plus ou moins rapprochées de celle de la vaccination, et l'on était fondé à supposer que son effet se continuant quelque temps, elle pouvait mettre à l'abri de l'infection les individus vaccinés, qu'elle ne préserverait plus aussitôt que son action serait cessée.

Déjà, le citoyen Corvisart, Professeur à l'Ecole de Médecine, et Médecin du Gouvernement, avait inoculé la petite vérole à des sujets que, depuis un an, le Co-

¹ Tableaux du Citoyen *Marin*; et procès-verbal du 29 messidor an 9.

mité lui avait facilité les moyens de vacciner, et il nous assurait qu'ils étaient sortis de cette contr'épreuve aussi bien portans que si elle n'eût pas été pratiquée. Mais, pour lever tous les doutes à cet égard, le Comité résolut de tenter l'inoculation variolique sur un grand nombre d'enfans, à des intervalles éloignés de la vaccination, et, autant qu'il se pourrait, après l'année révolue. Cette expérience fut faite, aux mois de vendémiaire et brumaire de l'an 10, dans quatre séances consécutives.

Seizième contre-
épreuve sur cent
deux enfans.

Dans la première, qui eut lieu le 23 vendémiaire, trente-sept sujets furent inoculés de la petite vérole, et vingt dans la deuxième épreuve, qui fut tentée le 30 du même mois. Dans la troisième du 7 brumaire, vingt-cinq autres individus furent inoculés avec les mêmes précautions que les premiers, et le 19 suivant, on termina l'expérience en inoculant par le même procédé vingt nouveaux sujets, dont le plus grand nombre étaient des enfans.

Aucune des précautions propres à donner à cette grande expérience toute l'authenticité que l'on pouvait desirer, ne furent négligées par le Comité. Les hommes les plus éclairés, les plus recommandables, soit dans l'Institut, soit

dans l'Ecole de Médecine, et autres sociétés savantes, soit parmi les Praticiens de la capitale et les Médecins des hospices, furent appelés à cette épreuve, dont ils s'empressèrent d'être les témoins. A chacune des séances d'inoculation, le Comité eut le soin de présenter un sujet atteint d'une petite vérole bien caractérisée, et la matière fut prise fraîche, en présence de tout le monde, dans leurs boutons; des commissaires particuliers furent chargés de suivre chaque jour les inoculés, dans l'intervalle des époques auxquelles ils devaient être présentés. Le nombre des piqûres fut de trois au moins pour chaque individu; sur quelques-uns, elles furent faites aux cuisses, c'est-à-dire, sur des parties où l'on ne pouvait supposer l'effet de préservation locale, qu'il était possible que quelques personnes attribuassent à l'inoculation de la vaccine dans la sphère de son action. On eut d'ailleurs l'attention de les faire pratiquer par ceux des gens de l'art présens, que l'on connaissait les plus expérimentés dans les procédés de l'inoculation, ou que l'on savait être disposés moins favorablement en faveur de la nouvelle méthode. Enfin, les enfans réunis, ou ramenés aux jours indiqués, pour que l'on pût obser-

ver avec soin les effets du virus variolique , furent examinés, chacun séparément, par toutes les personnes présentes, et un procès-verbal très-détaillé fut rédigé d'après chaque examen.

Parmi ces enfans, la plus grande partie avaient été vaccinés huit et dix mois auparavant, plusieurs depuis une année; et, pour quelques-uns, un espace de temps de près de dix-huit mois s'était écoulé.

On observa sur ces cent deux individus, que le plus grand nombre, (quatre-vingt-quatre) n'éprouvèrent aucune suite de l'inoculation variolique; que, sur dix-huit, il ne survint d'autre effet qu'un travail local aux piquûres, lequel ne fut suivi ni de fièvre, ni de mal-aise, ni d'aucun indice d'éruption; que sur un seul il se développa aux piquûres du bras droit deux pustules d'apparence varioleuse, produites par une action locale, comme on parvient à en exciter en inoculant la petite vérole à des individus ayant eu antérieurement cette maladie, ou, comme en contractent souvent aussi, même après l'avoir éprouvée, les Médecins, les garde-malades, qui soignent des individus varioleux, et sur-tout les nourrices qui allaitent des enfans atteints de cette éruption. Le résultat unanime des opinions sur cette expé-

rience, fut qu'il était naturel de conclure que ces cent deux individus avaient été, par la vaccine, préservés de la petite vérole.¹

Enfin, même après cette expérience décisive, le Comité n'a point négligé de tenter de nouveau, à des intervalles plus éloignés encore, des inoculations de petite vérole sur des sujets vaccinés qui avaient déjà subi cette opération; ainsi l'un d'eux, vacciné le 28 thermidor an 8, soumis, le 11 vendémiaire an 9, à une première inoculation variolique, inoculé une seconde fois dans la contr'épreuve des cent deux enfans, a été en troisième lieu inoculé de la petite vérole, le 23 messidor an 10, sans qu'il en soit résulté aucun effet.²

Dix-septième
contr'épreuve.

¹ Dans le nombre des savans qui ont assisté à cette expérience, nous devons citer les citoyens *Fourcroy*, conseiller d'état; *Hallé*, *Jussieu*, *Tessier*, *Portal*, *Huzard*, *Parmentier*, membres de l'Institut national; *Descemet*, *Maloet*, *Jeanroy*, oncle, *Duchanoy*, etc., de la ci-devant Faculté de Médecine; *Corvisart*, Médecin du Gouvernement, *Chaussier*, *Sue*, *Dubois*, *Leclerc*, Professeurs à l'Ecole de Médecine; *Andry*, *Jeanroy*, neveu, *Bichat*, *Delaporte*, *Dupuytren*, *Auvity*, etc., de la Société de l'Ecole Médecine; *Coste*, *Heurteloup*, *Biron*, du Conseil de Santé des armées.

² Procès-Verbal du 9 thermidor an 10.

Contr'épreuves
par cohabita-
tion.

Quelque satisfaisantes que fussent ces expériences, le Comité ne pouvait s'en contenter s'il restait quelque doute sur la preuve qu'il s'agissait d'établir de la vertu préservative de la vaccine. On n'est pas assez éclairé sur la manière d'agir de la contagion, pour savoir si celle que l'on introduit sous la peau, dans les orifices mêmes des vaisseaux absorbans, est plus sûre que celle qui se contracte par l'air, fortement chargé de miasmes, et pénétrant dans l'intérieur du poumon, ou par le contact de substances imprégnées de virus contagieux, et appliquées sur de grandes surfaces. Sans doute les connaissances modernes semblent assigner la préférence à la première de ces deux voies, celle de l'insertion. Mais il suffisait qu'il restât à cet égard quelque diversité d'opinion, quelque obscurité même, pour que le Comité dût s'en occuper, et tenter aussi des essais de préservation contre la contagion variolique pénétrant par les voies ordinaires.

Il fut donc arrêté que l'on mettrait en communication avec des sujets ayant la petite vérole, des enfans qui auraient subi plus ou moins de temps auparavant la vaccination, et que l'on examinerait, sous ce rapport, les effets de la cohabitation. Voici le détail des essais tentés

par le Comité, et les résultats que nous en avons obtenus.

Les trois enfans de l'hospice de la Maternité, <sup>Première
contr'épreuve.</sup> dont nous avons parlé (page 111), et qui, après avoir été vaccinés, furent inoculés par le citoyen Auvity, n'ayant rien éprouvé de cette inoculation, le Comité l'engagea à les mettre en communication avec des varioleux. La petite vérole régnant dans quelques dortoirs de la maison, ils y furent placés, et ils ne cessèrent d'y rester pendant plusieurs mois, au milieu de la contagion, sans en éprouver la plus légère atteinte.¹

Un enfant² vacciné avec succès le troisième <sup>Deuxième
contr'épreuve.</sup> jour complémentaire an 8, fut exposé depuis à la contagion de la variole, que son frère, ainsi qu'une de ses sœurs avaient contractée, et il n'éprouva aucune marque d'infection.

L'enfant soumis, à Fresnes, à la contr'épreuve <sup>Troisième
contr'épreuve.</sup> par l'inoculation variolique, et cité plus haut, fut immédiatement après exposé à la contagion au milieu d'individus attaqués de la petite vé-

¹ Procès-Verbaux des 15 pluviôse et 14 ventose an 9.

² Inscrit n° 8, sur les tableaux du citoyen *Parfait*.

role, avec lesquels il vivait. Il n'en résulta aucun signe de communication de cette maladie.¹

Quatrième
contr'épreuve.

Plusieurs enfans ayant été vaccinés² dans l'enclos de Saint-Jean de-Latran, où la petite vérole se manifesta ensuite, on profita de l'occasion pour faire la contr'épreuve sur ces enfans par la cohabitation avec les varioleux. Cette contr'épreuve n'offrit aucun signe d'infection qui en fût résulté.

Cinquième
contr'épreuve.

Dans le nombre des enfans vaccinés à l'hospice de la Salpêtrière, et cités (page 108), plusieurs furent exposés à la contagion en les faisant communiquer avec des sujets atteints de la petite vérole. Ils n'éprouvèrent aucune incommodité, tandis que deux autres, vaccinés en même temps qu'eux, mais ayant eu une fausse vaccine, et que l'on avait annoncés n'être point garantis de la petite vérole, la contractèrent en s'exposant à la même infection.³

Sixième
contr'épreuve.

Le fils de Madame A. avait été vacciné vers le mois de frimaire an 9. Six mois après (en messidor) la petite vérole s'étant déclarée sur

¹ Ce fait a été observé par le citoyen *Marin*. Procès-Verbaux des 30 germinal et 18 floréal an 9.

² Le citoyen *Marin*. Procès-Verbal du 8 prairial an 9.

³ Tableaux du citoyen *Pinel*.

quelques enfans de la pension où on l'avait placé, il vécut pendant douze jours avec plusieurs d'entr'eux, qui étaient en pleine suppuration, sans la contracter ¹

Le 24 brumaire an 10, il fut rendu compte <sup>Septième
contr'épreuve.</sup> au Comité des deux exemples suivans de cohabitation, dont les citoyens Bourru et Cossigny avaient été témoins.

Une petite fille, âgée de quatre ans, est vaccinée le 6 fructidor an 9. Le dixième jour (15 du même mois) du fluide vaccin est pris dans ses boutons pour vacciner sa sœur, âgée de deux ou trois ans de plus. Le 17 ou le 18 vendémiaire suivant, la petite vérole se déclare dans la famille sur le petit garçon, âgé d'environ six mois et allaité par la mère. Pendant tout le temps de l'éruption, de la suppuration et de la dessiccation, les petites vaccinées ne cessent de communiquer avec leur frère, de jouer avec lui, de lui prendre les mains, de l'embrasser, et cela sans précaution, et avec tout l'abandon naturel à l'enfance. Elles ne contractent point la maladie. Deux jeunes gens, de vingt-deux à vingt-trois ans,

¹ Le citoyen *Marin*. Procès-Verbal du 29 messidor an 9.

vaccinés en même temps que l'aînée des demoiselles, ont aussi sans précaution fréquenté la maison, et communiqué avec l'enfant varioleux pendant toute la durée de sa maladie, sans en éprouver la plus légère atteinte.¹

Huitième
contr'épreuve.

Une preuve non moins démonstrative se trouve dans le fait suivant, observé par l'un de nous (le citoyen Guillotin). Un enfant contracte la petite vérole ; on l'isole de sa mère et de son frère. On vaccine ces deux derniers le second jour de l'éruption du premier. La vaccine se développe régulièrement, et, vers le dixième jour, les trois individus habitent ensemble sans que les deux vaccinés contractent la petite vérole.

Enfin, le Comité ayant tenté une grande contr'épreuve sur cent deux enfans par l'inoculation variolique, après un intervalle plus ou moins long depuis la vaccination, a cru devoir également en faire une sur un grand nombre qui seraient, après le même intervalle, exposés, par tous les moyens possibles, à la contagion ordinaire de la petite vérole. Il profita, pour cette expérience, des ressources que lui offrait la grande quantité d'enfans qui, à l'hos-

¹ Procès-Verbal du 24 brumaire an 10.

pice des Élèves de la Patrie, avaient été vaccines sous sa direction.

Déjà on avait observé (en floréal an 9)¹ Nuvième
contr'épreuve. une contr'épreuve naturelle de cette espèce, sur l'enfant d'un des employés de l'hospice, vacciné six mois auparavant, et qui vivait constamment avec un autre ayant la petite vérole. A la fin de brumaire an 10, cinq enfans nouvellement admis à l'hospice ayant été attaqués de cette maladie, on saisit cette circonstance pour répéter l'épreuve. Deux membres du Comité furent désignés pour suivre tous les détails de l'expérience, de concert avec le citoyen Descemet, Médecin du Prytanée.

Trente-six enfans furent choisis pour cette expérience. Ils avaient été vaccinés un an auparavant dans l'hospice, et sur quelques-uns d'entr'eux, l'inoculation variolique, déjà pratiquée deux fois, n'avait été suivie d'aucun effet. Chacun de ces enfans a passé au moins quinze jours dans la salle où étaient couchés les varioleux. Ils sont restés, pendant tout ce temps, continuellement avec les malades; ils prenaient leurs repas, et jouaient avec eux. Plusieurs ont cou-

¹ Procès-Verbal du 18 floréal an 9. Le citoyen Jadelot.

ché dans leurs lits à l'époque de la suppuration et de la desquamation des boutons. On a fait porter à d'autres les chemises des variolés. Cependant ces trente-six enfans n'ont éprouvé aucune altération dans leur santé, ni pendant leur séjour près des malades, ni depuis qu'ils en ont été éloignés.¹

3^o Contr'épreuves par retour d'épidémies variolenses.

Ces faits nombreux, et une foule d'autres qui se sont tellement multipliés sous nos yeux, qu'il serait inutile de les citer, nous avaient appris que la vaccine rend les individus aussi peu susceptibles de prendre la petite vérole par la contagion ordinaire que par l'inoculation; mais, quoique dans ces exemples on eût tout tenté pour rendre cette contagion le plus longtemps, le plus immédiatement appliquée à l'économie animale, le Comité pouvait croire n'avoir pas encore assez fait pour épuiser tous les moyens d'infection ou de communication possible par cette voie.

Ce n'est en effet que des cas particuliers de petite vérole existante sur quelques individus, que présentent tous ces exemples, et cette cir-

¹ Le citoyen *Jadelot* a dirigé ces essais sur les enfans de l'hospice, qu'il avait lui-même vaccinés. Procès-Verbaux de frimaire an 10.

constance n'offre pas tout le degré d'activité que l'on peut supposer à la contagion dans certaines dispositions d'insalubrité. Ainsi l'on voit, à quelques époques, la petite vérole se répandre par des épidémies générales, et plus ou moins meurtrières. Dans ces cas où, soit la constitution de l'air, soit la disposition des corps, soit ces deux causes ensemble, secondent puissamment la contagion variolique, où tout en nous et hors de nous la favorise, où tous les élémens, pour ainsi dire, conspirent à la répandre, où l'on voit enfin quelquefois si peu d'individus préservés dans des contrées entières, on pouvait douter que l'effet préservatif de la vaccinese soutint aussi invariablement. Le Comité attendait ce genre d'épreuve pour affermir son opinion, et mettre, sous ce rapport, le complément à ses essais.

Une épidémie de petite vérole s'étant déclarée au mois de thermidor dernier à Paris, où elle a été si générale et si répandue, le Comité se fit un devoir de s'assurer de tous les moyens qu'il pouvait avoir, d'observer ce qu'éprouveraient les individus vaccinés, exposés de toutes parts, et long-temps, à l'activité de la contagion. Il s'empressa donc de faire le recensement de tous ceux qu'il avait soumis à cette inoculation;

Epidémie de
petite vérole à
Paris, en ther-
midor an 10.

il prit les mesures les plus exactes pour être informé de tout ce qui pourrait leur arriver; et leur nombre s'élevant à près de dix mille, l'épidémie en même temps ayant gagné tous les quartiers de Paris, il acquit la certitude qu'il ne manquerait à cette grande épreuve aucune des conditions propres à la rendre entièrement décisive.

Sur dix mille
vaccinés, aucun
n'est atteint de
la contagion.

Le résultat de l'observation, à cet égard, a été que les progrès de l'épidémie ne laissant aucun doute ni sur sa gravité, ni sur son étendue, ni sur sa durée, cependant aucun des individus vaccinés, n'a été atteint de la contagion de la petite vérole. Des relevés très-exacts de la mortalité que le Comité s'est procurés des douze arrondissemens, lui ont donné la preuve que, pendant quatre mois et plus, que l'épidémie a été dans toute sa force, le quart des décès dans les uns, dans d'autres le tiers, et dans quelques-uns, plus de la moitié ont été dus à la petite vérole. C'était sur-tout dans les quartiers où les rues sont étroites, les maisons plus habitées, les ressources rares, et le peuple moins instruit, que cette proportion avait été la plus forte, tandis que les arrondissemens les plus aérés, habités par la classe aisée, avaient moins souffert de la contagion.

Au milieu de cette épidémie, le Comité s'est

assuré qu'aucun des individus vaccinés, dont il avait à répondre, n'a été atteint de la maladie. Ce grand et important résultat fut solidement établi et généralement reconnu ; il n'admit aucune exception. On eut lieu même de remarquer, par les états de mortalité, un nouveau degré de force, dans cette preuve des heureux effets de la vaccine ; ceux des arrondissemens de Paris où la mortalité avait été la moins considérable, se trouvant être ceux où la vaccine avait été le plus généralement répandue. Tel était, entr'autres, le dixième, dans lequel le Maire, le citoyen Duquesnoy, a fondé et soutenu des établissemens de bienfaisance, où, depuis trois ans, on vaccine chaque jour gratuitement.

Après des faits aussi nombreux et aussi favorables, rien ne semblait manquer aux épreuves par lesquelles il paraissait possible de s'assurer de la vertu préservative de la vaccine ; et, toutes ayant été à son avantage, le Comité aurait pu se regarder comme dégagé, à cet égard, de toutes les obligations qu'il avait contractées, et se croire en droit de proclamer cet effet de la nouvelle inoculation.

Cependant, il était encore un essai important auquel il avait pensé qu'il serait nécessaire

de soumettre cette méthode. S'il est vrai qu'elle préserve de la petite vérole, et, qu'étant exempte de tout danger, on puisse la pratiquer à volonté sur tous les individus et en tout temps, il s'ensuit, qu'à la faveur de quelques mesures d'une facile exécution, c'est-à-dire en l'inoculant à tous les sujets composant de certaines réunions, on doit parvenir à bannir la petite vérole des lieux que ces réunions habitent, et l'éloigner sûrement de leur enceinte. Cet avantage de la vaccine n'a point échappé aux observateurs qui s'en sont occupés; et l'on sait qu'il n'en est aucun auquel il n'ait fait concevoir l'heureuse espérance de pouvoir un jour extirper la petite vérole de l'Europe. Le Comité avoit donc mis au nombre des moyens d'épreuve qu'il s'étoit promis d'employer, des dispositions à faire pour mettre en expérience, au moment d'une épidémie varioleuse, des collections d'individus plus ou moins nombreuses, et des maisons entières d'enfans. Il porta ses vues sur deux hospices de Paris, la maison de la Pitié, et celle des Orphelins du faubourg S. Antoine.¹ On ne négligea aucun

¹ Ces deux hospices contiennent ensemble plus de mille enfans.

moyen de s'assurer si les enfans qui y étaient rassemblés avoient eu la petite vérole, ou si on les avait vaccinés. On prit les mêmes précautions pour les nouveaux sujets qu'on y admettait, et l'on soumit à l'inoculation de la vaccine tous ceux qui, ne l'ayant point éprouvée, n'avaient pas eu la petite vérole, ou laissaient quelque doute à cet égard.

L'épidémie varioleuse du mois de thermidor dernier étant survenue, il fut curieux d'observer les résultats que donnerait la double expérience que l'on avait préparée. L'effet, en faveur de la vertu préservative, n'en fut pas moins favorable que celui des autres essais que l'on avait tentés. La petite vérole ne pénétra dans aucune de ces deux maisons, qui se trouvaient placées cependant dans ceux des quartiers de Paris où l'épidémie s'était le plus fait sentir. Les deux hospices furent préservés de la contagion par l'effet de l'inoculation de la vaccine, et l'on eut ainsi, en petit, la preuve de la possibilité physique d'arriver au point d'extirper la variole du continent, et de la bannir même du monde entier.¹

Deux hospices d'enfans préservés à Paris, au milieu de la contagion de l'épidémie.

Preuve de la possibilité d'extirper le fléau de la petite vérole.

¹ Procès-Verbaux du Comité, de thermidor, fructidor an 10; vendémiaire, brumaire, frimaire

Contr'épreuves
par inoculation
tentées dans les
départemens.

Les Médecins qui, dans les départemens, se sont occupés de la vaccine, n'ont pas eu moins d'empressement à s'assurer, par des essais convenables, de sa vertu préservative. Des contr'épreuves, faites avec soin, ont été tentées de toutes parts; et le nombre s'en est tellement multiplié, qu'elles suffiraient seules pour établir, à cet égard, l'efficacité de la nouvelle méthode. Nous ne rapporterons ici que celles qui, par les circonstances qui les ont accompagnées, méritent d'être distinguées, ou qui ajoutent quelque degré de force à celles qui nous sont propres.

Par les Mé-
decins.

Nous placerons, dans ce nombre, celles qui sont remarquables par l'époque à laquelle elles ont eu lieu. Déjà, en thermidor an 8, le citoyen Odier et ses collègues, à Genève, avaient soumis, après un intervalle de six semaines, à l'inoculation variolique, l'un des premiers sujets qu'ils avaient inoculé de la vaccine. Au mois de fructidor de la même année, le citoyen Nowell la pratiqua sur trois enfans après un pareil intervalle. Le Comité se plaît à dire que ce

an 11. On trouvera à la suite de ce rapport les états de la mortalité, à Paris, pendant l'épidémie du mois de thermidor dernier.

Médecin, aussi recommandable par son zèle que par ses connaissances, a le double avantage d'avoir, des premiers, contribué à rendre populaire en France l'inoculation de la vaccine, et tenté la contr'épreuve. Au mois de frimaire an 9, il nous mandait, qu'ayant continué ses vaccinations, le nombre des sujets, sur lesquels il les avait pratiquées, depuis l'âge d'un mois jusqu'à cinquante-six ans, montait à cent cinquante-quatre, et que sept avaient été soumis, avec succès, à l'inoculation de la petite vérole. ¹

Dans les premiers mois de l'an 9, d'autres contr'épreuves furent bientôt tentées. Le Préfet du département de Lot et Garonne, dans une lettre du 18 ventose, mandait au Ministre de l'intérieur, que la pratique de la vaccine avait été essayée très-heureusement à Villeneuve, par un jeune Médecin, le citoyen Lalaurie, auquel il avait donné les éloges que méritait son zèle. Plus de soixante individus avaient été vaccinés, et l'inoculation de la petite vérole, ajoutait le Préfet, que la plupart avaient recue ensuite sans aucun effet, y avait déjà prouvé l'importance de cette découverte. ²

¹ Procès-Verbaux des 9 vendémiaire, 21 brumaire et 19 frimaire an 9.

² Procès-Verbal du 30 germinal an 9.

Dans le même mois, la même expérience avait été faite à Péronne. Le citoyen Le Mercier, l'un des Médecins qui se sont le plus occupés de la nouvelle inoculation, l'avait introduite, dès le mois de pluviôse, dans cette ville; au 18 prairial, il avait fait plus de quatre cents vaccinations. Le 20 ventose, il se décida à tenter la contr'épreuve, et elle fut pratiquée heureusement sur un enfant de sept ans, avec les soins convenables. ¹

Engerminal, quatre enfans furent également soumis, à Blois, à cette expérience, par les soins du citoyen Desparanches, qui, en pluviôse suivant, sous les yeux d'une commission nommée par le citoyen Corbigny, Préfet du département, l'a répétée, avec la même réussite, sur six autres sujets, le nombre de ses vaccinations s'élevant alors à plus de deux cents. ²

Dans le même temps, le citoyen Moulinier, à Bellac, avait inoculé la petite vérole à dix des individus qu'il avait vaccinés, et l'effet avait répondu à son attente. ³

¹ Procès-Verbaux des 15, 25 germinal et 18 prairial an 9.

² Procès-Verbal du 8 floréal an 9.

³ Procès-Verbal des 29 messidor an 9; 29 germinal an 10.

A Vire, le citoyen Duboscq de la Roberdière, Medecin et Maire de la commune, ayant le premier introduit la vaccine dans l'arrondissement où l'on comptait déjà plus de six cents personnes qui s'y étaient soumises, fit pratiquer, vers la même époque, l'inoculation variolique sur un des enfans de l'hospice, qui avait été vacciné deux mois auparavant.¹

A Beaugency, le citoyen Pellieux, ayant vacciné plus de quatre cents individus, avait vu la petite vérole inoculée à plusieurs de ces sujets, rester également sans effet.²

A Rochefort, où le citoyen Bruslé, et quelques autres officiers de santé, avaient introduit la vaccine sous les auspices du citoyen Guille-mardet, Préfet du département, quarante-trois individus ayant déjà subi la nouvelle insertion, on pratiqua, en messidor, la contr'épreuve sur trois enfans qui n'en ressentirent aucune atteinte.³

En fructidor, le citoyen Grenan, Médecin à Hennebon, département du Morbihan, ayant soumis à la vaccine environ deux cents

¹ Procès-Verbal du 19 thermidor an 9.

² Procès-Verbal du 29 thermidor an 9.

³ Procès-Verbal du 4 fructidor an 9.

individus, avait, dans ce nombre inoculé la petite vérole à trois enfans, sur lesquels elle n'avait produit aucun effet.¹

Dans le département du Tarn, des contr'épreuves avaient été également tentées à Gaillac, par le citoyen Rigal, et par les citoyens Defos et Campmas à Alby. Ces Médecins, que distinguent également leur zèle et leurs lumières, avaient, dès les mois de ventôse et germinal, introduit la pratique de la vaccine dans ces villes. Après un intervalle de six mois, ils crurent devoir tenter quelques essais par l'inoculation variolique; et elle fut pratiquée, vers les jours complémentaires an 9, sur quatre enfans, qui n'en éprouvèrent aucune suite.²

Ces premiers essais n'étaient tentés qu'en petit nombre par les Médecins qui s'en occupaient. Quelques observateurs se sont trouvés dans des circonstances qui leur ont permis de multiplier davantage leurs épreuves.

A Toulouse, le citoyen Tarbès, ayant pratiqué, dès le mois de frimaire an 9, l'inoculation de la vaccine, crut devoir, au mois de ventose suivant, en éprouver l'effet par l'in-

¹ Procès-Verbal du 24 fructidor an 9.

² Procès-Verbal des 19 vendémiaire, 9 pluviôse an 10.

sersion variolique. Deux enfans y furent soumis le 5 ventose. Le 14 prairial, elle fut répétée sur eux, et pratiquée sur cinq autres, en présence d'un grand nombre de gens de l'art. Le 6 germinal an 10, huit nouveaux enfans vaccinés furent également soumis à l'inoculation variolique avec l'un de ceux de la première expérience et un de la seconde. L'effet dans toutes fut constamment heureux.¹

Lecitoyen Texier, à Versailles, après avoir, de concert avec le citoyen Voisin, propagé la nouvelle pratique, avait eu occasion de tenter vingt-quatre contr'épreuves très-variées sans produire la petite vérole.²

Au Vigan, département du Gard, le citoyen Rouger, Médecin très-estimé, après trente-quatre ans de succès dans l'inoculation variolique, dont il avait le premier porté la pratique dans le nord de ce département, s'était déterminé, en ventose an 9, à essayer celle de la vaccine. Après y avoir soumis en cinq mois cinq cent trente-huit individus depuis l'âge de quinze jours jusqu'à soixante-deux ans, il cher-

¹ Procès-Verbaux des 18 floréal, 4 fructidor an 9; et 21 floréal an 10.

² Procès-Verbal du 24 fructidor an 9.

cha à s'assurer de sa vertu préservative, et vingt des sujets qu'il avait vaccinés ayant été, de vingt-quatre jours à sept mois deux jours après cette opération, inoculés par lui de la petite vérole, il vit avec satisfaction qu'il n'en était résulté aucune suite.¹

A Pézenas, le citoyen Haguenot, ayant depuis le mois de nivose an 9 porté à sept cent soixante-seize le nombre de ses vaccinations, et étendu à trente-trois communes, dans un rayon de cinq lieues, le bienfait de cette opération, s'occupa, en prairial an 9, du soin de faire des contr'épreuves. La première fut tentée à cette époque sur quatre enfans; en frimaire suivant, leur nombre s'élevait à dix-sept, sans avoir pu, dans aucun, développer d'éruption variolique.²

Le citoyen Carré, Médecin en chef de l'hôpital civil de Bourges, nous faisait part, en prairial an 10, d'une inoculation de petite vérole pratiquée par lui et les citoyens Rossignol

¹ Procès-Verbal du 29 pluviose an 10. Depuis cette époque, le nombre des vaccinations, au Vigan et dans sa banlieue, s'élève à plus de trois mille. Procès-Verbal du 9 ventose an 11.

² Procès-Verbal du 24 messidor an 9; 24 frimaire an 10.

et Raillard, ses confrères, à l'hospice, sur douze enfans précédemment vaccinés. Il n'avait rien manqué au succès de cette expérience.¹

Le citoyen Ranque, l'un des médecins qui les premiers ont fait connaître la vaccine dans les départemens de la Gironde et de la Nièvre, nous mandait en nivose dernier, de la Charité sur Loire, qu'ayant vacciné depuis deux mois, dans cette ville, cent cinquante individus, il y avait fait la contr'épreuve sur quarante avec un succès complet.²

Au Fay-Billot, le citoyen Brugnon, Médecin, nous annonçait, à la même époque, qu'il avait soumis à l'inoculation variolique neuf enfans vaccinés depuis dix mois et un an, et que le résultat en avait été également avantageux.³

Le citoyen Colombat, Médecin à Lure, département de la Haute-Saône, nous apprenait qu'il avait inoculé la petite vérole à dix sujets précédemment vaccinés, sans avoir pu la développer sur aucun d'eux.⁴

Enfin le citoyen Lair Corigny, Chirurgien

¹ Procès-Verbal du 9 prairial an 10.

² Procès-Verbal du 29 nivose an 11.

³ Ibid.

⁴ Procès-Verbal du 9 ventose an 11.

de l'hospice civil de Thorigny, département de la Manche, nous écrivait dans le même temps, qu'après avoir, depuis deux ans, vacciné près de cinq cents personnes, il avait dans ce nombre pratiqué sur quarante enfans l'inoculation variolique, et qu'aucun n'avait contracté l'infection. ¹

Par les Sociétés
médicales.

Le soin de s'assurer par de semblables essais de la vertu préservative de la vaccine, a également occupé les Comités ainsi que les Sociétés Médicales, qui s'étaient formés pour l'examen de cette méthode; et des faits observés ainsi par des témoins plus nombreux et non moins éclairés, présentant quelque certitude de plus, nous avons dû y faire plus d'attention. Nous citerons à cet égard les résultats suivans.

Le Comité formé à Reims dès le mois de vendémiaire an 9, l'un des premiers ainsi qui se soient établis en France, avait de ce moment, au 27 frimaire, déjà porté à cent soixante-quatre le nombre de ses vaccinations. Pourmettre le complément à ses utiles recherches, il tenta, le 24 messidor an 9, la contr'épreuve; et dans cette expérience, remarquable par sa grande authenticité, douze en-

¹ Procès-Verbal du 27 nivose an 11.

fans vaccinés depuis un intervalle de trois à neuf mois furent soumis sans aucun effet à l'inoculation variolique.¹

A Lyon, la Commission de Vaccine, formée par la Société de Médecine de cette ville, avait, en thermidor de la même année, vacciné cent dix-sept individus; douze enfans dans ce nombre ayant été inoculés de la petite vérole, on ne vit sur aucun se développer le plus léger indice d'infection.²

Une pareille contr'épreuve avait été tentée dès le mois de prairial précédent à Marseille, par la Société de Médecine, qui, avec l'autorisation du Préfet et des Maires, y soumit à l'hospice d'Humanité les enfans, qui, deux mois et demi auparavant, avaient été vaccinés.³

A Tours, où les Médecins réunis en Société s'étaient, aux premières annonces des succès obtenus en France, empressés de s'occuper de la vaccine, l'inoculation variolique fut aussi pratiquée (en thermidor an 9) sur neuf enfans vaccinés trois mois auparavant. Cette expé-

¹ Procès-Verbaux des 29 messidor, 4 et 9 thermidor, 24 fructidor an 9.

² Procès-Verbal du 14 thermidor an 9.

³ Procès-Verbal du 9 fructidor an 9.

rience, faite en présence des autorités constituées et des gens de l'art, fut également favorable.¹

A Bruxelles, le Préfet ayant formé une Commission de Vaccine, et mis à sa disposition douze lits dans l'hospice Saint-Pierre, l'inoculation de la vaccine y fut bientôt propagée. Au mois de thermidor, sept cent trente-neuf vaccinations avaient été pratiquées avec un succès constant sur des sujets de tout âge, depuis le premier mois de la naissance jusqu'à l'âge le plus avancé, et même sur des femmes enceintes. Dix-huit contr'épreuves y furent tentées, soit à l'hospice, soit en ville; l'infection ne put se développer dans aucune.²

La Société de Médecine de Bordeaux n'avait pas mis moins de soin à répandre la nouvelle pratique dans cette ville et dans les communes environnantes; elle fut adoptée dans l'hospice des enfans, et quatorze contr'épreuves, qui furent le fruit de ce zèle, y démontrèrent l'effet préservatif de cette méthode.³

¹ Procès-Verbaux des 24 et 29 fructidor an 9 ; 29 ventose et 29 prairial an 10.

² Procès-Verbal du 14 fructidor an 9.

³ Procès-Verbal du 9 vendémiaire an 10.

A Troyes, où un Comité Médical, établi par le Préfet, avait, du mois de germinal an 9 au commencement de frimaire suivant, déjà porté à près de huit cents le nombre des vaccinations dans le département, quatre enfans des hospices, qui y avaient été soumis, furent, sans aucun succès, inoculés de la petite vérole.¹

Enfin, cent deux enfans ayant été vaccinés à Rouen par le Comité Médical, de germinal à thermidor an 9, dix d'entr'eux furent, à la fin de ce mois, choisis pour subir l'insertion variolique, dont le résultat fut également satisfaisant.²

Dans plusieurs de ces nombreux essais tentés par les Médecins des départemens, on voit les contr'épreuves pratiquées avec des précautions ou dans des circonstances particulières qui sont dignes de remarque. Ainsi c'est, dans quelques-unes, aux cuisses ou à d'autres parties éloignées du lieu de la vaccination, que l'inoculation variolique a été employée. L'objet de cette attention était de prévenir l'objection que l'on pouvait faire contre la vertu préservative de la vaccine, en observant que l'inflammation aréo-

Circonstances remarquables de ces contr'épreuves.

Pratiquées à des parties éloignées du lieu de la vaccination.

¹ Procès-Verbal du 24 frimaire an 9.

² Procès-Verbal du 24 messidor an 9, etc.

laire des pustules vaccinales, s'étendant plus ou moins en surface et en profondeur, elle peut à la vérité exercer sur la peau et le tissu cellulaire environnans une impression assez forte pour les rendre impropres à contracter une autre infection ; mais qu'il n'en résulte pas que cette action soit générale. Ainsi, l'influence de la vaccine, comme préservatif, pouvant n'être que locale, le manque d'effet des inoculations varioliques pratiquées aux bras vaccinés n'offrait rien de concluant.

Le Comité, dans ses essais, n'avait point négligé les moyens de dissiper ce doute. Les faits suivans nous montrent que le même soin à occupé les Médecins des départemens.

Le citoyen Voisin, Chirurgien à Versailles, ayant, à l'époque du mois de floréal an 9, vacciné dans cette ville deux cent dix-neuf personnes, depuis l'âge de six semaines jusqu'à quarante-trois ans, crut devoir en soumettre plusieurs à la contr'épreuve. Le 30 ventose, il choisit sept des enfans qu'il avait vaccinés quatre mois auparavant à l'hospice civil ; il les inocula de la petite vérole, en ayant la précaution de faire les incisions aux cuisses ou aux jambes à ceux qui avaient été vaccinés aux bras, ou à celui des bras qui n'avait point

été vacciné pour ceux qui ne l'avaient été qu'à l'un des deux. Le résultat de cette épreuve fut entièrement avantageux.¹

Les citoyens Mahot et Bodin, officiers de santé à Nantes, ayant vacciné, en germinal an 9, un enfant de treize ans, le soumirent quelque temps après à l'inoculation variolique. Quatre piqûres furent faites, deux à l'avant-bras droit, et deux à la jambe gauche; elles prouvèrent, comme dans l'essai précédent, que l'action préservative ne se borne pas aux parties sur lesquelles la vaccine s'est développée.²

Le citoyen Pagès, Médecin à Alais, avait eu, en germinal et floréal an 9, l'occasion de faire des contr'épreuves. Elles eurent lieu sur cinq enfans vaccinés un mois ou six semaines auparavant. L'effet en fut heureux pour tous, quoique sur l'un d'entr'eux on eût pratiqué l'inoculation à la cuisse, la vaccination l'ayant été au bras.³

Dans la contr'épreuve de la Société de Mé-

¹ Procès-Verbaux des 19 germinal, 28 floréal an 9.

² Procès-Verbal du 5 floréal an 9.

³ Procès-Verbal du 12 messidor an 9.

decine de Lyon dont nous avons parlé, l'insertion du virus variolique fut également faite aux cuisses sur les douze enfans qui y furent soumis. La même précaution avait été employée pour celle du Comité de Troyes, que nous avons rapportée, et dans toutes deux l'effet en fut le même.

Avec des
moyens particu-
liers d'intensité
d'action.

Si, dans ces inoculations de petite vérole tentées pour s'assurer de l'effet préservatif de la vaccine, il n'a rien manqué relativement au lieu où elles étaient pratiquées, elles ont pu paraître laisser quelque chose à désirer relativement à l'intensité de leur action. En général, on a fait les piqûres avec les soins ordinaires que l'on emploie dans cette opération. Mais on pouvait penser que la résistance à l'infection variolique, opposée par la vaccine, n'ayant pas une force insurmontable, il serait possible de la vaincre avec des efforts suffisans. Le Comité, pour s'éclairer à cet égard, avait eu plusieurs fois l'attention de faire sur les sujets inoculés des piqûres nombreuses et profondes, d'y porter le virus variolique en grande quantité et à plusieurs reprises. Dans plusieurs des essais faits par les Médecins des départemens, on a eu le même soin, et quelques-uns

offrent des précautions portées encore plus loin.

Ainsi, le citoyen Rouger au Vigan, désirant que ses inoculations fussent faites avec tous les moyens propres à en assurer le succès, fait les piqûres moins superficielles, les prolonge à dessein, y verse pour ainsi dire le virus variolique encore coulant, et, malgré ces soins, elles n'ont que l'effet qu'on devait attendre d'une irritation locale de l'organe cutané.

A Tours, l'insertion fut pratiquée par piqûres et par incisions aux bras et aux jambes, et l'on alla même jusqu'à recharger et frictionner à plusieurs reprises avec du pus variolique ces différentes plaies.

Dans les essais de Bordeaux, l'inoculation eut également lieu par le double moyen des piqûres et des incisions; elles furent pratiquées aux deux bras; on introduisit dans celles-ci un fil de coton bien imprégné de virus. Il n'en résulta cependant aucun signe d'infection.

Les contr'épreuves tentées à Gaillac et à Vire, offrent la même circonstance; l'insertion de la matière variolique ayant été faite sur chacun des trois enfans, dans la première, par quatre incisions, et en quantité surabon-

dante, et, dans la seconde, par cinq piqûres la plupart profondes et étendues.

Sétons imbibés
de matière va-
riolique.

Mais deux exemples encore plus concluans ont été donnés dans les deux essais suivans. Le citoyen Carillet, Médecin à Dinan, a passé sur des vaccinés des sétons imbibés d'humeur variolique, et ces individus n'ont point contracté la petite vérole.¹ Le citoyen Fayolle fils, à Guéret, ayant tenté la contr'épreuve, les 20 et 21 vendémiaire dernier, sur trois enfans, dont deux étaient vaccinés depuis dix-sept mois, et l'autre depuis six, a pratiqué sur l'un des deux premiers onze piqûres, enlevé l'épiderme dans l'étendue de plusieurs lignes aux deux bras, introduit du virus variolique frais dans les plaies, frictionné la peau mise à découvert avec la même matière, et fait coucher nu ce même enfant avec un sujet varioleux pendant plus d'une heure. Aucune infection n'a été la suite d'une inoculation faite avec tant de soins.²

Pratiquées après
un long inter-
valle, et à plu-
sieurs reprises,
sur les mêmes
sujets.

Une autre circonstance, que l'on pouvait encore désirer dans ces contr'épreuves, était qu'elles fussent faites après un temps plus ou

¹ Procès-Verbal du 29 frimaire an 10.

² Procès-Verbal du 27 nivose an 11.

moins long depuis la vaccination ; et , pour démontrer plus particulièrement que sur les sujets vaccinés l'effet préservatif ne s'affoiblit point, qu'elles fussent répétées sur les mêmes individus à des intervalles éloignés. Le Comité, à cet égard, avait été au-devant de cette demande, plusieurs des individus de la contr'épreuve des cent deux enfans étant alors inoculés pour la deuxième fois, après le terme d'une année révolue, et l'un l'ayant été depuis, pour la troisième, après un espace de temps de plus de dix-huit mois. Les essais faits dans les départemens confirment cet utile résultat.

Le Jury de Santé et Comité Médical du département de la Somme, établi à Amiens par arrêté du Préfet, s'étant, depuis le mois de ventose an 9, occupé avec un grand succès d'essais relatifs à la vaccine, on lui doit la connaissance de plusieurs contr'épreuves qu'il avait faites ou provoquées. Dix avaient été pratiquées par l'un de ses correspondans les plus zélés, le citoyen Binet, Chirurgien d'un mérite distingué à Hanget sur Somme. Le Comité, dans le nombre de celles qui lui étaient propres et qu'il avait faites à l'hospice Saint-Charles d'Amiens, en avait répété plusieurs sur les mêmes enfans. Quatre d'entr'eux

avaient été inoculés de la petite vérole dès le 25 germinal an 9. On les soumit à la même expérience le 25 vendémiaire an 10; et elle a été répétée pour la troisième fois sur eux au mois de vendémiaire dernier. L'effet a été le même dans ces trois opérations.¹

Le citoyen Valentin, Médecin d'une grande réputation à Nancy, aux talens duquel la vaccine n'aura pas moins d'obligations que l'inoculation de la petite vérole, a également pratiqué des contr'épreuves dirigées d'après ces vues. Après avoir, depuis le mois de brumaire an 9 jusqu'à ce moment, soumis à la vaccination près de huit cents individus, et avoir répandu cette pratique dans cinq départemens, il a cru devoir compléter ses recherches en essayant sur plusieurs sujets l'insertion de la petite vérole. Le 19 pluviôse an 9, dix de ses vaccinés y furent soumis en présence d'un grand nombre de Médecins et de Chirurgiens réunis. Au mois de prairial suivant, l'épreuve fut répétée sur trente-deux, dont cinq l'ayant déjà subie à l'époque de pluviôse, avaient été vaccinés depuis dix-sept, dix-huit et dix-neuf mois.

¹ Procès-Verbaux des 28 floréal, 9 thermidor an 9; 29 brumaire an 10; 8 pluviôse an 11.

Dans ces deux essais, l'effet préservatif fut le même sur les sujets inoculés pour la deuxième fois, et après un long intervalle de temps, que sur les autres.¹

Dans les expériences tentées à Toulouse par le citoyen Tarbès, les deux enfans, soumis à la première contr'épreuve en ventose an 9, le furent aussi à la seconde dans le mois de prairial suivant, et l'un d'eux fut compris de nouveau dans le nombre de ceux qui subirent la troisième, au mois de germinal an 10. Il s'était ainsi écoulé un intervalle de treize mois de la première à la troisième inoculation variolique, pour cet enfant. Un de ceux de la seconde contr'épreuve avait en même temps aussi été soumis à la troisième après un espace d'environ dix mois; et, dans ces différentes expériences pratiquées sous les yeux d'un grand nombre de témoins, on n'observa, quant à l'effet préservatif, aucune différence.²

Mais si, avec tous ces soins, on était parvenu à rendre les contr'épreuves aussi probantes, aussi décisives que leur importance devait l'exiger, on pouvait demander aussi que rien n'eût

¹ Procès-Verbaux des 24 fructidor an 9; 10 et 19 messidor an 10.

² Procès-Verbaux des 18 floréal et 4 fructidor an 9; 21 floréal an 10.

été négligé pour prouver, dans ceux qui les avaient tentées, l'impartialité la plus entière. Le Comité, à cet égard, ne dira point qu'il n'a rien laissé à désirer, et, quoiqu'il soit assuré d'avoir apporté dans ses expériences l'attention la plus scrupuleuse, et écarté toute prévention, il laissera sa conduite à juger par ceux qui apprécieront ses travaux. Les essais faits dans les départemens prouveront suffisamment que, sous ce rapport, il n'a rien manqué aux preuves qui sont acquises en faveur de la vaccine.

Pratiquées par
des Médecins
sur leurs pro-
pres enfans.

Nous avons déjà dit qu'un grand nombre des médecins qui s'en sont occupés, s'étaient assez pleinement convaincus de l'innocuité de cette pratique, pour y soumettre leurs propres enfans. Plusieurs aussi se sont tellement assurés de sa vertu préservative, qu'à l'exemple déjà donné par le Comité, ils n'ont pas balancé davantage à faire subir, à ceux de leurs enfans qu'ils avaient vaccinés, l'inoculation variolique.

Ainsi, le citoyen Godefroy, médecin de l'hôpital militaire de Caen, ayant essayé, dès le mois de pluviose an 9, l'inoculation de la vaccine, qu'il pratiqua sur son fils, il le soumit à la contr'épreuve, deux mois après, avec un entier succès. ¹

¹ Procès-Verbal du 8 prairial an 9.

Le citoyen Derm, à Morlaix, ayant, depuis le mois de messidor de la même année, vacciné près de trois cents individus, résolut aussi de tenter la contr'épreuve. Pour vaincre les oppositions, il y soumit, le quatrième jour complémentaire, sa propre fille; et son exemple fut suivi par l'un des principaux habitans de la ville, qu'il détermina à prendre le même parti. L'effet fut également heureux pour ces deux enfans et pour trois autres qui subirent avec eux cette opération.¹

A Pézenas, le citoyen Haguenot avait également donné l'exemple de la confiance, en soumettant à sa première contr'épreuve son fils, qu'il avait fait aussi participer l'un des premiers aux bienfaits de la vaccine.²

S'il restait d'ailleurs quelques doutes sur l'exactitude de ces contr'épreuves, ils seraient bientôt dissipés, en considérant que la plupart ont été pratiquées en présence de médecins inoculateurs, ou par des gens de l'art livrés à cette opération, qui, après en avoir bien connu tous les procédés et tous les avantages, n'ont pu

Pratiquées par
des inoculateurs.

¹ Procès-Verbaux des 29 vendémiaire et 19 messidor an 10.

² Procès-Verbaux des 24 messidor an 9 et 24 frimaire an 10.

s'en laisser imposer sur la marche et les effets de la nouvelle méthode. Ainsi , le citoyen Derm , à Morlaix , avait appelé à ses contr'épreuves le citoyen Bonestard de la Touche, Inoculateur distingué, à l'examen duquel les enfans furent soumis, et qui, dès le quatrième et le septième jour, assura que l'inoculation n'aurait aucune suite; ce qui fut vérifié par l'événement.

A Caen, le citoyen Godefroy, pour qu'il ne manquât rien à l'exactitude de son expérience, y avait invité le citoyen La Peyre, Inoculateur célèbre de la ville, qui pratiqua lui-même l'inoculation variolique, et annonça bientôt qu'elle ne serait suivie d'aucun travail.

Au Vigan, les contr'épreuves avaient été faites par un Médecin versé depuis longtemps dans la pratique de l'inoculation, qui en avait obtenu de grands succès, auxquels la supériorité bien prouvée des avantages de la nouvelle méthode pouvait seule le faire renoncer; et nous dirons ici combien, à cet égard, le citoyen Rouger s'est rendu recommandable par les lumières et le caractère d'impartialité qu'il a montrés dans le compte qu'il a publié de ses travaux.

A Nontron, département de la Dordogne ,

le citoyen Boyer ne s'était pas fait moins avantageusement connaître par ses succès dans l'inoculation ordinaire, avant que les heureux résultats de ses vaccinations et la certitude de ses contr'épreuves l'eussent rendu partisan zélé de la nouvelle pratique.¹

Mais on ne peut douter d'ailleurs que l'insertion variolique sur des sujets vaccinés n'ait été tentée par des inoculateurs aussi dévoués à l'ancienne méthode, qu'ils étaient opposés à la nouvelle, et qu'ils n'aient soumis cette dernière à des épreuves que leur habileté et leur expérience ont rendues les plus rigoureuses. Nous savons que, dans des essais particuliers et secrets, quelques inoculateurs prononcés ont déployé tout leur savoir contre la vaccine. L'inutilité de leurs entreprises est suffisamment attestée par le silence qu'ils ont gardé sur le résultat de ces tentatives, qu'ils ont dû faire puisqu'elles leur étaient commandées par leur zèle pour le bien de l'humanité. Nous ne blâmerons pas leurs efforts, que justifient suffisamment les motifs qui les ont animés; mais nous nous appuierons de cette preuve de plus, et, pour ne pas laisser cette observation sans exemple, nous rapporterons, d'après les membres

Pratiquées par
les adversaires
prononcés de la
vaccine.

¹ Procès-Verbal du 14 fructidor an 9.

du Comité médical d'Amiens, celui d'un de leurs collègues qui, peu confiant dans la nouvelle méthode, desirant de l'éprouver par tous les moyens possibles, vaccina un enfant, l'inocula long-temps après, avec toutes les précautions propres à donner un démenti au nouveau préservatif, c'est-à-dire en faisant l'insertion aux extrémités inférieures, dans la persuasion que l'effet de la vaccine pouvait ne s'être pas propagé aussi loin, en employant à l'une des jambes les piqûres, à l'autre, un vésicatoire saturé de matière variolique, et ne put cependant, pour prix de tant de peines, développer le plus léger indice d'infection.¹

Nous ne porterons pas plus loin ces citations, que nous pourrions facilement multiplier, les contr'épreuves ayant été tentées par un beaucoup plus grand nombre de gens de l'art, que nous ne pouvons ici en nommer. Une suite d'environ cinq cents contr'épreuves, telle que la présentent les essais que nous venons de rapporter, joints à ceux du Comité, suffira pour convaincre tout homme impartial de la vertu qu'on a attribuée à la vaccine, de garantir de la petite vérole.

¹ Procès-Verbal du 9 thermidor an 9.

Mais des contr'épreuves par cohabitation ^{2° Contr'épreuves par cohabitation tentées dans les départemens.} ont aussi été observées par les médecins des départemens ; leur nombre infini , leur concorde en faveur de la nouvelle pratique , ont porté de tous côtés la démonstration ; elles ont , plus que toute autre chose , éclairé le peuple , sous les yeux et à la portée duquel elles se sont journellement renouvelées. Nous ne ferons mentions ici que de celles qui , après nos propres essais , offrent quelque chose de remarquable.

Le citoyen Pellieux , Médecin à Beaugency , ^{Faits remarquables.} nous a communiqué le fait suivant. Un père , effrayé de l'état de son fils aîné attaqué de la petite vérole , l'invita à vacciner ses deux autres enfans. Le citoyen Pellieux ne s'y prêta qu'avec répugnance , dans la crainte de compromettre la réputation de la vaccine. En allant les voir le dixième jour , il fut surpris de trouver un de ces enfans qui , à l'insu de sa mère , était allé se coucher avec son frère couvert de boutons de petite vérole en pleine suppuration. Il y avait sans doute tout lieu de craindre que cet enfant ne contractât la maladie ; mais il sortit de cette épreuve volontaire sans être atteint de la contagion. ¹

¹ Procès-Verbal du 29 thermidor an 9.

A Rouen, le Comité Médical établi dans l'hospice, y pratiquait ses vaccinations en même temps que la petite vérole y régnait. Cette maladie et la vaccine étaient continuellement en présence. Cependant aucun des vaccinés, dont le nombre montait à cent deux, n'a été atteint par la contagion, quoique tous eussent été continuellement dans une atmosphère varioleuse.¹

La Société de Médecine de Bordeaux a recueilli en ce genre des faits très-frappans. Elle a vu un grand nombre de vaccinés vivre dans une fréquentation intime et habituelle avec des varioleux, sans contracter la petite vérole. C'est sur-tout dans les campagnes où, comme elle l'observe, le laboureur ne possède souvent qu'un seul lit pour toute sa famille, que l'on a pu se convaincre de la vertu préservative de la vaccine; entr'autres exemples, nous citerons les suivans. Un enfant de douze ans ayant été vacciné le 6 prairial, le lendemain sa mère fut attequée de la fièvre, prélude de la petite vérole. Cette femme n'avait qu'un seul lit pour elle et ses enfans, qui continuèrent d'y coucher à ses côtés. Le 15 prairial, le citoyen Dupuy

¹ Procès-Verbal du 4 vendémiaire an 10.

la trouva couverte de pustules varioliques : elle le conjura de vacciner ses trois autres enfans, pour leur éviter le même malheur, s'il en était encore temps. Il se mit en devoir de la satisfaire ; mais, tandis qu'il vaccinait le plus jeune, de vieilles voisines, croyant que c'était offenser la Providence que de chercher à prévenir la petite vérole, emmènerent les deux autres enfans, et les cachèrent. Ces deux derniers ne furent donc pas vaccinés, et ils contractèrent la petite vérole, l'un huit, et l'autre dix jours après. Les deux vaccinés, qui couchaient avec eux, n'en furent pas atteints.

Un enfant à la mamelle avait été vacciné depuis un mois, par le citoyen Thore, à Dax, lorsqu'on lui donna pour compagnon de lit un autre enfant de même âge, atteint de la petite vérole, que sa mère ne pouvait plus allaiter, parce qu'elle était atteinte de cette maladie. Ces deux enfans prirent le même sein, leur nourrice ne pouvant les allaiter que d'un seul. Le vacciné demeura impunément en contact avec le varioleux, qui périt de la maladie.

Enfant vacciné
allaité avec un
varioleux par la
même nourrice.

Un particulier de Dax fait vacciner ses sept enfans ; la vaccine prend sur six, et ne se développe point sur le septième. Le père, détourné par des conseils, refuse de soumettre

à une seconde vaccination ce dernier, qui bientôt après meurt de la petite vérole, tandis que ses six frères n'en sont pas atteints.¹

A Laval, le citoyen Plaichard Choltière, Médecin jouissant d'une juste réputation, a vu également plusieurs enfans vaccinés exposés impunément à l'influence de la petite vérole, en habitant les mêmes appartemens que des varioleux dans un hôpital d'enfans trouvés. Il ajoute que le même résultat avait été observé dans la ville, où il y avait eu cette année beaucoup de petites véroles, et même, chez quelques-uns, d'un assez mauvais caractère. Il paraît même impossible, dit-il, que quelques-uns de nos vaccinés ne l'eussent pas contractée, si la vaccine n'était pas un préservatif.²

Enfant vacciné,
allaité par une
nourrice ayant
la petite vérole.

Le citoyen Le Cordier, ancien élève de l'École de Médecine de Paris, et Médecin à Fougères, après avoir tenté l'inoculation variolique sur cinq enfans précédemment vaccinés sans avoir pu la développer chez aucun d'eux, nous mande qu'une nourrice, ayant la petite vérole, n'a point cessé d'allaiter deux enfans vaccinés, sans leur communiquer cette

¹ Procès-Verbal du 9 frimaire an 10.

² Procès-Verbal du 19 pluviôse an 10.

maladie, quoique ses seins fussent couverts de pustules varioliques suppurantes.¹

A Epinal, le citoyen Demangeon, connu par ses lumières dans les accouchemens, et à qui l'on doit un bon ouvrage sur cet objet, ayant pratiqué avec ses confrères sur un très-grand nombre de sujets l'inoculation de la vaccine dans cette ville et dans plusieurs communes voisines, cite sur-tout le fait suivant parmi beaucoup d'autres. Ayant vacciné, dit-il, les deux enfans d'un aubergiste, un troisième, qui ne l'avait pas été à cause du peu de confiance de ses parens, prit la petite vérole, qui fut confluente, et qui affaiblit tellement sa santé, qu'il en est resté valétudinaire plus de deux mois après. Les deux autres enfans ont mangé et couché avec lui, et sont restés exempts de la petite vérole.²

Le citoyen Hennequin, Médecin à Moncornet, département de l'Aisne, après avoir répandu l'inoculation de la vaccine dans huit communes, a mis ses vaccinés dans les circonstances les plus propres à recevoir la contagion varioleuse, en les faisant coucher dans le

¹ Procès-Verbal du 19 frimaire an 11.

² Procès-Verbal du 9 pluviose an 10.

même lit, se servir des mêmes vases, ou enfin en les retenant dans le même appartement que les varioleux pendant les diverses périodes de la petite vérole. Tous ceux qui ont été soumis à ces expériences ont résisté à la contagion.¹

Enfin, le citoyen Rouger, Médecin au Vigan, a vu des enfans vaccinés vivre sans le moindre inconvénient avec des variolés, et jouer avec eux dans tous les instans de leur maladie ; un d'eux même avait couché pendant six nuits dans une très-petite chambre, où étaient trois enfans couverts de petite vérole confluente, et pendant ces six nuits il avait tété le même sein que venait de quitter le plus jeune des varioleux, sans que cette cohabitation eût eu la plus légère suite.²

Contr'épreuves
dans les départe-
mens, par re-
tour des épidé-
mies varioleu-
ses.

Des épidémies de petite vérole s'étant manifestées depuis trois ans dans un grand nombre de départemens, les Médecins qui s'y sont occupés de la vaccine, ont eu souvent les occasions d'observer à quel point les sujets que l'on a soumis à la nouvelle méthode sont à l'abri de la contagion variolique. Ces exemples

¹ Procès-Verbal du 29 brumaire an 11.

² Procès-Verbal du 29 pluviôse an 10.

qui sont autant de contr'épreuves, dans lesquelles on voit, pour ainsi dire, la vaccine aux prises avec la contagion armée de toute sa force, ne pouvant être trop multipliés, nous citerons ici dans le grand nombre de ceux qui nous ont été communiqués les faits suivans :

Le citoyen Fournier, Médecin, qui, depuis le mois de germinal an 9 jusqu'au mois de messidor an 10, a vacciné à Meaux et dans trois autres communes voisines de cette ville trois cent quarante-sept individus, nous apprenait que depuis onze mois une petite vérole épidémique régnait dans ce pays et respectait tous les vaccinés. A Boutigny, ajoute-t-il, dix-huit enfans furent soumis à la nouvelle inoculation en prairial an 9. Six mois après, la petite vérole parut dans ce village. Tous les enfans, sans exception, au nombre de trois cents en furent attaqués, soixante en périrent, et les dix-huit vaccinés seuls restèrent intacts au milieu des foyers toujours croissans de la contagion. Le citoyen Fournier termine les observations qu'il nous a remises, en annonçant que les familles de deux des dix-huit vaccinés, qui n'ont pas voulu soumettre leurs autres enfans à la même inoculation, ont complété pour lui la preuve de l'effet préservatif de la

vaccine. Deux de ces derniers furent atteints d'une petite vérole confluyente maligne, et on fit manger et boire les vaccinés dans les mêmes vases qu'eux, on les fit coucher dans les mêmes draps, sans que cette cohabitation intime portât à leur santé la plus légère altération.¹

En germinal an 9, le nombre des sujets vaccinés depuis prairial an 8, à Genève et dans les environs, s'élevait à plus de dix-huit cents; il n'en est aucun, nous mandait à cette époque le Docteur Odier, qui eût repris la petite vérole, quoique tous y eussent été exposés, soit par l'inoculation variolique, soit par l'effet d'une épidémie très-répandue, et qui dans l'un des derniers mois avait enlevé plus de soixante-dix enfans.²

A Bruxelles, la Société de Médecine avait observé que quoique, dans cette ville comme à Reims et Genève, on eût inoculé la vaccine au milieu d'une épidémie varioleuse très-meurtrière, et à laquelle peu d'individus avaient échappé, aucun des vaccinés n'avait été atteint de la petite vérole.³

¹ Procès-Verbaux de germinal an 11.

² Procès-Verbal du 25 germinal an 9.

³ Procès-Verbal du 24 messidor an 9.

A Beaugency, où le citoyen Pellieux avait, en germinal an 9, sous l'autorisation du Préfet, soumis à la vaccination les enfans de l'hospice, une épidémie de petite vérole attaqua plus de quatre cents personnes ; plusieurs en sont mortes ou restées estropiées, les vaccinés seuls ont résisté à l'influence épidémique. A ce grand exemple, le citoyen Pellieux ajoute quelques faits particuliers non moins intéressans. Dès qu'elle parut, tous ses voisins firent vacciner leurs enfans, à l'exception d'une veuve qui refusait sa confiance à la nouvelle méthode. Il arriva que les siens furent les seuls du quartier qui eurent la petite vérole. Le citoyen de la Boissière ayant fait vacciner deux de ses enfans, et ajourné l'opération pour les deux autres à cause de leur extrême jeunesse, ces derniers furent atteints par l'épidémie régnante qui respecta les deux premiers, quoiqu'ils eussent vécu avec leurs frères dans toutes les périodes de la maladie.¹

A Toulouse, où le citoyen Tarbès a propagé la nouvelle méthode avec beaucoup de zèle, quatre mille sujets ont été vaccinés, et tous ont été exempts d'une petite vérole qui

¹ Procès-Verbaux de prairial an 9.

fut épidémique les six derniers mois de l'an 9 et de l'an 10. Il ajoute qu'à la fin de cette dernière année, trois cent trente-deux individus ont été enlevés par la maladie, dont les ravages ont constamment respecté les vaccinés, malgré la fréquentation journalière qu'ils avaient avec des varioleux. Le même résultat lui était annoncé de Perpignan par le citoyen Bonafos, Médecin et Professeur d'histoire naturelle; de Villefranche, par le citoyen Miquel; de Cazères, par le citoyen Sicardon.¹

A Orléans, une observation aussi marquante confirmait chaque jour et de plus en plus la vertu préservative de la vaccine. Depuis deux ans on y comptait environ trois mille sujets vaccinés, et aucun n'avait été atteint de la petite vérole, quoiqu'elle n'eût cessé d'y régner depuis cette époque dans tous les quartiers de la ville, et que les individus vaccinés et varioleux eussent cohabité journellement ensemble. Le citoyen Sue, Chirurgien distingué de cette ville, nous a communiqué ces détails.²

¹ Procès-Verbaux des 4 fructidor an 9 ; 11 pluviôse an 11.

² Procès-Verbaux des 4 vendémiaire, 14 frimaire an 10 ; 26 ventose an 11.

Les citoyens Poilroux, père et fils, Médecins à Castellane, après avoir pratiqué, dans trente-deux communes des départemens des Basses-Alpes et du Var, l'inoculation de la vaccine sur mille trente et un individus, nous annoncent qu'aucun vacciné n'a depuis contracté la petite vérole, quoiqu'ils aient constamment vécu au milieu d'une épidémie, avec des enfans qui en étaient atteints.¹

Le citoyen Nedey, Chirurgien à Vesoul, en nous donnant des détails sur une petite vérole épidémique qui a fait dix mille victimes dans le département de la Haute-Saône, nous atteste que tous les individus sur lesquels la vaccine a eu son cours complet et régulier, ont été à l'abri de la contagion varioleuse.²

Enfin, le citoyen Garnier, Préfet du département de Seine et Oise, nous a communiqué un exemple digne de la plus grande attention. Cinquante-un enfans ayant été vaccinés à Garches, ainsi que dans quelques communes voisines, et la petite vérole s'y étant déclarée, le Maire de Garches crut de son devoir d'acquiescer la certitude que les enfans qui avaient été

¹ Procès-Verbal du 9 ventose an 11.

² Procès-Verbal du 15 pluviose an 11.

soumis à la nouvelle inoculation n'en avaient pas été atteints. Il nomma un officier des santé et l'adjoint de la commune pour les visiter tous, et prendre sur leur état des informations particulières. Les commissaires, les ayant tous visités, s'assurèrent qu'aucun n'avait été atteint de la petite vérole, quoiqu'elle régnât dans les communes qu'ils habitaient. Ils remarquèrent, particulièrement à S. Cloud, que deux enfans, âgés de trois à cinq ans, et vaccinés un an auparavant, n'avaient pas quitté une de leurs tantes atteinte de la petite vérole, qu'ils étaient restés dans sa chambre pendant toute la maladie, et qu'ils s'étaient toujours très-bien portés.¹

Epidémies ar-
rêtées.

Nouvelles preu-
ves de la possi-
bilité de bannir
la petite vérole.

Pendant ces épidémies, on a vu, dans les lieux sur-tout où un grand nombre de vaccinations avaient été pratiquées, de nouvelles preuves de la possibilité de parvenir à bannir la petite vérole. Ces exemples sont d'un trop grand intérêt, ils donnent trop d'espérances précieuses à l'humanité, pour que nous ne rapportions pas, dans le nombre considérable de ceux qui nous ont été transmis, les faits qui peuvent davantage confirmer cet espoir.

¹ Procès-Verbal du 29 nivose an 10.

Ainsi, à Liancourt, le citoyen Guerbois, ayant pratiqué la vaccine, depuis le 17 pluviöse an 9, sur des sujets de tout âge au nombre de quatre cents, sur des enfans de vingt-cinq à trente jours et des personnes de quarante à cinquante ans, vit, au mois de ventose suivant, la petite vérole se déclarer épidémiquement à Nointel, village situé à une lieue et demie de Liancourt. Déjà elle gagnait Courcelles et Catthenoy, lorsqu'y ayant été appelé et ayant vacciné les 2 et 5 germinal cent vingt-cinq sujets, la petite vérole disparut peu à peu, et n'atteignit que ceux qui n'avaient point été vaccinés, ou qui n'avaient pas eu une bonne vaccine.¹

Le Comité, qui s'était formé, au mois de ventose de l'an 9, à Metz pour suivre les progrès de la nouvelle méthode, avait, à la fin de messidor, vacciné dans l'hôpital général et dans la ville plus de mille personnes, sur une population de trente mille habitans. Le citoyen Gorcy, secrétaire de ce Comité, nous mandait que, quoique l'on n'eût pas tenté de contr'épreuves, on avait été témoin de faits qui prouvaient que la vaccine préservait de la petite vérole; que

¹ Procès-Verbaux des 13 floréal et 12 messidor an 9.

des enfans, exposés à la contagion variolique, n'en avaient pas été atteints; que, dans un village très-populeux des environs, où régnait la petite vérole, des trente-six qui en furent attaqués, douze moururent, et qu'aucun des vaccinés ne fut frappé de l'épidémie. Les parens, ajoute-t-il, s'empressèrent de faire vacciner les enfans qui ne l'avaient pas encore été, et vingt-cinq jours suffirent pour arrêter l'épidémie varioleuse.¹

A Estrepagny, près Gisors, le citoyen Boüet, Médecin, ayant, du mois de germinal au 5 thermidor, vacciné 213 individus, depuis l'âge de onze mois jusqu'à celui de quarante-six ans, nous apprenait, à cette dernière époque, que la petite vérole exerçait ses ravages dans plusieurs des communes du voisinage; qu'elle ne s'était point déclarée à Estrepagny, et qu'il était convaincu que l'on devait ce bienfait au grand nombre d'enfans qu'on y avait vaccinés, lequel s'élevait à cent trente-un, sur une population de douze à treize cents habitans. Il ajoutait que quarante-cinq autres enfans vaccinés, répandus dans différentes communes des environs, où régnait la petite vérole, y vivaient à

¹ Procès-Verbal du 29 messidor an 9.

l'abri de toute contagion, quoiqu'on n'y prît aucune précaution pour les en garantir. ¹

A Toulon, où la Société d'émulation avait fait dans l'hôpital civil et dans la ville des inoculations de vaccine, près de douze cents individus avaient été soumis à cette nouvelle méthode. Le citoyen Pellicot observait qu'en soustrayant cette quantité d'enfans à la cruelle épidémie qui régnait depuis long-temps dans cette commune, on en avait suspendu les pernicioeux effets. La petite vérole, ajoute-t-il, n'exerçait plus ses ravages que dans la classe la plus livrée aux préjugés. ²

Aux mois de fructidor an 9 et vendémiaire an 10, le citoyen Valentin nous mandait que, depuis qu'il multipliait ses vaccinations, l'épidémie varioleuse qui, depuis trois ans, faisait de grands ravages à Nancy et dans plusieurs communes, était à peu près éteinte; et qu'elle était même presque anéantie dans quelques communes voisines, tandis que dans d'autres, où on n'avait pas encore vacciné un seul individu, elle sévissait avec fureur. ³

¹ Procès-Verbal du 9 thermidor an 9.

² Procès-Verbal du 14 thermidor an 9.

³ Procès-Verbaux des 24 fructidor an 9, et 4 vendémiaire an 10.

Le citoyen Grenet, officier de santé à Belloy S. Léonard, arrondissement d'Amiens, nous instruisait, au mois de fructidor an 9, que, depuis le commencement de prairial, il avait vacciné plus de deux cents personnes. La petite vérole se manifestant à Belloy, on s'empressa de recourir à la nouvelle inoculation, et le fait suivant, qui mérite la plus grande attention, fut observé. Un père de famille est attaqué de la petite vérole, et cinq de ses enfans qui restaient chez lui ne l'avaient pas encore eue. On craignit avec raison que, si elle se développait sur eux en même temps, ce foyer de contagion ne répandit la maladie dans tout le village. Le citoyen Grenet, pour prévenir cet événement, vaccina d'abord les enfans les plus voisins de la maison où était la petite vérole. En un mois, plus de cent personnes furent vaccinées, et la contagion fut circonscrite dans cette maison.¹

Au mois de frimaire de l'an 10, le citoyen Haguenot de Pézenas nous communiquait des faits non moins importans. Dans deux communes, où la petite vérole était meurtrière, il avait forcé l'épidémie à désemparer, en vacci-

¹ Procès-Verbal du 24 fructidor an 9.

nant presque tous les enfans. Ceux qu'il n'avait pu soumettre à cette inoculation, furent successivement atteints de l'infection variolique, tandis que les vaccinés furent toujours respectés, à moins qu'ils ne fussent déjà frappés de la contagion de l'épidémie, au moment de la vaccination. ¹

Au mois de nivose de l'an 10, le citoyen Fournier, fils, Médecin à Gisors, nous écrivait que, depuis près d'un an, la petite vérole régnait constamment dans tous les environs de la ville, mais qu'elle n'y pénétrait point, sans doute par l'influence de la vaccine, qui avait été inoculée à plus de deux cents individus de la ville, jouissant de la meilleure santé. ²

Enfin, le citoyen Petit, Médecin très-estimé à Aubenton, département de l'Aisne, après avoir vacciné quatre cent quatre-vingt-six personnes dans quatre communes voisines de celle qu'il habite, et en avoir soumis trois à la contr'épreuve par l'inoculation variolique, nous faisait certifier, par les Maires, et le sous-Préfet de Vervins, que la petite vérole commençant à exercer des ra-

¹ Procès-Verbal du 24 frimaire an 10.

² Procès-Verbal du 29 nivose an 10.

vages terribles à Beaumé, il pratiqua en deux séances l'inoculation de la vaccine sur quatre-vingts sujets qui n'avaient pas encore eu la petite vérole, et que cette maladie disparut entièrement de la commune.¹

Examen des
objections faites
contre la vac-
cine.

Premier ordre
d'objections.

Jusqu'ici nous avons rapporté les faits observés, soit par le Comité, soit par ses correspondans, et qui sont favorables à la vaccine. Mais s'il est vrai que la discussion d'un objet soumis à un examen éclairé et approfondi, ne remplit parfaitement son but qu'autant que les témoignages contraires qui sont ou peuvent être allégués, sont en même temps considérés ou appréciés; c'est sur-tout relativement à la question présente que nous avons pensé que ce principe devait être appliqué.

Des faits défavorables ont été cités contre cette pratique; d'un côté les avantages, dont nous venons de rendre compte, lui ont été contestés; de l'autre, on a cru lui reconnaître quelques inconvéniens particuliers plus ou moins graves. Notre devoir a dû être de nous occuper de ce double objet, et nous allons ici rendre compte de notre examen.

Avantages
contestés à la
vaccine.

Des quatre principaux effets que l'on a attri-

¹ Procès-Verbal du 29 frimaire an 11.

bués à la vaccine, il en est un au moins sur lequel il paraît ne s'être élevé aucun doute. C'est la nature non contagieuse de cette affection par l'air et le simple contact : cette propriété de la vaccine n'est révoquée en doute par personne, et on peut la regarder comme unaniment consentie par les adversaires et les partisans de cette méthode.

Mais il n'en a pas été de même des trois autres avantages qu'on lui a reconnus, dans le nombre desquels nous avons compté l'absence de toute éruption. 1° Absence de toute éruption.

Plusieurs observateurs, en effet, ont annoncé que dans le développement de cette inoculation, il se manifestait quelquefois une éruption générale de pustules à la peau, et que, dans certains cas, ces pustules étaient en très-grand nombre. Faits contraires expliqués.

Mais si l'on examine avec attention ce qui a été avancé à cet égard, on reconnaîtra bientôt que ces assertions ne sont pas aussi bien fondées qu'on a pu le penser : différentes circonstances ont donné naissance à des erreurs que l'on a répandues.

Dans ce nombre on doit compter celle de la complication de la petite vérole, qui, comme nous le verrons bientôt, peut quelquefois se développer sur un sujet en même temps que la vaccine. Coincidence de la vaccine avec l'éruption variolique.

En effet, un individu soumis à cette dernière inoculation peut avoir été infecté plusieurs jours auparavant, du principe contagieux variolique; et il est possible que ce principe soit trop voisin du moment où il doit se développer, pour que l'inoculation vaccinale ait le temps de prendre les devants. Alors, l'éruption variolique se manifeste, et il arrive quelquefois que c'est simultanément avec la vaccine.

Dans des cas de cette nature, on a pu attribuer à la nouvelle méthode les boutons d'éruption variolique qui se manifestaient, et l'on sait que cette erreur a été commise par le Docteur Woodville dans ses premières observations. Ses inoculations de vaccine ayant lieu à Londres dans l'hôpital de la petite vérole, la plupart des sujets étaient déjà infectés par la contagion varioleuse; l'éruption plus ou moins nombreuse de boutons de petite vérole qui survenait, il l'attribuait à la vaccine. Nous voyons dans les tableaux de son premier ouvrage une colonne pour le nombre des boutons, qui, suivant lui, accompagnaient l'inoculation vaccinale, et, pour quelques sujets, ils s'élevaient à plus de mille.

Mais on sait aussi que la source de cette erreur fut bientôt aperçue, et l'opinion se rectifia à cet égard.

On observa en effet que les vaccinations faites dans la ville ne présentaient point cette fréquence d'éruptions de boutons ; qu'elles étaient encore plus rares, ou même qu'elles ne se rencontraient point dans les inoculations faites à la campagne, et l'on fut promptement porté à attribuer à la nature du local, à l'infection particulière de l'hospice, la complication varioleuse qu'on avait remarquée.

Une seconde source d'erreur a eu lieu à raison d'autres affections éruptives, qui quelquefois se sont manifestées pendant le développement même de la vaccine. Il n'est point d'observateurs aux yeux desquels, dans leurs premiers essais, ces éruptions, qui se sont fortuitement présentées, n'aient dû paraître d'abord une suite de la vaccine. Dans la nouveauté de l'objet, tout ce qui s'est offert a dû naturellement être rapporté à l'affection qu'on examinait, jusqu'à ce que l'observation, éclairée par un nombre suffisant de faits, ait appris à distinguer les effets véritables de la vaccine, de ce qui n'était que complication.

Avec d'autres éruptions.

C'est ce qui est arrivé pour plusieurs espèces d'éruptions. Quelques-unes, quoique trop bien caractérisées pour n'être pas connues, comme formant des affections existant

d'elles-mêmes, n'en ont cependant pas moins été, dans quelques cas, rangées au nombre des effets naturels de la vaccine. Telles sont l'éruption urticaire, le pemphigus ou éruption vésiculaire, et la petite vérole volante.

Avec l'éruption
urticaire.

On sait que la première a été observée deux fois par le Docteur Jenner, comme formant complication avec la vaccine. D'eux d'entre nous ont eu l'occasion de voir des exemples de cette éruption. Le citoyen Alyon l'a vue également au cinquième jour se manifester sur deux enfans. Dans le premier, les boutons étaient au nombre de trente environ, et répandus sur les différentes parties du corps. Suivant lui, on paraissait prendre sur ses deux malades les boutons pour des pustules de vaccine, avec lesquelles, dit-il, ils semblaient avoir quelque analogie ; mais, indépendamment de leur forme, qui suffisait pour montrer qu'ils n'avaient rien qui approchât de la vaccine, il crut devoir s'en assurer plus positivement en inoculant la matière de quelques-uns de ces boutons, qui ne put se développer par transmission. ¹

¹ Tableaux, n° 2. Procès-Verbaux des 23, 28 brumaire et 25 germinal an 9. Tableaux du citoyen Mongenot.

Nous avons vu de même prendre pour une éruption vaccinale, le pemphigus, ou l'éruption vésiculaire, sur le fils du citoyen Régnault, Pharmacien, rue de la Harpe; l'éruption s'était manifestée le quatorzième jour de la vaccination; des lancettes furent chargées de la sérosité contenue en grande abondance dans les vessies répandues sur toute la surface de la peau. L'inoculation qui en fut faite n'eut aucune suite.

Cette éruption vésiculaire a été observée par le Comité sur plusieurs autres individus vaccinés, notamment, rue de Buffaut, sur un enfant de dix-huit mois; rue de la Harpe, sur deux autres, âgés environ de six à sept ans; et nous l'avons vue depuis, sur deux nouveaux enfans, qui nous furent présentés à l'hospice. Mais, comme nous le dirons bientôt pour quelques autres éruptions semblables, cette affection était très-répandue à cette époque. On la voyait survenir plus ou moins long-temps après la vaccination; elle attaquait des sujets qui n'y avaient pas été soumis, et, à cet égard, le citoyen Andry, Médecin des hospices, avait eu occasion de l'observer sur trois adultes à Paris, et dans une commune voisine. Elle n'était donc, dans les cas où elle s'est manifestée pendant le

Avec le pem-
phigus.

cours de la vaccine, qu'un effet de complication et un accident tout-à-fait étranger.¹

Avec la petite
vérole volante.

On a vu souvent aussi survenir la petite vérole volante pendant la marche de l'inoculation de la vaccine, et l'on ne peut douter que l'on n'ait pris quelquefois ces boutons pour une éruption vaccinale. Il en est de même de ces éruptions anormales et fugaces, si variées dans leurs formes, que l'on voit fréquemment paraître dans certaines années, et que l'on néglige, parce que le plus souvent elles sont trop légères pour fixer l'attention. Dans l'examen scrupuleux et constant auquel on se livrait pour étudier la marche de la vaccine, il ne se présentait aucun effet qu'on ne rapportât à son action, et dans nos premiers essais nous avons vu souvent de ces éruptions irrégulières, soit dans le voisinage des boutons d'insertion, soit sur les différentes parties du corps, que nous croyons devoir attribuer à la nouvelle méthode, jusqu'à ce qu'enfin leur véritable nature, leur existence tout-à-fait étrangère à la vaccine, et sur-tout l'inutilité des essais pour les propager par inoculation, nous eussent ap-

¹ Procès-Verbaux des 5 et 15 floréal an 9; 29 thermidor an 10.

pris à les regarder comme des accidens de pure complication.

Nous ne pouvons douter que plusieurs des observateurs, qui nous ont transmis leurs résultats, n'aient considéré également comme étant vaccinales, de ces éruptions régulières ou anormales qu'ils ont vues survenir, soit auprès des pustules d'inoculation, soit sur les diverses parties du corps, quoique la différence de leur forme, de leur marche et de leur caractère eût dû les faire distinguer. Telles sont les observations suivantes.

Faits semblables observés dans les départemens.

Le citoyen Fines, Chirurgien en chef de l'hôpital de Genève, a vu paraître, du dixième au onzième jour d'une vaccination régulière qu'il avait pratiquée sur un enfant allaité par sa mère, une éruption vésiculaire, un véritable pemphigus, qu'il regardait si bien comme une éruption vaccinale, qu'il ne doutait point que si l'on en eût inoculé la sérosité, on aurait obtenu une vraie vaccine.¹

Le citoyen Valentin cite également un exemple de pemphigus survenu au treizième jour sur une petite fille âgée de deux ans et

¹ Journal de Médecine, par les citoyens Corvisart, Leroux, Boyer, ventose an 9.

de mi. Le citoyen Lison, Chirurgien à la Charité-sur-Loire, l'a vu se manifester à la suite de la vaccine, et le citoyen Voithier, Médecin à Troyes, nous a écrit qu'ayant vacciné trente enfans, il avait observé cette éruption sur l'un d'eux.¹

Des éruptions urticaires ont été vues plus fréquemment pendant la marche de l'inoculation. Le Docteur Pearson² paraît en avoir parlé le premier; il les décrit comme formées de gros boutons rouges et durs, mais peu élevés, et ne contenant ni pus, ni sérosité. Ces boutons, ou plutôt, comme il le dit, ces taches lui ont paru assez fréquentes, et il les a rencontrées une fois sur vingt ou trente.

Plusieurs des observateurs qui nous ont communiqué leurs travaux, les ont aussi remarquées. Le citoyen Odier les a vues sur un individu, dans le nombre de soixante qu'il avait d'abord vaccinés.

Le citoyen Garnier, Chirurgien à S. Pons, nous a fait part d'une éruption urticaire, ac-

¹ Procès-Verbaux des 8 floréal an 9; 29 messidor an 10; 19 frimaire an 11.

² *Observations concerning the eruptions, etc. etc.*

compagnée de pemphigus, survenue le quinzième jour de la vaccination.

A Varzy, le citoyen Leclerc Beaumont, ayant commencé ses essais sur sa fille, âgée de treize mois, et sur un petit garçon de neuf ans, il vit, le dixième jour, les aréoles parsemées de petites pustules grosses comme des têtes d'épingles, remplies de matière claire et transparente, comme celle des vésicules. « Ce que je n'ai pas rencontré, ajoute-t-il, sur ceux que j'ai vaccinés depuis. »

Le Comité de Reims rapporte, dans ses observations, avoir vu sur un enfant se portant bien, se déclarer, le seizième jour, une éruption de soixante à quatre-vingts boutons, semblables en tout à de petits boutons de vaccine, plus particulièrement sur les reins, les cuisses, etc.

A Bordeaux, le citoyen Lafaye a observé une éruption vaccinale survenue à un enfant, le onzième jour de sa vaccination. On put compter sur les bras, la poitrine, les extrémités, trente-six boutons remplis de matière limpide, ayant une aréole comme ceux de l'insertion. Un enfant, vacciné avec la matière de ces boutons, eut une vraie vaccine sans éruption.

Enfin, le citoyen Mauclerc, à Voiron, nous a transmis un fait encore plus prononcé. Sur un enfant sain et vigoureux, il dit avoir vu, le dixième jour d'une vaccine régulière, survenir un mouvement de fièvre avec rougeur au visage, chaleur générale et picotemens à la peau; à la suite, il se fit une éruption sur la poitrine, le dos, etc., de plus de cinq cents boutons qu'il décrit comme de petites vessies remplies d'une espèce de sérosité, ayant de petites aréoles très-distinctes à leur base. Le lendemain, le mouvement fébrile avait cessé, ainsi que tous les autres accidens. Chaque point d'éruption formait une vésicule élevée, sphérique, en forme de bourrelet, ayant une fossette bien prononcée, contenant une sérosité transparente. De la matière prise dans la vésicule la plus large, près le nombril, fut inoculée à un enfant de deux ans; elle réussit, et donna du fluide dont on se servit pour la propager par plusieurs vaccinations successives. C'est à l'absorption opérée par les vaisseaux lymphatiques superficiels, et qui avait ainsi transmis la matière des bras à la poitrine, qu'il attribue cette éruption.¹

¹ Procès-Verbal du 14 fructidor an 9.

Si l'on examine ces faits avec attention, il naîtra quelques doutes sur le caractère vaccinal qu'on leur a attribué, ainsi qu'à plusieurs boutons d'éruption que l'on a vus survenir près des pustules d'insertion, et dont nous avons déjà parlé.

Réflexions sur les faits précédens.

A ne considérer d'abord que leur forme, on voit que leur différence suffit pour les distinguer des pustules de vaccine. Ainsi, dans l'observation du citoyen Leclerc Beaumont, ce sont des pustules grosses comme des têtes d'épingle. Le Comité de Reims ne les a vues aussi que d'un volume beaucoup au-dessous de l'état ordinaire ; et le citoyen Mauclerc les décrit comme de petites vessies, ayant une faible aréole, et remplies d'une espèce de sérosité.

Différences de ces éruptions d'avec la vaccine.

Par leur forme.

A ces apparences, qui reconnaîtra les vrais caractères de la vaccine, et qui n'y verra pas plutôt ceux des éruptions irrégulières et anormales ?

On est d'autant plus fondé à les considérer ainsi, qu'outre leur ressemblance de forme avec ces dernières, on remarque qu'elles ont été le plus souvent accompagnées d'un mouvement fébrile dépuratoire. C'est ce que l'on observe sur-tout dans le fait rapporté par le citoyen Mauclerc. Dans l'observation de Bordeaux, le citoyen Lafaye annonce même que

l'enfant était sujet tous les printemps à une éruption plus légère, et il demande si cette disposition n'a pas pu déterminer la vaccine éruptive qu'il a observée. Le Comité de Lyon remarque, relativement aux éruptions dont il parle, que c'est particulièrement dans les enfans atteints de maladies chroniques, qu'il les a rencontrées. ¹

Par l'impossibilité de les inoculer.

Mais avec ces différences de forme et de marche que ces éruptions ont présentées, on devait plus particulièrement s'assurer de leur caractère, en essayant de les transmettre par l'inoculation. Or, nous voyons ou que cette précaution a été négligée, ou que si elle a été prise, il n'en est, le plus souvent, rien résulté. Ainsi, dans les observations du citoyen Alyon, du fils du citoyen Régnault, la matière des éruptions, ayant été inoculée, n'eut aucune suite; et dans les exemples du citoyen Greset, du citoyen Fines, ainsi que dans les autres, on voit que cet essai d'inoculation ne fut point tenté.

A la vérité, dans les deux faits des citoyens Mauclerc et Lafaye, la matière des éruptions

¹ Procès-Verbaux des 12 messidor, 24 et 29 thermidor an 9; 14 nivose an 11.

générales fut inoculée, et l'on rapporte qu'elle communiqua une vraie vaccine.

Mais ne serait-il pas arrivé, dans ces observations, quelque chose de semblable à ce qui a eu lieu dans les essais tentés à Montpellier, où la vaccine n'avait pas été réellement inoculée, où les boutons qu'on observa n'en avaient point le caractère, et donnaient cependant de la matière, au moyen de laquelle on pouvait les inoculer, et les développer successivement sur différens sujets? Sans doute l'erreur fut entretenue par la rencontre fortuite de quelque espèce de ces éruptions irrégulières qui nous sont inconnues, laquelle se trouve susceptible d'être transmise, au moins en certain cas, par une sorte d'inoculation. Mais, en connaissant mieux les caractères et la marche de la vaccine, on fut bientôt détrompé.

Il est, à cet égard, une réflexion à faire qui doit fixer l'attention. On croit assez généralement que le caractère de dépression centrale, qu'on remarque dans le bouton vaccin, provient uniquement de la cicatrice qui résulte de la piqure faite par l'instrument; laquelle, attachant à la peau le point de l'épiderme ouvert par l'insertion, le tient dans cet état d'adhérence, lorsque le tissu cutané ambiant forme,

ense gonflant, le bourrelet vésiculaire. Mais c'est une observation toute simple à faire, que, dans les boutons d'éruption, cette cicatricule n'existant point, ces pustules devraient être bombées à leur sommet et demi-sphériques comme celles de la petite vérole. Cependant aucun des observateurs de boutons surmunéraires n'a assigné de différence dans leur forme. Tous ont insisté sur leur caractère de dépression centrale; et cette conformité d'apparence, lorsque les boutons ont une autre origine, un autre mode de se former, est bien de nature à laisser subsister quelque nuage sur ce point.

Nous sentons avec quelle réserve ces réflexions doivent être opposées à des hommes éclairés, tels que ceux auxquels on doit les faits que nous examinons. Ce sont des doutes, des réflexions que nous leur proposons; et, à cet égard, on nous croira plus ou moins fondés, en remarquant qu'aucun exemple pareil ne s'étant offert à nous dans nos nombreuses recherches, on peut faire quelque difficulté d'admettre une vaccine éruptive.

C'est un point essentiel sur lequel nos observations nous ont appris à nous tenir sur nos gardes, que d'admettre légèrement des variétés dans la marche ou les caractères de la vaccine.

Nous avons acquis la certitude que c'est par l'extrême régularité de sa marche, qu'elle se caractérise spécialement, et que de là dépend toute l'assurance qu'elle doit inspirer. Nous ne pouvons ignorer que quelques inoculateurs se sont mépris sur son existence; qu'ils ont confondu d'autres affections avec elle, et qu'ils ont cru l'observer dans des circonstances où elle était loin d'exister. C'est même sur les éruptions vaccinales spontanées que nous pouvons en citer des exemples. Ainsi le citoyen Cassius à Aubusson, le citoyen Grenet à Belloy, ayant vacciné l'un et l'autre des enfans, sur lesquels les piqûres de la vaccination s'étaient effacées, ils ont pris, pour la vaccine, des boutons survenus, par hasard, dans des parties du corps plus ou moins éloignées.

Mais, même en admettant la possibilité de ces éruptions vaccinales, on ne pourrait les considérer comme un inconvénient de quelque importance dans cette nouvelle méthode. On voit en effet d'abord, qu'elles sont extrêmement rares, et que les observateurs en petit nombre, qui en rapportent quelques exemples, en citent à peine deux ou trois sur la multitude d'individus qu'ils ont inoculés. Ainsi, le citoyen Bonafos ne parle que de deux sujets sur lesquels

Léger inconvénient qui résulterait d'une vaccine éruptive.

Cette espèce est fort rare, si elle existe.

il ait vu des boutons surnuméraires. Le citoyen Lemerchier, à Péronne, n'en cite qu'un ; et c'était, dit-il, le seul qu'il eût vu dans un grand nombre de vaccinations. Le citoyen Leclerc Beaumont convient aussi n'avoir pas vu d'autres exemples, que celui qu'il rapporte, sur les individus qu'il a vaccinés.

Ne se transmet
point avec le ca-
ractère éruptif.

Enfin, on doit remarquer que ces vaccines éruptives, dans les inoculations faites avec la matière des boutons d'éruption qu'elles avaient fournies, n'ont jamais transmis qu'une vaccine ordinaire sans éruption. C'est ce que rapporte le citoyen Lafaye dans son observation ; et le citoyen Fines adoptait la même opinion. Ainsi, ce n'est que fortuitement, par l'effet de circonstances rares, et non de sa nature, que la vaccine peut être éruptive, si même on reconnaît cette possibilité. Dans cet état encore elle ne peut se transmettre avec ce caractère ; et l'on voit ainsi quel faible inconvénient il pourrait en résulter pour la nouvelle inoculation.

2° Vertu pré-
servative con-
testée à la vac-
cine.

Réponses aux
faits qui ont été
allégués.

On a aussi contesté à la vaccine son effet préservatif ; mais, si l'on examine les faits que l'on a allégués à cet égard, on verra bientôt à quel point ils étaient dépourvus de fondement.

D'abord on a cité, comme ayant eu la petite

vérole après avoir été vaccinés, des enfans qui n'avaient point été soumis à cette inoculation. Enfans cités comme vaccinés, qui ne l'avaient point été. Tel fut un de ceux de l'hospice de madame Necker : cet enfant avait été amené pour essayer sur lui la matière formée par le travail local, survenu aux piqûres faites aux deux petites Ducrocq, dans leur réinoculation avec la petite vérole, ¹ travail que, contre l'avis du Comité, un inoculateur présent avait regardé comme variolique. Cet essai n'avait été suivi d'aucun effet, et la preuve du caractère non varioleux de ce travail avait été acquise. Mais, comme il était possible que l'on objectât que l'enfant pouvait avoir eu auparavant la petite vérole, le Comité, pour avoir à cet égard toute certitude, jugea à propos de l'inoculer avec le pus variolique ; et ce fut l'éruption varioleuse qui en résulta, que l'on crut pouvoir citer comme une preuve de l'inefficacité de la vaccine qui n'avait point été employée. ²

Un exemple d'une semblable méprise se trouve dans le fait suivant :

Le citoyen Jeanroy, notre collègue, nous fit

¹ Voyez la quatrième contr'épreuve du Comité, page 106.

² Note du Comité, en date du 14 frimaire an 9, insérée dans le Journal Officiel.

part, en vendémiaire dernier, du bruit qui se répandait que les enfans d'un amidonnier, rue des Petites-Ecuries, venaient d'être attaqués de la petite vérole après avoir été vaccinés. Le Comité s'empessa de vérifier l'événement. On trouva en effet quatre enfans à l'époque de la dessiccation de cette maladie; mais on eut la certitude qu'ils n'avaient point été vaccinés. Le Comité apprit de plus, par celui de ses membres qu'il avait chargé du soin de prendre ces informations, que la maîtresse de la maison, d'une opinion beaucoup trop contraire à la vaccine pour avoir pu permettre qu'on y soumit ses enfans, avait indiqué celui d'un de ses voisins comme preuve, qu'après avoir été vacciné, on pouvait prendre la petite vérole. Ce dernier en était effectivement atteint, et l'éruption avait été confluyente; mais la vaccine n'avait pas davantage été employée; et la mère, d'autant plus affligée, que cet enfant était une fille qu'elle affectionnait et qui promettait d'être d'une physionomie heureuse et régulière, témoignait tous ses regrets de n'avoir pas eu recours à cette ressource : sa peine avait surtout été augmentée en voyant qu'un de ses neveux, qui avait été soumis à la nouvelle méthode, avait constamment joué avec sa fille

pendant la petite vérole, sans la contracter.¹

On a cité ensuite, comme ayant eu la vaccine, des enfans sur lesquels, à la vérité, la vaccination avait été pratiquée, mais sans qu'aucun travail en fût résulté. Plusieurs faits de ce genre nous sont connus. Le premier concerne la petite Esther Collard, à l'Arsenal. Un de ses frères étant attaqué de la petite vérole, le père, pour l'éloigner de la contagion, la plaça chez des parens, où elle fut vaccinée. L'inoculation ne fut suivie d'aucun effet, ainsi que le père l'atteste dans un certificat qui est en notre possession. Mais celui-ci ayant eu l'imprudence de la rappeler trop tôt auprès de lui, malgré l'avis qui lui avait été donné de laisser passer un temps suffisant, elle prit, à la maison paternelle, la petite vérole, qui toutefois fut bénigne.²

Enfans vaccinés sur lesquels la vaccine ne s'était point développée.

Fait de la petite Esther Collard.

Le second fait est celui de la petite Pouly vaccinée avec son frère, le troisième jour complémentaire de l'an 9. Celui-ci, âgé de

¹ Procès-Verbal du 19 vendémiaire an 11.

² Procès-Verbaux des 19 et 25 pluviose, 5 ventose, 30 germinal an 9, et les notes du Comité, en date des 14 frimaire et 27 ventose an 9, insérées dans le Journal Officiel.

quatre ans et demi, obtint une bonne vaccine. Mais sa sœur, âgée de six ans environ, vaccinée avec la même matière, n'éprouva aucun travail aux piqûres. Un autre enfant de la même famille, et qui n'avait pas été vacciné, ayant contracté la petite vérole, il la communiqua à la sœur : un chirurgien du quartier, appelé pour la soigner, porta chez lui la contagion à ses enfans, qui eurent une petite vérole très-fâcheuse.¹ Tel est le fait dans toute son exactitude ; il prouve, comme dans l'autre exemple, que la vaccination avait été sans effet, et qu'ainsi on ne devait pas compter sur la préservation des enfans que l'on y avait soumis.

On avait également cité un des enfans du citoyen M....., rue des Petits Champs, comme ayant éprouvé la petite vérole après avoir été soumis à la vaccine. Mais le citoyen Sedillot, qui avait pratiqué l'opération le 4 fructidor an 9, qui l'avait réitérée même quelque-temps après, nous a certifié que, ni dans la première, ni dans la deuxième vaccination, il n'y avait eu aucun travail aux piqûres, ni aucune es-

¹ Procès-Vervaux des 15 pluviôse, 9, 15 et 19 ventose an 9. Tableaux du citoyen *Parfait*.

pèce de mouvement général; et que la mère s'étant refusée à ce que l'enfant fût vacciné une troisième fois, remettant cette opération après l'époque de la dentition, il avait été pris de la petite vérole.¹

Un enfant, rue du faubourg Montmartre, avait donné lieu à la même méprise. Il avait été soumis à l'inoculation de la vaccine dix-huit mois auparavant; et on annonçait, en thermidor an 10, qu'il était dans le cours d'une petite vérole bien caractérisée. Ce fait nous ayant été cité par le citoyen Daignan, Médecin justement estimé, le Comité s'assura que cet enfant, qui lui était déjà connu à raison d'une éruption galeuse qu'il éprouva à l'époque de sa vaccination, et que l'on avait cherché à faire regarder comme une suite de cette opération, n'avait offert aux piqûres aucun travail de la vaccine. Cette circonstance avait été vérifiée par plusieurs gens de l'art, qui, à cette époque, étaient venus voir l'enfant; par ceux-là même qui mettaient la gale survenue sur le

¹ Ces détails sont consignés dans un certificat du citoyen *Sedillot*. Ils ont été publiés par le Comité, dans sa note insérée au Journal de Médecine, des citoyens *Corvisart*, *Leroux* et *Boyer*, brumaire an 10.

compte du procédé employé; enfin, le citoyen Devèze qui l'avait vacciné, et les personnes, à la garde desquelles il était confié, attestaient le même défaut d'action. Ces détails ayant été communiqués au citoyen Daignan, il nous a écrit qu'il reconnaissait la fausseté du fait qui lui avait été affirmé.¹

Des bruits pareils ayant été répandus à Vincennes, le citoyen Sue, Professeur et Bibliothécaire à l'École de Médecine, fut invité par le Comité à prendre des informations. Il en résulta que sur cinq enfans d'un vitrier qui avaient été vaccinés, deux avaient eu la petite vérole cinq semaines après; mais que la vaccine ne s'était point développée sur ces deux derniers.²

Enfin, de pareils exemples ont eu lieu aussi dans les départemens. Le citoyen Ballard, secrétaire de la Société d'Agriculture d'Autun, nous écrivait, en vendémiaire dernier, que deux enfans vaccinés, mais sur lesquels la vaccine n'avait eu aucune suite, venaient de contracter la petite vérole dans cette ville, et

¹ Procès-Verbaux des 29 thermidor, 29 fructidor an 10.

² Procès-Verbal du 3 vendémiaire an 11.

que quelques personnes opposées à la nouvelle méthode, cherchaient à profiter de ce fait, quoiqu'il ne fût en aucune manière concluant.¹

Mais les piqûres même de l'insertion de la vaccine s'étant développées, il est arrivé qu'elles ont pris, sur quelques sujets, les caractères de la vaccine fausse ou bâtarde, laquelle n'est point préservative; et la petite vérole étant venue à se déclarer sur ces individus, on les a cités comme des exemples de non-préservation par la nouvelle méthode.

Enfans sur lesquels la vaccine s'était développée avec les caractères de fausse vaccine.

Le Comité a eu connaissance à cet égard des faits suivans:

Le citoyen Thore, Chirurgien à Seaux, près Paris, avait vacciné, le 9 ventose an 9, la petite P...; deux mois et demi après, elle fut prise de la petite vérole dont l'éruption fut très-abondante. Les renseignemens recueillis avec soin prouvèrent que la matière employée pour la vaccination avait été prise au quinzième jour, qu'elle était trouble, d'une couleur blanc de lait; que, dès le troisième, on vit aux piqûres une aréole de la largeur d'un centime, qui fit des progrès les jours suivans; que, le sixième, le bouton prit la forme d'une

¹ Procès-Verbal du 10 vendémiaire an 11.

vessie qui creva le même jour, et ne cessa de fournir une véritable suppuration, laquelle dura pendant vingt-un jours, et se faisait sous une croûte jaunâtre, de la couleur du sucre d'orge, qui tomba le vingt-deuxième jour. A tous ces caractères, le Comité ne put méconnaître la fausse vaccine; et deux autres personnes ayant été inoculées à Seaux, par le citoyen Thore, avec la même matière, le conseil lui fut donné de les vacciner de nouveau, ce qui, pour l'une au moins, fut aussitôt exécuté.¹

Au mois de nivose de la même année, le citoyen Leblanc, Chirurgien à l'hospice des Vénériens, pratiqua sur l'un de ses enfans l'inoculation de la vaccine. Mais il n'en résulta qu'un faux travail; et le neuvième jour, l'enfant fut pris de la petite vérole.²

Un troisième exemple, vu par le Comité, a eu lieu, rue et île S. Louis, sur l'enfant du citoyen Guillemar, aide-de-camp du général Levavasseur. Quelques mois auparavant, cet enfant avait été vacciné; mais les caractères

¹ Procès-Verbaux des 28 floréal et premier prairial an 9.

² Procès-Verbal du 5 nivose an 9.

de la fausse vaccine s'étaient développés, sans qu'on les eût reconnus. Dès le troisième jour, l'aréole s'était manifestée, et les boutons avaient constamment jeté, pendant plusieurs jours, une sérosité purulente, qui perçait les manches de la chemise et les vêtemens. Pour donner au père de l'enfant, et à l'officier de santé qui avait fait l'inoculation, les moyens de s'en convaincre par eux-mêmes, le Comité les engagea à venir à l'hospice voir les progrès et le travail de la vaccination; et la forme ainsi que la marche des vrais boutons de vaccine qu'ils purent observer leur prouvèrent bientôt que ce n'était point la vaccine vraie qu'avait eue l'enfant.¹

Le Comité n'avait que trop bien présumé que, dans le grand nombre de vaccinations pratiquées par toutes sortes de personnes, il se trouverait ainsi de fausses vaccines, auxquelles on se laisserait tromper, faute d'avoir une expérience suffisante; et il s'était empressé d'en donner avis au public, pour le prémunir contre les inductions que l'on tirerait de pareils événemens. Il ne pouvait donc être étonné des faits que l'on a cités; et s'il doit être surpris de

¹ Procès-Verbal du 10 vendémiaire an 11.

quelque chose à cet égard, c'est plutôt du petit nombre de cas que l'on a pu observer à Paris; ce qu'il croit que l'on est fondé à attribuer à ce que ses essais ayant été publics, la connaissance des vrais caractères de la vaccine y a été plus répandue et plus générale.

Faits pareils
observés dans les
départemens.

Dans les départemens, de pareils exemples ont eu lieu quelquefois avec des résultats plus défavorables; et on les a également cités sans fondement, contre l'efficacité préservative de la vaccine.

Ainsi le citoyen Odier et les Médecins de Genève s'étant mépris sur la fausse vaccine qu'ils inoculaient dans leurs premiers essais, ils virent tous les enfans prendre, par l'inoculation, la petite vérole, ou la contracter par la contagion ordinaire. De ces derniers, trois furent les victimes de l'entêtement de leurs parens, qui refusèrent de les laisser inoculer comme les premiers.¹

Dans le département du Mont-Blanc, dix individus ayant été inoculés avec la fausse vaccine, ils contractèrent la petite vérole, et trois en périrent.²

¹ Mémoire sur l'inoculation de la vaccine à Genève, par le citoyen *Odier*.

² Procès-Verbal du 18 floréal an 9.

A Péronne, le citoyen Le Merchier a vu de pareils exemples de fausse vaccine arrivée par suite de l'emploi de fluide vaccin, pris au quatorzième, quinzième et même vingtième jour, lorsqu'il était purulent. Il survint, à la suite de ces vaccinations, de véritables furoncles, que les chirurgiens de campagne avaient pris pour des tumeurs vaccines vraies. Mais bientôt après, une épidémie de petite vérole, plus ou moins grave, vint détruire l'illusion. Il cite principalement à ce sujet l'exemple suivant : Dans un village des environs, il avait vacciné sept enfans. Le chirurgien du lieu avait vacciné ensuite tous les autres. Presque tous ces derniers contractèrent la petite vérole pendant l'épidémie : aucun des sept, inoculés par le citoyen Le Merchier, n'en fut atteint, quoiqu'il en eût fait coucher un, pendant plus de deux heures, avec un variolé couvert de croûtes suppurantes, et que tous vécussent au milieu de la contagion. ¹

La fausse vaccine étant plus souvent l'effet de l'inoculation par les fils et le vésicatoire, on a vu aussi la petite vérole survenir à quelques enfans

¹ Procès-Verbal du 18 prairial an 9.

vaccinés de cette manière. C'est ce dont on a eu un exemple à Lille, où, suivant des renseignemens qui nous ont été communiqués par le Comité de Reims,¹ on avait vu des enfans soumis par ces procédés à la vaccination, être pris ensuite de la contagion variolique, lorsque les autres essais qu'on y avait tentés inspiraient la plus grande confiance. A cet égard, le Comité a été témoin d'un fait qui ne laisse aucun doute sur cette circonstance.

Deux enfans du citoyen Bottot, place du Chevalier du Guet, avaient été vaccinés à Lille dix-huit mois auparavant, et n'ayant éprouvé de cette inoculation qu'un faux travail, l'un deux fut attaqué de la petite vérole en vendémiaire dernier. La mère, effrayée de cet accident, consulta le Comité; on s'assura que la vaccination pratiquée à Lille, l'avait été au moyen des fils et des emplâtres vésicatoires; que la suppuration s'était prolongée très-long-temps, et qu'il en était résulté de larges cicatrices. Le Comité prit, dans cette occasion, le parti qu'il adoptait dans des circonstances semblables. Les parens, auxquels il présenta plusieurs des sujets de l'hospice ayant la vaccine

¹ Procès-Verbal du 14 vendémiaire an 10.

vraie, n'y reconnurent point la maladie qu'avaient eue leurs enfans; et celui que la petite vérole avait épargné, ayant été vacciné de nouveau sur-le-champ, prit une vaccine régulière.¹

Mais si dans plusieurs des faits allégués comme preuve contre la vertu préservative de la vaccine, on s'est trompé en citant des individus sur lesquels la vaccination, ou n'avait point été pratiquée, ou n'avait eu aucun effet, ou ne s'était que faussement développée, on s'est mépris également sur d'autres que l'on a rapportés, dans lesquels la vaccine ayant été régulière, il y a eu erreur sur la maladie qui est survenue.

Ainsi, nous avons vu plusieurs fois qualifier de petite vérole sur des enfans vaccinés par le Comité, l'éruption de la petite vérole volante qui s'était déclarée. Tel fut l'exemple de la petite Crosnier, rue Saint-Honoré, près la rue de l'Arbre-Sec.² Cette enfant avait été vaccinée le 29 pluviose an 9, par le citoyen Mac Mahon. Quarante-six jours après, il lui survint une éruption qui fut annoncée comme étant la

Autres sources
d'erreurs indi-
quées.

Eruptions dif-
férentes de la
petite vérole
prises pour elle.

Petite vérole
volante.

Fait de la pe-
tite Crosnier.

¹ Procès-Verbal du 29 brumaire an 11.

² Procès-Verbaux des 25, 30 germinal, 5 et 8 floréal an 9.

pétite vérole. Mais à la marche seule que tint l'indisposition, il fut bientôt facile de voir que son caractère n'était rien moins que variolique. L'éruption avait précédé la fièvre de trois jours; et sa marche avait été ainsi inverse de celle de la petite vérole. Les boutons étaient plats, de forme irrégulière, le plus souvent ovale : leur dessiccation avait été si rapide, que le huitième jour elle était presque complète, et que l'on put à peine trouver un peu de matière assez liquide pour inoculer. De plus, l'enfant n'avait point cessé d'aller à l'école; et dans le quartier, dans la maison même, on en voyait plusieurs autres attaqués de la même éruption, qui disparaissait et se séchait en peu de jours.

Mais, pour dissiper d'ailleurs toute incertitude, le Comité prit le seul parti propre à éclairer le public, celui d'inoculer plusieurs enfans avec la matière et les croûtes de cette éruption. Cinq furent soumis à cette épreuve qui ne fut suivie d'aucun effet, et prouva ainsi, sans réplique, le caractère non varioleux de l'indisposition.

Fait de la petite
Gaudeflet.

De la matière des boutons de la petite Croisnier ayant été inoculée à un autre enfant (la fille du citoyen Gaudeflet, fondeur, cour de

la Fontaine de Grenelle),¹ sur laquelle la même éruption de petite vérole volante se manifesta quelques jours après, on cita ce fait en même temps comme une preuve du caractère vario-lique de l'éruption de la petite Crosnier, et comme un nouvel exemple de petite vérole survenue à la vaccination. Mais les renseignements pris par le Comité dissipèrent bientôt l'erreur que l'on cherchait à répandre à cet égard. En effet, on n'observa aux piqures aucune espèce de travail; et cette circonstance suffisait déjà pour établir la preuve que l'éruption observée n'était point variolique. On s'assura que la marche de la maladie n'avait été rien moins que celle de la petite vérole. On reconnut que l'éruption s'était faite successivement, et en un grand nombre de fois, de nouveaux boutons paraissant à mesure que ceux qui les avaient précédés se desséchaient; que leur disparition ou dessiccation était rapide; que ceux de ces boutons, qui, en très-petit nombre, ne s'étaient pas effacés presque en naissant, et qui avaient pris quelque accroissement, n'avaient point contenu de matière de suppura-

¹ Procès-Verbaux des 8, 23, 28 floréal et 8 prairial an 9.

tion, mais seulement un peu d'humeur épaisse; enfin que leur dessiccation avait été très-prompte, au point que le sixième jour, il ne restait aucun vestige de pustules.

A ces caractères, on ne pouvait méconnaître une éruption de petite vérole volante; mais d'autres faits qui se présentaient en même temps, confirmaient évidemment ce caractère. On l'observait en effet, régnant épidémiquement à Paris, par l'influence de la constitution de la saison, et des premières chaleurs du printemps; on la voyait tous les jours sur des enfans qui avaient ou n'avaient pas été vaccinés; sur des sujets que l'on avait inoculés de la petite vérole ou qui avaient eu la variole naturellement; et à cet égard des exemples très-positifs ne pouvaient laisser aucun doute. Quelques-uns de nos collègues nous communiquaient dans ce temps des observations d'éruptions semblables; trois étaient survenues à des enfans vaccinés depuis trois mois; une quatrième avait été observée sur un sujet qui n'avait eu ni la vaccine, ni la petite vérole; et la cinquième avait été vue sur une jeune fille qui avait eu dans son enfance une petite vérole très-abondante. Il est bon de remarquer que ces cinq éruptions avaient paru dans la même

quinzaine, ce qui tendait à confirmer qu'elles appartenaienent à une constitution dominante; que sur tous elles avaient suivi la même marche, et offert la même b nignit ; ce qui  loignait toute id e d' ruption variolique. Enfin, nous avons eu occasion de rencontrer un enfant tr s-marqu  d'une petite v role contract e deux ans auparavant, et qui  tait couvert d'une  ruption semblable.

Le Comit  n'a pas cru devoir passer l g rement sur cette observation de l'enfant Gaudalet, parce qu'elle d c le  videmment la marche que tenaient les adversaires de la nouvelle m thode; et qu'il ne peut  tre inutile de mettre en parall le leur mani re d'agir avec celle que le Comit  s' tait trac e. Ainsi, en annon ant le fait dans les journaux, ils s' taient bien gard s de donner la description de la maladie, par la raison qu'elle e t prouv  jusqu'  l' vidence, contre l'intention des r dacteurs de l'observation, que l' ruption n' tait rien moins que variolique.

Conduite du
Comit  dans ces
circonstances.

On ne faisait aucune mention de l' tat de l'enfant au-del  du sixi me jour, parce qu'  cette  poque, diff rentes personnes, des commissaires du Comit ,  tant all s voir la petite malade, ils n'avaient plus trouv  aucune trace

des boutons varioleux que l'on disait, la veille, offrir un caractère tranchant et parfaitement marqué.

On évitait tout détail sur l'état des piqures faites pour l'inoculation, lesquelles n'avaient jamais offert le plus léger indice de travail; et ce travail étant le signe caractéristique et univoque de la petite vérole inoculée, l'absence de ce caractère eût été difficile à justifier.

Il inocule à un grand nombre d'enfans, la matière de ces éruptions sans les reproduire.

On n'avait d'ailleurs, fait aucune inoculation avec la matière des boutons survenus à l'enfant, sans doute parce qu'elle eût exposé les auteurs de l'observation à voir renverser leurs projets. Mais, dans la même position, le Comité n'aurait point hésité à cet égard, et il en avait donné la preuve dans toutes les occasions, sur-tout pour la petite Crosnier, en inoculant cinq enfans avec la matière de son éruption.

Enfin, un procès-verbal de la maladie de l'enfant ayant été rédigé, on ne le voyait signé que par des personnes récusables par leur qualité connue d'inoculateurs, qui d'ailleurs n'avaient vu l'enfant qu'une seule fois en passant; tandis que les deux Médecins qui avaient été appelés pour voir la petite malade, et qui

l'avaient suivie, le citoyen Baronnat, et surtout le citoyen Désessarts, si recommandable par sa réputation et sa longue expérience, avaient refusé de le signer, n'étant point de l'avis des rédacteurs sur la nature varioleuse de l'éruption, et étant restés convaincus, ainsi qu'il résulte d'un rapport qu'ils ont consigné à part, qu'elle n'avait rien moins que ce caractère.

La constitution régnante, comme nous le dirons bientôt plus au long, se marquant par cette éruption de petite vérole volante, il était naturel qu'on l'observât sur plusieurs des enfans vaccinés. Aussi le Comité eut-il occasion d'en voir plusieurs autres exemples.

Petite vérole volante épidémique en l'an 9.

Autres exemples, de cette affection prise pour la petite vérole.

Un enfant, à Saint Denis, en fut attaqué au huitième jour de la vaccination. Un officier de santé de cette ville prétendait qu'elle était varioleuse; mais, ayant été vue par plusieurs Médecins, on acquit la preuve du contraire.¹

A Issy, une enfant (mademoiselle A...) fut également citée comme ayant, après la vaccination, une éruption varioleuse. Mais il fut reconnu, par le citoyen Mallet et l'un des

¹ Procès-Verbal du 8 floréal an 9.

membres du Comité, que c'était la petite vérole volante.¹

A l'École Polytechnique, l'enfant du citoyen G . . . , vacciné par le citoyen Chaussier, fut atteint de la même éruption, sur le caractère de laquelle la marche de la maladie ne laissa aucun doute.²

Dans le même temps, l'un de nous avait eu occasion de l'observer sur l'enfant d'un menuisier, rue de Verneuil, au dix-huitième jour de la vaccination.³

Un Chirurgien de Paris l'avait également rencontrée sur cinq enfans, auxquels elle était survenue à la même époque.⁴

Elle s'était aussi manifestée sur un autre, vacciné depuis quelque temps, rue Saint Victor, près le Jardin des Plantes.⁵

Enfin, l'enfant du citoyen G . . . , négociant rue du Grand-Chantier, n° 3, vacciné à Ver-

¹ Procès-Verbaux des 28 prairial et 3 messidor an 9.

² Procès-Verbaux des 28 prairial et 3 messidor an 9.

³ Citoyen *Parfait*, Procès-Verbal du 13 floréal an 9.

⁴ Procès-Verbal du 23 floréal an 9.

⁵ Procès-Verbaux des 14 et 24 thermidor an 9.

sailles, par le citoyen Texier, fut, à la même époque (messidor an 9), annoncé comme ayant une éruption varioleuse. Le Comité ne négligea rien pour vérifier ce fait. Il apprit, des parens, que la fièvre, qui s'était manifestée, avait continué en même temps que l'éruption se faisait; que la veille, septième jour de la maladie, elle existait encore. Le Comité s'assura en même temps que les boutons de la face étaient noirs, aplatis, et desséchés; qu'ils ne présentaient point la croûte jaune, inégale, de la petite vérole. Pour dissiper d'ailleurs toute incertitude, on en a inoculé la matière à quatre enfans de l'hospice de la Maternité, sur lesquels il ne s'est développé aucun travail.¹

La même éruption ayant encore régné en l'an 10, et au commencement de cette année, nous en avons eu de nouveaux exemples à ces deux époques.

Nouveaux
exemples obser-
vés en l'an 10,
et l'an 11.

En vendémiaire de l'an dernier, on annonça que l'enfant du citoyen P..., Pharmacien en chef de l'hôpital militaire de Saint Denis, vacciné sept à huit mois auparavant, par le citoyen Vosdey, Médecin en chef de cet hospice, était atteint de la petite vérole. Deux

¹ Procès-Verbal du 12 messidor an 9.

membres du Comité furent envoyés aussitôt pour vérifier le fait; et ils reconnurent que l'éruption était celle de la petite vérole volante, sur laquelle il ne resta aucun doute. ¹

En prairial an 10, elle fut remarquée sur un enfant, rue d'Enfer, qui avait été vacciné un an auparavant. Les boutons étaient très-abondans; et, pour détromper plus sûrement les personnes qui l'avaient prise pour la petite vérole, la matière en fut inoculée, par le Comité, à deux enfans, qui n'en éprouvèrent aucune suite. ²

Dans le même mois, on en avait eu un nouvel exemple sur un enfant, rue de Lille. Un procès-verbal, rédigé par l'un des membres du Comité et le citoyen Gaultier Claubry, prouvait que l'éruption n'avait point eu le caractère variolique. ³

En thermidor, on l'observa sur l'enfant du citoyen J..., perruquier, rue du fauxbourg Montmartre; et, dans le quartier, on la prit pour une petite vérole naturelle. Mais, en pre-

¹ Procès-Verbaux des 9 et 14 vendémiaire an 10.

² Procès-Verbaux des 19 et 29 prairial an 10.

³ Le citoyen *Guillotin*. Procès-Verbal du 29 prairial an 10.

nant des informations, on reconnut qu'elle n'en avait jamais suivi la marche : on s'assura de plus que cette éruption était épidémique dans la même maison, où des enfans, qui avaient eu la petite vérole et d'autres qui ne l'avaient jamais éprouvée, en étaient atteints en même temps.¹

Pendant les premiers mois de cette année, quelques sujets en ont aussi été atteints, après avoir été soumis à l'inoculation de la vaccine, et on les a cités comme n'ayant pas été préservés, par ce procédé, de l'infection varioleuse. L'un était le fils du citoyen C..., rue du Petit-Lion, vacciné dix-huit mois auparavant. Le 21 brumaire dernier, il y avait eu de la fièvre. Le 22, il s'était manifesté une éruption qui avait parcouru successivement tout le corps, et dont plusieurs boutons étaient en dessiccation le 26, tandis que d'autres ne faisaient que paraître. Un second exemple avait eu lieu, rue Beaurepaire, sur un enfant, suivi par le citoyen Bouvier, Médecin, et sur lequel l'éruption avait eu ces mêmes caractères de la petite vérole volante. Enfin, en nivose, le bruit s'étant répandu que l'enfant de

¹ Procès-Verbaux des 19 et 29 thermidor an 10.

Madame de C..., rue neuve Saint-Méry, avait la petite vérole après la vaccine, le Comité s'empressa de prendre des renseignemens, dont il résulta que cet enfant, vacciné depuis dix-huit mois par le citoyen Corvisart, venait d'avoir la petite vérole volante, pour laquelle le citoyen Danié, l'un des Médecins de l'Hôtel-Dieu, lui avait donné des soins; et les parens confirmaient eux-mêmes l'exactitude de ces détails. ¹

Autres éruptions prises pour la petite vérole.

Mais la petite vérole volante n'est pas la seule éruption dont l'apparition, mal jugée d'abord par quelques personnes, ait fait annoncer que des sujets vaccinés avaient été atteints de l'infection variolique. La rougeole, l'érysipèle, ont, ainsi que cette éruption, donné lieu à d'étranges méprises. Nous citerons sur-tout les faits suivans, qui, dans le nombre de ceux qui nous sont connus, montreront à quel point étaient peu fondés tant de bruits que l'on faisait circuler.

Erysipèle.

Au mois de nivose dernier, on annonça que le fils du citoyen Dubos, Sous-Préfet à Saint-Denis, était attaqué de la petite vérole,

¹ Procès-Verbaux des 29 brumaire et 27 nivose an 11.

sept ou huit mois après avoir été soumis à l'inoculation de la vaccine. Des renseignemens ayant été recueillis sur-le-champ par le Comité, il apprit, du père même, qu'environ six semaines auparavant, il était survenu à l'enfant un érysipèle autour des reins et sur les cuisses, et que de légères lotions suffirent, en peu de jours, pour dissiper cet accident, que l'on avait attribué au travail d'une dentition précoce. Quant à ce qui avait pu donner naissance au bruit que l'enfant, quoique ayant été vacciné, était attaqué de la petite vérole, le C. Dubos ajoutait qu'il en fallait chercher la cause dans les inquiétudes que lui avait données son état; inquiétudes qui, propagées par des voisins sans doute, et dénaturées dans leur objet, avaient accredité l'existence de ce qui n'était pas.¹

Le citoyen Maloet ayant instruit le Comité, au mois de frimaire, que l'on répandait le bruit que l'enfant du cit. de S..., rue Montorgueil, avait la petite vérole après avoir été vacciné, un des membres du Comité fut chargé de s'en assurer. Il reconnut que l'enfant, qui avait commencé à être indisposé le 17 du mois, avait

Rougeole.

Exemples d'erreurs très-remarquables.

¹ Procès-Verbal du 27 nivose an II.

la figure enflammée, boutonneuse, ou plutôt couverte de plaques rouges. En même temps, les yeux étaient larmoyans; il y avait de la fièvre, avec une toux qui s'était accrue d'une manière très-sensible. Les cuisses, les bras, étaient parsemés de petits boutons moins rouges que ceux de la face. Le 22, la desquamation commençait déjà au visage; le 23, elle était plus avancée; la face était moins rouge, la fièvre avait cessé; et le citoyen Goetz lui-même, qui suivait le malade avec le citoyen Dolivéra, Chirurgien, reconnaissait alors que la maladie n'était que la rougeole, ce dont les premiers symptômes auraient dû assurer même dès le commencement. A l'appui de ces détails, nous avons un certificat, signé de ces divers officiers de santé, et qui est déposé au Comité.

En vendémiaire dernier, le citoyen B..., Médecin de l'Hôtel-Dieu, nous annonça que, sur six enfans qu'il avait fait vacciner, trois avaient eu la petite vérole, et que l'un d'eux offrait sur-tout, et de la manière la plus décisive, la preuve que cette pratique n'en mettait point à l'abri. Le sujet dont il parlait était un enfant

¹ Procès-Verbal du 30 frimaire an 11.

demeurant rue Tiquetonne. Il invitait, par un billet pressant, le Comité à venir s'assurer lui-même du fait. L'enfant avait été vacciné par le citoyen Borie, son collègue à l'Hôtel-Dieu; l'opération avait bien réussi; et d'autres sujets vaccinés avec le fluide de ses boutons avaient eu une vaccine régulière. On ne pouvait donc douter de la bonté de la vaccination qui avait précédé. Cependant, suivant son récit, l'enfant était atteint d'une petite vérole, qui s'annonçait par les signes les plus évidens, et qui devait être une des plus confluentes dont on eût jamais vu d'exemple. Plusieurs membres du Comité, les citoyens Thouret, Husson, etc., et les citoyens Bourdier et Borie, Médecins de l'Hôtel-Dieu, s'empressent d'être témoins de cet événement d'un grand intérêt. Nous nous rendons, avec le citoyen B..., chez la petite malade; mais quelle est notre surprise, lorsque l'objet de notre visite étant annoncé à la mère, elle l'invite à venir reconnaître cette petite vérole, qu'il croyait exister, et qui n'était, suivant elle, que la rougeole. En effet, nous n'aperçûmes sur la face, qui, depuis la veille, était déjà dégonflée, que les traces d'une desquamation assez avancée; la rougeur et la tuméfaction de la peau, que l'on avait prises

pour les indices d'une éruption variolique très-confluente s'étaient dissipées ; les parens , revenus de la frayeur dont un pronostic fâcheux les avait frappés , s'applaudissaient d'un aussi prompt , d'un aussi heureux changement ; et nous nous retirâmes , avec plus de doute que jamais , que les autres exemples allégués par le citoyen B... eussent quelque fondement. ¹

Ces exemples étaient ceux des deux enfans du citoyen d'Harambure , banquier , rue de la Place Vendôme. Vers la fin du mois de fructidor précédent , on avait annoncé qu'ils étaient attaqués de la petite vérole ; et ce bruit avait acquis quelque crédit , par les soins que l'on avait eus de le répandre. Ces deux enfans avaient été vaccinés , deux ans auparavant , par le citoyen Aubert de Genève. L'aîné , quoique l'ayant été deux fois , n'avait point eu la vaccine , qui s'était développée régulièrement sur le second. Tous deux ayant été attaqués d'une éruption qui s'était déclarée avec fièvre , on prit de là occasion de les citer comme ayant la petite vérole. Un grand nombre de Médecins furent invités à venir voir la maladie. L'opinion qu'elle était de nature varioleuse fut accréditée

¹ Procès-Verbal du 10 vendémiaire an 11.

par quelques personnes; on répandit même qu'elle était adoptée par les citoyens Maloet, Corvisart, Jeanroy, que l'on avait appelés en consultation. Cependant il était constant que cette éruption n'avait rien de commun avec la petite vérole. Il était avéré qu'elle avait parcouru toutes ses phases en quatre ou cinq jours: l'avis des Médecins nos collègues, que nous venons de citer, n'avait jamais été conforme à cette opinion; nous sommes autorisés par eux tous, à certifier ce fait; et le citoyen Maloet avait assuré même à plusieurs d'entre nous que sa réponse aux personnes qui lui en avaient parlé, avait toujours été, qu'il ne connaissait point de petite vérole dont, en cinq ou six jours, le cours fût entièrement terminé. Nous pouvons ajouter que le citoyen Corvisart nous a remis à ce sujet sa déclaration expresse et signée.¹

La constitution qui développait ces petites véroles volantes ne s'étant point bornée à Paris, mais ayant régné dans une grande partie de la France, les observateurs ont eu occasion de voir plusieurs exemples de cette érup-

Eruptions analogues observées dans les départemens.

¹ Procès-Verbaux des 8 fructidor an 10; 10 et 29 vendémiaire an 11.

tion sur des sujets vaccinés, que l'on disait atteints de la petite vérole.

Nous citerons ici le citoyen Odier. Il dit avoir vu dans cinq à six cas, après le développement de la vaccine, se manifester sur tout le corps des boutons semblables à ceux de la petite vérole volante, ou plutôt « à cette variété de la petite vérole volante, dans laquelle, » dit-il, les boutons ne durent à la vérité que « trois jours, mais se succèdent les uns aux autres, de manière à prolonger ainsi le cours de la maladie. » Il l'attribuait à l'épidémie régnante, qui, ajoute-t-il, produisait fréquemment alors la variole et la varicelle simultanément. Suivant lui, au reste, cette éruption était assez rare; on ne la voyait pas deux fois sur cent: en même temps elle était bénigne, et n'aggravait point la maladie. ¹

A Rouen, le Comité médical avait eu occasion de faire la même observation. Deux enfans vaccinés furent atteints d'une éruption; mais, comme dans l'exemple de Genève, et ceux particuliers au Comité, les boutons étaient ceux de la petite vérole volante. Dès le troisième jour, on les voyait élevés en poin-

¹ Mémoire sur l'inoculation de la vaccine, p. 22.

tes, et déjà remplis de sérosité, ou d'une matière comme stéatomateuse. D'autres boutons commençaient à poindre, tandis que quelques-uns étaient déjà en parfaite dessiccation au corps et à la face. En même temps, cette éruption régnait généralement dans la ville; elle avait atteint un grand nombre d'enfans, dont les uns avaient eu la petite vérole, d'autres ne l'avaient pas eue, et n'avaient pas été vaccinés. Pour lever toute espèce de doute, on inocula la matière de cette éruption à un enfant de vingt mois, qui n'avait pas eu la petite vérole. Dès le sixième jour, on observa que les piqûres étaient éteintes.¹

A Reims, le Comité l'avait vue régner compliquée avec des affections catarrhales et la coqueluche.²

Pendant l'an 10, elle fut aussi observée dans plusieurs départemens, où elle donna lieu à de fausses allégations contre l'action préservative de la vaccine. Le citoyen Grimoult, d'Andresy près Poissy, nous instruisait en prairial que le bruit se répandait dans ce canton, que les deux filles du citoyen C... de B..., vaccinées de-

¹ Procès-Verbal du 24 messidor an 9.

² Procès-Verbal du 29 thermidor an 9.

puis un an par le citoyen Rebut, Médecin aux Andelys, venaient d'avoir la petite vérole. Le Comité s'empressa de prendre des informations auprès des citoyens Manoury de Vernon, Fournier de Gisors, Bôüet d'Estrepagny, et le citoyen Rebut lui-même, qui entretenaient avec nous une correspondance exacte; nous apprîmes de ces Médecins, ainsi que du père, que l'éruption n'avait été que celle de la petite vérole volante.¹

Dans le même temps, le citoyen Rigal, Médecin à Gaillac, avait vu sur trois sujets, après le développement de la vaccine, se manifester, à toutes les parties du corps, une éruption du même genre, caractérisée par des boutons vésiculaires, remplis d'un fluide limpide, d'un blanc sale, entourés à leur base d'une aréole, et élevés en pointe. Cette éruption n'avait été précédée d'aucun mouvement de fièvre. La matière des boutons, ayant été inoculée à d'autres individus, n'avait donné lieu à aucun travail.²

En général, cette éruption avait été observée pendant l'an 9 dans presque toute la France;

¹ Procès-Verbaux des 29 prairial, 10 messidor an 10.

² Procès-Verbal du 19 prairial an 10.

il était peu de Médecins, parmi ceux qui entretenaient avec nous des relations, qui ne l'eussent remarquée. Mais, ce qui prouvait plus particulièrement qu'elle n'était qu'une complication tout-à-fait étrangère à la vaccine, et dépendante de la constitution dominante, c'est que, dans l'année suivante, (en l'an 10) on la voyait plus rarement. Le citoyen Valentin, nous mandait de Nancy, en floréal, qu'il n'avait point observé autant de ces éruptions succéder à la vaccine, que pendant la précédente ; et, à cette époque, le nombre de ses vaccinés s'élevait à quatre cent trente.¹

Mais si l'on a cité contre la vertu préservative de la vaccine, des faits dans lesquels on a pris pour une affection varioleuse, la petite vérole volante, ou d'autres éruptions qui en étaient totalement distinctes, on en a rapporté d'autres où la contr'épreuve, par l'inoculation, ayant eu lieu, il ne s'est développé aux piqûres qu'un travail local entièrement différent de l'affection variolique. Tel fut celui qu'on observa sur le petit Blondeau (page 104) de l'hospice des Elèves de la Patrie, sur les deux sœurs Ducrocq, de l'hospice des Orphelines,

Travail local
dans les contre-
épreuves, pris
pour la petite
vérole.

¹ Procès-Verbal du 9 floréal an 10.

(page 107) et dans la grande contr'épreuve sur un des cent deux enfans qui furent inoculés.

Il ne prouve
rien contre la
vaccine.

Dans ces différentes inoculations par contr'épreuve, on vit quelques-unes des piqûres s'enflammer et former une plaie ou bouton phlegmoneux, qui vint à suppuration. Mais ce travail n'était que la suite de l'irritation locale produite par la lésion de la peau, et par la matière étrangère qu'on y avait introduite. Le Comité, en effet, pour rendre ses épreuves plus décisives, avait, dans plusieurs de ces inoculations, fait usage des piqûres profondes, c'est-à-dire, de celles, qui, suivant quelques inoculateurs, occasionnent nécessairement d'abondantes éruptions de boutons. On avait même porté l'attention jusqu'à introduire, à plusieurs reprises, une grande quantité de virus variolique dans les piqûres; et ces deux circonstances n'avaient pu manquer d'occasionner une inflammation plus ou moins phlegmoneuse aux insertions. Dans les autres contr'épreuves, au contraire, où l'on employa les piqûres superficielles, comme dans l'inoculation ordinaire, aucun indice de travail local ne se manifesta les jours suivans.

Dans ce travail local, d'ailleurs, lorsqu'il

avait eu lieu, l'inflammation s'était développée dès le jour même de l'insertion; la marche en avait été beaucoup plus rapide et moins régulière que celle de l'inoculation ordinaire; aucun mouvement fébrile n'avait accompagné ni suivi ce travail; enfin il n'en était aussi résulté aucune éruption.

Mais, pour s'assurer encore mieux que ce travail n'était que le simple résultat des piqûres profondes faites à la peau, et de la matière étrangère qu'on y avait déposée, le Comité crut devoir inoculer ainsi profondément des sujets qui eussent eu auparavant la petite vérole : cette expérience fut faite avec soin. Un enfant, qui, dans l'épidémie observée il y a trois ans, contracta l'infection variolique à l'hospice même des Orphelines, fut inoculé, le 18 vendémiaire an 9, de la petite vérole. Deux piqûres profondes furent pratiquées au bras droit, et l'on vit y survenir le même travail qu'à celles des enfans du même hospice (les sœurs Ducrocq) inoculées après la vaccine, sans qu'à l'inspection la plus attentive il fût possible de remarquer, dans la marche du travail ainsi que dans sa forme, la plus légère différence.

L'un de nous crut devoir répéter cet essai sur lui-même, afin d'observer l'effet qui en ré-

On l'observe sur des individus qu'on inocule de la petite vérole, quoique l'ayant éprouvée.

Essais faits par le Comité.

sulterait. Il s'inocula du pus variolique, par quatre piqûres au bras droit, à l'hospice des Orphelines. Bientôt il éprouva à chacune d'elles les effets d'une inflammation boutonneuse, qui commença dès le quatrième jour, et se termina le onzième. Cependant il avait été atteint, dans son bas âge, d'une variole confluyente, dont il porte des marques non équivoques et abondantes.¹

L'infection locale est aussi contractée par des individus ayant eu la petite verole, qui soignent des varioleux.

Mais, en supposant même que dans ce travail il se fût développé une véritable infection, au moins n'était-elle que partielle, purement locale, et absolument distincte de celle qui constitue la petite vérole. On sait que de pareils signes d'infection locale se manifestent quelquefois sur des individus, qui, ayant eu cette maladie, communiquent avec des personnes qui en sont atteintes. Tels sont, comme nous avons eu précédemment occasion de le remarquer, les Médecins qui traitent des varioleux, les gardes qui les soignent, les nourrices qui allaitent, ou les bonnes qui portent des enfans atteints de cette maladie.² On peut citer, à cet

¹ Tableaux du citoyen *Parfait*, n° 12.

² Dans une lettre adressée au Comité, le citoyen *Courtin*, Médecin à Boulogne-sur-Mer, annonce

égard, un témoignage irrécusable, celui du célèbre Lorry, à qui il arrivait rarement de voir des malades varioleux sans avoir au poignet ou sur les doigts une ou deux pustules. Plusieurs de nos collègues, les citoyens Guillotin, Salmade, etc., ont répété sur eux la même observation. Enfin, des faits constans prouvent que, par l'inoculation, il est possible de développer des pustules varioliques locales sur les individus qui ont eu la petite vérole. Le citoyen Chrétien en cite un exemple remarquable qui a eu lieu sur lui-même, et que, dans leur *traité de l'inoculation*, les citoyens Dézoteux et Valentin ont cru devoir rapporter comme une preuve sans réplique.

Dans quelques-uns des faits dont nous avons été témoins, nous avons vu se développer aux piqûres un travail local, ou même s'élever de

que, plusieurs fois dans sa vie, il lui est arrivé, en traitant des petites véroles, d'avoir sur la main jusqu'à quatorze boutons d'apparence varioleuse, durant quatorze à quinze jours. Le citoyen *Carré*, de Bourges, nous a communiqué également deux exemples de pustules varioliques, sur des sujets ayant eu précédemment la petite vérole.

Procès-Verbaux des 23 brumaire et 9 prairial
an 10.

ces pustules d'apparence entièrement variolique. C'est principalement sur l'un des enfans de la grande contr'épreuve qu'elles ont été le plus marquées. En prenant de la matière qu'elles contenaient, pour l'inoculer à des sujets qui n'avaient point eu la petite vérole, on vit toujours l'infection se développer sur ces individus, et donner lieu à une éruption générale plus ou moins abondante. Les adversaires de la vaccine regardaient ces faits comme autant d'exemples de l'inefficacité de cette méthode. Mais, loin d'offrir une preuve de la vertu non préservative du nouveau procédé, ils devaient paraître, au contraire, la confirmer encore plus particulièrement.

Ce travail local
prouve en fa-
veur de la vac-
cine.

En effet, en regardant le travail local des piqures comme entièrement étranger à toute infection variolique, c'était au moins un bouton phlegmoneux, suivi de suppuration, qui le constituait; la matière varioleuse qu'on y avait déposée en grande quantité s'était conservée dans ce foyer, où l'on avait pu la reprendre avec toute son activité. Mais si un effet quelconque de préservation ne s'était pas opéré par l'inoculation de la vaccine, dans les sujets qui y avaient été soumis, comment la matière varioleuse, portée dans leurs piqures pour

l'inoculation de la petite vérole, s'y était-elle conservée avec toute son énergie contagieuse, sans se communiquer à l'individu, tandis que, reprise dans ce foyer pour être transmise à des enfans non vaccinés, elle avait occasionné à ces derniers tous les signes de l'infection générale?

Et si, dans ce travail des piqûres, on reconnaît qu'il s'est développé une véritable infection locale, quelle force plus grande n'acquiert pas la preuve de l'action préservative de la vaccine! Alors, ce n'est plus la matière contagieuse de la petite vérole qui, dans les plaies d'insertion, s'est conservée oisive et inerte. C'est ce même levain qui s'y est mis en action, qui s'y est développé; et cette action, ce développement, n'ont pu se transmettre à la masse générale des humeurs, ils n'ont pu agir sur l'ensemble du système dans les sujets vaccinés, lorsque ce même virus repris en très-petite quantité pour être inoculé à des individus non vaccinés, il développe chez ces derniers tous les effets de l'infection ordinaire.

Observons que ce n'est pas dans une ou deux circonstances seulement que s'est manifesté cet effet de la non infection générale, lors même d'un travail local dans l'inoculation de la petite vérole après la vaccine, effet que l'on

pourrait alors regarder comme le produit du has ard. C'est dans tous les exemples de contre-épreuves où ce travail est survenu aux piqûres, qu'on l'a remarqué, et, à cet égard, observons que, si, sans aucune espèce de raison, on pouvait se permettre de penser que dans les très-nombreuses contr'épreuves que l'on a tentées avec des précautions extrêmes, la matière varioleuse employée ne jouissait pas de son activité, ou qu'elle a été rejetée, expulsée aussitôt qu'introduite, ou qu'il n'y avait pas de disposition convenable de la part du sujet inoculé, ces exemples de travail aux piqûres, et d'infection locale ne laisseraient pas même lieu à cette étrange allégation.

Faits confirmatifs cités par les Médecins des départemens.

De pareils exemples, si décisifs en faveur de l'effet préservatif de la vaccine, ont été observés par plusieurs de nos correspondans.

Dans la contr'épreuve tentée au mois de prairial an 9 par le citoyen Tarbès, à Toulouse, sur sept enfans, quatre eurent ce travail local aux piqûres, sans aucun signe d'éruption subséquente.

Parmi les vingt sujets inoculés au Vigan par le citoyen Rouger, et chez lesquels il avait versé, pour ainsi dire, le virus variolique dans les piqûres, il vit sur quelques-uns se déve-

lopper des signes d'infection locale, de véritables boutons varioleux, « tels, ajoutait-il, que lui-même, quoique ayant été atteint de la petite vérole, en avait eu à l'extrémité des doigts, pendant des épidémies très-répan- dues, ou après s'être inoculé. »

A Tours, dans le nombre des enfans soumis à l'inoculation de la petite vérole par la Société Médicale, on observa, sur quelques-uns de ceux d'entre eux qui avaient été vaccinés, le même travail local, mais bien moins marqué que sur deux autres qui avaient eu déjà la petite vérole, et que l'on avait soumis à la même inoculation. Parmi ces onze enfans, deux n'avaient eu ni la petite vérole, ni la vaccine, et ils eurent une petite vérole discrète bien caractérisée. Le dernier fut inoculé avec des croûtes, suite du travail local survenu à un des vaccinés à la suite de l'inoculation variolique, et n'offrit aucune trace d'infection.

A Pézenas, dans les dix-sept contr'épreuves pratiquées par le citoyen Haguenot, il rapporte avoir vu deux des individus offrir du gonflement aux piqûres, et deux autres des vésicules de forme varioleuse bien caractérisées. Sur aucun, il ne s'était manifesté le moindre signe d'éruption.

La même observation avait été faite dans l'inoculation variolique tentée à Versailles, au mois de floréal an 9, par le citoyen Voisin, sur sept individus vaccinés; un bouton se manifesta sur deux d'entre eux aux piqûres, et il ne résulta aucun autre effet de l'inoculation.

Dans la contr'épreuve faite par le citoyen Valentin sur trente-deux sujets, on observa sur deux, aux piqûres, des pustules de forme régulière, arrondie, contenant un peu de matière purulente, sans aréole ou rougeur environnante. Aucun d'eux n'éprouva de symptôme fébrile, ni le plus léger mal-aise, ni la moindre apparence d'éruption.

Un pareil effet se manifesta dans la contre-épreuve, pratiquée à Bruxelles le 11 fructidor an 9, sur quatorze enfans, principalement chez l'un d'entre eux.

Enfin le citoyen Brugnon, au Fay-Billot, a vu sur quelques-uns des sujets qu'il avait soumis à l'inoculation de la petite vérole, se développer aussi un travail local. Il ajoute même qu'ayant fait coucher pendant six nuits cinq vaccinés avec des varioleux, qui étaient au huitième jour de la maladie, on apperçut aux cuisses, sur deux, des boutons d'aspect variolique, qui ont suppuré le cinquième jour, et

qui étaient disparus le dixième. Ces enfans n'avaient point eu de fièvre, ni perdu l'appétit. Il attribuait ces boutons au frottement qui avait eu lieu en cet endroit contre les boutons varioleux.

Mais ce n'est pas seulement à un travail local aux piqûres que l'on voit les individus vaccinés résister dans les inoculations de petite vérole. Quelques faits annoncent que, dans certains cas même où l'infection a paru d'abord vouloir se développer à l'intérieur, et tendre à ébranler l'ensemble du système, elle n'a pu parvenir toutefois à occasionner l'infection générale. Ainsi, en accordant même, comme les partisans de l'inoculation le prétendaient sans fondement, que, sur le petit Blondeau et sur les deux sœurs Ducrocq, il se fût, lors de leurs contr'épreuves, déclaré un mouvement de fièvre, cependant on n'a vu au moins survenir aucun signe d'éruption; et plusieurs cas semblables peuvent être cités, sans offrir aucune exception. Ainsi des quatre enfans de la contr'épreuve du citoyen Tarbès, qui eurent un travail local, un éprouva, au huitième jour, un léger mouvement fébrile, et fut exempt, comme les autres, de toute apparence éruptive.

Dans la contr'épreuve du citoyen Haguenot,

Quelques exemples, que dans ces contr'épreuves un mouvement intérieur peut commencer à se développer.

Cette action s'étant toujours bornée à un simple mouvement fébrile sans éruption.

des quatre enfans dont les piqûres offrirent du travail, deux eurent, du septième au huitième jour de l'insertion, de la fièvre pendant vingt-quatre heures; et il ne douta point que, chez ces individus, la vaccine, antérieurement contractée, n'eût opposé une résistance victorieuse à l'infection variolique, puisqu'il n'y avait point eu d'éruption.

A Lille, des sujets vaccinés ayant cohabité avec des enfans atteints de la petite vérole, on observa qu'ils avaient éprouvé des envies de vomir, qui leur faisaient rendre les alimens qu'ils avaient pris au dîner et au souper; mais qu'ils n'avaient eu aucun autre dérangement dans leur santé.¹

A Tonneins, la contr'épreuve étant pratiquée sur trois enfans vaccinés depuis plus de six mois, on observa que, vers le cinquième ou sixième jour, ils éprouvèrent de légers mouvemens fébriles, avec mal-aise et des maux de tête de quelques heures. Ils ne ressentirent d'ailleurs aucun effet du virus variolique.²

A Dunkerque, deux enfans avaient été vac-

¹ Journal de Médecine des citoyens *Corvisart*, *Leroux*, etc., pluviôse an 10, page 468.

² Procès-Verbal du 29 pluviôse an 10.

cinés en même temps. Le premier eut, le troisième jour, les signes d'infection de la petite vérole, qui se développa avec la vaccine. L'autre enfant n'ayant, au huitième jour, aucun travail aux piqûres, fut vacciné de nouveau, et resta constamment exposé à la contagion de la petite vérole du premier, avec lequel même il couchait. Au huitième jour de la seconde vaccination, le vaccin ne faisant que commencer à se développer, il fut pris d'envies de vomir, de frisson; la fièvre survint; mais, le onzième jour, l'aréole des boutons vaccins s'étant formée, la fièvre disparut, et l'enfant n'eut sur le corps aucune apparence d'éruption de petite vérole.¹

Deux faits pareils ont été observés par le Comité médical de Reims, dans deux contr'épreuves, l'une par cohabitation, l'autre, par inoculation. Un enfant de seize mois, vacciné le 23 frimaire, reste exposé dans l'atmosphère d'une petite vérole confluente, survenue le 27 suivant à un de ses frères âgé de quatre ans. La vaccine se développa régulièrement; l'inflammation du bras fut considérable. Le 29 frimaire et le 3 nivose

¹ Procès-Verbal du 25 nivose an 9.

il éprouva du mal-aise, des envies de vomir, qui firent craindre l'éruption de la petite vérole. Mais ces symptômes se calmèrent, et il ne survint aucune éruption.¹

Dans l'autre observation, l'enfant avait eu, le huitième jour de l'inoculation de la petite vérole, des symptômes inflammatoires à une des piqûres, avec engorgement dans le tissu cellulaire, et une aréole de douze à quinze lignes de diamètre; le neuvième jour, il survient un mouvement de fièvre, avec un vomissement de matières glaireuses; mais, dès le lendemain, elle n'a plus lieu; les symptômes locaux s'apaisent, et il ne se manifeste aucune éruption.²

Dans la contr'épreuve tentée, en fructidor an 9, à Bruxelles, il y eut également, sur l'un des quatre enfans, un mouvement fébrile; mais il ne parut aucune éruption à la surface de la peau.³

Le citoyen Ciszewille, Médecin à Forges, ayant inoculé de la vaccine quatre-vingt-quinze personnes, de tout âge et de tout sexe, sans

¹ Procès-Verbal du 29 pluviose an 9.

² Procès-Verbal du 4 thermidor an 9.

³ Rapport imprimé, page 31, an 10.

accident, nous a communiqué le fait suivant. Les trois enfans du citoyen M. . . , cultivateur a Rouvray, sont vaccinés le cinquième jour complémentaire an 9. La vaccine se développe sur François et Scholastique : Xavier ne la contracte point. Trois mois après, le 5 nivose an 10, la petite vérole régnant dans quelques communes voisines, Scholastique et Xavier sont atteints spontanément d'une fièvre aiguë, avec soif, douleur de tête accablante, maux de reins, vomissemens bilieux, chaleur brûlante à la peau, sueurs irrégulières, anxiétés précordiales, soubresauts dans les tendons. Le lendemain, tout cet appareil de symptômes disparaît chez Scholastique, et augmente chez Xavier, qui a une petite vérole bien caractérisée. Scholastique et François ont constamment resté avec Xavier, et n'ont point contracté la maladie. ¹

Enfin une observation plus frappante, que nous devons au citoyen Hallé, semble ne devoir plus laisser de doute sur cet objet. Trois enfans vaccinés depuis dix mois avaient cohabité avec trois autres qui avaient la petite vérole, et couché dans le même lit. Le plus

¹ Procès-Verbal du 29 messidor an 10.

jeune des trois vaccinés eut de la fièvre pendant quatre jours, des vomissemens et des sueurs abondantes : ces accidens se dissipèrent, et le cinquième jour il se portait bien. Les deux autres éprouvèrent aussi quelques mouvemens de fièvre qui n'eurent aucune suite ; sur aucun il ne parut pas même le plus léger bouton. Le citoyen Hallé ajoute qu'un autre sujet vacciné, placé au milieu de la contagion variolique, fut saisi d'une fièvre, avec beaucoup de sueurs, qui se termina également sans éruption. ¹

On ne peut douter que, dans plusieurs de ces faits, les symptômes fébriles qui sont survenus n'aient été un accident de complication, un épiphénomène absolument étranger à l'influence variolique. Ainsi, dans le premier exemple du Comité de Reims, on observait que le local où les deux enfans avaient resté ensemble, était très-resserré, et que le défaut d'air pur pouvait avoir contribué aux accidens qui s'étaient fait remarquer. Dans la contr'épreuve de Bruxelles, la fièvre survenue avait été attribuée à l'épidémie alors régnante, de fièvres quotidiennes, intermittentes, dont plusieurs personnes de

¹ Procès-Verbal du 9 ventose an 10.

la famille étaient attaquées, et on la fit en effet cesser au onzième jour en administrant le quinquina. Mais même en admettant que le mouvement fébrile survenu eût, dans tous ces cas, été varioleux, qu'en résulterait-il? Une preuve plus convaincante encore de l'efficacité de la vaccine, qui a borné et circonscrit, dans une fièvre de peu de durée, toute l'action du virus variolique, qui en a réduit l'effet à une fièvre varioleuse sans éruption. Ainsi, les individus vaccinés n'auraient que la petite vérole sans boutons. Or, c'est ce précieux avantage que l'on cherche depuis cent ans et plus. C'est ce moyen d'annuler, d'adoucir le virus variolique, que le grand Boerhaave avait pressenti, et que l'on aurait ainsi trouvé dans la vaccine.

Preuve de la possibilité de réduire la petite vérole à une simple fièvre varioleuse.

Cet avantage, pressenti dès le siècle dernier, par les Médecins les plus célèbres, paraît obtenu par la vaccine.

Observons, au reste, que ces symptômes locaux survenant aux piqûres, ces pustules de forme varioleuse, que quelquefois ils présentent, et qu'accompagnent des mouvemens fébriles, pouvaient, dans les premiers momens, ébranler la confiance. On pouvait les prendre comme des commencemens de preuves contre la vaccine, comme des annonces de sa non efficacité, et présager des exemples où l'éruption, qui manquait alors, viendrait démontrer son insuffisance. Mais ces espérances ne se sont pas réalisées; à mesure que ces exem-

ples se sont multipliés, elles ont au contraire perdu de leur réalité; et enfin, en ce moment, où, après plus de trois ans d'observation, les faits de ce genre devenus très-nombreux n'ont constamment offert que des accidens locaux, ou un mouvement intérieur borné et partiel, sans aucune apparence d'éruption, ils ne font plus que confirmer la vertu préservative de la nouvelle méthode.

Coincidence de
la vaccine et de
la petite vérole.

Une autre espèce d'objection que l'on a faite contre cette propriété de la vaccine, a pris sa source dans quelques circonstances où l'on a vu la petite vérole se développer pendant le cours même de la vaccination.

Plusieurs exem-
ples.

Nous avons eu quelques exemples de cette complication. Le premier, sur l'enfant d'un luthier, rue de Grenelle Saint-Honoré (Sophie Pique).¹ Elle avait été inoculée de la vaccine le 15 brumaire an 9; l'inoculation n'ayant pas pris, elle le fut une seconde fois le 24; le 29 (cinq jours après) elle ressentit les accidens qui caractérisent la petite vérole, laquelle fut bénigne, et suivit, ainsi que la vaccine, une marche très-régulière.

Le second fait fut observé sur l'enfant du citoyen Penières, Tribun (rue de Verneuil)

¹ Procès-verbaux des 9 et 14 frimaire an 9.

inoculé de la vaccine le 15 nivose an 9. Le 18 la petite vérole se déclara, et, comme dans l'observation précédente, se développa de concert avec la vaccine.¹

Un troisième exemple eut lieu au mois de germinal de la même année, sur deux enfans d'un jardinier, rue Saint-Lazare, dont un fut pris de la petite vérole au quatrième jour, l'autre au cinquième de sa vaccination.²

A Javelle, le citoyen Mallet, Médecin, en observait, en prairial, un quatrième sur l'enfant du citoyen P....., fabricant de sel ammoniac. La petite vérole se déclara le quatrième jour de la vaccination, et les deux maladies marchèrent ensemble.³

D'autres exemples avaient encore été observés par le Comité; l'un de nous (le citoyen Jadelot) avait vu ainsi la petite vérole survenir à deux enfans, chez l'un le septième, et chez l'autre le huitième jour. Un autre membre du Comité (le citoyen Salmade) avait été témoin du même fait au sixième.⁴

¹ Procès-Verbaux des 29 nivose et 5 pluviose an 9.

² Procès-Verbal du 30 germinal an 9.

³ Procès-Verbal du 23 prairial an 9.

⁴ Tableaux des 2 et 23 frimaire an 9; et procès-verbal du 8 prairial an 9.

On n'en peut
rien conclure
contre la vac-
cine.

Cette apparition de la petite vérole pendant le cours même du développement de la vaccine, dont tous les observateurs ont eu quelques exemples, a été présentée comme une preuve contre l'action préservative de cette nouvelle méthode. Mais il est facile de faire voir combien peu est fondée cette objection.

En effet, on n'a pas dit que la vaccine pût combattre, anéantir la petite vérole lorsqu'elle existe, et suspendre ses progrès quand ils ont déjà commencé à se manifester. Ce serait sans doute un grand bienfait de plus, et qui serait inappréciable dans les petites véroles qui s'annoncent comme devant être très-graves, si, par la simple inoculation de la vaccine, qui est si douce et si bénigne, on pouvait arrêter la marche du virus. L'observation n'a appris à voir dans la vaccine, et l'on n'a attribué à cette inoculation d'autre avantage que celui de mettre le corps, lorsqu'elle a eu tout son effet, à l'abri de la contagion variolique, qui ne peut plus alors se développer; et cette vertu est bien assez importante pour que la vaccine, bornée à cet effet, soit un des présens les plus précieux que l'on ait pu faire à l'humanité.

L'infection va-
rioleuse peut
être déjà con-
tractée avant la
vaccination.

Mais, en se renfermant ainsi dans les avantages qu'on lui reconnaît, on voit combien peu

l'on est admissible à lui opposer des faits de l'espèce de ceux dont il s'agit. L'effet préservatif ne s'établissant pas dès le moment de l'inoculation de la vaccine, ni même pendant les premiers jours de son travail et de son développement, on sent que la petite vérole peut apparaître dans le cours de cette première époque de la vaccination. L'expérience nous a appris que, dans l'inoculation de la petite vérole, l'infection variolique ne se développe que du huitième au onzième jour inclusivement ; et l'observation a prouvé que, dans la petite vérole contractée naturellement, elle se manifeste encore plus tard. Les sujets que l'on soumet à la vaccination peuvent donc avoir déjà pris l'infection variolique depuis plus ou moins de jours, et le travail qui la suit peut ainsi se développer pendant les premières périodes de la vaccine.

C'est précisément ce qui est arrivé dans les faits que nous avons rapportés. Ainsi, pour choisir un exemple, Sophie Pique ayant éprouvé les accidens fébriles le cinquième jour de la vaccine, la marche de la petite vérole a été chez elle la même que si elle eût été inoculée deux jours avant sa vaccination ; et on ne peut douter qu'à cette époque même elle n'eût déjà reçu l'infection variolique par contagion. On

apprit en effet quelques jours après, qu'au moment où elle fut vaccinée, trois enfans de la maison qu'elle habitait étaient atteints de la petite vérole; qu'elle avait été en communication avec eux, sur-tout avec l'une de ses cousines revenue dans cette maison depuis dix jours, après avoir eu la petite vérole, dont elle portait encore des croûtes au visage.

Le même raisonnement s'applique aux autres faits que nous avons rapportés, et dans lesquels se rencontraient aussi les mêmes circonstances. Ainsi, les symptômes s'étant déclarés du quatrième au septième jour de la vaccine, l'infection variolique avait été contractée de deux à sept jours auparavant; en même temps, dans ces exemples, on eut la preuve que la contagion avait environné ces enfans. Le citoyen Pénieres nous annonçait que la petite vérole régnait alors dans son quartier, et le citoyen Jadelot faisait mention que l'un des deux enfans, que nous avons cités d'après lui, avait été exposé à la contagion variolique.

Importance de
reconnaitre l'é-
poque précise de
l'effet préserva-
tif de la vaccine.

C'était un point très-important pour le Comité, de pouvoir reconnaître l'époque précise à laquelle s'établit l'effet préservatif de la vaccination. Il savait bien que la petite vérole pouvait survenir pendant un plus ou moins grand

nombre des premiers jours de développement de la vaccine, et il pressentait assez le parti qu'en tireraient les adversaires de la nouvelle méthode; c'est d'ailleurs un devoir indispensable, au moins une précaution utile, sur-tout dans les temps d'épidémie varioleuse, de prévenir les parens qui ont recours à la vaccination, de la possibilité de l'apparition de la petite vérole pendant les premiers temps. Ce point ne pouvait manquer de fixer notre attention, et il a été l'objet de nombreuses recherches, dont nous allons donner le résultat.

L'observation pouvait déjà seule éclaircir ce point important. En effet, un grand nombre de vaccinations faites en grand, sur-tout dans des temps d'épidémie varioleuse, étant rapprochées et comparées, on devait avoir la combinaison de toutes les chances possibles sous ce rapport; et les limites au-delà desquelles on n'aurait point vu de petite vérole survenir, pouvaient ainsi déterminer l'époque recherchée. Si l'on réunit dans cette vue les nombreuses expériences dues ou communiquées au Comité, nous voyons que l'on a obtenu quelques résultats certains et satisfaisans.

Ainsi, c'est sur-tout dans les deux premières époques du développement de la vaccine, pen-

Recherches du
Comité à cet
égard.

dant la période d'inertie et celle de l'accroissement des boutons, c'est-à-dire jusqu'au moment où le travail a atteint son plus haut degré d'activité, marqué par le développement entier des aréoles, et le mouvement fébrile, que l'on voit survenir la petite vérole. Le raisonnement et l'analogie annonçaient déjà assez que les choses devaient se passer de cette manière ; et l'observation est venue confirmer pleinement cette induction.

Faits observés
dans les départe-
mens.

Ainsi, parmi les faits qui nous sont connus, presque tous les exemples ont eu lieu du premier au dixième ou onzième jour, qui est l'époque où la période de la dessiccation commence.

Le Comité de Reims a vu la petite vérole survenir dès le soir même du jour de la vaccination. ¹

Les citoyens Fortin à Pont Labbé, Rouger au Vigan, Martin à Conches, l'ont observé se déclarer le deuxième jour ; et le citoyen Thore à Dax, en ayant eu quatre exemples sur trois cents vaccinés, annonça que, dans tous, elle survint ce même jour. ²

¹ Procès-Verbal du 14 frimaire an 9.

² Procès-Verbaux des 25 germinal et 24 fructidor an 9 ; 14 vendémiaire et 29 pluviose an 10.

Dans une observation qui nous a été communiquée de Morlaix, et dans celle du citoyen Pénieres, elle survint le troisième.¹

A Mont-Médy, on l'a vue se déclarer au quatrième jour; et, sur quatre cents vaccinés à Genève, le citoyen Odier en avait eu quatre exemples, dans lesquels elle parut au quatrième ou cinquième jour.²

C'est à cette même époque qu'elle parut dans les observations de Sophie Pique, des enfans de la rue Saint-Lazare, de l'enfant de Javelle, de deux autres suivis par le citoyen Pellieux à Beaugency; et à Saint Brieux, où, sur quatre cents vaccinations qui furent pratiquées, on en vit six exemples, ils avaient eu lieu les premier, deuxième et cinquième jours.³

Aux sixième, septième, huitième jours se rapportent l'exemple du citoyen Salmade, les deux faits du citoyen Jadelot, un autre com-

¹ Procès-Verbaux des 29 nivose, 5 pluviôse an 9, et 29 vendémiaire an 10.

² Procès-Verbaux des 19 thermidor an 8 et 29 vendémiaire an 10.

³ Procès-Verbaux des 29 thermidor an 9, et 19 frimaire an 10.

muniqué par les citoyens Géraud et Marin, deux observations du citoyen Brulé à Rochefort, et une autre qui nous a été adressée de Troyes.¹

Le citoyen Dax, Médecin à Sommières, département du Gard, en nous envoyant les observations qu'il a recueillies sur la vaccine pendant les années 9, 10 et 11, nous mande avoir vu quatre fois la vaccine marcher avec la petite vérole, et l'éruption varioleuse avait paru les sixième, septième et neuvième jours.²

Le citoyen Le Merchier dit également l'avoir observée au septième, et s'être assuré que le fluide, pris dans les boutons vaccins, communiqua seulement la vaccine.³

La Commission de Danemarck, dans son rapport, dit l'avoir vue se déclarer au huitième et dixième jour; et deux faits, l'un du citoyen Martin, Médecin à Conches, l'autre observé à Épinal, nous attestent son apparition au neuvième jour, époque à laquelle l'un de nous⁴

¹ Procès-Verbaux des 4 fructidor an 9 et 24 frimaire an 10.

² Procès-Verbal du 14 nivose an 11.

³ et ⁴ Procès-Verbaux de germinal, 24 fructidor an 9; 9 pluviôse an 10, et 4 frimaire an 11.

(le citoyen Mongenot) l'a aussi remarquée.

Nous avons également deux exemples pour le dixième, l'un, dont nous a fait part le citoyen Trusson, pharmacien à Paris; l'autre, communiqué par le citoyen Vassal, et dont le Comité a été témoin. ¹

C'est donc dans l'intervalle de l'insertion du virus, à la maturation parfaite des boutons, que se cumulent presque en totalité les exemples de petite vérole survenue pendant la vaccination, c'est-à-dire du premier au onzième jour, ainsi que nous l'avons dit. Mais c'est alors de la vaccine qui suit la marche la plus régulière que nous parlons. On sait que son développement est quelquefois plus ou moins tardif; nous avons vu qu'il est, dans certains cas, différé jusqu'au dixième, quinzième et même vingtième jour. Dans ces circonstances, il ne doit pas paraître étonnant que l'on ait vu la petite vérole se déclarer après le terme dont nous venons de parler.

Fixation de l'époque à laquelle l'effet préservatif est établi.

On a observé quelques faits de ce dernier genre dans le grand nombre de vaccinations qui ont été pratiquées. Le Journal officiel de la Préfecture d'Eure et Loir en cite un exem-

¹Procès-Verbaux des 13 floréal, 12 et 19 mesidor an 9.

ple au onzième jour; et le citoyen Rouger, au Vigan, en rapporte un pareil.

Le citoyen Schweighaeuser, Médecin à Strasbourg, à qui l'on doit un recueil précieux des faits observés en Allemagne sur la vaccine, en nous mandant que mille individus avaient été vaccinés à Strasbourg avec succès, nous dit avoir observé que dans deux occasions la petite vérole se manifesta au douzième jour de la vaccine.

Le citoyen Fortin à Pont-l'Abbé, le citoyen Tarbès à Toulouse, nous ont communiqué chacun une observation pour le quatorzième jour.

Le citoyen Richelini, Médecin à Menton, département des Alpes Maritimes, nous écrit que quarante-cinq individus vaccinés ont résisté, dans cette ville, à une épidémie varioleuse qui s'y est déclarée; qu'il y a fait une contr'épreuve, et qu'il a observé la petite vérole survenue au quinzième jour de la vaccination.

Enfin, on a cité deux faits, dont l'un pour le quinzième, et l'autre pour le dix-septième jour de l'inoculation de la vaccine.¹

¹ Procès-Verbaux des 8 prairial et 4 fructidor an 9; 14 vendémiaire et 9 pluviôse an 10; 30 frimaire et 14 nivôse an 11.

A l'égard de ces exemples, ainsi que des précédens, on doit remarquer que c'est le plus souvent de l'apparition des boutons que l'on a daté celle de la petite vérole survenue, ce qui, supposant déjà trois jours au moins de son existence, éloigne d'autant l'époque de l'infection contractée, de celle où l'effet préservatif a dû être établi. On doit observer d'ailleurs que, même dans plusieurs de ces faits, le travail tardif de la vaccine avait été remarqué. Ainsi, dans celui du citoyen Tarbès, il avertit que la petite vérole fut confluyente, et que le travail de la vaccine n'avait eu lieu que le huitième jour ; ce qui rend cette circonstance semblable à celle qui, dans une vaccine régulière, aurait eu lieu le dixième.

Ainsi, pendant la vaccine, la petite vérole peut se déclarer d'abord dans deux circonstances principales, savoir : l'infection étant contractée avant l'époque de la vaccination, ou bien n'étant prise que le jour même ou après, dans les vaccines tardives. Dans ces cas, l'éruption a lieu toujours avant l'époque où l'effet préservatif de la vaccine est censé établi.

Mais il peut arriver même que son apparition n'ait lieu qu'après ce moment, c'est-à-dire après le développement complet des aréoles.

Dans les vaccines tardives, l'infection peut être contractée après la vaccination.

Les derniers faits que nous venons de citer peuvent en avoir donné quelques exemples. Mais le citoyen Odier en a consigné de très-positifs dans son rapport imprimé. Il dit avoir vu sept à huit cas de cette espèce, dans lesquels la petite vérole n'était venue qu'après les aréoles développées.

Pour comprendre combien peu ces faits sont contraires à la vaccine, on doit remarquer que l'infection variolique prise par un individu, laquelle est de sept à dix jours au moins à se manifester dans l'inoculation, et reste plus de temps comme assoupie dans la petite vérole prise par la contagion ordinaire, a cependant un travail caché qui prépare l'infection générale. En même temps et par analogie, on doit reconnaître que la vaccine inoculée, même avant son premier travail local, et pendant le progrès des boutons, prépare aussi de loin et progressivement son effet préservatif. Maintenant, quelle est l'époque à laquelle le travail progressif d'infection générale de la petite vérole peut être contre-balançé par le travail aussi progressif de l'action préservative de la vaccine ? C'est ce qu'il serait très-important de déterminer. Mais si l'infection variolique, avec un, deux ou trois jours d'avance sur la marche du travail préparatoire

de la préservation par la vaccine, ne peut plus être enchaînée, surmontée par cette dernière, ne voit-on pas qu'alors la petite vérole peut se contracter pendant la vaccination jusqu'au dixième ou onzième jour, et ne se développer ensuite qu'après la décroissance et la disparition des aréoles? En admettant même, Mais jamais après la formation de l'aréole. à cet égard, la plus grande supériorité de force de la part de l'infection variolique sur l'action de la vaccine, toujours est-il vrai que l'on ne peut voir la petite vérole se développer après les aréoles, à un intervalle de temps qui annonce que l'infection qui l'a produite ait été prise postérieurement à la cessation de ces mêmes aréoles, c'est-à-dire, à l'entier établissement de l'effet préservatif.

Si l'on examine, d'après ces principes, les faits que nous avons rapportés, on verra s'évanouir de plus en plus les inductions que l'on avait cru devoir en tirer contre la vertu préservative de la vaccine. Prenons pour exemple l'observation qui paraît la plus concluante, et dans laquelle la petite vérole s'est déclarée le dix-septième jour. Or, en accordant même que la vaccine ait eu sa marche régulière et accoutumée, en convenant de plus que l'infection de la petite vérole eût été contractée comme dans

l'inoculation, c'est-à-dire depuis le plus court intervalle, on voit que ce cas se rapproche de ceux où l'infection aurait été prise le sixième ou le septième jour de la vaccination. Qu'y aurait-il d'extraordinaire qu'à cette époque de sa marche, la vaccine n'eût pas encore assez d'énergie préservative pour contre-balancer le travail variolique, et l'empêcher de se développer en entier? Qu'y aurait-il de singulier que l'effet préservatif, même entièrement établi, ne pût arrêter une infection ayant l'avance de trois à quatre jours, lorsqu'il aurait la puissance de s'opposer à toute infection qui ne ferait que commencer à naître?

Dans les autres exemples, où la petite vérole est survenue au douzième, treizième, quatorzième, quinzième jour, en supposant les circonstances les plus favorables, on voit que l'infection aurait été contractée le premier, deuxième, troisième ou quatrième jour de la vaccination, ce qui rend bien plus fortes, dans ces cas, les raisons que nous venons de donner. Observons, d'ailleurs, que nous avons accordé aux adversaires deux choses que l'on est en droit de contester, savoir : que la vaccine n'ait pas eu le caractère de celles qui ont une marche tardive, et que la petite vérole

n'ait pas été, comme elle l'est ordinairement dans les petites véroles de contagion, contractée beaucoup plus tôt. En supposant, sous le premier rapport, que la vaccine ne se soit développée que le quinzième, douzième, même le huitième jour; que la petite vérole, prise par contagion, ait été contractée dix, douze, quinze jours en avant, on voit qu'avec une seule de ces circonstances, et à plus forte raison en les réunissant, il est possible que la petite vérole ait été contractée antérieurement, dans les premiers jours de la vaccination.

Mais ce que l'observation pouvait n'avoir appris qu'imparfaitement, il était possible que l'expérience le fit connaître avec toute l'étendue que l'on pouvait désirer. Le Comité n'a point négligé ce moyen d'instruction. Ainsi, en inoculant la petite vérole aux sujets soumis à la vaccine, soit avant la vaccination, soit le jour même, soit enfin à chacun des jours de son développement, on a pu voir à quelle époque précise l'inoculation ne peut plus se développer, l'effet préservatif de la vaccine étant entièrement établi. Or, voici le résultat des essais tentés par le Comité.

Essais du Comité.

Il inocule la petite vérole à différens jours du développement de la vaccine.

On a inoculé à quelques enfans un mélange

de pus variolique et de vaccine. L'un de nous (le citoyen Marin) ayant fait cette expérience au mois de floréal an 9, sur un enfant d'environ deux ans, la petite vérole se déclara avec une éruption générale, mais très-bénigne. Les piqûres avaient offert un travail accompagné d'une inflammation considérable, et d'une abondante suppuration. ¹

Au mois de messidor suivant, un autre membre du Comité (le citoyen Salmade) répéta cet essai sur un enfant de trois ans. Il vit la vaccine et la petite vérole se développer ensemble. Les piqûres pratiquées au bras conservèrent les caractères de la vaccine, tandis que l'éruption qui s'est faite sur le corps, au nombre de trente à trente-six boutons, a été bien caractérisée comme éruption variolique. On y prit de la matière pour inoculer la petite vérole, qui réussit bien : celle des boutons vaccins ne produisit que la vaccine. ²

Une plus grande expérience fut tentée par le Comité, à l'hospice de la Maternité. Six enfants, de dix à cinquante-trois jours, furent

¹ Procès-Verbaux des 13 et 18 floréal an 9.

² Procès-Verbal du 13 messidor an 9.

vaccinés, en pratiquant aux bras les piqûres. Le 22, l'un de ces enfans fut inoculé de la petite vérole aux jambes; et chacun des jours suivans on en inocula d'autres de la même manière, de sorte que tous l'étaient le 25. Les inoculations furent faites aux jambes. Cinq ne contractèrent point la vaccine, et trois d'entre eux eurent la petite vérole. L'un avait été inoculé le lendemain de la vaccination; le deuxième, le surlendemain; et le troisième, le sixième jour. Des trois autres, deux ne contractèrent ni la vaccine, ni la petite vérole. Le dernier enfin, inoculé le cinquième jour de la vaccination, qui, sur lui, avait réussi, offrit quatre boutons qui, le sixième de l'opération, avaient l'apparence varioleuse, mais qui étaient durs, cornés, ne contenant presque pas de fluide, et dont on inocula la matière à un autre enfant sans aucun effet.¹

Le Comité a tenté d'autres essais à des jours plus ou moins éloignés de celui de la vaccination. Un enfant, soumis le 9 brumaire dernier à cette opération, fut inoculé de la petite vérole le 13 suivant. On observa dès le lendemain

¹ Tableaux du citoyen *Husson*. Procès-Verbaux de thermidor an 9.

de l'élévation aux quatre piqûres; mais le travail était entièrement dissipé le septième; on ne remarqua aucun autre effet de cette tentative.

Deux enfans, inoculés de la petite vérole au cinquième jour de la vaccine, n'ont offert également aucun travail aux piqûres; sur l'un de ces sujets la vaccination avait donné naissance à trois pustules régulières; le second n'avait eu qu'un seul bouton.

Deux autres ayant été inoculés de la petite vérole au sixième jour de la vaccine, qui avait produit deux boutons, on ne remarqua aux piqûres qu'un travail irrégulier et sans effet, qui ne fut suivi d'aucune éruption.

Un enfant de vingt mois, soumis le 18 brumaire dernier à la vaccination, qui fut suivie du développement régulier de quatre boutons, ayant été inoculé de la variole le 25 suivant, (septième jour), on remarqua simplement un travail local, qui était éteint le cinquième de l'insertion de la matière variolique.¹

Dans le mois de fructidor an 10, on inocula la petite vérole par deux piqûres sur chaque

¹ Dans ces quatre essais, l'inoculation variolique a été pratiquée par le citoyen *Mongenot*.

bras, à trois enfans, le huitième jour de la vaccine. Les boutons vaccins étaient tels qu'ils sont ordinairement à cette époque. Ils suivirent leur marche ordinaire, et l'inoculation variolique n'eut aucun effet; on n'observa même aucun indice d'inflammation aux piqûres.¹

Enfin treize sujets, vaccinés le 1^{er} frimaire de cette année, furent soumis à la contre-épreuve le 10 du même mois (neuvième jour de la vaccination) : on leur fit trois piqûres à chaque bras; il n'en résulta qu'une légère irritation locale sans fièvre, ni développement de boutons.²

Nous trouvons dans la correspondance du Comité quelques faits qui se lient aux précédens. Essais analogues dans les départemens.

Le citoyen Boissière, Médecin de l'hôpital de Saint-Hippolyte le Gard, rapporte qu'un enfant ayant été vacciné aux deux bras avec une lancette mal essuyée, qui venait de servir à dix inoculations varioliques, on n'observa jusqu'au huitième jour aucune apparence de réussite. Le neuvième, il survint un mal-aise général avec commencement de travail aux

¹ Tableaux du citoyen *Jadelot*.

² Tableaux du citoyen *Marin*.

piqûres. Le onzième jour, il parut une éruption générale de petite vérole; les piqûres d'un des bras étaient des boutons varioliques bien caractérisés. Le 21, l'autre bras, sur lequel il y avait eu inertie complète, présenta à chaque incision un bouton vaccin, tel qu'il est au septième jour. Le vingt-quatrième, l'aréole était bien formée, et le fluide de ces boutons fut inoculé à d'autres enfans, sur lesquels il développa une vaccine régulière. Trois d'entr'eux furent soumis à la contr'épreuve, par l'inoculation variolique, au bout d'un mois avec un succès complet; aucun travail ne s'est déclaré aux piqûres.¹

La petite vérole ayant été inoculée au neuvième jour de la vaccination à Bruxelles, on observa qu'elle ne fut suivie d'aucun développement.²

Une semblable inoculation faite à Nantes au dixième jour de la vaccine, par les citoyens Mahot et Bodin-Desplantes, les aréoles commençant à pâlir,³ n'eut pas plus de succès; et l'on sait que le Docteur Woodville ayant inoculé la petite vérole à quatre sujets au onzième

¹ Procès-Verbal du 8 pluviôse an 11.

² Procès-Verbal du 24 messidor an 9.

³ Procès-Verbal du 5 floréal an 9.

jour de la vaccine, il n'en était résulté aucun travail.

La cohabitation a présenté des résultats semblables.

L'enfant du citoyen Ch..... était vacciné depuis quelques jours, lorsque son autre fils, qui n'avait pu l'être à la même époque, fut pris de la petite vérole le neuvième ou le dixième de la vaccine du premier, avec lequel il ne cessa de vivre sans la contracter.¹

Un enfant, au dixième jour de la vaccination, fut mis à coucher avec un varioleux sans contracter l'infection. Nous devons ce fait intéressant au citoyen Pellieux, de Beaugency, qui dit s'être assuré que la préservation n'a lieu qu'à cette époque du dixième jour, l'aréole de la vaccine étant formée, et qu'elle est nulle au cinquième.²

Le Comité de Reims a également reconnu que l'effet préservatif n'a lieu qu'après les aréoles; et le Comité d'Amiens dit s'être assuré qu'il ne s'établit que vers le douzième jour.³

¹ Procès-Verbal du 29 fructidor an 10.

² Procès-Verbal du 29 thermidor an 9.

³ Procès-Verbaux de nivose an 9 et 8 pluviôse an 11.

Autres essais
du Comité.

Il réitère l'inoculation de la vaccine à différents jours de son développement.

Mais ces essais avec l'inoculation de la petite vérole n'étant pas aussi faciles à tenter qu'on l'aurait désiré, soit à raison de la répugnance à s'y soumettre, soit à cause des risques de contracter la petite vérole qui étaient encore à craindre, le Comité a fait d'autres expériences qu'il lui a été possible de multiplier et de varier à son gré. On sait que la vaccine, quand elle s'est bien développée, ne se reproduit plus pour l'ordinaire, au moins très-régulièrement sur les mêmes individus. On avait ainsi le moyen, en faisant, à toutes les époques, de secondes vaccinations sur les sujets déjà soumis à ce procédé, en prenant la matière sur eux-mêmes ou sur un autre individu, de s'assurer du jour où s'établit l'effet entier de la vaccine, lequel doit constituer son action préservative. Voici les résultats que nous avons obtenus de ces essais, dont le Comité s'est occupé avec soin.

L'un de nous vaccina, le 9 prairial an 9, un enfant de huit ans; la vaccine ne produisit son effet qu'au bout de quinze jours, et il ne se développa qu'un seul bouton. Dix jours après, une seconde inoculation de vaccine fut pratiquée et ne fut suivie d'aucun travail.¹

¹ Tableaux du citoyen *Salmade*.

Un autre membre du Comité, ayant eu occasion de faire ces essais sur quelques individus, a vu chez un enfant, qui avait eu un seul bouton au bras droit, une deuxième vaccination, pratiquée au dixième jour, rester sans aucun travail. Dans une autre circonstance, il observa une seconde vaccination, faite de même au dixième jour, rester entièrement inerte. Les piqûres de la première s'étaient seules développées au bras gauche. Dans ces deux cas, ce fut avec le vaccin des premiers boutons, pris sur l'enfant même, que furent pratiquées ces secondes vaccinations, qui n'eurent aucun effet, même pour celui qui, n'ayant eu qu'un seul bouton, pouvait être regardé comme ayant le moins éprouvé l'effet de la vaccine. Un troisième enfant, âgé de sept ans, vacciné en germinal an 9, par trois piqûres à chaque bras, offrit, le quatrième jour, du travail à une seule des piqûres du bras gauche. A la demande de la mère, l'enfant fut vacciné de nouveau, le cinquième jour, avec du vaccin pris sur un autre individu. Cette seconde vaccination eut son effet, et se développa avec la première.¹

Le fils de notre collègue le citoyen de Jus-

¹ Tableaux du citoyen *Thouret*.

sieu, vacciné par l'un de nous dans le commencement de l'an 9, n'ayant eu qu'un bouton développé à une seule de ses piqûres, on craignit qu'il ne suffît pas pour le mettre à l'abri de la petite vérole. On jugea qu'une seconde vaccination était nécessaire. Elle fut faite au huitième jour du développement de la première, et resta sans effet.¹

Le Comité doit encore à l'un de ses membres des essais curieux en ce genre. Il avait inoculé à quatre enfans vaccinés la matière de leurs propres boutons, les huitième, neuvième, dixième et treizième jours. Dans les trois premiers, il ne s'était développé qu'un travail de la même nature que celui qui s'observe sur les individus qui ont eu la petite vérole; tout était desséché en quatre ou cinq jours. Dans le dernier, les piqûres se cicatrisèrent promptement.²

Enfin, à l'hospice du Comité, des essais nombreux ont été faits sur cet objet. On croit s'être assuré que l'instant où l'aréole commence à se former, est celui où une seconde vaccination reste inerte. On a pu, jusqu'au sixième jour d'une première, reproduire une seconde vac-

¹ Tableaux du citoyen *Jadelot*.

² Tableaux du citoyen *Mongenot*.

cine. Mais il n'est pas arrivé de la développer sur un même individu avec du vaccin pris dans ses propres boutons.

Notre correspondance nous a offert quelques résultats semblables. Le citoyen Valentin de Nancy a vu de secondes vaccinations réussir aux quatrième, cinquième et septième jours d'une première. Il dit avoir observé une marche plus rapide dans ces secondes piqures, qui avaient été faites avec la matière prise sur les boutons mêmes de ces individus. A Dunkerque, le citoyen S... rapporte avoir vu une seconde vaccination faite au neuvième jour, avec la matière prise des boutons du même sujet, rester nulle.¹

Faits semblables dans les départemens.

Ces derniers faits sont entièrement d'accord avec ceux que nous ont présentés les contre-épreuves par l'inoculation variolique. Ils prouvent que l'effet de préservation dans la vaccine, soit contre la petite vérole, soit contre le développement d'une nouvelle vaccination, s'établit à l'époque où le travail a acquis son plus haut degré d'activité marqué par la présence des aréoles et la tendance à la dessiccation. Ils font voir en même temps la possibilité qu'avant ce terme, la petite vérole contractée puisse se manifester

¹ Procès-Verbaux de germinal an 9.

dans les individus soumis à la vaccine, avec laquelle elle parcourt alors sa marche sans qu'elles se confondent.

Mais, si la vaccine, commençant ainsi à se développer, ne peut arrêter les progrès d'une infection variolique contractée antérieurement, on peut demander si elle n'a pas au moins la puissance de la modifier et de l'adoucir dans son développement, de manière à la rendre plus bénigne qu'elle n'eût été sans ce secours.

Nous avons eu trop peu d'occasions d'observer cette coïncidence des deux affections, pour prononcer sur cette question. Dans le petit nombre de cas où elle s'est présentée, nous n'avons vu la petite vérole aucunement fâcheuse. Mais, parmi les Médecins qui nous ont communiqué leurs travaux, plusieurs ont cru reconnaître que cet effet de la vaccine avait lieu, et qu'il était d'autant plus marqué, que la petite vérole se déclarant à une époque plus avancée de la vaccine, cette dernière pouvait avoir sur elle une plus grande influence.

Déjà le citoyen Odier avait adopté cette opinion dans son mémoire publié en l'an 9 par le Préfet du Léman. Il pensait que, dans les cas où le développement de la petite vérole pré-

cède celui de la vaccine, la maladie se manifeste exactement telle qu'elle aurait été si le sujet n'avait point été vacciné ; qu'ainsi, elle est discrète ou confluyente, pétéchiale, mortelle même, suivant la disposition de l'enfant, à laquelle l'inoculation subséquente de la vaccine n'apporte aucun changement. Le citoyen Odier rapporte avoir vu quatre cas de ce genre, dans lesquels la petite vérole s'étant déclarée au quatrième ou cinquième jour de l'inoculation de la vaccine, deux des enfans périrent, et les deux autres guérirent sans qu'on pût appercevoir aucune différence entre leur petite vérole et la petite vérole ordinaire. Au contraire, lorsque le développement de la vaccine précède cette dernière, il pense qu'elle la modifie, qu'elle la rend toujours très-bénigne, et entièrement semblable à la petite vérole inoculée. Il dit avoir eu sept à huit exemples de cette espèce, dans lesquels les boutons n'étant survenus qu'après la formation des aréoles, la maladie fut aussi heureuse qu'elle l'est dans les cas ordinaires d'inoculation de petite vérole.¹

Quelques observations, qui nous ont été communiquées, semblent appuyer ce senti-

¹ Pages 22, 25, etc. Mémoire du citoyen *Odier*.

ment. Le citoyen Fournier fils , Médecin à Gisors, ayant eu occasion de voir , sur sept sujets, la petite vérole paraître pendant la vaccine, il dit avoir remarqué que plus la petite vérole paraissait à une époque éloignée de celle de la vaccination, plus elle était bénigne. Il ajoute que les individus, sur lesquels elle s'était déclarée le dixième jour de la vaccine, n'en avaient point paru incommodés.¹

Le citoyen Schweighaueser, de Strasbourg, ayant vu également cette affection survenir à la vaccine, et dans deux occasions le douzième jour, pense que cette dernière n'ajoute jamais aucun degré d'intensité à la petite vérole, et qu'elle en favorise plutôt l'éruption; il reconnaît d'ailleurs qu'elle la prévient sûrement, lorsque la vaccination a précédé de plusieurs jours.²

3^e Innocuité de la vaccine contestée.

C'est cette action préservative que l'on devait plus particulièrement s'attendre à voir contester à l'inoculation de la vaccine; car, d'ailleurs, cette pratique a une telle innocuité, elle est, à tel point, exempte d'accidens, qu'on ne pouvait guère chercher, sous ce rapport, des reproches un peu réels à lui faire; aussi a-t-on

¹ Procès-Verbal du 19 frimaire an 11.

² Procès-Verbal du 50 frimaire an 11.

vu les premiers doutes, les premières attaques s'attacher à la préservation. Mais, des contre-épreuves nombreuses étant venues à l'appuyer, des épidémies graves et meurtrières de petite vérole respectant les seuls sujets vaccinés, l'ayant confirmée, toute matière à objection contre la bénignité de la vaccine a disparu; et il n'est pas hors de propos de remarquer ici que c'est alors que les reproches contre cette pratique ont changé d'objet, et que l'on a répandu des doutes sur le peu de dangers de sa marche et de ses suites.

Mais, à cet égard encore, nous n'avons rien observé dans les objections proposées contre la vaccine, qui pût mériter quelque confiance.

On a cité des exemples de suites fâcheuses, d'accidens graves, qu'on a cru devoir imputer à la nouvelle méthode. Pour les rendre concluans, on devait ou les montrer survenans en si grand nombre à la vaccine, que l'on ne pût les méconnaître pour en être une conséquence nécessaire, ou faire appercevoir entr'eux et cette pratique une liaison naturelle et évidente. Le plus simple raisonnement, en effet, apprenait que différentes affections pouvant se compliquer avec elle, ou les sujets que l'on y soumettait pou-

vant être atteints déjà de quelques germes d'indispositions plus ou moins prompts à se développer, il devait souvent survenir, pendant son cours, des accidens qui en seraient entièrement indépendans.

Telle a été aussi la principale source de l'erreur où l'on est tombé.

Réponses aux
faits qui ont été
allégués.

Si l'on examine ces faits dans leur ensemble, on les voit d'abord en si petite proportion, comparés aux milliers d'expériences répétées sur la vaccine, que l'on a lieu d'être étonné de leur rareté. A cet égard, on peut dire qu'ils ont été si peu fréquens, que, pour en réunir même un petit nombre, on a été forcé d'en annoncer d'entièrement faux, qui étaient évidemment supposés ou recueillis sur des bruits sans aucun fondement.

Enfans cités,
comme ayant eu
des accidens gra-
ves, qui n'ont
cependant
éprouvé aucun
dérangement
dans leur santé.

Ainsi, on annonçait la fille du citoyen Poultier (rue du faubourg Saint-Honoré, n^o 20) comme étant, *depuis la vaccine, en une langueur extrême*; et le père démentait ce fait dans les journaux (la Clef du Cabinet, 25 vendémiaire), en nous certifiant en même temps que *sa fille jouissait de la meilleure santé.*¹

¹ Procès-Verbal du 29 vendémiaire an 10.

On citait un enfant de madame Leroy, vacciné, hôtel de Mayence (rue Saint-Honoré, en face de l'hôtel de Noailles), comme ayant eu *une suite de maladies extraordinaires, une foule d'accidens pendant quatre mois*, etc.; et les parens nous attestaient que *l'éruption s'étant faite sans le moindre danger, l'enfant n'avait point été indisposé pendant la période de l'opération depuis cette époque.*¹

On publiait que dans la rue Cérutty, n° 5, la petite fille des maîtres de la maison, âgée de quatre ans, avait eu, après la vaccination, divers accidens. Le Comité recueillit des renseignemens auprès des parens, et apprit qu'*aucun de leurs enfans, ni ceux de la maison, vaccinés à la même époque au nombre de six, n'avaient cessé d'être bien portans.*²

On annonçait un dérangement, également survenu, dans la santé d'un enfant du citoyen Copola, demeurant à Saint-Prix. *Mais, loin d'avoir éprouvé aucun effet désavantageux de la vaccination*, le Méde-

¹ Procès-Verbal du 29 vendémiaire an 10.

² Ibid.

cin, le citoyen Bianchi, attestait qu'il avait vu, au contraire, *sa gaieté et ses forces sensiblement augmentées à la suite de l'inoculation, et qu'il avait toujours été en parfaite santé.*¹

Individus cités,
sur lesquels la
vaccine n'avait
eu aucun effet;
ou s'était déve-
loppée fausse.

On citait, d'ailleurs, comme ayant été mal affectés de la vaccine, des sujets sur lesquels son inoculation avait été absolument nulle ou s'était développée fausse. Tel fut l'enfant confié au citoyen Vinette, mentionné page 195, dont tous les accidens, comme nous le dirons bientôt, n'étaient que ceux de la gale, et qu'on s'assura n'avoir éprouvé aucun travail aux piqûres, faites pour l'inoculer de la vaccine.

Tel fut aussi le précepteur des enfans M... dont il sera question bientôt, et qui n'eut qu'une fausse vaccine.

Accidens cités,
indépendans de
la vaccine.

Si, en retranchant ces faits du nombre des exemples qui ont été cités, on examine ceux qui restent, on verra que, non seulement ces accidens n'offrent avec la vaccine aucune liaison qui les présente comme occasionnés par elle, mais qu'au contraire ils reconnaissent pour cause des affections entièrement indépendantes, et existantes par elles-

¹ Procès-Verbal du 29 vendémiaire an 10.

mêmes. Ainsi, l'inoculation de la vaccine ayant été souvent pratiquée sur des enfans du premier âge, elle a dû se rencontrer avec le travail de la dentition souvent orageuse, et quelquefois mortelle. On a abusé de cette circonstance pour citer comme morts d'accidens particuliers à la vaccine, des enfans qui avaient succombé à ce fléau si fréquent et si grave de l'enfance. Tels sont les faits suivans.

Une petite fille de madame Ch..., rue du Gros Chenet, n^o 12, était annoncée comme ayant, depuis l'époque de la vaccination, constamment déperî, et enfin ayant succombé. En prenant des informations sur ce fait, on s'est assuré, auprès du citoyen Asselin, Médecin de la famille, que *l'enfant, vaccinée au mois de pluviose an 9, n'avait eu, depuis cette époque jusqu'au moment où elle fut prise de sa maladie, aucun accident; qu'elle n'avait éprouvé aucune apparence de déperissement*, et qu'elle avait été enlevée au milieu de fructidor, âgée de seize mois, par le travail de la pousse des dents canines. Les parens étaient si éloignés d'attribuer cette perte à la vaccine, qu'un an après ils y soumirent un autre de leurs enfans.¹

Dentition.

¹ Procès-Verbal du 29 vendémiaire an 10.

Un enfant de madame H . . . , rue Poissonnière, était cité comme ayant succombé à une gourme rentrée, et qui paraissait avoir porté un état de débilité dans le principe même de la vie, dans le cerveau. Pour prouver que la vaccination n'était pour rien dans cette circonstance, il suffit de connaître les faits suivans attestés par le citoyen Foubert, Médecin de la famille, savoir : que l'enfant avoit été vacciné avec succès, au commencement de l'été de l'an 9, c'est-à-dire plus d'un an auparavant; que, sans être d'une très-forte santé, il s'était assez bien porté jusqu'au mois de thermidor; que, peu de temps après, lors de la dentition, il fut saisi d'un dévoiement opiniâtre, dont il fut victime, et qu'on dit être la suite d'un traitement inconsidérément administré pour faire disparaître l'éruption gourmeuse qu'il avait à la tête, éruption qu'on rencontre si fréquemment sur les enfans de cet âge. On savoit d'ailleurs que le père était d'une très-faible santé, sujet à une fluxion presque habituelle sur les yeux, avec gonflement des pieds; et que la mère, encore plus délicate, avait été sur le point de succomber, peu d'années auparavant, à une longue affection de poitrine.¹

¹ Procès-Verbal du 29 vendémiaire an 10.

On citait de même, comme mort de la vaccine, un enfant du citoyen A . . . , peintre au Louvre. Des renseignemens certains avaient appris que cet enfant, vacciné à neuf mois, périt quatre mois après, des accidens ordinaires de la dentition.¹

Enfin, on annonçait comme étant tombé en une langueur véritablement inquiétante, depuis six mois qu'il avait été vacciné, un enfant de madame D . . . , rue de l'Université, en face de celle de Poitiers; en allant aux informations, nous prîmes auprès du citoyen Genouville, Chirurgien qui lui avait donné des soins, des renseignemens qui démentaient ce fait. L'enfant vacciné le 2 germinal n'avait éprouvé, pendant le travail de la vaccine, ni depuis, aucun accident que l'on pût raisonnablement attribuer à cette opération. Il s'était au contraire si bien porté, que le conseil fut donné à la mère de le sevrer. Après le sevrage, l'éruption des dents canines s'annonça par la fièvre et les accidens ordinaires, que quelques antispasmodiques parvinrent à calmer. Observons que c'était plus de six mois après la vac-

¹ Procès-Verbaux des 15, 19, 25 pluviôse et 5 ventose an 9.

ination, que l'on parlait de cette langueur inquiétante de l'enfant, lors même qu'en ce moment il reprenait tous les jours de l'embonpoint et sa gaieté ordinaire, la crise de la dentition étant terminée.¹

Si ce travail de la nature, trop fréquemment funeste ou nuisible aux enfans, ne nous a offert que ce petit nombre de complications fâcheuses pendant la vaccination, trouvera-t-on étonnant que quelques autres maladies, dont les unes même étaient dominantes ou épidémiques, nous en aient présenté trois ou quatre exemples sur des milliers d'individus soumis à la nouvelle méthode? Ce n'est pas en effet au-dessus de ce nombre que se trouvent ceux que l'on a observés, et sur lesquels le Comité s'est empressé de se procurer les témoignages des Médecins estimables et instruits qui avaient suivi les malades.

Fièvre rémittente.

Ainsi, après avoir pris des renseignemens sur l'enfant du citoyen G..., rue Thévenot, près du C. Lafisse, celui-ci, dans une lettre adressée au Comité, a déclaré qu'il avait succombé à une *fièvre* évidemment *rémittente*, qui n'appartenait point à la vaccine, et qu'on ne pou-

¹ Procès-Verbal du 29 vendémiaire an 10.

vait en rien conclure contre ce genre d'ino-
culation. ¹

Le citoyen Moore, qui avait suivi l'enfant Croup.
du citoyen L . . . , rue Sainte Appolline, nous a
certifié également dans une lettre signée de
lui, qu'il l'avait traité d'une angine suffocante
ou croup), survenue pendant la vaccina-
tion. ²

Le citoyen Duchanoy, dans une lettre
adressée aussi au Comité, nous attestait que
le troisième enfant du citoyen E . . . , agent de
change, avait été enlevé par une maladie qui
n'avait rien de commun avec la vaccination
pratiquée six mois auparavant. Le citoyen
Beauchêne, ayant suivi dans sa maladie le
précepteur des enfans M . . . , nous annonçait
qu'il avait succombé à une angine gangréneuse Angine gan-
gréneuse.
survenue deux mois après la vaccination, la-
quelle, comme nous l'avons déjà dit, ne lui
avait donné qu'une fausse vaccine. Il nous
apprenait en même temps que cette fièvre
était alors épidémique dans le quartier; et, à

¹ Procès-Verbaux des 5, 19, 25 ventose, 5,
10 et 25 germinal an 9.

² Procès-Verbaux des 5, 10 germinal et 5 flo-
réal an 9.

cette époque, l'un de nous (le citoyen Salmade) voyait, dans une rue voisine, un enfant attaqué, au quatrième jour de la vaccination, de la même fièvre angineuse.¹

Si nous observons que ces affections étaient alors plus ou moins répandues par l'effet de la constitution de la saison, n'aura-t-on pas lieu d'être étonné qu'elles ne se soient pas montrées plus souvent sur les sujets vaccinés, et regardera-t-on ce petit nombre d'exemples comme une objection qui ait quelque fondement ?

Rougeole.

Ajoutons, pour renforcer cette observation, que l'enfant de Madame Enjubault, que l'on annonçait comme *tombée en une langueur et en une foule d'accidens, qui n'appartenaient à aucune maladie connue*, souffrait des suites d'une rougeole, à laquelle avait succédé une fièvre nerveuse et putride. A ce fait certifié par la mère elle-même, elle ajoutait que l'enfant, alors âgée de trois ans et demi, n'avait jamais eu, depuis sa naissance, que des intervalles de bonne santé; qu'elle en avait eu même un plus long, depuis sa vaccination, au commencement de germi-

¹ Procès-Verbal du 24 brumaire an 10.

nal, lequel avait duré jusques vers la fin de prairial, époque à laquelle la rougeole était survenue; que l'enfant était soumise au traitement ordinaire et connu pour les suites de cette maladie, et que son frère et sa sœur, vaccinés comme elle, jouissaient de la meilleure santé.¹

Si nous poursuivons cet examen des accidens attribués à la vaccine, nous verrons plus évidemment encore avec quelle légèreté au moins on s'est permis ces allégations. Allégations plus
hasardées.

On publie qu'un enfant vacciné depuis peu de temps (l'élève confié aux soins de madame Vinette) est attaqué d'une *éruption terrible*, dont *il n'y a pas d'exemple*. En se présentant pour vérifier le fait, on trouve que cette éruption est la gale, dont la Bonne, Enfant cité,
ayant la gale. qui soignait l'enfant, était aussi infectée, et que reconnaissent plusieurs médecins qui vont le visiter.²

Mademoiselle la M, jouissant d'une bonne santé, est sujette aux petits accidens dépendans d'une complexion nerveuse, quoique

¹ Procès-Verbal du 29 vendémiaire an 10.

² Procès-Verbaux des 15 germinal, 5 et 8 floréal an 9.

forte. On met ces légères incommodités sur le compte de la vaccine, qui lui a été inoculée. ¹

Un enfant, né avant terme, et très-chétif, est soumis au quarantième jour de sa naissance à la vaccination. Il périt le sixième jour de la vaccine, à laquelle on reproche de ne l'avoir pas rendu assez robuste pour vivre. ²

Enfant cité
comme mort de
la vaccine, et se
portant bien.

Un enfant du citoyen Barbier, négociant, rue des Bourdonnais, à la Barbe d'Or, est annoncé comme étant mort après avoir été vacciné; on s'informe du fait auprès du père, qui déclare que l'enfant se porte bien. ³

Enfant mort
pendant l'inoculation
de la petite vérole. Cet
accident mis sur
le compte de la
vaccine.

On cite deux nouvelles victimes de la vaccination (les deux filles du citoyen Sellier, limonadier, au coin de la rue de Chabanaïs). En allant aux informations, on apprend que ces deux enfans ont été soumises à l'inoculation de la petite vérole, chez le citoyen G...; que l'aînée y est morte le onzième jour de l'insertion; que la plus jeune a encore vécu quatre mois depuis, toujours malade; qu'enfin elle a été prise de la rougeole dont elle est morte.

¹ Procès-Verbal du 29 vendémiaire an 10.

² Procès-Verbaux de germinal an 9.

³ Procès-Verbal du 29 vendémiaire an 10.

Dans son certificat remis au Comité, le père exprime ses regrets de n'avoir pas fait vacciner ses enfans, que sans doute, dit-il, il n'aurait pas perdues.¹

Un enfant, vacciné en prairial, et dont la vaccine suit régulièrement ses périodes, est atteint d'une fluxion très-considérable sur un œil, avec une inflammation si violente, que la cornée transparente en est ulcérée en plusieurs points. Cet accident, qui dure jusqu'au huitième jour, est imputé à la vaccine. On examine l'œil; on y trouve un corps étranger placé entre le globe et les paupières; on procède à l'extraction, c'était un grain d'avoine : ce fait nous a été transmis par le citoyen Valentin, Médecin à Montmédy.²

Affection de l'œil dépendant d'un corps étranger, attribuée à la vaccine.

Enfin, un enfant est soumis à la vaccination. Le soir, il se noie..... On ne croira pas sans doute que nous rappelions ici sérieusement cette circonstance. Mais lorsqu'en public, dans un cours, on cite une jeune personne affectée d'une manière étrange par la vaccine, et mugissant, dans les redoublemens de sa fièvre, comme font les vaches, est-on mal

Bruits encore plus absurdes.

¹ Procès-Verbal du 5 pluviöse an 9.

² Procès-Verbal du 9 vendémiaire an 10.

fondé à présumer que le fait dont il est question eût pu être cité également, si l'on en eût eu connaissance ?

Observations
utiles recueillies.

Mais quittons ces discussions affligeantes pour quiconque fait profession de quelque respect pour le public, de quelque attachement pour la vérité.

Coïncidence de
la vaccine avec
d'autres mala-
dies.

La rougeole,
la scarlatine.

Des faits utiles se sont montrés dans ces cas de complication de maladies avec la vaccine ; nous avons dû les rassembler. Dans plusieurs circonstances , la rougeole s'est déclarée pendant le cours de cette inoculation. L'un de nous (le citoyen Husson) l'a vue survenir au treizième jour de la vaccination. En prairial an 9 , un autre de nos collègues (le citoyen Delaroche) nous annonçait avoir vu, sur deux enfans jumeaux, une éruption scarlatine, paraître le dixième jour de la vaccine, accompagnée de fièvre. Nous l'avons observée, dans une autre circonstance, survenir à un enfant le lendemain de la vaccination, mais la vaccine n'eut aucun développement. ¹

Le Comité de Reims nous a transmis un exemple semblable de la rougeole dans les

¹ Procès-Verbaux des 15 brumaire, 8 ventose, 8 prairial an 9.

premières périodes d'une vaccine, dont elle n'avait paru en rien altérer le développement. Le sujet de cette observation était une petite fille âgée de trois ans; vaccinée le 7 frimaire, elle eut le, 11 quatrième jour, le visage très coloré, les yeux enflammés et un peu de fièvre; une éruption de rougeole suivit; ces symptômes durèrent le 12. Le 13, la rougeur de l'éruption diminua, la fièvre cessa; on remarqua que les boutons de vaccine, malgré ces accidens, s'étaient mieux développés que chez les autres enfans vaccinés le même jour. Ils étaient le 13 de la largeur d'une forte lentille; les suites de la vaccination furent très-heureuses.

A Pézenas, le citoyen Haguenot a recueilli un fait du même genre. L'enfant, âgé de sept ans, avait été vacciné le 19 ventose an 9. Le 23, les piqûres offrirent quelque rougeur; le 24, elles prirent une forme vésiculaire; le 25 et le 26, les pustules furent plus apparentes. Dans la nuit du 26, il y eut chaleur sensible à la peau. Le 27, les boutons étaient bien développés, avec efflorescence; le 28, il y eut fièvre et vomissement, et dans la nuit la rougeole parut avec abondance. Le 30, les pustules étaient les mêmes, sans grande aréole. L'éruption continua les 1^{er} et 2 germinal, puis disparut le 6.

Depuis cette époque, nous avons observé la même complication; mais la rougeole avait suspendu la marche de la vaccine, qui, bientôt après, reprit son cours ordinaire.

Enfin, à Rennes, le citoyen Aussant a vu de même le travail de la vaccine, arrêtant son cours pendant une fièvre scarlatine, et le reprenant ensuite.¹

Coincidence de
la vaccine avec
la dentition.

Dans ces différens cas, les deux fièvres éruptives ont été plus ou moins graves ou bénignes, comme il arrive dans leur cours ordinaire, sans qu'on ait remarqué qu'elles eussent reçu rien de nuisible de la présence de la vaccine. Nous avons observé la même chose relativement à la dentition, qui étant, comme les éruptions, du nombre des maladies plus communes chez les enfans, ont dû plus souvent se présenter à nous. Ainsi, nous avons vu cette affection devenir quelquefois orageuse sur des enfans vaccinés. Tels ont été l'enfant du citoyen Sabatier, et l'un de ceux inoculés par le citoyen Salmade : mais dans un bien plus grand nombre de cas aussi, ou plutôt, pour l'ordinaire, elle s'est passée de la manière la plus calme pendant

¹ Procès-Verbaux des 29 nivose, 25 germinal an 9, 24 brumaire an 10.

la vaccination. Ainsi, l'un de nous (le citoyen Doussin-Dubreuil) ayant vacciné mademoiselle P....., les seuls accidens qui se manifestèrent furent de légers vomissemens, de la fièvre pendant cinq à six heures avec altération, et de l'agitation dans le sommeil, laquelle dura jusqu'au dixième jour. On observa que l'enfant avait fait ses dents pendant ce développement de la vaccine.

Un autre de nos collègues, le citoyen Pinel, ayant vacciné Félix F....., parent du ministre de l'intérieur, âgé de trois mois, on observa, le dixième jour, que l'enfant souffrait des gencives. Le treizième jour, les pustules se séchaient, l'aréole avait presque disparu, on commença à voir une dent molaire supérieure, qui sortit tout-à-fait les jours suivans, et l'enfant continua à se bien porter.¹

Le citoyen Bonafos, Médecin à Lardy, a vu également la sortie des dents n'être accompagnée, pendant la vaccination, que de quelques accidens, qu'il parvint aisément à calmer avec les antispasmodiques.

Le citoyen Lemerchier, dans ses nombreux

¹ Tableaux du Comité, et procès-verbaux de brumaire et frimaire an 9.

essais, à Péronne, annonçait aussi s'être assuré qu'elle ne contrarie pas le travail des dents; un enfant qu'il cite en avait fait sept pendant sa vaccination, sans aucun accident.

Enfin, le citoyen Aussant assure n'avoir observé aucune influence de la vaccine sur la dentition, ni aucune de la dentition sur la vaccine.

Nulle influence, en général, de la vaccine sur ces maladies, ni de celles-ci sur la vaccine.

Mais, si elle n'a jamais paru aggraver des maladies qui survenaient à son inoculation, on peut dire aussi qu'on ne l'a point vue augmenter des indispositions déjà existantes sur les sujets qui y étaient soumis, ni recevoir de celles-ci aucune apparence de dérangement.

Le citoyen Suë, Chirurgien à Orléans, nous mande avoir vacciné avec succès deux enfans, dans lesquels on remarquait cependant une disposition prochaine à la dissolution du sang.

Le citoyen Tresveau a observé la vaccine régulière et bénigne sur un sujet poitrinaire, et le citoyen Cadot, Chirurgien à Paris, sur une femme cancéreuse.

Le citoyen Dumay, Chirurgien à Fontenay-le-Peuple, a vu une fièvre putride qui n'avait point altéré la marche franche et régulière de la vaccine.

A Marseille, le citoyen Ducros ayant vac-

ciné cent soixante sujets affectés, pour la plupart, d'un catarrhe épidémique qui régnait alors, dit n'avoir observé qu'une marche régulière et calme de la vaccine sur ces individus.

Enfin, le citoyen Saint-Horent, Médecin à Châteauroux, nous a écrit que, depuis près de deux ans, il avait vacciné plus de cent cinquante enfans, de tout âge, de tout sexe, faibles et bien portans, quelques-uns issus de parens peu sains, sans qu'il en fût résulté le plus léger inconvénient. Il ajoutait que plusieurs avaient été exposés à la contagion variolique, et qu'aucun n'en avait ressenti la maligne influence.¹

A ces exemples d'accidens graves imputés sans fondement à la vaccine, n'en aurait-on pas d'ailleurs à opposer un grand nombre d'autres, où on lui attribue d'avoir fait disparaître différentes affections morbifiques, et d'avoir amélioré dans des sujets faibles et valétudinaires l'état de leur santé. Il n'est presque aucuns des hommes de l'art, qui nous ont transmis leurs observations, qui ne rapportent des faits de ce genre.

Effets avantageux de la vaccine, observés.

Le citoyen Moulinier, Médecin à Bellac,

¹ Procès-Verbaux de germinal, 28 prairial, 19 messidor an 9, et 29 prairial an 10.

dit avoir vu un malade dartreux, un autre attaqué d'une fièvre intermittente, guérir par la vaccine.

Le citoyen Rigal, à Gaillac, assure n'avoir obtenu que des résultats constamment heureux de cette méthode, quoique plusieurs des individus qu'il y avait soumis eussent éprouvé des indispositions antérieures. Il ajoute avoir vu la vaccine procurer une amélioration sensible dans la santé de beaucoup de sujets ; il dit même avoir observé une éruption dartreuse, une ophtalmie, une bouffissure générale, disparaître à sa suite.

Le citoyen Pinet, officier de santé à Thiviers, département de la Dordogne, nous mandait qu'un enfant cacochyme, ayant quelques embarras dans les viscères abdominaux, avait éprouvé un bien-être notable par la vaccine.

Suivant le citoyen Valentin, des dartres et une croûte laiteuse avaient aussi disparu sur trois enfans pendant la vaccination.

Enfin, le citoyen Bouriat assure avoir vu des heureux effets de la vaccine dans une épidémie dyssentérique à Tours.¹

¹ Procès-Verbaux de germinal, 29 messidor an 9, 9 nivose, 19 prairial, 10 messidor an 10 ; 14 nivose an 11.

Nous sommes loin sans doute d'adopter sans ^{Juste appré-}
examen ces observations, auxquelles a pu se ^{ciation de ces}
mêler le même esprit d'exagération, ou la ^{effets.}
même erreur qui ont dicté les reproches d'acci-
dens graves, faits à la vaccine. En comparant
tous les faits que nous avons observés, il nous
a paru qu'en tenant un juste milieu entre ces
deux opinions, c'était les apprécier à leur juste
valeur. Dans le très-grand nombre des cas,
la vaccine ne paraît en général exciter aucune
action bien sensible, et se passe plutôt de
la manière la plus modérée et la plus calme.
Dans les circonstances où elle est accompa-
gnée de mouvement fébrile, d'action géné-
rale, on voit qu'elle peut avoir, comme toutes
les irritations, des effets salutaires qui modi-
fient l'état du corps, effets que l'on a reconnus
dans l'inoculation de la petite vérole, et qui
appartiennent essentiellement à cette exci-
tation particulière, que l'on nomme *fièvre*.
Ainsi, des dépurations plus ou moins par-
tielles ou momentanées, des efforts critiques
plus ou moins avantageux peuvent être
opérés par la vaccine, sans que rien de
nuisible puisse en résulter; mais ce mouve-
ment est trop peu sensible pour l'ordinaire,
et nous n'avons vu aussi, en aucun cas, des

améliorations bien notables dans la santé qui dussent lui être attribuées. Si, dans ce genre, quelque bien un peu considérable a été observé, nous devons dire que c'est au moins dans des circonstances assez rares, dans celles, par exemple, où le travail qui l'accompagne se marque par plus d'intensité. Pour l'ordinaire, elle n'a bien évidemment que les effets d'une fièvre très-bénigne, ou plutôt de ces mouvemens fébriles accidentels et passagers, que l'on remarque si souvent; d'où il résulte qu'en général l'assistance d'un médecin est peu nécessaire pour suivre cette pratique sur les individus qui s'y sont soumis.

Mêmes résultats
observés dans
les départemens.

Ce que nous disons ici de l'utilité de la vaccine, pour guérir quelques indispositions lorsque le travail auquel elle donne lieu acquiert une activité plus remarquable, peut être confirmé par quelques faits qui sont venus à notre connaissance.

Le citoyen Navieels rapporte avoir vu un enfant de dix-huit mois couvert de dartres, et qui fut vacciné. Il se manifesta seize boutons de vaccine; l'inflammation fut vive, et la dartre guérie.

Le citoyen Pascal, Chirurgien, à Briecomte-Robert, qui nous a transmis ses ob-

servations, a vu un dévoiement qui durait depuis la naissance, dissipé chez un enfant par le seul mouvement vaccinal, qui, à la vérité, fut très-marqué. Il cite un pareil exemple de guérison pour une ophtalmie.

Le citoyen Loche, Médecin à Levignac, nous a communiqué un fait encore plus frappant. Un enfant de cinq ans, ayant la fièvre quarte depuis quatre mois, de l'engorgement aux extrémités inférieures, le ventre tendu, la figure bouffie, de l'inappétence et une atonie générale, recouvra la santé après la vaccine, dont le développement fut régulier, et les aréoles très-considérables.

Le citoyen Aussant, que nous avons cité, nous a communiqué l'exemple d'un enfant de neuf ans, guéri d'une gourme après trois jours d'une forte fièvre vaccinale, et il ajoutait avoir vu également des dartres dissipées par ce moyen.

Enfin, le citoyen Dax, Médecin à Sommières, dit avoir observé que quand, au lieu de se terminer par une croûte, les boutons de vaccine ont suppuré pendant plus ou moins de temps, la santé des sujets en a éprouvé un bien-être sensible.¹

¹ Procès-Verbaux des 14 nivose et 8 pluviôse an 11.

L'effet avantageux que le travail de la vaccine produit d'une manière générale, lorsqu'il a acquis une plus grande intensité, peut être opéré aussi par le travail qui n'est qu'ordinaire, mais sur des affections qui ont pour siège le lieu même de l'inoculation. L'un de nous (le citoyen Leroux), a publié l'observation d'une tumeur scrophuleuse dissipée par l'inflammation de la vaccine, qui avait été inoculée à sa surface. A ce sujet, nous devons rappeler que des expériences de ce genre ayant été faites par le Comité, à l'hôpital Saint-Louis, en inoculant la vaccine sur des surfaces teigneuses et dartreuses, on avait vu le siège des inoculations guéri, à la chute de la croûte vaccinale. Dans ces essais, des tumeurs scrophuleuses aux avant-bras et au front ont été aussi vaccinées, et le résultat a été, non la disparition entière, mais une diminution très-sensible des tumeurs, sur chacune desquelles on avait pratiqué six ou sept piqûres, dont les croûtes s'étaient confondues.¹

Exemples de la
marche de la
vaccine suspen-
due, par l'in-
tercurrence
d'autres mala-
dies.

Dans quelques-uns des cas de complication de la vaccine avec d'autres affections que nous avons cités, on l'a vue interrompre sa marche

¹ Procès-Verbal du 10 messidor an 10.

pour la reprendre après la disparition de la fièvre qui était venue l'accompagner, ou bien les deux affections ont marché ensemble. C'est un sujet d'observation digne d'être proposé, de rechercher quelles sont les circonstances dans lesquelles cette interruption de la marche de la vaccine s'opère. En serait-il ici de même que de la marche de cette affection et de la petite vérole combinées ensemble? Est-ce dans les cas seulement où la vaccine étant récente, son influence est plus faible, que les fièvres de complication, qui prennent le dessus, enchaînent son développement, qui ne commence ensuite que lorsque leur action à son tour étant diminuée, celle de la vaccine acquiert un ascendant assuré? Cette recherche mérite quelque attention. En général, on n'a point encore étudié, avec un soin suffisant, ce phénomène de l'économie animale, d'après lequel certaines maladies sont maîtrisées par d'autres, auxquelles elles sont forcées de céder. On ne connaît point quelle est, sous ce rapport, la dépendance respective des différentes affections morbifiques, ni quelles sont celles qui ont cette énergie supérieure et prédominante. Ainsi plusieurs maladies cèdent le pas à la variole, qui ne paraît le céder à aucune.

Phénomène de l'économie animale digne d'être observé.

Relativement à la vaccine, on l'a vue, lorsque d'autres affections venaient la compliquer, marcher avec elles, ou être modifiée par leur présence. Le citoyen Carré a observé un cas où l'apparition de la fièvre scarlatine, le cinquième jour de la vaccination, avait empêché le développement de la vaccine qui avait commencé à paraître le troisième.

Le citoyen Billardet fils, Médecin à Beaune, a observé au contraire cette même fièvre se manifester le premier jour de la vaccination, et ne pas s'opposer aux progrès subséquens de la vaccine.

Le citoyen Valentin, de Montmédy, nous mandait, au mois de nivose dernier, que, dans une circonstance, la rougeole n'avait pas empêché le travail de la vaccination.

Le citoyen Dax, à Sommières, avait vu une épidémie de fièvre scarlatine épargner, sans exception, tous les individus qu'il avait vaccinés.

Enfin, le citoyen Martet fils, Chirurgien à Pontivy, ayant vacciné dans cette commune plus de cent cinquante individus, dit avoir observé que toutes les fois qu'une maladie survenait avant le jour fixé pour le premier travail de la vaccine, elle était lente dans sa marche, et ne reprenait d'activité qu'après la cessation des phénomènes morbifiques. Il croyait en

outre avoir remarqué que les maladies vermineuses avaient presque toujours contrarié les progrès de la vaccination.¹

Mais si, pour terminer ce que nous avons à dire de ces accidens fâcheux que l'on a imputés à tort à la vaccine, il était encore besoin de nouvelles preuves, nous les trouverions dans un grand nombre de circonstances que nous avons aussi cru devoir recueillir, et qui, plus que tous les raisonnemens convaincront la multitude. Divers motifs, divers incidens ayant quelquefois fait différer de quelques jours de vacciner des individus qui devaient l'être, on a vu survenir des maladies que l'on aurait pu attribuer à la vaccine, si l'inoculation avait eu lieu. Le citoyen Bousquet avait retenu, à l'hospice du Comité, une place pour une jeune fille qui devait être vaccinée; le lendemain, elle est prise d'une fièvre continue, et la vaccination n'a pas lieu. Un enfant du citoyen Dubois, professeur à l'école de médecine, âgé de cinq semaines, est prêt à être vacciné. Les dispositions sont faites pour le lendemain; et, dès le jour même, il est atta-

Réponse péremptoire relative aux accidens imputés à la vaccine.

Maladies survenues à des individus, pour lesquelles on avait différé la vaccination.

¹ Procès-Verbaux des 10, 29 messidor an 9 ;
2 brumaire et 14 nivose an 11.

qué d'une fièvre très-grave. Enfin, le citoyen Sue, Chirurgien à Orléans, après avoir rendu compte au Comité de nombreux essais faits dans cette ville, de la pratique de l'inoculation, ajoute qu'il a été assez heureux pour refuser de vacciner deux enfans, dont un prit bientôt après une petite vérole à laquelle il succomba, et l'autre périt d'une attaque de convulsions.¹

Second ordre
d'objections.

On voit, par tous les détails dans lesquels nous venons d'entrer, combien peu on est fondé à révoquer en doute les principaux avantages que l'on a attribués à la vaccine. Mais si à cet égard ses effets ne peuvent être contestés, il serait possible que, sous d'autres rapports, elle eût des inconvéniens assez graves pour faire renoncer aux espérances qu'on en avait conçues. Cet objet a mérité aussi notre attention.

Inconvéniens
particuliers re-
prochés à la vac-
cine.

Premier incon-
vénient.

Fausse vaccine
pouvant induire
en erreur.

Réponse à cette
allégation.

On a reproché à la vaccine, de n'avoir pas toujours une marche constante, un caractère uniforme, de se détériorer dans quelques circonstances, où elle perd sa vertu préservative, et de laisser ainsi, ou dans une incertitude inquiétante, ou dans une sécurité funeste, les individus soumis à son inoculation. Les parti-

¹ Procès-Verbaux de pluviôse et 8 prairial an 9.

sans de cette découverte ont en effet avancé qu'il existait une vaccine irrégulière, qu'ils ont nommée fausse ou bâtarde; qu'elle ne jouissait point de la faculté de préserver de la petite vérole; qu'elle résultait de deux causes principales, savoir, de ce qu'on pratiquait la vaccination sur des individus qui avaient eu la petite vérole,¹ ou de ce que l'on prenait la matière trop tard sur des pustules où le virus avait déjà dégénéré. Mais ils ajoutaient que, hors ces circonstances, faciles à éviter, la vaccine se développait toujours avec son vrai caractère et tous ses avantages; qu'au surplus, la marche des deux espèces était tellement dissemblable, qu'il était difficile d'y être trompé; et sur-tout que la fausse vaccine, n'empêchant point qu'on inoculât la vraie immédiatement après, il ne pouvait résulter aucun inconvénient grave de cet état de choses.

¹ Suivant le Docteur Jenner, c'est un fait connu parmi les fermiers du comté de Gloucester, que les individus ayant eu la petite vérole, ne prennent point la vaccine, ou en sont légèrement affectés. Quand elle se déclare dans les métairies, on se procure des individus qui aient eu la petite vérole, pour que les travaux des laiteries ne soient pas suspendus.

Voici ce qu'à cet égard nous ont appris nos observations.

Cette variété observée par le Comité, dans ses premiers essais.

Marche de la fausse vaccine.

Dans nos premiers essais (en prairial et messidor an 8) nous obtînmes, au moyen du virus vaccin envoyé de Londres, une vaccine vraie et régulière sur les premiers enfans qui furent soumis à cette inoculation. La matière prise sur les pustules de cette première génération, inoculée à de nouveaux enfans, nous donna encore la vaccine vraie. Mais bientôt nous appercûmes, dans les vaccinations successives, que le travail qui survenait avait changé de face. Ce travail s'annonçait le jour même ou le lendemain. Les piquûres s'entouraient dès ce même temps d'une large aréole, et s'élevoient en bouton de forme ulcéreuse qui, le quatrième ou cinquième jour, versait une matière jaune, opaque, laquelle prenait, en se desséchant, une couleur jaune cristalline, semblable à la gomme. La croûte, qui se formait ensuite, se détachait le dixième ou douzième jour, et la durée était ainsi très-courte dans ce travail, pendant lequel on ne remarquait ordinairement aucune apparence de fièvre.

Nous avions ainsi une nouvelle espèce de vaccine, qui différait, dans tous les points, de

celle que nous avions obtenue d'abord; elle se transmettait, comme la première, en l'inoculant d'un individu à l'autre, et nous eûmes l'occasion de la propager par plusieurs générations successives.

En recherchant quelle pouvait être la cause qui nous avait ainsi égarés, ^{Deux causes principales de la fausse vaccine.} ¹ (car nous reconnaissons que nous avions changé de route) nous l'eûmes bientôt apperçue. Obligés de prendre, pour nos premiers essais, des enfans dans les hospices, où ils sont reçus à tout âge, nous avions manqué de moyens pour nous assurer par les familles qu'ils n'avaient point eu la petite vérole; et, par un examen plus attentif, par des informations particulières, nous eûmes la preuve que la plupart en avaient été atteints. ^{Première cause. Vaccine inoculée à des individus ayant eu la petite vérole.} Il nous parut certain ainsi, que la vaccine avait dégénéré dans nos essais, en l'inoculant à des sujets variolés.

Mais ce que le hasard nous offrait dans ^{Expériences du Comité à ce sujet.}

¹ Le Comité crut devoir examiner si ce travail irrégulier qu'il observait, ne dépendait pas de la présence d'une matière purulente, introduite dans les piqûres. A cet effet, il tenta différentes inoculations avec diverses espèces de pus; mais elles n'excitèrent aucun travail, et n'eurent point de suite.

cette circonstance, devait être confirmé par des faits plus positifs : c'est aussi ce dont le Comité arrêta de s'occuper, en vaccinant des sujets qu'il saurait avoir eu la petite vérole. Le citoyen Andry, ayant fait cet essai sur plusieurs enfans de l'hospice des Orphelins du faubourg Saint-Antoine, il n'obtint qu'une fausse vaccine. L'un de nous (le citoyen Parfait) avait fait inoculer la petite vérole à sa fille, de l'âge de six semaines. Il crut devoir ensuite lui inoculer la vaccine, qui fut également fausse. Un autre de nos collègues du Comité (le citoyen Salmade) ayant répété la même épreuve sur une dame de la rue des Champs-Élysées, qui avait eu la variole naturelle, le travail qui se développa n'offrit point les véritables caractères de la vaccine. Les boutons n'avaient point de dépression au centre. Il avait, d'ailleurs, observé que, sur soixante-douze vaccinations, dix ayant été fausses, elles étaient survenues presque toutes à des individus qui avaient eu la petite vérole, ou qui passaient pour l'avoir eue. Deux autres de nos collègues (les citoyens Marin et de la Roche) observaient en même temps des faits pareils : l'un d'eux ayant obtenu la vaccine fausse sur cinq adultes, dont un avait eu certainement la pe-

tite vérole, et les autres avaient été exposés plusieurs fois à ses atteintes sans la contracter.¹

Mais ces essais isolés ne pouvaient satisfaire entièrement le Comité, qui désirait former avec maturité son opinion. Il fut arrêté de tenter des expériences sur un grand nombre d'enfans qui, ayant eu évidemment la petite vérole, offrissent des résultats aussi solides que variés. Elles furent faites sur soixante-dix-neuf enfans de l'hospice des Orphelines, à deux époques principales. La première eut lieu le 6 ventose an 9, sur trente-quatre enfans reconnus tous pour porter des marques évidentes de petite vérole, ou pour l'avoir eue dans l'hospice même. Il n'y eut de travail que sur treize de ces enfans, la vaccination ayant été nulle sur les autres; et sur ces treize premiers, le travail fut différent en tous points de celui de la vraie vaccine. On le remarqua très-précoce et très-hâtif, sur-tout s'étant développé dès le lendemain de l'inoculation sur onze, et, du deuxième au troisième jour, sur deux. Il

Essais sur
soixante-dix-
neuf individus.

¹ Procès-Verbaux des 6 fructidor an 8; 25 frimaire, 9 pluviôse, 5 et 15 ventose, 8 prairial an 9, et 29 nivôse an 10.

n'y eut point de dépression aux boutons sur neuf : dix autres, qui offraient ce caractère, présentaient, sous d'autres rapports, diverses irrégularités. On n'observa, d'ailleurs, de tumeur vaccinale que sur deux; de douleurs aux aisselles que sur trois : il ne se manifesta de fièvre sur aucun. Enfin, si sur quatre enfans les boutons offrirent, pour des yeux peu exercés, l'aspect de la vraie vaccine, ils furent accompagnés de différences si marquées dans les autres symptômes, qu'on ne pouvait les regarder comme vrais, le travail, par exemple, ayant commencé le premier ou le deuxième jour; de larges aréoles pâles s'étant développées dès ce moment; les boutons ayant été puriformes et même croûteux le quatrième jour; et les croûtes, quelquefois noires et plates, étant tombées du treizième au quinzième, et même du septième au neuvième jour.

Dans le second essai, qui fut fait le 28 prairial an 9, en deux parties, l'une sur vingt-cinq, l'autre sur vingt enfans du même hospice, on observa, chez les premiers, que dix-neuf seulement éprouvèrent du travail aux piqûres, la vaccine ne s'étant point développée sur les six autres. De ces dix-neuf vac-

cinés, neuf eurent les boutons sans dépression au centre, ces boutons étant sur la plupart pointus, jaunes, formés avant le sixième jour et contenant une matière louche et puriforme. Sur ceux où ils avaient la dépression, ils se formaient irrégulièrement, et n'acquéraient jamais le développement ordinaire. Sur quinze, les boutons furent durs et verruqueux : on ne remarqua de tumeur vaccinale que sur six, encore était-elle très-légère. Aucun n'eut de fièvre; enfin, sur un seul, les pustules parurent présenter l'aspect de la vraie vaccine. Mais, d'ailleurs, tous les autres caractères étaient ou faux ou irréguliers. Ainsi, il y avait eu travail, et aréoles pâles dès le lendemain aux piqûres; les boutons, quoique déprimés, étaient devenus durs et jaunâtres du septième au huitième jour; enfin les croûtes, très-aplaties, étaient tombées bien avant le temps où elles se détachent dans la vraie vaccine.

Sur les vingt autres enfans de la même épreuve, de semblables irrégularités se manifestèrent, soit dans l'un, soit dans l'autre point de la marche de la vaccine. Sur les uns, le travail parut, dès le premier jour, avec des aréoles pâles; chez d'autres, les boutons déprimés au centre avaient des bourrelets

non argentés, ternes, de couleur grise ou jaunâtre, et des symptômes hâtifs. Sur plusieurs, on les observa ou pointus, n'ayant nullement l'aspect de la vaccine, ou durs et secs, comme des verrues. Ces boutons avortaient ordinairement, se terminant par de très-petites croûtes : le mouvement fébrile ne se développa chez aucun.

En général, on n'observa, dans ces trois grandes épreuves, qu'un travail hâtif et très-irrégulier ; les boutons qui se développaient étant presque tous pointus, jaunâtres ; ceux qui étaient déprimés au centre, ne prenant pas le développement qu'ils ont dans les vaccines vraies, toujours les mêmes dans leur marche ; rien, d'ailleurs, ne démontrait d'action générale, ni de mouvement fébrile.¹

Essais faits par
plusieurs mem-
bres du Comité
sur eux-mêmes.

Des essais faits aussi en grand, pouvaient suffire sans doute pour éclaircir ce point de l'histoire de la fausse vaccine. Le Comité desira qu'on en fit de plus précis encore ; et quelques-uns de ses membres, qui avaient eu la petite vérole, s'inoculèrent la vaccine. De cette manière, on pouvait suivre dans tous ses points, dans chacun des instans de sa marche, la dé-

¹ Tableaux du citoyen *Mongenot*.

génération du travail. Ces essais, dont nous renvoyons à quelques momens les détails, furent tentés par les citoyens Marin, Jadelot, Parfait, Husson. Ils confirmèrent tous l'opinion émise sur le genre d'altération qu'éprouve la vaccine inoculée à des individus qui ont eu la petite vérole.

Les faits que nous recueillions, par notre correspondance, nous offraient en même temps des résultats entièrement conformes à ceux que nous obtenions. C'était sur-tout pour nous un fait remarquable, que celui des premiers essais du citoyen Odier, à Genève. N'ayant eu à sa disposition que du virus qui lui avait été envoyé de Vienne, il n'obtint qu'un travail irrégulier, marqué par ce principal caractère, que la marche en était très-rapide.

Faits observés
par les corres-
pondans.

« L'incision, dit il, ¹ avait toujours présenté
« des signes d'infection au bout de quelques
« heures. La fièvre et l'efflorescence, quand
« elles avaient eu lieu, s'étaient constamment
« manifestées dès le lendemain, et au plus tard
« dès le troisième jour. Au bout de soixante-
« douze heures, le travail avait été réduit à
« une simple croûte fort tenace sur l'incision;

¹ Bibliothèque Britannique, vol. 13, p. 215.

« et sous cette croûte on avait trouvé, jusqu'au
 « septième ou huitième jour, du pus plus ou
 « moins liquide, qui avait servi à inoculer
 « d'autres sujets. »

Cette marche irrégulière et rapide ne tarda pas à inspirer des doutes au citoyen Odier, comme nous en avons conçu nous-mêmes dans la même position où nous nous étions trouvés. L'inoculation variolique ayant été tentée sur ces sujets, ils contractèrent la petite vérole, ou ils la prirent par contagion. Alors toute incertitude étant levée, le citoyen Odier ne put méconnaître la fausse vaccine. Il attribua la cause du mal au virus qu'il avait employé. En effet, il lui avait été envoyé de Vienne, où on l'avait pris sur les bras du comte Mottet, qui, ayant eu la petite vérole, s'était soumis des premiers, dans cette ville, à l'inoculation de la vaccine.

Un grand nombre d'autres essais dans les départemens avaient donné le même résultat. Le Comité de Metz¹ nous annonçait qu'un élève en chirurgie, qui avait eu la petite vérole, s'étant vacciné, avait éprouvé une vaccine fausse.

¹ Procès-Verbal du 29 messidor an 9.

Au Havre, le citoyen Foubert l'avait remarquée sur huit enfans, dont trois avaient eu la petite vérole, et un autre avait vécu long-temps avec des variolés.¹

A Estrepagny, le citoyen Bouët ayant inoculé deux cent treize individus de la vaccine, l'a vue se développer fausse sur vingt-deux, dont le plus grand nombre avait eu la petite vérole.²

A Montargis, le citoyen Gastellier, désirant observer ce que la vaccine deviendrait sur un individu ayant eu la petite vérole, l'inocula à une jeune personne qui avait éprouvé cette maladie, et qui n'eut qu'un travail irrégulier. La même épreuve fut faite, avec un pareil résultat, sur deux autres sujets inoculés quatre ans auparavant.³

A Rouen, le citoyen Le Prevost vaccina quatre sujets variolés; il y eut un travail précocce, qui fut suivi de la fausse vaccine, sur un d'entr'eux.⁴

¹ Procès-Verbal du 4 thermidor an 9.

² Procès-Verbal du 9 thermidor an 9.

³ Procès-Verbaux des 28 floréal et 24 fructidor an 9.

⁴ Procès-Verbal du 4 vendémiaire an 10.

Le citoyen Valentin a également observé que, sur ceux qui ont eu la variole, la vaccine ne développe qu'un travail prompt et irrégulier.¹

Enfin, le Comité de Reims ayant tenté le même essai sur quinze à seize sujets que la petite vérole avait atteints, il observa que le tiers au moins eut une fausse vaccine, et que les autres n'offrirent aucune apparence de travail.²

Seconde cause.

Inoculations
faites avec la
matière trouble
de boutons qui
commencent à se
dessécher.

Mais, ainsi que nous l'avons dit, il est une autre cause principale de la dégénération de la vaccine sur les sujets auxquels on l'inocule; c'est lorsque le virus est pris dans des boutons de vaccine, même bien régulière, dont le fluide commence à être opaque et puriforme. C'est ordinairement, comme on sait, après le onzième jour que cette altération du fluide vaccin s'établit. Nous en avons déjà cité un exemple en rapportant ce qui était arrivé dans les premières vaccinations du citoyen Thore, Chirurgien à Seaux. L'un de nous (le citoyen Delaroche) en a observé un également sur un sujet qui fut vacciné avec du virus pris au dou-

¹ Procès-Verbal du 29 frimaire an 10.

² Procès-Verbaux de nivose an 9.

zième jour. Le travail qui se développa fut celui de la fausse vaccine, offrant une marche rapide et précoce.¹

Le Comité a vu, dans quelques autres cas encore, le même effet arriver, quoiqu'ayant eu de bonne heure l'éveil sur ce danger, et l'ayant annoncé dans toutes ses instructions, peu de personnes à Paris s'y soient laissées surprendre. Mais, au défaut de faits qui lui appartiennent, il peut en citer qui lui ont été communiqués, et qui suffisent pour ne laisser rien à désirer sur ce point.

Ainsi, dans l'exemple du département du Mont-Blanc, que nous avons cité (page 200), la fausse vaccine qui se développa, et dont l'issue fut si funeste, dépendait de cette cause. On s'assura que la matière que l'on avait employée avait perdu de ses qualités naturelles.

Nous avons reçu de Livourne plusieurs détails de fausses vaccines, obtenues pour avoir inoculé avec des fils chargés de virus vaccin jaune, opaque et desséché. A ces détails était joint un tableau représentant, comparées en-

¹ Procès-Verbaux des 28 floréal, premier prairial an 9.

semble, la vaccine vraie et la fausse dans tous leurs développemens.¹

A Nantes, le citoyen Danthon, Professeur à l'Ecole Centrale, a vu la même altération dans le travail de la vaccination, occasionnée par du virus pris au treizième jour.²

A Rambouillet, trois enfans ayant été vaccinés avec de la matière qui avait déjà, en partie, perdu sa transparence, le citoyen Bernard vit, dès le lendemain, se développer la fausse vaccine.

Autres causes.
Les unes dépendantes du procédé employé pour l'inoculation.

Mais ce ne sont pas là les deux seules causes qui font dégénérer le travail dans cette inoculation. Il paraît en exister d'autres qui tiennent, soit au procédé que l'on emploie pour inoculer, soit à des causes dépendantes des sujets que l'on vaccine, et qu'il est difficile de déterminer d'une manière précise. Ainsi, pour les premières, on a observé qu'en inoculant par la méthode du vésicatoire, on produit plus fréquemment la fausse vaccine. A cet égard, nous

¹ Un pareil dessin colorié des deux espèces de vaccine, nous a été également communiqué dans une thèse de M. Tellegen, soutenue à Groningue. L'auteur y reconnaît le virus vaccin non limpide, comme cause de la fausse vaccine.

² Procès-Verbal du 14 vendémiaire an 10.

avons déjà cité les vaccinations de Lille. Il en est de même de la méthode par les fils, qui, en excitant toujours plus ou moins d'irritation dans les plaies, y fait dégénérer le travail qui constitue la vraie vaccine. L'un de nous (le citoyen Husson) a le premier solidement établi ce point dans ses *Recherches historiques et médicales*.

Quant aux autres causes, qui paraissent plus particulièrement dépendre de la constitution des individus que l'on soumet à l'inoculation de la vaccine, elles offrent quelquefois des circonstances si variables, si obscures, qu'il paraît difficile de s'en rendre compte. Ainsi, l'un de nous (le citoyen Husson) a vu la vaccine vraie et fausse sur le même individu, même sur un seul bras, quoique l'inoculation eût été semblable pour toutes les piqûres.

Les autres, particulières aux sujets vaccinés.

Un autre de nos collègues a observé également les deux espèces au même bras sur un enfant.

A l'hospice des Vénériens, le citoyen Le Blanc, Chirurgien, ayant vacciné ses enfans, n'obtint que la fausse vaccine, quoique toutes les précautions d'usage eussent été prises.

Le citoyen Andry a vu, sur des enfans de l'hospice des Orphelins, la vaccine vraie se dé-

velopper à un bras le quatrième jour ; et quinze jours après, d'une autre piqure pareille faite à la même époque, la fausse se déclarer à l'autre bras.

Le citoyen Brunet, dans ses nombreuses inoculations à la prison de la Petite-Force, a observé, en vaccinant trois femmes, que le travail fut régulier sur les deux premières, que sur l'autre, attaquée de la gale, il devint faux.

Enfin, deux de nos collègues (les citoyens le Roux et Jadelot) ont remarqué, le premier la vaccine se développant vraie, et s'affaissant, sans cause connue, le sixième jour ; le second, plusieurs enfans vaccinés en vain par lui à trois différentes reprises ne prendre à la dernière, sans en voir la raison, que la fausse vaccine.¹

Les observations qui nous ont été communiquées présentent un grand nombre de faits semblables.

A Liancourt, le citoyen Guerbois a vu un exemple de fausse vaccine, le même virus

¹ Procès-Verbaux de brumaire, 5 nivose, 5 ventose, 13 et 28 floréal, 13 prairial an 9 ; et Tableaux du citoyen *Dcussin-Dubreuil*.

s'étant développé régulièrement sur un autre enfant vacciné le même jour.

A Orléans, le citoyen Sue a observé des boutons de vraie vaccine, et de vaccine fausse sur le même bras.

A Varzy, le citoyen Leclerc Beaumont a vu la vaccine se déclarer fausse d'abord sur sa fille, qui prit ensuite la vraie dans une seconde inoculation.

Un fait plus curieux a été communiqué par la Société de Lyon. Un enfant vacciné inutilement une première fois, fut soumis peu après à une seconde vaccination. Les premières piqûres donnèrent la vaccine vraie; les secondes la vaccine fausse.

A Morlaix, le citoyen Derm, ayant inoculé sa fille, a vu la vaccine vraie sur un bras, fausse sur l'autre, quoique toutes les piqûres eussent été faites avec le même virus.

A Rouen, le citoyen Le Prevost a observé, sur cent deux vaccinations, cinq donner la vaccine fausse, quoiqu'on eût inoculé de bras à bras.¹

¹ Procès-Verbaux des 19 germinal, 13 floréal, 12 et 24 messidor, 29 thermidor an 9, et 4 vendémiaire an 10.

Il serait sans doute difficile, dans tous ces cas, de déterminer, avec quelque justesse, la cause cachée qui produit ces variations si singulières. Cependant, en comparant les circonstances, en réunissant les faits, on saisit quelques particularités dignes d'attention.

Age et constitution des sujets.

Plusieurs observateurs ont pensé que l'âge et la constitution des individus influait sur la régularité du travail de la vaccination. Ainsi, deux de nous (les citoyens Mongenot et Salmade) croient que l'on doit attribuer, dans beaucoup de cas, la fausse vaccine à l'âge avancé des sujets qu'on inocule. La vaccine leur a toujours paru plus régulière sur les enfans.

Un autre de nos collègues du Comité, ayant vu que sur plus de cent vaccinations qu'il avait pratiquées, dix avaient été fausses, et deux douteuses, a remarqué qu'elles étaient presque toutes survenues sur des sujets de plus de vingt-cinq ans.

Le Comité de Reims a porté plus loin ses observations. Dans les nombreuses expériences qu'il a faites, il a vu que la vaccine avait pris plus généralement sur les jeunes sujets, et surtout chez les filles; qu'elle avait réussi moins souvent, au contraire, sur les sujets plus âgés, et sur les personnes d'une constitution sèche.

Une autre cause propre à concourir à la production de la fausse vaccine, paraît être toute irritation étrangère qui vient compliquer le travail de son développement, sur-tout dans les premiers temps. Des faits très-remarquables semblent confirmer cette opinion.

Irritation étrangère survenant aux piqûres.

Le citoyen Delzeuzes, Médecin et professeur à l'École Centrale du département de l'Eure, rapporte avoir vu survenir chez un sujet vacciné une éruption de boutons qui, s'étant joints aux pustules de vaccine, les avaient fait suppurer; et le virus, pris dans ces pustules, avait communiqué la fausse vaccine.

Faits observés dans les départements.

Le citoyen Suë, à Orléans, n'a aussi communiqué que la fausse vaccine, avec du virus d'un bouton noirâtre survenu chez un sujet attaqué de dissolution du sang.

A Montmédy, le citoyen Valentin ayant porté en nivôse dernier le nombre de ses vaccinations dans cette ville, ainsi qu'à Sedan et autres communes circonvoisines, à trois cent neuf, a observé que huit furent fausses, la matière ayant été prise sur un enfant dont les boutons vaccins avaient été environnés d'un érysipèle qui les avait rendus gros, renflés, et qui avait soulevé l'épiderme, comme par l'effet d'un vésicatoire.

Ce même Médecin nous annonçait qu'une mère, impatiente de ne pas voir le développement de la vaccine sur son fils, crut pouvoir le hâter en appliquant un vésicatoire qui dénatura le travail. Quatorze mois après, l'enfant contracta la petite vérole.

Le citoyen Le Merchier, de Péronne, a vu la vaccine manquer à un bras, où il était survenu un érysipèle, tandis qu'à l'avant-bras et au bras de l'autre côté, elle avait bien réussi.

Deux faits plus remarquables nous ont été communiqués par le citoyen Odier. Le citoyen Coindet ayant vacciné avec la matière d'un bouton irrité et déchiré à plusieurs reprises, il ne développa que la fausse vaccine. En même temps le citoyen Odier a vu la vaccine se déclarer fausse dans la sphère d'activité de boutons de vaccine vraie.¹

Ces faits semblent annoncer que la vaccine vraie est le produit d'un travail régulier et spécifique, que rien ne doit troubler, et qui dégénère par l'effet de toute irritation étrangère. Il paraîtrait cependant, à cet égard, que le travail de la fausse vaccine ne pourrait

¹ Procès-Verbaux des 13 floréal, 24 messidor, 4 fructidor an 9; 14 nivose an 11.

troubler ainsi celui de la vaccine vraie. Le citoyen Haguenot, de Pézenas, rapporte qu'ayant soumis à la vaccination plusieurs sujets, sur lesquels il y avait eu un travail irrégulier, il les vaccina de nouveau, et vit sur quelques-uns la vaccine vraie se développer pendant le travail même de la vaccine fausse qui avait précédé.

Il est facile de concevoir qu'une irritation étrangère, survenant ainsi au travail de la vaccine, peut en altérer la nature et en rendre les effets nuls, quoiqu'il soit possible en même temps que cette altération n'affecte les boutons de vaccine que dans leurs apparences, ou ne les dénature pas dans leur totalité. C'est un des points les plus délicats du diagnostic de la vaccine que présente cette circonstance, sur laquelle nous avons encore recueilli les faits suivans.

Examen particulier des effets qui en résultent.

Le citoyen Schweighaueser, Médecin à Strasbourg, en nous adressant le résultat de ses observations dans cette ville, où, sur plus de mille individus vaccinés, aucun n'avait été atteint d'une épidémie varioleuse qui s'y était manifestée, nous apprenait qu'un enfant vacciné à deux reprises, et qui deux fois aussi avait détruit ses boutons

Cette irritation pouvant dénaturer en entier le bouton vaccin.

en les grattant fortement, avait eu ensuite la petite vérole à laquelle il n'avait pu résister. ¹

Le citoyen Latour, Chirurgien de l'hospice des Orphelines du faubourg Saint-Antoine, qui, dans ce quartier populeux, a singulièrement propagé la vaccine pendant l'épidémie dernière de petite vérole, avait vu à l'hospice même où tous les enfans, que l'on avait eu le soin de vacciner, furent préservés, le fils seul du jardinier de la maison pour lequel cette précaution avait été négligée, être attaqué de la contagion. Il l'a vue également atteindre un enfant du faubourg qu'il avait vacciné, sur lequel la vaccine s'était régulièrement développée jusque vers le septième ou huitième jour, époque à laquelle, par des irritations étrangères et inconsidérées, les boutons s'ouvrirent, et laissèrent couler une sérosité purulente pendant plus de six semaines. ²

A Cormeilles en Parisis, le citoyen Foulon, Chirurgien, a remarqué aussi sur un sujet, où le travail avait commencé le cinquième jour à une piqûre, et le neuvième à l'autre, les bou-

¹ Procès-Verbal du 30 frimaire an 11.

² Procès-Verbal du 27 nivose an 11.

tons dénaturés ensuite par le frottement. Mais comme on avait observé aux époques ordinaires l'aréole et le gonflement sous-cutané, il demandait au Comité si on devait regarder cette vaccine comme vraie. ¹

Le citoyen Rouilly, Chirurgien d'un mérite distingué à Pontorson, ayant eu occasion de rencontrer des faits pareils, nous consultait également pour savoir si des boutons de vaccine grattés et détruits, conservaient leur nature et pouvaient être considérés comme préservatifs. ²

On ne peut nier sans doute qu'une inflammation étrangère, excitée pendant le travail de la vaccine, n'en puisse changer entièrement le caractère, en dénaturer les boutons dans toute leur étendue; et si cette complication arrive avant l'époque où l'effet préservatif s'établit dans la vaccine, les sujets ne seront pas à l'abri de la petite vérole. La plus simple attention suffit pour faire concevoir cette vérité. Mais on doit sentir aussi qu'une pareille altération peut n'intéresser que la forme extérieure des boutons de vaccine, ou même quel-

¹ Procès-Verbal du 10 messidor an 10.

² Procès-Verbal du 29 fructidor an 9.

On ne l'altère que dans quelques-unes de ses parties. ques-unes de leurs parties, toutes les autres conservant encore leur marche et leur caractère. Si, dans ces cas, les autres signes ordinaires du vrai travail se manifestent, comme l'engorgement du tissu sous-cutané, les aréoles, etc., l'effet préservatif peut être obtenu; le Comité a reconnu ce fait dans plusieurs observations.

Faits intéressans observés par le Comité.

Ainsi, l'un de nous (le citoyen Parfait) a vu plusieurs individus qu'il avait vaccinés, sur lesquels il n'avait pu appercevoir la régularité des boutons, parce qu'ils avaient été détruits par le frottement. Mais il ajoute que, vers le huitième jour, ils avaient présenté tous les signes de l'infection vaccinale, qu'ils avaient eu extérieurement tous les autres indices de la vraie vaccine, tels que la tumeur du tissu cellulaire, l'engorgement des glandes axillaires, et que d'ailleurs ces individus, vaccinés une seconde fois, n'avaient pas repris la vaccine.

Un autre de nos collègues du Comité (le citoyen Guillotin) a observé deux faits non moins intéressans. Une jeune dame, qu'il avait vaccinée, et qui aimait beaucoup la danse, n'avait pas voulu, malgré ses représentations, y renoncer. Le frottement continu, qui eut lieu sur les piqûres, en empêcha le développe-

ment régulier, et le fit même disparaître totalement. Toute l'action se passa au niveau de la peau, et il ne se forma point de pustules. Cependant il y eut du mal-aise, de la fièvre, de la douleur aux aisselles et des aréoles, aux époques ordinaires dans la vraie vaccine, et, quoique vaccinée de nouveau, parce que le cas paraissait douteux, elle ne la reprit pas. Chez une autre dame et chez sa fille, qui avaient été vaccinées, le frottement avait également détruit toute régularité apparente de travail. Les symptômes d'infection cependant se firent remarquer. L'enfant, quelque temps après, fut, par forme d'essai, soumise à l'inoculation de la vaccine, qu'elle ne put contracter. La mère ne voulut point consentir pour elle à une seconde vaccination, qui n'était proposée que pour la tranquilliser. ¹

Il est donc possible que des pustules de vaccine n'aient point leur aspect ordinaire, et que cependant le travail ait été régulier. Ainsi, des boutons vaccins écorchés, arrachés accidentellement, peuvent se couvrir de croûtes qui en altèrent la forme, et cependant recéler

¹ Procès-Verbal du 29 fructidor an 9.

du virus vaccin pur et de bonne qualité. Une observation du citoyen Demangeon, Médecin à Épinal, paraît venir à l'appui de cette opinion. Il assure avoir vu des pustules de vaccine ulcérées et croûteuses se développer dès les premiers jours, qui cependant avaient été préservatives. L'un de nous (le citoyen Husson) a vu des boutons vaccins être bons à la circonférence, et défigurés à leur centre.

Enfin, le citoyen Lison, à la Charité sur Loire, après nous avoir dit qu'il avait deux fois avec succès employé un mélange de fluide vaccin de deux individus, après avoir proposé d'essayer de même le vaccin de l'homme mêlé à celui de la vache, nous mandait avoir développé la vraie vaccine avec de la matière recueillie le quatorzième jour, et qui paraissait formée d'un mélange inégal de pus épais, de liqueur lactiforme et d'un fluide assez clair. A ce sujet, nous dirons que nous avons essayé des vaccinations avec un mélange de fluide de vaccine vraie et de fausse vaccine; qu'il en est résulté un travail régulier; ce qui prouve que dans des boutons vaccins, quelques cellules restant sans être dénaturées, lorsque tout le reste des pustules est altéré, on peut

rencontrer du fluide avec lequel il soit possible d'inoculer la vraie vaccine.¹

Ces boutons de vaccine, en partie dénaturés, et conservant en partie encore leur caractère, offrent le point de contact le plus intime entre la vraie et la fausse vaccine. Si l'on réunit tous les faits que nous venons de rapporter, il paraîtra constant que, dans cette inoculation, le travail est susceptible de dégénérer dans son développement; que des différentes causes capables de produire cette altération, quelques-unes sont encore douteuses, obscures ou cachées; mais qu'il en est deux principales dont l'action paraît démontrée; savoir, l'inoculation faite sur des sujets ayant eu déjà la petite vérole, et l'emploi de virus vaccin pris après le point de maturité des boutons, lorsqu'il est opaque et puriforme.

Quelques faits contraires à ces deux derniers résultats ont, à la vérité, été avancés par des observateurs. Mais, en les examinant avec

Examen de quelques objections faites sur ce point.

soin, on voit qu'ils ont peu de valeur. Le citoyen Le Merchier annonçait avoir vu, à Péronne, la vaccine vraie développée avec du virus pris dans des boutons de vaccine sur un

¹ Procès-Verbal du 9 thermidor an 10.

Exemples cités
de boutons vac-
cins obtenus sur
des sujets vario-
les.

enfant qui avait eu la petite vérole. Le Comité lui ayant fait part de ses doutes sur ce résultat, le cit. Le Merchier crut convenable de revoir ce qu'il avait fait, et bientôt il nous annonça que, dans la vaccination dont il parlait, on avait reconnu que l'on s'était servi d'une lancette sur laquelle il était resté du virus vaccinal vrai d'une précédente vaccination.

Dans l'annuaire du département de l'Ardèche, le C. Duret fait mention d'une demoiselle, ayant eu la petite vérole, qui eut ensuite, suivant lui, une vraie vaccine; et le citoyen Tarbès cite le fait du citoyen Gaugiran, âgé de cinquante-cinq ans, qui avait eu la petite vérole, et qui, s'étant vacciné par accident, eut aussi une vaccine véritable. Mais on ne dit point, dans le premier fait, que l'on ait essayé le virus de cette vaccine pour s'assurer de son caractère régulier; et, dans le second, on a la preuve que cet essai ne fut point fait, par l'impossibilité d'avoir un enfant à sa disposition.

Preuves que
ces boutons ne
sont point la
vraie vaccine.

Le Comité n'a point négligé ce genre d'épreuve, qui est le plus propre à lever les doutes à cet égard. Dans les vaccinations, que plusieurs de nos collègues du Comité, ayant eu la petite vérole, ont pratiquées sur eux-mêmes, on n'a point négligé d'employer la

matière des boutons pour vacciner d'autres individus. Ainsi, l'un d'eux (le citoyen Marin) s'étant vacciné, il lui survint un bouton de vaccine avec fièvre au huitième jour, et douleur aux aisselles; mais la matière qu'on y prit ne communiqua que la fausse vaccine.

Le Comité en
inocule en vain
la matière.

Dans un second essai, un de nous (le citoyen Jadelot) ressentit, dès le lendemain, une vive douleur à la main où était la piquûre, et à l'aisselle; le produit de ce travail ne put également propager la vaccine par inoculation. Le résultat fut le même dans un troisième essai tenté, sous les yeux du Comité, par le citoyen Parfait. Le citoyen Valentin annonce également que lorsque, sur les sujets ayant eu la petite vérole, des boutons vaccins se développent, ils marchent très-rapidement, et qu'ils ne reproduisent point la vaccine par l'inoculation. Enfin, à Anvers, où la nouvelle méthode a été si puissamment secondée par le zèle éclairé du citoyen d'Herbouville, Préfet du département, le citoyen Vrancken a tenté inutilement de reproduire la vaccine avec la matière de boutons développés sur lui et sur deux autres personnes qui avaient eu la petite vérole. ¹

¹ Procès-Verbal du 19 messidor an 9.

Mais, quand même il y aurait dans quelques cas reproduction, ne pourrait-on pas dire qu'il serait arrivé la même chose que l'on observe sur les individus chez lesquels on parvient à développer, par l'inoculation de la petite vérole, des pustules d'apparence varioleuse quoiqu'ayant eu déjà cette maladie. Le citoyen Valentin rapporte être parvenu à produire sur lui, après avoir eu la variole, des pustules de vaccine, bien que, suivant lui, elle n'ait aucun effet sur les sujets variolés; mais il ne reconnaît qu'une affection locale dans ce travail quand il survient.

Ainsi, de même que, dans la petite vérole inoculée à des sujets qui ont eu cette maladie, la vaccine aurait, en quelques cas, le pouvoir de développer sur des individus variolés un travail local, où l'on pourrait trouver conservé et reprendre le virus vaccin qu'on y aurait déposé par l'insertion; ce ne serait alors que le travail spécifique régulier et complet de la vaccine inoculée, que l'existence d'une petite vérole antérieure pourrait empêcher: un développement partiel et local pourrait encore avoir lieu. On ne peut absolument rejeter cette conjecture, qui semblerait appuyée par ce que dit le citoyen Defos, Médecin à Albi; il croit avoir observé que les personnes qui ont eu la petite

vérole, mais qui en sont peu marquées, sont plus sujettes à avoir la fausse vaccine, tandis que la vaccine inoculée n'a aucun effet sur celles qui portent les marques d'une éruption plus abondante.

Au reste, que l'on se garde bien de penser que nous considérions, comme solidement établies, ces particularités du travail de la vaccine, beaucoup trop rares pour avoir pu être soumises à un suffisant examen. D'après les faits que nous avons vus, et souvent médités, notre opinion est que, la vaccine inoculée avec du virus pris sur des sujets qui ont eu la petite vérole, ou recueilli au moment où il cesse d'être pur et limpide, ne donne qu'une fausse vaccine, dans laquelle on ne peut avoir de confiance. Relativement à toutes les autres causes moins évidentes, qui peuvent en altérer le travail, nous pensons que c'est à la régularité de sa marche qu'on doit s'attacher pour prononcer sur son caractère; que la plus légère variation ou anomalie doit engager à se tenir en garde, lors même que plusieurs des autres effets paraissent se rapprocher de l'état naturel. Nous ne pouvons douter que plusieurs praticiens ne s'y soient trompés dans les commencemens de la pratique de la vaccine, et la prudence commande

l'attention la plus scrupuleuse à cet égard.

Réponses aux
inductions ha-
sardées que l'on
a tirées de la
fausse vaccine.

Mais, revenons à l'objection qui fait le sujet principal de cette discussion. On voit combien peu serait fondée la crainte, que l'on chercherait à inspirer, relativement à la fausse vaccine. On a étrangement abusé de ce moyen d'effrayer les esprits, en annonçant que la vaccine n'a point de marche régulière, de caractères particuliers, et que se trouvant fausse ou vraie, c'est-à-dire, préservative ou non, dans des circonstances difficiles à distinguer, on peut rester exposé au danger de contracter la petite vérole, que l'on aurait prévenue plus sûrement par l'inoculation ordinaire. Ces assertions n'ont pu être avancées que par des hommes qui n'avaient aucune expérience de la vaccine; elles n'ont pu avoir quelque crédit, que dans les premiers momens de l'usage qu'on a fait de cette nouvelle méthode. Il ne faut en effet qu'avoir vu quelques individus vaccinés, pour reconnaître sûrement sa marche; elle est marquée par des effets tellement constans, qu'elle ne le cède même pas à la petite vérole en régularité.¹ Nous ajouterons ici que le même re-

Impossibilité
de confondre la
vraie et la fausse
vaccine.

¹ Les caractères extérieurs de la vaccine sont tellement sensibles, qu'on peut en représenter fidèlement le travail et les différentes phases. Il existe

proche, s'il était réel, pourrait être fait aussi à l'inoculation variolique. On connaît un exemple bien remarquable, où le célèbre Tissot lui-même fut entraîné dans une erreur funeste, qu'il ne cessa de déplorer. Des faits pareils pourraient encore être cités ici. Nous dirons, d'ailleurs, que, quand même la vaccine aurait, à cet égard, l'inconvénient qu'on lui suppose sans aucune raison, il n'en résulterait d'autre conséquence que d'être obligé de s'adresser, pour

quelques dessins coloriés de cette affection, représentant la marche comparative des deux espèces de vaccine, et de celle de la petite vérole; l'un nous a été adressé par le citoyen *Guigou*, Médecin de Livourne; nous avons parlé de celui qui nous a été communiqué dans la thèse de *M. Tellegen*.

Les caractères particuliers à la vaccine sont d'ailleurs marqués dans toutes ses périodes, même jusqu'à celle de la dessiccation des pustules, dont les croûtes détachées sont très-reconnaissables, et peuvent se conserver. Cette circonstance a fait penser au Comité que ce serait une précaution utile de recommander aux personnes vaccinées de garder soigneusement les croûtes de leurs boutons vaccins, pour s'assurer, dans tous les temps, si le travail qu'elles ont éprouvé avait été régulier.

se faire vacciner, aux hommes probes et instruits, ce qui est assurément une règle de conduite fort sage. Mais nous observerons plutôt qu'il est impossible de se tromper à la marche de la vaccine; que s'il reste quelques doutes pour les esprits très-scrupuleux, pour les personnes les plus faciles à alarmer sur leur santé, la vaccination qui est si légère, qu'elle ne mérite pas même le nom d'indisposition, peut être répétée sans aucune gêne, sans aucun inconvénient; ¹ que, dans ce cas, on peut toujours aussi faire essayer le virus des boutons que l'on porte, sur d'autres individus que l'on inocule; et, à cet égard, on ne doutera pas que la vaccine n'ait au moins, sur la petite vérole, cet incontestable avantage, c'est qu'on trouverait peu de personnes disposées à répéter ainsi sur elles-mêmes, ou faire à répéter sur leurs enfans l'inoculation variolique, comme on trouverait peu

¹ Il n'y a aucune difficulté à recourir ainsi à une nouvelle vaccination, la bonne vaccine prenant bien après la fausse, et celle-ci même, lorsqu'elle existe, n'empêchant pas la vraie de se développer. Le citoyen Lison, de la Charité-sur-Loire, s'est assuré de ce fait par des essais que l'un de nous, (le citoyen *Marin*) a répétés avec succès à la demande du Comité.

de sujets qui permissent d'essayer sur eux la matière du travail observé.

Mais, sous un autre rapport, on a cru trouver à la vaccine un désavantage réel, comparativement à la petite vérole. On sait que cette dernière n'attaque pour l'ordinaire qu'une seule fois le même individu ; que lorsqu'on l'a éprouvée, soit naturellement, soit par l'inoculation, on peut se regarder comme en étant exempt pour la vie. La vaccine a été présentée, au contraire, comme pouvant se renouveler, et revenir à des époques différentes. Ainsi, l'on a craint l'introduction d'une maladie nouvelle qui, après avoir été utile la première fois qu'on l'aurait éprouvée pour se garantir de la petite vérole, pourrait survenir ensuite de nouveau, même à plusieurs reprises, sans aucune utilité connue.

Ce reproche, fait à la vaccine, n'est pas plus fondé que les précédens. La possibilité de la prendre une seconde fois, lorsqu'à la première elle s'est développée régulièrement, n'est appuyée sur aucune espèce de preuves. Nous avons déjà parlé des essais nombreux faits par le Comité, et dans lesquels il s'est occupé d'en répéter l'inoculation sur des sujets qui l'avaient déjà éprouvée. On a vu qu'à

Deuxième inconvénient reproché à la vaccine.

La vaccine pouvant être contractée plusieurs fois.

Cette allégation réfutée.

l'époque où les aréoles se sont convenablement développées, une nouvelle inoculation ne réussit plus, ou qu'elle ne donne qu'un travail incomplet et de peu de durée. L'observation n'a rien appris, dans des milliers de vaccinations, de contraire à ce résultat; et il n'est dans nos essais aucun exemple d'une seconde vaccine qui ait été ainsi contractée.

Cette vérité se trouve confirmée par tous les faits relatifs à ce point, que contient notre correspondance.

Le citoyen Dubois, officier de santé à Fursac, a vu une deuxième vaccination rester nulle sur un sujet qui avait été vacciné.

Le citoyen Derm, à Morlaix, ayant inoculé la vaccine à des sujets qui l'avaient eue, a observé qu'elle n'avait été suivie d'aucun effet.

A Cambrai, le citoyen Brunié rapporte avoir vacciné soixante-onze individus, dont deux l'ayant été une seconde fois, n'en ont éprouvé aucune suite.

Le Comité de Troyes annonce également avoir tenté en vain d'inoculer de nouveau la vaccine aux personnes à qui on l'avait déjà communiquée.

Dans le rapport du Préfet du Tarn, qui

nous a été adressé par le Ministre de l'intérieur, nous avons vu que le citoyen Rigal, Médecin à Gaillac, a fait des essais inutiles pour parvenir à reproduire la vaccine sur des sujets qui l'avaient eue.

A Liancourt, le citoyen Guerbois ayant essayé de vacciner deux sujets une seconde fois, n'a vu aucun effet résulter de cette tentative.

Enfin, le citoyen Carré, Médecin à Bourges, rapporte des exemples de sujets vaccinés deux et trois fois inutilement après une première qui avait réussi.¹

Il paraît donc bien établi que la vaccine jouit, comme la petite vérole, de l'avantage de mettre ceux qui l'ont éprouvée, à l'abri de la contracter de nouveau, et qu'ainsi l'on n'aurait aucune raison plausible de s'opposer à son introduction, puisqu'on ne doit l'éprouver qu'une fois si on la contracte, et pour en retirer un immense avantage. Mais, quand elle pourrait survenir à plusieurs reprises, serait-on réellement fondé à faire de ce point une objection un peu sérieuse ? Comme la vaccine

Preuve que la vaccine comme la petite vérole ne peut se contracter qu'une seule fois.

¹ Procès-Verbaux des 9, 29 vendémiaire, 24 frimaire, 9 pluviose, 9 prairial an 10.

ne peut se gagner que par l'inoculation, ne reste-t-on pas toujours le maître de ne pas s'y soumettre ; et , dût-elle se propager par la contagion ordinaire, ne sait-on pas qu'elle ne donne point d'éruption générale, qu'elle ne produit pas de maladie même tant soit peu grave ; et, dès-lors, qu'aurait-on à lui objecter lorsqu'elle a l'avantage de préserver d'une maladie qui peut être horrible ou mortelle ?

Troisième inconvénient reproché à la vaccine.

La vaccine manquant plus souvent de produire son effet.

On a reproché encore à la vaccine de manquer plus souvent de produire son effet, de n'avoir pas la même facilité à être inoculée que la petite vérole. Voici ce qu'on peut répondre à cette objection.

Réponse à cette objection.

Causes de cette non-réussite expliquées.

D'abord, nous venons de voir que la vaccine ne peut être inoculée au même individu une seconde fois, qu'on ne peut la contracter de nouveau lorsqu'on l'a déjà éprouvée. Ainsi, des cas nombreux où l'on prétend que son inoculation reste sans effet, on doit retrancher ceux, où on la tente sur des individus déjà vaccinés.

Les unes dépendant de la petite vérole ou de la vaccine précédemment contractées.

Mais on doit excepter de même les circonstances, où ce sont des sujets ayant eu la petite vérole que l'on inocule. Car l'observation nous a prouvé que la variole préserve de la vaccine, comme celle-ci met à l'abri de la petite vérole.

Nous avons déjà vu qu'en inoculant la vaccine à des sujets variolés, elle ne peut avoir lieu complètement, et qu'elle dégénère et meurt en se développant. Mais plus souvent encore elle ne peut manifester aucun effet, et il ne se déclare aucun travail. Le Comité a eu la preuve de ce fait dans un grand nombre d'expériences qu'il a tentées pour s'en assurer; et divers observateurs ont aussi recueilli le même résultat. Ainsi, le citoyen Aulagnier, de Marseille, ayant inoculé la vaccine à sept individus, l'a vue manquer sur trois d'entre eux qui avaient eu la petite vérole, et se développer convenablement sur les quatre autres qui en avaient été exempts.

A Montbard, le citoyen Malachin a observé différens sujets qui, ayant eu la petite vérole, ont été vaccinés sans aucun effet.

A Rouen, deux cent cinquante vaccinations ayant été pratiquées, l'inoculation n'eut aucune suite sur les sujets variolés.¹

La vaccine et la petite vérole ont donc un effet tout à fait comparable; l'une préservant de l'autre et réciproquement, en même temps

¹ Procès-Verbaux des 30 germinal an 9, et 24 brumaire an 10.

que la vaccine, semblable encore en cela à la variole, préserve ceux qui l'ont éprouvée, de la prendre une seconde fois. Dès-lors, on ne peut regarder comme la preuve d'un désavantage observé dans la vaccine, de manquer plus souvent d'avoir son effet, lorsque c'est sur des sujets ou déjà vaccinés, ou ayant eu la petite vérole, que l'on opère; et, dans nos premiers essais, ce dernier cas nous est souvent arrivé, comme il n'est guère de médecins qui ne l'aient aussi rencontré. Dans la société, parmi le peuple, et sur-tout dans les hospices, on voit souvent des individus qui ignorent, ou doutent s'ils ont eu la petite vérole. Lorsque sans renseignemens suffisans on soumet ces sujets à la vaccination, on la voit manquer communément; et il serait peu raisonnable de regarder comme une imperfection de la méthode, ce qui n'est que l'effet du mauvais choix des individus sur lesquels on la met en œuvre.

Autres causes
de non-réussite
observées par le
Comité.

Mais c'est sur les sujets même les plus propres à être soumis à cette inoculation, que l'on dit observer dans la vaccine une plus grande disposition à manquer de produire son effet. Il est certain que, dans les nombreux essais que nous ont communiqués les médecins des

départemens , et dans les nôtres , la vaccine a paru assez souvent ne pas se développer après l'inoculation.

Des causes cachées, ou qu'il est difficile de saisir, s'opposent sans doute, dans ces circonstances, à tout développement de la vaccine, comme nous avons dit qu'il en existait qui ne font, en d'autres occasions, que l'altérer et rendre le travail faux et irrégulier. Ainsi, le Comité a vu, en faisant divers essais, sur quarante-huit enfans vaccinés, deux n'éprouver aucun effet sans cause connue. Soixante-douze autres vaccinations ayant été pratiquées, dix restèrent inertes, et deux furent douteuses. Dans un autre cas, parmi cent neuf sujets soumis à cette opération, l'effet fut nul sur douze et douteux sur dix-huit.¹

Dans les départemens, des faits pareils ont été observés. Le Comité de Reims a vu, sur le nombre de cinq cent soixante-quatre vaccinations, le travail se déclarer sur plus de cinq cent, mais ne point paraître aussi sur plusieurs. Le citoyen Valentin, à Nancy, a observé six vaccinations nulles sur plus de cent soixante, deux

¹ Tableaux des citoyens *Pinel*, *Salmade*, *Jadelot*, etc. et procès-verbal du 24 fructidor an 9.

ayant manqué sur des sujets variolés. A Liancourt, le citoyen Guerbois a remarqué, sur vingt-sept sujets qu'il avait vaccinés, que l'opération n'avait eu aucun effet pour plusieurs; et le citoyen Demohr, Médecin et conseiller de préfecture à Arras, nous a mandé que, sur cent vingt-six sujets vaccinés, vingt-trois l'avaient été inutilement.¹

On a vu même, dans plusieurs circonstances, l'inoculation de la vaccine manquer, quoique répétée différentes fois sur le même individu. Le Comité a eu l'exemple d'un enfant vacciné trois fois en vain, et qui ne prit à la troisième que la fausse vaccine. Il a observé, sur d'autres, la vaccination ne réussissant qu'à la quatrième fois. Le Comité de Reims l'a vue aussi ne se développant qu'à la troisième, les deux premières ayant manqué. Le citoyen Coupard, Chirurgien à Avranches, nous écrit qu'ayant vacciné heureusement soixante sujets, le travail sur plusieurs ne s'est manifesté qu'à la deuxième et troisième vaccination. Le citoyen Lajoye, Médecin de l'hôpital de Melun, a fait la même observation sur son fils. Enfin, le citoyen Larche, Médecin à Gignac-sur-

¹ Procès-Verbaux de nivose et germinal an 9.

l'Hérault, en nous mandant que, dans l'été de l'an 9, la petite vérole, épidémique dans une grande commune de son voisinage, avait respecté tous les vaccinés, tandis que les autres en furent atteints, et qu'un très-grand nombre y succomba, nous annonçait qu'il n'avait pu obtenir sur quelques sujets le développement de la vaccine qu'à la sixième inoculation. ¹

Dans ces manques de succès, on voit quelquefois quelles sont les circonstances auxquelles on doit les rapporter. Plusieurs de celles qui sont les plus fréquentes, dépendent de la méthode ou du procédé employé pour pratiquer l'inoculation; et, en le perfectionnant successivement, on est parvenu à les écarter d'une manière plus ou moins complète. Ainsi, dans les inoculations où l'on ne peut avoir du fluide vaccin frais, on observe que l'inoculation manque beaucoup plus fréquemment. Dans ces cas le virus, souvent envoyé sur du fil ou des verres, est ancien, et s'est affaibli par le temps ou l'action de l'air; tandis qu'en vacci-

Les unes dépendant du mode d'inoculation.

¹ Tableaux des citoyens *Jadelot*, *Mongenot*, et procès-verbaux des 13 et 18 floréal an 9; 29 germinal, 19 messidor an 10; 10 vendémiaire an 11.

nant de bras à bras, il est beaucoup plus rare de ne pas réussir.

Le moyen que l'on emploie pour conserver le vaccin, influe beaucoup ici. Conservé sur les lancettes, il les oxide et se dénature ; c'est pour parer à cet inconvénient qu'on a préféré des lancettes d'or et d'ivoire, ainsi que l'a fait le docteur Decarro.¹

Le fluide vaccin, d'ailleurs, étant très-visqueux, il arrive aussi qu'il est repoussé plus souvent par les bords même de la plaie, et qu'il s'introduit moins facilement dans les incisions. Le citoyen Lafon, Chirurgien de l'hospice de la Pitié, a proposé, pour lever cette difficulté, de se servir de deux lancettes, l'une pour faire l'incision, et l'autre pour y porter la matière de l'inoculation. On a employé pour le même but, des lancettes cannelées sur une de leurs faces, à l'effet de faciliter l'écoulement du fluide vaccin.²

Lorsqu'il adhère ainsi à l'entrée de la piqure, il est facile de concevoir qu'il reste plus exposé à être entraîné au dehors, par

¹ Procès-Verbaux des 4 brumaire et 9 ventose an 10.

² Procès-Verbal de nivose an 9.

le sang qui coule, quand on a fait les piqûres profondes, ou qu'il se trouve enlevé par les mouvemens de l'enfant, ou par toute autre cause. Des faits, à cet égard, prouvent qu'en essuyant ou lavant les piqûres, on a vu manquer la vaccination. La société médicale de Tours rapporte même, qu'un enfant ayant été vacciné, l'effet de l'insertion fut rendu nul, la nourrice ayant lavé les plaies des piqûres. ¹ Aussi a-t-on recommandé de faire les incisions peu profondes, d'éviter de les faire saigner, et on a conseillé, de plus, de les laisser se sécher à l'air.

C'est aussi pour prévenir le rejet du vaccin hors des piqûres, que le comité de Reims avait pensé que le vaccin sec pouvait mériter quelque préférence sur le virus délayé, et qu'en général, il suffisait, en vaccinant, d'effleurer la peau légèrement.

Le temps où l'on prend le vaccin dans les pustules influe aussi sur le succès de l'inoculation. Nous avons vu que, vers le douzième ou treizième jour, il se dénature, et qu'il ne produit aucun effet, ou seulement un travail faux et irrégulier; tandis qu'étant pris de

¹ Procès-Verbal du 24 fructidor an 9.

bonne heure , le succès en est plus assuré. Le Comité de Reims place du huitième au dixième jour l'époque de sa plus grande activité. Nous avons reconnu qu'on peut l'extraire dès le cinquième et le sixième , c'est-à-dire , aussitôt que le bourrelet a commencé à se développer. Le docteur Jenner recommande aussi de le prendre dès les premiers momens. A Issoudun, nous voyons que le cit. Gagneault l'a employé avec succès le sixième jour ; et le citoyen Kluskens , secrétaire de la société médicale de Gand , en nous apprenant que plusieurs milliers d'individus y avaient été vaccinés , et que c'était de cette ville que les départemens voisins , et une partie de la Hollande et de l'Allemagne avaient reçu du fluide vaccinal , nous annonçait que , dans son opinion , il plaçait , sur-tout avant la formation des aréoles , l'époque où l'on devait préférer de prendre la matière pour inoculer. ¹

L'introduction trop ou trop peu profonde du fluide vaccinal peut également empêcher le travail , soit en le plaçant au-dessous de la couche des vaisseaux lymphatiques superfi-

¹ Procès-Verbaux des 9 ventose , 25 germinal et 29 prairial an 10.

ciels, qui sont les plus abondans de ceux de l'organe cutané, soit en manquant de l'introduire jusqu'à l'ouverture de ces vaisseaux. Nous avons vu les piqûres faites trop avant manquer plus souvent de produire leur effet : on sait aussi que le fluide vaccin ne réussit en aucune manière, s'il reste sur la peau. Nous avons rapporté plus haut tous les faits qui prouvent qu'on ne peut vacciner, même par friction, et le citoyen Valentin a confirmé ce résultat par ses propres essais. ¹

Enfin, on a observé que la chaleur affaiblit le virus vaccin ; lorsqu'on l'emploie desséché sur des fils ou sur le verre, on a recommandé de ne pas se servir, pour le délayer, d'eau trop chaude, de ne pas l'exposer même à sa vapeur, si la température en est trop élevée. Le docteur Jenner a sur-tout insisté sur ces précautions, dont le cit. Foubert, médecin, assure avoir reconnu l'utilité. ²

Mais si de la part de la vaccine, ou du procédé que l'on emploie pour l'inoculer, il y a des circonstances qui rendent son effet nul, Les autres, de la constitution des sujets.

¹ Procès-Verbal du 29 frimaire an 10.

² Procès-Verbal du 4 thermidor an 10.

il en est aussi qui dépendent du sujet que l'on soumet à l'opération. Nous avons déjà parlé des différences que l'âge apporte à son succès, qu'il rend plus rare sur les sujets adultes, que sur les enfans d'un âge tendre. Mais, à cet égard, nous avons aussi observé que, dans les premiers jours, les enfans nouveaux nés prennent plus difficilement la vaccine, la peau n'étant encore qu'une mucosité à peine organisée, et peu susceptible d'absorption. Cette preuve nous a été acquise sur le grand nombre d'enfans de cet âge, que nous avons pris à l'hospice de la Maternité, pour nos essais.

La constitution des sujets n'influe pas moins que l'âge sur ce manque de succès. Nous avons déjà dit que les individus d'une complexion sèche avaient paru, au Comité de Reims, moins susceptibles de prendre la vaccine. Plusieurs faits, qui nous sont connus, confirment cette observation.

Le citoyen Chaussier ayant tenté deux fois inutilement de vacciner un sujet ainsi constitué, et se proposant de le vacciner une troisième, reconnut l'utilité de baigner, de frictionner légèrement la peau, pour assurer l'effet de la vaccine.¹

¹ Procès-Verbal du 10 germinal an 9.

Le citoyen Valentin recommande de même les frictions légères , et des lotions avec l'eau tiède , lorsque la peau est sèche et dure.

Enfin , un état d'indisposition qui existe encore , ou qui a précédé depuis peu , nous paraît aussi une cause qui , dans quelques circonstances , peut s'opposer au travail de la vaccine , en laissant dans les organes une disposition contraire à son développement. Le Comité , parmi un grand nombre , en citera deux exemples. Une jeune personne , vaccinée peu de temps après une rougeole qu'elle venait d'éprouver , n'eut aucun travail aux piqûres. Une seconde vaccination , faite à un intervalle plus éloigné , réussit complètement. Chez une autre , une première inoculation avait été également infructueuse , et une seconde eut un succès entier. Le retard des règles parut être la cause qui avait empêché les suites de celle qui avait été d'abord pratiquée. En même temps , et par une raison contraire , certaines maladies peuvent faire disparaître dans les individus une disposition qui s'opposait en eux au succès de la vaccine. Le citoyen Derm , de Morlaix , nous a communiqué un fait qui semble prouver cette vérité. Un enfant qui avait , à trois vaccina-

tions successives, montré une résistance manifeste, eut une fièvre catarrhale très-forte, à la suite de laquelle, sa constitution, dit-il, ayant probablement changé, une quatrième vaccination réussit complètement.¹

Résistance opiniâtre de certains sujets à contracter la vaccine.

Mais on trouve aussi, sans aucune cause bien connue, des individus qui paraissent réfractaires à toute espèce d'infection; et, dans les nombreux essais qui ont été tentés, il s'en est offert qui l'étaient à la vaccine. Le Comité en a eu plusieurs exemples, notamment sur un enfant vacciné trois fois en vain, et qui n'eut à la troisième que la fausse vaccine. Il en a vu un pareil sur un jeune élève qui a été vacciné quatre fois inutilement, et soumis ensuite, sans plus de succès, à l'inoculation de la petite vérole. Un troisième exemple nous a été offert sur une jeune personne. Elle fut inoculée une première fois de bras à bras, une seconde avec des fils, une troisième avec du vaccin pris depuis quelques jours, une quatrième fois enfin, par une application de fluide vaccin sur une partie assez étendue de la peau mise à nu au moyen d'un vésicatoire; et, dans ces quatre épreuves, il ne survint au-

¹ Procès-Verbal du 8 pluviôse an 11.

cun travail. Le citoyen Lafon nous a aussi rapporté l'exemple de deux individus qu'il avait tenté trois et quatre fois d'inoculer de la vaccine, mais infructueusement. ¹

Un grand nombre de faits semblables nous ont été communiqués par les Médecins des départemens. Le citoyen Pagès parle de plusieurs sujets qu'il a rencontrés, et qui ne pouvaient prendre la vaccine. Le citoyen Tarbès en cite un vacciné jusqu'à sept fois, et opposant toujours une résistance opiniâtre à l'infection. Le cit. De Mohr, d'Arras, a vu des sujets vaccinés jusqu'à la quatrième fois, sans succès, même de bras à bras. Le citoyen Valentin, de Nancy, nous a communiqué un exemple encore plus frappant; celui d'un enfant de douze ans, vacciné trois fois en vain, quoiqu'avec un nombre infini de piqûres, inoculé depuis sans succès de la petite vérole, et, l'année suivante, exposé avec la même inutilité à la contagion variolique. ²

¹ Tableaux des citoyens *Jadelot, Marin, Husson*, et procès-verbaux des 13, 18 floréal an 9, et nivose an 10.

² Procès-Verbaux des 24 messidor an 9; 29 nivose, 29 ventose et 29 germinal an 10.

Cette disposition paraissant particulière à quelques familles.

Dans plusieurs exemples, cette résistance à contracter la vaccine, a paru être particulière à certaines familles et offrir une sorte de disposition héréditaire. Le citoyen Dax rapporte avoir vacciné deux fois sans succès un enfant qu'il avait vu naître; et il apprit que la mère et la majeure partie de sa famille n'avaient jamais eu la petite vérole. Le citoyen Brugnon a soumis deux fois, inutilement, trois frères à l'inoculation de la vaccine; et il pense qu'il est des individus qui y opposent une résistance constitutionnelle. Le citoyen Dumont, chirurgien à Mirebeau, (département de la Côte-d'Or,) dit avoir vu un homme de quarante-cinq ans, dont les père et mère n'avaient pas eu la petite vérole, et qui ne put prendre la vaccine. Il ajoute qu'une demoiselle, qui avait été inoculée sans succès de la petite vérole, le fut également, sans aucun effet, de la vaccine. Enfin, le citoyen Bellon, chirurgien à Mouzon, (département des Ardennes) nous a cité l'exemple d'un enfant dont le grand-père et le père n'avaient jamais eu la petite vérole, et qui fut soumis deux fois en vain, à l'inoculation de la vaccine.¹

¹ Procès-Verbaux des 10 messidor an 10; 12 brumaire, 14 et 27 nivose an 11.

Dans ces cas , on pourrait croire que les individus ont reçu de la nature une constitution qui les met à l'abri de toute espèce d'infection. A cet égard, le citoyen Bouët d'Estrepagny, en nous parlant de quelques sujets, sur lesquels la vaccine, deux fois inoculée, n'avait produit aucun effet, nous demandait si un enfant vacciné deux fois sans réussite, et inoculé également deux fois de la petite vérole sans plus de succès, ne pouvait pas être regardé comme n'ayant point à craindre cette dernière maladie. Mais rien n'étant plus variable que les dispositions à contracter une maladie quelconque, l'expérience ayant d'ailleurs appris que, dans une épidémie varioleuse, des individus restent intacts, tandis que, dans une autre circonstance, ils en sont affectés, on voit que la sécurité ne peut être entière. Un exemple vient à l'appui de cette opinion. Le citoyen Charoy, chirurgien-major du huitième régiment de hussards, nous mande qu'ayant, depuis le mois de fructidor an 9, vacciné à Haguenau plus de deux cent cinquante individus, sans avoir jamais observé le plus léger accident, il a vu un enfant de sept ans, vacciné trois fois, et qui trois fois n'avait eu que

la fausse vaccine , contracter ensuite la petite vérole. ¹

Les causes de non-succès devenues plus rares, en perfectionnant le procédé.

Précautions principales pour inoculer.

Mais si l'on excepte ces cas d'abord fort rares, et qui sont communs d'ailleurs à l'inoculation variolique, on voit la vaccine réussir aussi facilement en employant les précautions convenables. A cet égard, nous observerons que l'inconvénient qui lui a été reproché, de manquer plus souvent de produire son effet, a disparu à mesure qu'en perfectionnant la manière de l'inoculer, on a appris à éviter les causes qui la rendaient nulle. Ainsi en se servant de vaccin fluide et frais; en inoculant de bras à bras; en ne faisant qu'effleurer la peau, et essuyant dessus les deux côtés de la pointe de la lancette chargée de virus; en prenant celui-ci au moment convenable; en choisissant l'âge le plus propre pour inoculer; en préparant la peau dans les constitutions réfractaires, on est assuré que l'opération réussit sans difficulté, et, comme on le voit, par un procédé aussi simple que celui de l'inoculation de la petite vérole.

Nous croyons devoir observer que c'est

¹ Procès-Verbaux des 10 messidor an 10, et 30 frimaire an 11.

cette simplicité même qui paraît le mieux assurer le succès du procédé. Aussi voit-on réussir, à ce qu'il semble, assez constamment des vaccinations fortuites, accidentellement pratiquées avec des piqûres tellement légères qu'on ne s'en était pas aperçu. C'est ainsi que nous avons vu souvent des boutons survenir à des endroits, où, en essayant de piquer la peau, on croyait ne l'avoir pas entamée. Dans ces cas, comme nous l'avons dit, on a pris ces pustules pour des boutons vaccins d'éruption spontanée.

Le mode d'inoculation consistant dans un procédé très-simple.

On a d'autres exemples encore de la facilité avec laquelle la vaccine peut être inoculée. Le citoyen Lalaurie, en nous mandant qu'à Villeneuve-sur-Lot plus de six cents individus avaient été vaccinés, qu'aucun d'eux n'avait été atteint d'une épidémie de petite vérole qui s'y était manifestée, nous annonçait qu'un enfant, élevé dans un pensionnat voisin, avait piqué ses boutons et vacciné tous ses autres camarades.

Faits remarquables observés à ce sujet.

Le citoyen Chapuis, Médecin à Saumur, nous a écrit que sur deux cents individus qu'il avait soumis à la vaccination, tous avaient bravé les atteintes d'une petite vérole épidémique; que le citoyen Baugé, Chirurgien à Restigny, avait vacciné, avec le même succès, au moins

Mères inoculant elles-mêmes leurs enfans avec une aiguille.

cent soixante enfans dans sa commune et dans les environs. Il ajoutait qu'une dame avait, dans sa campagne, vacciné une cinquantaine d'enfans avec son aiguille à coudre, et que le résultat en avait été heureux.

Le citoyen Sèbe, en nous annonçant qu'à Labessonie, près Castres, département du Tarn, où il habite, il a, depuis le mois de messidor an 9, vacciné plus de cinq cents individus de tout âge, de tout sexe, même dans des dispositions malades; que, dans cette contrée, sur une population de vingt mille âmes, plus de quinze cents personnes avaient eu recours à cette opération; qu'on en avait constamment obtenu d'heureux résultats, qu'était venue confirmer une épidémie varioleuse, nous faisait part que plusieurs mères avaient inoculé elles-mêmes leurs enfans avec des aiguilles.

Enfin, le citoyen Lison, de la Charité-sur-Loire, nous dit s'être assuré que la plus petite quantité de fluide vaccin, mis en contact avec la peau écorchée, suffit pour développer la vaccine.¹

La facilité de l'inoculation est donc encore

¹ Procès-Verbaux des 10 et 29 messidor, 29 thermidor an 10; 14 nivose an 11.

un des avantages reconnus dans la vaccine. L'expérience l'apprend tous les jours. Mais, d'ailleurs, la vaccine fût-elle susceptible de manquer plus souvent de se développer, que serait ce léger inconvénient auprès des effets dus à son usage?

On fait encore un reproche à la vaccine, et, Quatrième inconvénient.
comme on l'a vu dans quelques-uns de ceux dont nous venons de parler, c'est dans ses avantages les plus remarquables sur-tout, La vaccine étant regardée comme une affection trop légère pour préserver sûrement.
qu'on a cru le trouver. Ainsi, on a regardé la vaccine comme une affection trop légère pour pouvoir préserver sûrement.

On ne peut douter que cette opinion n'ait Preuves que cette assertion n'est pas fondée.
pris naissance dans l'idée où l'on paraît être, que l'effet de la petite vérole est d'opérer une dépuration très-considérable de la masse des humeurs, ou le développement d'un germe caché pour l'expulsion et la destruction duquel il est besoin d'un mouvement d'une grande intensité. Ainsi, l'on a cru que les petites véroles bénignes assuraient moins l'état de bonne santé des individus qui les éprouvaient, que les petites véroles qui sont abondantes en éruption de boutons. Mais cette opinion n'est qu'un préjugé vulgaire rejeté par tout ce qu'il y a d'hommes instruits en médecine. L'observa-

tion contredit cette prétendue crainte d'inconvénient résultans d'une éruption variolique faible. Le traitement de cette maladie a toujours eu pour but de diminuer, au moyen de préparations préliminaires, la force d'assimilation par laquelle le virus introduit tend à changer en diathèse variolique l'état des humeurs; et, pendant le cours de la maladie, il a pour objet de modérer cette même force dans ses effets. L'expérience de plus d'un siècle, depuis Sydenham, a consacré ces vues, qui sont aussi saines qu'utiles, et dont un de nos collègues (le citoyen Mongenot) a donné, dans un ouvrage récent, un développement qui ne laisse rien à désirer.

Cette bénignité
s'observant
quelquefois dans
la petite vérole
inoculée.

Mais, d'ailleurs, l'objection faite, sous ce rapport, à la vaccine, ne doit elle pas l'être aussi à la petite vérole inoculée, par laquelle on se propose de réduire à l'effet le plus simple, à une affection presque entièrement locale, la fièvre variolique et toutes ses suites? Les inoculateurs regardent le seul travail de la piqure, pour peu qu'il soit accompagné d'un mouvement fébrile général, comme un mode de préservation aussi assuré que celui qui est accompagné de plus d'intensité. La petite vérole inoculée n'est-elle pas, dans un grand nombre de

circonstances, aussi bénigne, aussi douce dans sa marche que la vaccine? Celle-ci, en même temps, n'a-t-elle pas, pour l'ordinaire, des effets généraux aussi marqués que les inoculations varioliques bénignes? Nous avons vu que du septième au neuvième ou dixième jour, la vaccine excite, le plus ordinairement, un ébranlement fébrile, des maux de tête, des nausées, de la douleur; et, si on compare les deux affections sous ce point de vue, on ne pourra douter que très-souvent la marche de la petite vérole inoculée ne soit tout aussi bénigne.

Mais, fréquemment aussi dans la vaccine, l'affection générale est suffisamment vive. Nous avons vu que, dans certains cas, principalement sur les adultes, les symptômes qui accompagnent le dernier développement des pustules sont assez intenses pour établir un malaise sensible, qu'on peut regarder comme le point de passage de l'état d'indisposition à celui de maladie.

La vaccine
a quelquefois
des signes pro-
noncés d'action
générale.

On peut ajouter que, si un mouvement général plus marqué était nécessaire pour assurer le succès de la vaccine, rien ne serait plus facile que de le produire, soit en multipliant les piqûres, soit en inoculant le virus vaccin sur des parties de la peau dénudées. Nous

Possibilité
d'augmenter
cette action en
multipliant les
piqûres.

avons vu, plusieurs fois, des piqures nombreuses faites sur quelques vaccinés, et très-souvent nous les avons portées jusqu'à dix et plus; en certaines occasions, on les a, par forme d'essai, pratiquées sur le même bras.¹ Dans ces cas, il s'établit, à l'endroit des piqures, de larges aréoles, des plaques vaccinales étendues et profondes, qui, en s'unissant, forment un centre d'irritation qui occupe chaque bras, et le mouvement fébrile qui survient est en proportion plus sensible. C'est sur-tout en appliquant le virus vaccin sur des points de la peau dépouillée de l'épiderme, qu'il s'excite une inflammation vive et violente. Nous en avons rapporté, page 97, un exemple auquel il serait difficile de rien ajouter. Le Comité a fait depuis une épreuve non moins concluante. On a mêlé du fluide vaccin avec de l'onguent basilicum, et, en pansant avec cet onguent un vésicatoire, on a obtenu une suppuration très-abondante.²

Mais, l'expérience devant laquelle toutes les

¹ Tableaux des citoyens *Doussin - Dubreuil*, *Marin*, etc.

² Observation du citoyen *Marin*. Procès-Verbal du 8 fructidor an 10.

suppositions, toutes les conjectures doivent se taire, prouve que, pour assurer l'effet de la vaccine, il ne faut que le mouvement même le plus léger qui ordinairement l'accompagne. Il est arrivé souvent qu'en vaccinant des enfans, plusieurs des piqûres se sont éteintes sans travail, et qu'une seule s'est développée. Des craintes s'élevaient naturellement dans ces circonstances où l'on croyait que l'action préservative pourrait n'être pas suffisante. Quelques exemples ont prouvé que ces doutes n'étaient pas fondés, et qu'un seul bouton était préservatif. Le Comité a eu la preuve de ce fait dans plusieurs occasions.

Preuves que l'action la plus simple de la vaccine suffit pour préserver.

Exemples de préservation par un seul bouton.

Les observateurs, dans les départemens, ont acquis, à cet égard, la même certitude. Dans la contr'épreuve tentée par la société de médecine de Lyon sur douze individus vaccinés, on ne vit survenir qu'un travail local de peu de durée aux piqûres. Un de ces sujets n'avait eu qu'un bouton de vaccine, et il ne prit pas plus que les autres la petite vérole.

Sur les quatre enfans vaccinés par le citoyen Haguenot, à Pézenas, et qu'il soumit à l'inoculation de la petite vérole, il ne résulta aucun travail de cette opération, quoique trois d'entr'eux, (son fils, sa nièce et un autre

enfant) n'eussent eu qu'un seul bouton de vaccine. On observa même que ce dernier ne cessa, pendant la contr'épreuve , de résider avec un de ses frères, atteint de la petite vérole, et même de coucher avec lui.

Dans le nombre des enfans vaccinés par le citoyen Boyer, médecin à Nontron, et qu'il soumit ensuite à l'inoculation variolique, il ne se développa de travail sur aucun, quoique deux d'entr'eux n'eussent eu qu'un bouton de vaccine.

Dans la contr'épreuve tentée à Versailles par le citoyen Voisin, qui inocula sans succès la petite vérole à sept enfans vaccinés, on remarqua que l'un d'eux n'avait eu qu'un seul bouton développé par la vaccine, et qu'il fut préservé aussi sûrement que les autres de l'infection.

Le citoyen Pascal, chirurgien à Brie-comte-Robert, nous a fait part d'une contr'épreuve semblable par l'inoculation de la petite vérole, pratiquée avec le même succès sur une demoiselle qui n'avait eu aussi qu'un seul bouton de vaccine.

Le Comité d'Amiens, en nous communiquant un dernier compte de ses travaux; en nous faisant part des encouragemens qu'il

avait reçus de la bienfaisance et du zèle constant du Préfet, qui avait soumis son enfant, âgé de soixante-quinze jours, à la nouvelle inoculation; après avoir ajouté que c'était de cet enfant que la matière avait été prise ensuite pour les essais de la vaccination publique, instituée par le Maire d'Amiens, nous annonçait qu'il s'était également assuré qu'un seul bouton de vaccine suffit pour préserver de la petite vérole.

Enfin, le citoyen Schweighaueser de Strasbourg, nous a assuré avoir exposé impunément à l'atmosphère variolique son fils unique qui n'avait eu qu'un bouton de vaccine, et lui avoir fait toucher un enfant qui, le jour même, mourut de la petite vérole. ¹

Le Comité, d'ailleurs, s'est procuré d'autres preuves sur ce point, l'un des plus importants de l'inoculation de la vaccine. Il avait mis au nombre des essais qu'il devait tenter, d'examiner si, sur des sujets qui n'auraient eu qu'un bouton de vaccine, une seconde vaccination ne serait suivie d'aucun effet. Plusieurs observations lui ont appris que les choses se passent ainsi.

¹ Procès-Verbaux des 19 germinal, 24 messidor, 14 thermidor, 14 fructidor an 9; 30 frimaire et 8 pluviose an 11.

Deux enfans vaccinés, l'un le 9, l'autre le 13 prairial an 9, et sur lesquels il ne s'était développé qu'une pustule, furent, dix jours après, soumis à la même opération, qui ne réussit point. Un autre exemple nous a été offert sur le fils du citoyen de Jussieu, qui, n'avait eu de travail qu'à l'une des piqûres; il fut vacciné de nouveau, quelques jours après, sans aucun effet. Le citoyen Moulinier, de Bellac, a obtenu le même résultat sur un enfant, qui, n'ayant eu qu'un bouton de vaccine, fut inoculé de nouveau par lui, sans la contracter.¹

Avantage de
pouvoir recon-
naître, par la
vaccine, si un
sujet a eu la
petite vérole.

On voit, par ces différens détails, que la vaccine, pour jouir de toute son action, n'a pas besoin d'une marche plus active et plus prononcée que celle qui lui est naturelle; et, au lieu d'un inconvénient, on aurait dû y voir un grand avantage. Il importe, dans beaucoup d'occasions, de s'assurer si un individu a eu, ou non, la petite vérole. Pour les personnes qui la redoutent, cette incertitude sur leur sort est un état inquiétant; et, si à cette crainte elles joignent celle de l'inoculation ordinaire, il

¹ Tableaux des citoyens *Salmade*, *Thouret*, et *Jadelot*. Procès-Verbaux des 5 nivose et 24 fructidor an 9.

n'existe aucun moyen de le faire cesser. La vaccine étant une affection très-légère et ne pouvant se développer sur ceux qui ont eu la petite vérole, on voit quel secours elle offre sous ce rapport. Il en est de même des circonstances où l'inoculation variolique ayant été pratiquée, elle a été suivie d'un travail peu prononcé et douteux. Ces cas ne sont pas aussi rares qu'on pourrait le penser. Le Comité a eu, cette année même, plusieurs exemples d'enfans que l'on avait inoculés de la petite vérole, que l'on réputait ainsi à l'abri de ses atteintes, et qui cependant en ont été atteints sous nos yeux; l'un d'eux-mêmes en a été victime, et rappelle l'exemple de Tissot que nous avons cité. Pour faire mieux connaître quel service peut rendre, en pareille occurrence, la vaccine, nous rapporterons le fait suivant. L'un de nous (le citoyen Parfait) ayant fait inoculer sa fille, de la petite vérole, à l'âge de six semaines, il ne se développa qu'une éruption verruqueuse, qui dura quelques heures et disparut entièrement. Mais la fièvre d'invasion avait été évidente; elle avait duré vingt-quatre heures, et le travail s'était marqué régulièrement par tous les temps qui lui appartiennent. Pour s'assurer complètement si l'inoculation avait produit son effet, on la sou-

mit à la nouvelle méthode, qui ne procura qu'une fausse vaccine; et l'on acquit ainsi une certitude que d'autres essais, tels qu'une seconde inoculation avec la petite vérole, et l'exposition de l'enfant plusieurs fois répétée, parmi des enfans varioleux, ont d'ailleurs confirmée.¹

Cinquième inconvénient.

Un autre inconvénient, que l'on a cru trouver dans la vaccine, c'est le danger de la perdre.

Danger de la perdre.

Cette crainte résulte naturellement de la nécessité où l'on est de tirer le virus de loin, si l'on n'a pas la vaccine naturelle dans la contrée qu'on habite.

Espoir de trouver le *cowpox* ou vaccine des vaches en France.

Le Comité s'est occupé, avec beaucoup de soin, de la recherche de cette affection des vaches en France; il a toujours senti qu'il manquerait une chose essentielle à son examen, s'il ne pouvait pas y joindre celui de la maladie naturelle, observée sur les animaux qui en sont susceptibles. Par-tout où il a été averti que la vaccine paraissait exister aux environs de Paris, il s'est empressé d'envoyer plusieurs de ses membres pour s'en assurer. Il a fait inviter d'ailleurs, par tous les moyens qui étaient à sa disposition, les médecins et les artistes vé-

¹ Tableaux du citoyen *Parfait*, n° 21.

térinaires des départemens, à s'occuper de cette recherche; et, à cet égard, le citoyen Huzard, de l'Institut national, lui offrait, dans sa correspondance, sur tout ce qui tient à la médecine vétérinaire, les communications les plus étendues qu'il pût désirer. Le Comité avait également recommandé cet objet au zèle de tous les hommes de l'art qui avaient des relations avec lui.

Un grand nombre de rapports ont paru nous annoncer que la vaccine naturelle avait été vue en France dans ces derniers temps, et qu'elle n'y était point étrangère. Dès le commencement de la formation du Comité, le citoyen Saint-Genis, propriétaire à Pantin, près Paris, avait observé sur le pis de ses vaches, des boutons qu'il jugea ressembler assez à ceux de la vaccine, pour en transmettre des croûtes au citoyen Huzard : on essaya d'en inoculer la matière à d'autres vaches et à des enfans, mais il n'en résulta aucun effet. ¹

Son existence aux environs de Paris, plusieurs fois annoncée.

Recherches faites par le Comité.

Au mois de messidor an 8, on remarqua également sur des vaches, à Mont-Fermeil, une éruption de boutons qui se manifestaient

¹ Germinal an 8.

au pis, et qui paraissaient avoir les caractères de la vaccine.¹ On annonçait que ces boutons, suivant le rapport des filles de basse-cour, devenaient purulens, qu'ils s'écrasaient quelquefois sous les doigts en les pressant. Un de nos collègues (le citoyen Mongenot) fut chargé par le Comité de vérifier ce fait, sur lequel on ne put obtenir de renseignemens suffisans.

Au mois de nivose an 9, un Médecin de Bellesme mandait au citoyen Chaussier, qu'il croyait avoir observé des vaches attaquées de la vaccine; et, dans le même mois, des pustules ayant encore été apperçues au pis des vaches chez le citoyen Saint-Genis, à Pantin, on se rendit de nouveau chez lui, mais avec aussi peu de succès que la première fois. A Vincennes, on la croyait aussi connue.²

En ventose suivant, le citoyen A..., propriétaire à Franconville, annonçait que, dans sa ferme, plusieurs vaches avaient des boutons que l'on croyait être ceux de la vaccine. Ce fait, qui nous fut communiqué par notre

¹ Procès-Verbal du 29 messidor an 8.

² Procès-Verbaux des 5, 15, 19 et 25 nivose an 9.

collègue De la Porte, ne fut pas confirmé.¹

Au mois de germinal, un de nous (le citoyen Mongenot) ayant inoculé la vaccine à des vaches à Vitry, annonçait qu'il croyait avoir rencontré le *cowpox* dans la ferme. Il avait trouvé, sur quelques-unes, des croûtes qui le portaient à adopter cette opinion, par la ressemblance qu'elles avaient avec celles des boutons vaccins.²

En vendémiaire an 10, un autre de nos collègues (le citoyen Jadelot) avait eu occasion de passer quelques jours à Champigny, village peu distant de Paris, où il crut aussi avoir observé cette maladie des vaches. Il en dressa deux procès-verbaux circonstanciés, desquels il résulte qu'une éruption au pis de ces animaux est fréquente dans quelques villages de cet arrondissement. De concert avec plusieurs professeurs et élèves de l'école vétérinaire d'Alfort, il reconnut sur ces vaches, des boutons, dont les caractères extérieurs et la matière avaient la plus grande ressemblance avec les boutons vaccins. Cette matière inoculée à deux enfans et à une autre vache, n'a pro-

¹ Procès-Verbaux des 5 et 9 ventose an 9.

² Procès-Verbal du 30 germinal an 9.

duit aucun résultat. Il ajoutait que le même genre d'éruption s'était manifesté à Chennevières sur cinq vaches. Un garçon de la ferme, très-intelligent, assurait qu'elle était fréquente au printemps et en automne, quand on donne aux bestiaux une nourriture humide; que les vaches n'en sont pas malades; qu'elles communiquent ces boutons à ceux qui les touchent; que lui même en avait eu un, il y avait un mois; mais que dans le pays on n'attachait à ces boutons aucune idée relative à la préservation de la petite vérole. ¹

Enfin, tout récemment une éruption de boutons semblables à la vaccine, s'est montrée sur les vaches du citoyen Saint-Genis, à Pantin. Des enfans ont été conduits par le citoyen Husson dans la ferme même, pour être soumis à l'inoculation avec la matière de ces pustules. L'éruption s'est trouvée trop avancée pour qu'il ait été possible d'extraire du virus des boutons qui étaient entièrement desséchés. ²

¹ Procès-Verbaux des 29 vendémiaire, 29 nivose, 19 et 29 pluviôse an 10.

² Rapport du citoyen *Husson*. Procès-Verbal du 29 vendémiaire an 11.

La correspondance du Comité lui annon-
çait de semblables apparences observées par
les médecins dans les départemens. Le ci-
toyen Gagnault, Médecin à Issoudun, man-
dait que la vaccine était connue dans ce pays,
sous le nom de petite vérole des vaches. Il ajou-
tait qu'il ne doutait pas qu'on la trouverait,
que lui même avait vu au pis des vaches, les
années précédentes, des boutons analogues
auxquels il n'attachait pas alors toute l'import-
tance qu'ils méritaient à ses yeux. Un fait qu'il
nous a communiqué est trop important pour
n'être pas rapporté ici. ¹

L'existence de
la vaccine an-
noncée aussi sur
les vaches, dans
quelques départe-
mens.

Détails com-
muniés au
Comité.

« J'avais, dit-il, parlé à un propriétaire qui
« demeure à la campagne, de la petite vérole
« des vaches, et des avantages qu'on en pourrait
« retirer comme préservatif de la petite vérole.
« Rendu chez lui, il raconte ce que je lui ai
« dit, et recommande à celle de ses servantes,
« qui a soin de ces animaux, de s'occuper des
« boutons qu'elle pourrait observer, et de l'en
« avertir. Cette fille, qui n'avait point eu la
« petite vérole et qui la craignait, apperçoit, un
« des jours suivans, à une de ses vaches, un

¹ Procès-Verbaux des 25 nivose et 25 germi-
nal an 9.

« bouton qu'elle trouve semblable à ceux que
 « lui a décrits son maître. Elle le perce, et en
 « fait couler l'humeur sur une lame de couteau.
 « Elle se fait alors une égratignure au bras
 « avec une aiguille, et s'insère dans la plaie
 « une portion du virus. Suivant le rapport que
 « m'en a fait son maître, ajoute le citoyen Ga-
 « gnault, il s'est développé chez elle un bou-
 « ton pareil dans sa marche à celui de la vac-
 « cine ; elle a eu la fièvre, mal de tête, envies
 « de vomir même. » Le citoyen Gagnault
 nous exprimait ses regrets de n'avoir pas été
 averti à temps ; mais quelque isolé, quelque
 informe que fût ce fait, il avait cru devoir le
 communiquer.

En messidor an 9, le citoyen Raillard, Mé-
 decin à Bourges, étant présent au Comité,
 nous communiqua quelques détails semblables.
 Il rapportait avoir vu une vache qui avait des
 boutons sur les trayons. Cette vache, ajoutait-
 il, l'avait toujours empêché de garder long-
 temps des domestiques chez lui, parce qu'elle
 leur donnait du mal aux doigts ; il s'était infor-
 mé de ce qu'étaient devenus ces domestiques ;
 un d'eux était mort, et deux autres, qu'il con-
 naît encore, n'avaient point eu la petite vérole.
 Suivant lui, on est, dans certains cantons du

département du Cher, dans l'opinion que, lorsqu'on a eu ce mal des vaches, on n'a point la variole, et c'est sur-tout, dit-il, dans la vallée d'Ignoles, pays bas et marécageux, que règne ce préjugé populaire.¹

Différentes communications nous ont appris, d'ailleurs, que la vaccine paraît avoir été connue en France, même avant la découverte du Docteur Jenner. Dès le commencement de nos essais, M. de Lévi nous fit part qu'en passant à Bruxelles, il avait recueilli quelques détails qui supposaient une connaissance déjà acquise de la vaccine dans ce pays. Une personne sur-tout, présente à un entretien sur cette maladie, assurait en avoir entendu parler comme d'une chose qui n'était point nouvelle. Mais, c'était dans le Holstein et la basse Saxe qu'elle l'annonçait comme existante; M. de Lévi avait fait part de ces renseignemens au citoyen Pontécoulant, Préfet de la Dyle, qu'il avait eu, à cette époque, l'occasion de voir à Paris.²

Le citoyen Guyton-Morveau, de l'Institut national, rappelait également, à cette époque, quelques détails d'un voyage qu'il avait fait plu-

Quelques-uns semblent annoncer qu'elle a été connue en France avant la découverte de Jenner.

¹ Procès-Verbal du 24 messidor an 9.

² Procès-Verbaux de nivose an 9.

sieurs années auparavant. En s'arrêtant à un relais dans un village, où il demanda du lait, il observa que la servante, qui lui en présenta, avait les mains couvertes de boutons croûteux : comme il marquait quelque répugnance à cet aspect, elle lui raconta que les personnes chargées des travaux des laiteries, dans le pays, contractaient assez souvent ces boutons, auxquels les vaches étaient sujettes; mais que, loin de chercher à les éviter, on les regardait comme salutaires, et que l'opinion était qu'ils préservaient de la petite vérole.¹

A ce sujet, le citoyen Chaussier, Professeur à l'École de Médecine, nous faisait part que, dans une contrée de l'ancienne Bourgogne, il avait été instruit qu'il régnait une maladie des vaches qui se communiquait aux personnes chargées de les traire. Il avait donné une attention particulière à ce fait, qui lui avait paru d'autant plus frappant, que l'on sait qu'il existe peu de maladies qui des animaux se communiquent à l'homme, et il avait cru devoir le consigner dans un de ses ouvrages.²

A la même époque, le citoyen Garat,

¹ Procès-Verbal du 19 nivose an 9.

² Procès-Verbal du même jour.

membre du Sénat, nous annonçait que, dans plusieurs cantons voisins de Bordeaux, c'était une opinion assez répandue que les jeunes vaches étaient peu sujettes à la petite vérole, et que les enfans nourris du lait de ces animaux ont cette maladie plus bénigne. Dans une partie des Pyrénées, la petite vérole, suivant lui, paraît inconnue, les habitans n'y vivant que de lait de vache et de laitage.¹

Au mois de fructidor an 9, le journal du Commerce contenait des réclamations d'un Médecin de Bordeaux en faveur d'un de ses collègues d'Agen, qui prétendait avoir fait la découverte de la vaccine avant le Docteur Jenner.²

Dans le même mois, la Société de Médecine de Bruxelles annonçait, dans son rapport, que le citoyen Uytterhoeven avait rencontré le *cowpox* dans le département de la Dyle, qu'il avait recueilli du vaccin sur le pis des vaches, et qu'il s'en était servi avec succès pour vacciner. Il est vrai qu'en pluviôse suivant, le citoyen Van Mons, secrétaire de la Société, nous prévenait qu'on avait porté un jugement

¹ Procès-Verbal du 25 pluviôse an 9.

² Procès-Verbal du 9 fructidor an 9.

trop prématuré sur ce fait; mais il ajoutait qu'on allait se livrer à de nouvelles recherches.¹

Enfin, à des époques plus récentes, les citoyens Tarbès de Toulouse, André, Chirurgien à Saint-Omer, Rigal, de Gaillac, et le Comité de Reims, nous ont communiqué des détails qui ressemblent aux précédens.²

Tous ces renseignemens, sans doute, sont insuffisans pour prouver que la vaccine ait existé en France, ou qu'elle y ait jamais été connue. Mais, si ces recherches n'ont pas été plus heureuses, on ne doit pas se décourager; il peut en être fait d'ultérieures, dont le résultat soit plus satisfaisant.

Le *cowpox* existe à l'étranger dans plusieurs contrées.

Il existe en Angleterre, dans plusieurs comtés.

En admettant même qu'elles dussent être sans fruit, la crainte de perdre la vaccine ne devrait pas encore être regardée comme ayant quelque réalité. Cette maladie règne en effet en Angleterre, où elle paraît particulière à quelques contrées. Elle s'y multiplie, en certains temps, par l'effet de la constitution des saisons. Elle y est observée, suivant le Docteur Pearson, dans

¹ Procès-Verbaux des 14 fructidor an 9; 29 pluviôse an 10.

² Procès-Verbaux des 9 brumaire, 29 ventose, 19 prairial an 10, et 19 brumaire an 11.

plusieurs comtés. On paraît l'avoir connue à Cork en Irlande, et à Oxford. Quelques renseignemens annoncent même que la vaccination avait été pratiquée en Angleterre plus de dix-neuf ans avant les travaux du Docteur Jenner. Comment une affection, liée ainsi à la nature du sol, placée dans le cercle si constant et si immuable des influences des saisons, multipliée dans plusieurs points à la fois, pourrait-elle cesser d'être une source toujours ouverte à nos besoins ? ¹

Mais plusieurs faits semblent annoncer que la vaccine n'est point particulière à l'Angleterre. En Hanovre, elle paraît connue, et l'opinion qu'elle préserve de la petite vérole y est établie. Dans le compte que nous a rendu M. Friedlander, des progrès de la vaccine à Hanovre et à Vienne, toute espèce de doute paraît levée sur son existence dans le Holstein. M. Pfaff a encore mieux établi ce fait dans l'extrait d'un mémoire de M. Hellwag, qu'il a fait insérer dans le quatrième volume des mémoires de la Société Médicale d'Emulation de Paris. ²

Dans le Hanovre.

¹ Procès-Verbal du 29 fructidor an 10.

² Procès-Verbaux de nivose an 9, et 4 frimaire an 11.

Dan le Milanais.

En Lombardie, à Milan, on paraît s'être assuré de son existence; divers renseignemens ont appris que le Docteur Sacco l'avait trouvée sur les vaches de cette contrée; le fluide, pris dans les boutons, avait été porté sur des enfans, et avait développé la vaccine. Ces enfans avaient été ensuite soumis à la contre-épreuve sans contracter la petite vérole; on ajoutait que le célèbre Scarpa avait répété et suivi toutes ces expériences.¹

Cependant, quelques doutes étaient encore répandus sur ce point important; le Docteur Caréno, Médecin à Vienne, dans une notice qu'il a publiée sur l'éruption remarquée au pis des vaches en Lombardie, observe qu'il résulte de la description de cette maladie, et de quelques réflexions dont il l'accompagne, que les vaches italiennes n'y sont exposées qu'une seule fois; qu'elles la communiquent aux autres vaches qui n'en ont pas encore été atteintes, mais non aux enfans qui n'ont pas eu la petite vérole, et que, par conséquent, la matière de ces vaches ne peut être employée pour l'ino-

¹ Procès-Verbaux des 25 germinal an 9, et 9 brumaire an 10.

culatlon de la vaccine comme celle des vaches anglaises. ¹

Dans plusieurs autres contrées, la vaccine Dans quelques autres pays. paraît aussi avoir été anciennement observée.

Une feuille allemande, imprimée à Gottingue en 1769, donne lieu de croire qu'elle y était connue comme un préservatif de la petite vérole. Quelques rapports annoncent que le *cowpox* paraît exister sur les vaches en Espagne, et avoir son analogue sur les chèvres. Enfin, le citoyen Bourgoing, Ambassadeur de la République à Stockholm, nous a fait part, qu'on n'avait point encore de certitude sur son existence dans aucune partie de la Suède, mais que des soupçons semblaient l'annoncer. ²

On est donc fondé à penser que la vaccine existe dans plusieurs pays à la fois, qu'elle n'est point particulière à l'Angleterre; et, dès-lors, on peut être assuré d'en avoir toujours la matière à sa disposition, en la faisant venir, dans le besoin, des contrées où elle existe. Regardera-t-on cette nécessité de la tirer ainsi du dehors comme une circonstance qui lui soit défavo-

¹ Procès-Verbal du 29 pluviôse an 10.

² Procès-Verbaux des 9 nivôse, 29 germinal an 10, et 8 pluviôse an 11.

nable, qui motive quelque doute raisonnable sur son existence? Mais n'avons-nous pas reçu de contrées très-éloignées, des maladies fâcheuses et nouvelles; et, si la petite vérole elle-même ne nous est venue que de loin, pourquoi de loin aussi ne pourrait-il pas venir une autre maladie qui en serait le préservatif ou le remède?

Mais en supposant encore qu'on ne la trouvât pas toujours existante dans les contrées où elle est naturelle, et qu'on n'eût pas ainsi la possibilité de s'en procurer toujours à volonté, cet inconvénient serait peu considérable. Si l'opinion du Docteur Jenner sur son origine se confirme; si les dernières expériences du Docteur Loy dissipent toute espèce de doute sur ce point, on aura le moyen de la produire à volonté, et dans toutes les circonstances, en inoculant à des vaches la matière recueillie sur les chevaux atteints des eaux aux jambes.¹ Mais on peut au moins la conserver facilement développée, quand une fois on la possède, soit en la propageant successivement sur de nouveaux enfans, soit en la com-

¹ Bibliothèque Britannique, n^{os} 167, 168. Procès-Verbal du Comité, du 11 pluviôse an 11.

muniquant aux vaches, auxquelles il est si facile aussi de l'inoculer.

C'était pour nous une expérience curieuse à tenter, que celle de reporter sur la vache la matière de la vaccine. Le Comité, après un ou deux essais infructueux, faits dès les premiers momens de ses travaux, se préparait à les répéter de nouveau, lorsqu'il fut devancé par le Comité de Reims, à qui, dans l'histoire de la vaccine en France, appartient l'honneur d'avoir réussi le premier dans cette intéressante expérience. Ce fut au mois de brumaire an 9 qu'elle eut lieu : les piqûres furent faites au nombre de trois sur les trayons ; elles ne donnèrent que peu de sang. A la fin du quatrième jour, il parut un peu de rougeur autour des piqûres ; les boutons commencèrent à se développer ; le huitième, ils étaient bien formés, et plus gros qu'on ne les voit ordinairement sur l'homme. Ils avaient environ six lignes de diamètre ; ils étaient creux dans leur centre, et entourés d'une petite aréole d'un rouge brun. L'engorgement du tissu cellulaire formait sous les boutons des espèces de noyaux sphériques et très-durs. Le dixième jour les aréoles étaient dissipées ; les boutons séchaient au centre, et ils restaient dé-

On peut perpétuer la vaccine sur les vaches en l'inoculant.

Expérience faite à Reims.

primés. Le onzième, la dessiccation s'avancant rapidement, on vaccina plusieurs individus avec le liquide pris sur les bords des boutons; ce liquide était encore limpide et d'une consistance moyenne. Le vingtième jour les croûtes tombèrent, et il resta une empreinte profonde et rougeâtre sur les pis vaccinés. L'animal n'avait paru différer en rien de son état ordinaire pendant les différentes périodes de la vaccine. La matière, reprise sur les boutons le 11 brumaire, avait, jusqu'au 3 nivose inclusivement, servi à vacciner soixante-onze individus indistinctement.¹

Au mois de frimaire suivant, des vaches nous ayant été procurées à Maisons, par le citoyen Huzard, le Comité profita de cette occasion pour faire un second essai, qui n'eut pas plus de succès que le premier auquel il s'était livré.²

Succès obtenu par le Comité.

Mais, en ventose de la même année, le Comité réussit à pratiquer ce genre d'inoculation dont il desirait de voir l'effet depuis long-

¹ Procès-Verbaux des 26 brumaire et 5 frimaire an 9.

² Procès-Verbaux des 9, 14, 19, 25 frimaire et 5 nivose an 9.

temps ; des vaches , ayant été mises à sa disposition à Paris , elles furent inoculées avec du vaccin pris sur un enfant. Un travail régulier survint aux piqûres pratiquées aux trayons. Des boutons vaccins se développèrent avec tous les caractères convenables. Pour en conserver une image fidelle , le Comité eut recours aux talens du citoyen Lemonnier , peintre attaché à l'Ecole de Médecine. Les deux tableaux qui les représentent , sont déposés dans les cabinets de collection de cet établissement ; enfin , cette inoculation ayant été pratiquée à la demande de quelques personnes qui , desirant se faire vacciner , ne voulaient l'être qu'avec le virus pris sur la vache , le Comité fit avec cette matière un grand nombre de vaccinations qui réussirent.¹

En germinal suivant , l'un de nous , (le citoyen Thouret) ayant eu occasion d'aller passer quelques jours à la ferme nationale de Rambouillet , avec les citoyens Huzard et Tessier , membres de l'Institut , chargés de la surveillance de ce grand établissement , le Comité profita de la circonstance pour faire tenter plusieurs expériences sur la vaccine. Un enfant

¹ Procès-Verbaux des 15 et 25 ventose an 9.

qui était récemment vacciné, fut emmené dans ce voyage, où l'on inocula la vaccine à plusieurs vaches et à quatre buffles; on n'obtint point de ces essais le résultat qu'on était en droit d'attendre des soins que l'on y avait apportés.¹

Dans le même mois, une épreuve faite par un autre de nos collègues (le citoyen Mongenot) fut plus heureuse, et donna au Comité le moyen de revoir ce qu'il avait observé, de répéter ce qu'il avait fait dans sa première expérience. Des vaches furent vaccinées par lui dans le village de Vitry. L'inoculation réussit parfaitement, et la matière des boutons, inoculée à des enfans, eut les suites ordinaires.²

Succès obtenus
dans les départe-
mens.

Plusieurs des médecins qui dans les départemens se sont occupés de la vaccine, sont également parvenus à la développer artificiellement sur les vaches. Au mois de germinal an 9, cette épreuve fut tentée avec succès à Versailles par le citoyen Tessier. Cette nouvelle nous était mandée par le citoyen Desoteux, qui

¹ Procès-Verbaux des 15, 25 germinal, 5 floréal an 9.

² Procès-Verbaux des 30 germinal, 5 floréal an 9.

s'occupait de l'inoculation de la vaccine sur les enfans des invalides confiés à ses soins éclairés.¹

Dans le même temps, une expérience semblable avait été faite aussi heureusement à Beauvais par le citoyen Langlet, Chirurgien justement estimé. Suivant la note qui nous était communiquée, le citoyen Langlès avait inoculé la matière développée dans cet essai à une famille entière, composée de dix personnes. On ajoutait qu'il avait fait à cette époque un grand nombre de vaccinations.

Au mois de floréal, le citoyen Pagès, d'Alais, nous mandait qu'il avait vacciné une vache; que la maladie avait suivi la même marche que sur l'homme; qu'il s'était servi du fluide des boutons pour l'inoculer à cinq enfans, dont deux n'avaient point eu la vaccine, deux autres l'avaient eue, et le cinquième avait été vacciné trois fois sans succès; il observait qu'elle ne s'était développée que sur les deux premiers, qui eurent un travail très-régulier.

A Blois, le citoyen Desparanches, pratiqua avec le même succès cette inoculation,²

¹ Procès-Verbal du 5 germinal an 9.

² Procès Verbaux de germinal, 28 floréal, 8, et 24 messidor an 9.

Quelques mois auparavant, l'expérience avait réussi à Liancourt, où rien de ce qui pouvait intéresser une aussi grande question n'a été négligé. Une vache ayant été inoculée par une piqure à chaque trayon, contracta la vaccine, dont on employa la matière sur huit individus. Deux seulement eurent le travail accoutumé, marqué par deux boutons. On observa que les pustules furent sur eux plus petites, et les aréoles plus pâles qu'elles ne le sont dans les inoculations avec la matière prise du corps humain. Le virus de ces pustules servit pour d'autres vaccinations successives qui réussirent également.¹

En thermidor, la Société Médicale de Tours ayant répété l'expérience qui lui avait manqué dans un premier essai, obtint un succès complet. L'inoculation fut suivie de l'apparition de la vaccine. Le citoyen Bouriat, secrétaire de la Société, nous faisait part de cette observation²

A la même époque, le citoyen Pellieux aîné, Médecin de l'hôpital de Beaugency, nous

¹ Procès-Verbaux de germinal an 9.

² Procès-Verbaux des 8 messidor, et 14 thermidor an 9.

mandait qu'il avait développé la vaccine sur la vache aussi heureusement.

En fructidor, le citoyen Jourdanette, officier de santé de la marine, nous communiquait des détails sur une semblable expérience tentée par le citoyen Grenau, Médecin à Hennebon, département du Morbihan. Après avoir vacciné deux cents individus, qui vivaient au milieu d'une épidémie variolique, sans qu'aucun l'eût contractée, le citoyen Grenau avait vacciné une vache de laquelle il avait repris la matière, pour l'inoculer à des enfans sur lesquels elle s'était développée. Ayant répété la même expérience sur une autre vache, il annonçait avoir observé qu'elle avait communiqué la vaccine à trois autres qui habitaient la même étable.

Exemple de la vaccine communiquée d'une vache à d'autres.

Dans le même mois, le citoyen Valentin nous apprenait qu'entre autres expériences sur les animaux, dont il s'occupait, il était parvenu également à produire sur la vache l'éruption vaccinale.¹

Un résultat plus curieux fut obtenu, en brumaire an 10, par le citoyen Aussant, Médecin

¹ Procès-Verbaux des 29 thermidor, et 24 fructidor an 9.

à Rennes. Dans le compte qu'il nous rendait des nombreuses vaccinations qu'il avait pratiquées, depuis huit mois, il annonçait avoir reporté la vaccine sur la vache, et de là sur l'homme avec le plus grand succès. Il ajoutait, en même temps, avoir vu la vaccine se développer, sur le même animal, par le simple contact d'un pis vacciné, contre un autre qui ne l'était pas.¹

Le citoyen Rigal, Médecin à Gaillac, nous mandait, dans le même temps, qu'il avait inoculé la vaccine à des moutons sans la développer, mais qu'il avait été plus heureux dans un essai sur la vache, et qu'il en avait repris la matière qu'il avait portée sur l'homme.

En frimaire, le citoyen Voisin, Chirurgien à Versailles, nous faisait part de quelques essais qu'il avait tentés depuis la publication de son mémoire. Il annonçait avoir inoculé, sans obtenir aucun résultat, la petite vérole à plusieurs vaches, et à d'autres un mélange de pus variolique et de vaccin.

Enfin, au mois de pluviose an 10, le Préfet du Tarn, dans son Rapport au Ministre de l'intérieur, en parlant des premières vaccinations

¹ Procès-Verbal du 24 brumaire an 10.

faites par le citoyen Defos, annonçait qu'il avait également réussi à restituer à la vache l'éruption vaccinale. ¹

Enfin, plus récemment, d'autres faits nous ont été communiqués. Le Comité de Reims nous a informés d'un second essai qu'il a tenté de cette inoculation, et le citoyen Degland, Chirurgien à Lille, vient de nous apprendre qu'ayant vacciné deux vaches avec du virus que le Comité lui avait adressé, la matière qu'il a obtenue sur elles a été ensuite inoculée avec succès à vingt-trois individus. ²

On a essayé également de développer la vaccine sur d'autres animaux, par la voie de l'inoculation. Au mois de brumaire an 9, le citoyen Pictet nous mandait que l'on avait, à Genève, inoculé la vaccine à des moutons; que l'opération paraissait avoir réussi, et que l'on se proposait de s'assurer s'ils seraient préservés du claveau, maladie si analogue à la petite vérole, en la leur inoculant. ³

Inoculation de
la vaccine sur
des moutons.

¹ Procès-Verbaux des 24 brumaire, 4 frimaire, 19 prairial, 9 pluviôse an 10.

² Procès-Verbaux des 19 brumaire, et 25 pluviôse an 11.

³ Procès-Verbal du 15 brumaire an 9.

Ce fait ne pouvait être connu du Comité, et ne pas l'exciter à voir par lui-même ce qu'on devait en croire; des essais furent tentés à sa demande, et le citoyen Huzard inocula un agneau avec de la matière de la vaccine prise au dixième jour du travail et employée fraîche. Mais cette épreuve n'eut aucune suite.

Au mois de messidor, le citoyen Guerbois de Liancourt nous mandait avoir vacciné des moutons qui n'avaient contracté qu'un faux travail, dont il avait été impossible de reprendre la matière pour l'essayer par l'inoculation.

Le mois précédent, le citoyen Le Merchier nous avait écrit de Péronne, qu'il avait vacciné une brebis au pis, sur lequel il avait suivi le développement du bouton; mais que tout était disparu le dixième jour de la vaccination. Il avait répété la même expérience sur trois moutons en les inoculant à l'aisselle. Le huitième jour il en avait repris de la matière qu'il avait inoculée à trois enfans, sur lesquels il ne s'était manifesté aucun travail: il ajoutait avoir inoculé en même temps la petite vérole à un autre mouton qui, le cinquième jour, avait eu de petits boutons blancs, oblongs, qui ne ressemblaient ni à la petite vérole, ni à

la vaccine; il avait inoculé la matière qu'ils contenaient, le septième jour, à un enfant qui n'en avait éprouvé aucun effet. Il se préparait alors à inoculer le claveau à ces quatre moutons.

En germinal, le citoyen Thore, Médecin à Dax, répétait l'expérience sur ces animaux, dans la vue de s'assurer s'ils seraient préservés de la clavelée.¹

Ces différens essais engagèrent le Comité à redoubler de zèle pour obtenir les moyens de répéter lui-même ces expériences. Il profita de l'offre qui lui fut faite par le citoyen Lachèse, Chirurgien de la Garde des Consuls. Huit moutons réunis dans sa maison, près des Invalides, furent mis à notre disposition, et vaccinés par deux de nous (les citoyens Thouret et Husson). Les piqûres furent faites aux aisselles et à l'intérieur des cuisses; quelques-unes présentèrent, le quatrième jour, un travail local, qui, augmentant les jours suivans, offrit, le septième, des boutons élevés, pleins d'une sérosité limpide dans quelques-uns, purulens dans d'autres, et se termina par une dessiccation rapide. En général, le développement ne s'en fit point de

Expériences du
Comité à ce su-
jet.

¹ Procès-Verbaux des 15, 28 brumaire, 25 germinal, 18 prairial, 12 messidor an 9.

la manière qui caractérise la vaccine. La matière de ces pustules fut inoculée, sans aucun succès, à six enfans, sur lesquels le Comité crut devoir en faire l'essai. Les moutons furent envoyés ensuite dans une ferme près de Meaux, pour être réunis à un troupeau parmi lequel régnait le claveau, et pour être inoculés avec la matière de cette éruption.

Au mois de fructidor, il fut rendu compte au Comité de ce qui était survenu aux huit moutons vaccinés. Ayant été exposés, un mois après leur vaccination, dans le troupeau infecté de la clavelée, et où déjà quarante-six animaux, sur deux cent cinquante, étaient morts, on annonçait qu'ils n'avaient point paru atteints de la contagion, et que quatre d'entr'eux ayant été inoculés du claveau, ils ne l'avaient point contracté. Le citoyen Tresse, Chirurgien à Rosoy, département de Seine et Marne, nous communiquait ces détails, dont il avait été à portée d'être instruit, à raison du voisinage de la ferme où les faits s'étaient passés; il en concluait que la vaccine était aussi pour les moutons le préservatif du claveau. ¹

¹ Procès-Verbaux des 13 floréal, 13 prairial, 24 fructidor an 9, et 29 brumaire an 10.

A la même époque, le citoyen Valentin nous mandait que, dans de nombreux essais pour inoculer la vaccine à différens animaux, il avait réussi à la développer sur les moutons. Un procès-verbal, qu'il nous adressait au commencement de vendémiaire an 10, contenait l'histoire de la vaccination pratiquée sur deux animaux de cette espèce.

*Essais répétés
dans les départe-
mens.*

En brumaire an 10, le citoyen Rigal, de Gaillac, nous écrivait qu'il avait inoculé la vaccine à des moutons sans la développer, tandis que les mêmes essais, tentés par lui sur les vaches, avaient réussi.

Enfin, en nivose, la Décade Philosophique (n° 10) annonçait que les citoyens Texier, Voisin, etc., avaient inoculé la vaccine à des moutons, et qu'ils avaient fait ensuite sur ces mêmes animaux la contr'épreuve par l'inoculation du claveau.¹

Les moutons n'ont pas été, avec la vache, les seuls animaux sur lesquels on ait tenté de développer la vaccine. Quelques autres ont aussi été soumis à ces épreuves. Nous avons

*Essais tentés
encore sur d'au-
tres animaux.*

¹ Procès-Verbaux des 24 fructidor an 9; 4 vendémiaire, 24 brumaire, 9 pluviôse et 19 prairial an 10.

parlé des essais tentés, au nom du Comité, à Rambouillet, sur des buffles. Le citoyen Huzard regardait certaines éruptions, qui se manifestent sur différens oiseaux de basse-cour, comme pouvant être analogues à cette maladie, et il nous a fait voir un pigeon couvert de pustules très-nombreuses sur toutes les parties du corps, dont le caractère et la nature ne sont point encore déterminés. Le citoyen Valentin annonçait avoir pratiqué la vaccination, à différentes reprises, sur des chiennes, des ânesses, des chèvres. Le citoyen Defos, en répétant ces expériences à Alby, nous informait qu'il n'en avait obtenu aucun effet; mais il exprimait le desir que l'on tentât la vaccination sur les singes. Il espérait que le vaccin modifié dans cet animal, qui se rapproche tant de l'homme, pourrait acquérir quelque qualité propre à combattre d'autres maladies.¹

Doutes sur le succès de ces dernières expériences.

Nous ne rappelons point ici ces différens essais, dans la vue de rechercher, ainsi que l'ont fait ceux qui les ont tentés, si on ne pourrait pas trouver dans la vaccine le préservatif de quelqu'autre affection que la petite vérole.

¹ Procès-Verbaux des 19 frimaire, 15, 25 germinal, 5 floréal an 9; 9 pluviose an 10.

En général, ces expériences nous paraissent n'avoir encore amené aucun résultat certain. On voit que celles qui ont été répétées en assez grand nombre, sur les moutons, pour les préserver de la clavelée, n'ont établi encore aucune opinion favorable à cet égard; que ceux qui les ont annoncées, ou ne les ont point suivies, ou n'ont point obtenu les avantages qu'ils s'en promettaient, et que sans doute ils n'auraient pas négligé de publier si elles eussent réussi. Dans nos essais sur ces animaux nous n'avons point reconnu la marche ordinaire de la vaccine, mais plutôt un travail local, tenant du caractère commun des plaies et des inflammations. Les citoyens Rigal et Defos n'ont pas été plus heureux dans leurs tentatives, et de nouveaux faits semblent confirmer ce défaut de réussite. Le citoyen Le Jeune, Médecin à Laon, nous mande qu'ayant vacciné quatre-vingts individus avec succès, il a inoculé la vaccine à quatre agneaux et à une vache; que la maladie s'est bien développée sur cette dernière, mais que les quatre agneaux n'ont eu que des boutons ayant la forme de petits clous, ou phelgmons non suppurés, lesquels n'ont produit ni vésicule, ni fluide bon à inoculer. Le citoyen Mollet avait fait

la même observation. Le Docteur Decarro ayant vacciné six moutons, n'a obtenu aussi qu'un petit ulcère qui ne ressemblait en rien à la pustule de vaccine ordinaire. Il annonce avoir éprouvé plus d'effet de l'inoculation du claveau. Cette même observation du défaut de réussite de la vaccination des moutons, et du succès de la clavelisation s'est surtout présentée dans les essais tentés dernièrement en Hongrie, sur plusieurs milliers de moutons, et répétés plus récemment encore à Neufchâtel en Suisse, par le citoyen Auguste de Chambrier. Cette inoculation du claveau aux moutons, avait été pratiquée bien antérieurement en France; mais, ainsi qu'on le voit, rien ne prouve encore que sur eux celle de la vaccine ait réussi.

Quant aux essais sur les autres animaux, les résultats n'en paraissent pas plus certains. Le citoyen Valentin, il est vrai, assure avoir inoculé, avec du vaccin pris sur quelques-uns d'entr'eux, plusieurs individus, et les avoir soumis ensuite, avec succès, à la contr'épreuve par l'insertion variolique. Mais, dans les autres expériences du même genre, tentées par les autres observateurs, aucun n'a réussi; et nous-mêmes, dans les tentatives

que nous avons faites sur un grand nombre de chiens, nous n'avons jamais reconnu, au travail des piqûres, aucun caractère qui le rapprochât de celui de la vaccine. On sait, d'ailleurs, que l'on s'était empressé d'annoncer aussi dans la vaccine le préservatif de la maladie des chiens, et que l'expérience n'a pas confirmé cette annonce hasardée.¹

Mais ces essais prouvent au moins qu'il est possible, en inoculant des vaches, de perpétuer la vaccine; et, sous ce rapport, les expériences que nous venons de citer, ont une importance particulière. On peut plus aisément encore la conserver, en inoculant successivement des enfans. C'est ainsi que le Comité est parvenu à entretenir une source constante de virus vaccin. Au moyen de ses inoculations non interrompues en ville, et plus particulièrement à son hospice, il en a pu procurer à toute la France, et même aux pays étrangers depuis plus de trois ans. Quelques-unes des villes populeuses de la France ont joui de ce même avantage. A Nancy, à

Moyen de perpétuer la vaccine par des inoculations successives sur l'homme.

¹ Procès-Verbaux des 9 pluviôse, 9 ventose, 19 prairial, 10 messidor an 10; 11 pluviôse, 13 germinal an 11. Bibliothèque Britannique, n° 174.

Tours, etc., on paraît l'avoir conservée sans interruption.

Preuve que le
vaccin ne s'affaiblit point par
des transmissions successives.

A cet égard, on doit observer que, par ces vaccinations successives, le virus ne s'affaiblit en aucune manière. En ce moment où nous l'employons après un nombre incalculable de transmissions, il nous offre absolument les mêmes effets que ceux qui avaient lieu dans les premiers sujets vaccinés. Le témoignage de tous les gens de l'art qui se sont occupés de cette méthode est uniforme sur ce point. Nous ajouterons qu'à la suite de nombreuses transmissions successives, il ne présente aucune différence avec celui que l'on développe sur la vache; que, repris sur elle et reporté sur l'homme, il n'offre l'apparence d'aucune nouvelle intensité d'action qu'il ait acquise. Tous les faits s'accordent sur ce point; et s'il en est qui présentent quelque différence, ils sembleraient annoncer que c'est plutôt le vaccin repris sur la vache et inoculé ensuite à l'homme qui aurait moins d'action.

Le Comité de Reims, en rendant compte des inoculations pratiquées avec la matière prise immédiatement sur la vache, annonçait « que les individus, soumis à cette expérience, avaient éprouvé les mêmes effets de

« la vaccine, que ceux qui l'avaient reçue par
 « la transmission non interrompue de l'es-
 « pèce humaine; que, si parmi les premiers il
 « y en avait eu quelques-uns qui eussent éprouvé
 « des accidens un peu plus graves, il s'en était
 « trouvé de même parmi les seconds; qu'on
 « pouvait ajouter qu'il était incertain s'il y avait
 « eu plus de violence dans les symptômes de
 « part ou d'autre. »

Le citoyen Pagès, dans ses essais, avait également observé que le virus, repris sur la vache et inoculé à différens individus, s'était développé sur eux comme le levain ordinaire. Dans ce nombre étaient deux enfans déjà vaccinés sans succès avec le virus humain, et sur lesquels celui de la vache ne put pas davantage parvenir à développer la vaccine. Sur un troisième aussi qu'on avait tenté trois fois inutilement de vacciner avec la matière ordinaire, celle de la vache n'eut pas plus de succès.

A Liancourt, où de semblables vaccinations ont été tentées, on observa chez les deux enfans, sur lesquels elles eurent leur effet, que les aréoles furent plus pâles, et les pustules plus petites, quoique la matière qu'elles fournirent pour d'autres vaccinations eût réussi

comme dans toutes les inoculations ordinaires.

L'un de nous (le citoyen Guillotin) a vu un enfant vacciné avec la matière du *cowpox* ne point contracter la vaccine, et la prendre, quelques temps après, en l'inoculant avec le virus humain.

Enfin, le citoyen Defos, Médecin à Albi, qui s'est aussi occupé de ces vaccinations, assurait que le *cowpox* ne lui avait pas paru plus contagieux que le vaccin ordinaire.¹

Cette propriété du virus vaccin, d'être inaltérable, paraissant bien établie, on a ainsi, dans la facilité de l'inoculer soit aux vaches, soit à l'homme, un moyen assuré de conserver la vaccine toujours existante; mais une autre ressource est d'ailleurs offerte dans la faculté que possède le virus vaccin de se conserver long-temps.

Possibilité de
conserver long-
temps le virus
vaccin extrait
des boutons.

Plusieurs faits ont prouvé qu'il est possible de le garder ainsi pendant un espace de temps plus ou moins considérable, sans aucune altération. On avait d'abord pensé qu'on y parviendrait plus sûrement en le tenant renfermé

¹ Procès-Verbaux de germinal, 28 floréal, 8 prairial an 9; 9 pluviose an 10.

dans certaines espèces de gaz ; et le docteur Pearson, avait cru, pour cet usage, devoir recommander le gaz azote. L'expérience ne paraît point avoir confirmé l'utilité de cette précaution. D'autres procédés ont été proposés dans la même vue, tous ayant sur-tout pour objet de tenir le virus vaccin exactement renfermé, et à l'abri du contact de l'air. On a employé à cet effet des petits flacons de cristal, bouchés à l'émeri, et dont le bouchon de la même matière très-prolongé, est taillé à quatre facettes, sur lesquelles on place le fluide vaccin ; d'autres ont préféré de petits carrés en glaces, au milieu desquels est creusée une excavation demi-sphérique, où l'on place soit le vaccin seul, soit un peu de coton qui en est imbibé, et que l'on recouvre avec un autre carré de glace non creusé. D'autres formes encore ont été imaginées pour le même objet. Mais le procédé le plus simple suffit pour conserver, pendant un temps plus ou moins long, le vaccin soit sur des fils, soit entre deux carrés de verres très-polis dont on enduit les bords de cire, et tels que nous les employons. Le Comité a réussi à développer la vaccine avec du virus desséché gardé ainsi depuis soixante-trois jours ; et, dans une autre cir-

Essais du Comité.

398 COMITÉ CENTRAL

constance, il est parvenu avec du vaccin, pris au mois de brumaire an 9, et employé en prairial suivant (sept mois après), à vacciner plusieurs enfans.¹

Faits recueillis
dans les départe-
mens.

En ventose de la même année, le citoyen Bellot, secrétaire du Comité médical d'Abbeville, nous mandait qu'il avait pratiqué des vaccinations avec du virus apporté d'Angleterre par le docteur Reumont, et donné, le 14 février précédent, par le docteur Jenner; depuis, il nous a annoncé en avoir employé avec succès, qui avait trois mois.

A Paimbeuf, le citoyen Denis a vu sur son enfant, vers la même époque, se développer, au dixième jour, du vaccin qui, au moment de l'inoculation, en avait vingt-cinq depuis son envoi par le Comité.

Le citoyen Cazals nous mandait, qu'il avait développé la vaccine avec un fil imprégné de vaccin depuis deux mois.

Dans le mois de germinal, le citoyen Gagnault, Médecin à Issoudun, avait vu du vaccin, conservé sur des verres, servir à développer la vaccine cinquante jours après leur avoir été confié.

¹ Procès-Verbaux des 13, 28 floréal, 13 prairial an 9. Tableaux du citoyen *Marin*.

Le citoyen Rouger , nous mandait avoir obtenu un succès complet d'une vaccination pratiquée avec du vaccin recueilli depuis vingt-quatre jours ; la marche , à la vérité , avait été lente et troublée dans son cours. Nous savions que le Docteur Pearson avait réussi , vers le milieu du mois de mars , avec du virus du mois de janvier ; que Jenner avait eu le même succès , après trois mois de conservation ; et le citoyen Recolin jeune , accoucheur estimé au Vigan , avait , dans le nombre de cent vingt-quatre vaccinations , employé avec succès du virus recueilli depuis un mois.

Le citoyen Fleuriot , Médecin , et le citoyen Aubert , qui ont soutenu avec tant de zèle , à Pont-l'Évêque , département du Calvados , la cause de la vaccine , en nous remettant la note de leurs observations , nous annonçaient que l'un d'eux avait employé , avec succès , du virus gardé depuis trois mois. Ils nous apprenaient en même temps , que , dans une petite ville où six cents enfans périrent de la petite vérole par une opposition mal fondée contre la vaccine , un épicier avait inoculé , avec une grosse aiguille , à ses quatre enfans , du vaccin sec qu'il avait sous verre.

Le citoyen Letourneur-Dubreuil , Chirur-

gien à Condé-sur-Noireau, même département, nous a fait part que du vaccin, conservé entre deux verres, avait développé la vaccine après quarante-trois jours de conservation.

Mais, parmi nos correspondans, personne ne paraît avoir porté plus loin ces expériences que le citoyen Valentin de Nancy, qui est parvenu à conserver du vaccin propre à inoculer avec certitude, de trente-six à cent, et même cent quarante jours.¹

Moyen de transmettre le virus vaccin aux contrées les plus éloignées.

On voit, par ces exemples, que le virus vaccin peut se conserver long-temps pour servir à l'inoculation; que ce moyen offre la facilité de l'envoyer, à de grandes distances, dans des régions éloignées, comme de pouvoir l'en tirer. Au moyen d'inoculations successives sur des enfans, on peut transporter également la vaccine existante pour les expéditions maritimes les plus lointaines. Les faits qui nous sont connus ne laissent aucun doute à cet égard, puisqu'il n'est, pour ainsi dire, aucune des parties du monde où elle n'ait été envoyée, et où elle ne soit maintenant mise en pratique.

¹ Procès-Verbaux des 25 ventose, 25 germinal, 8, 18, 28 floréal, 23 prairial, 24 messidor an 9; 4, 19, 29 vendémiaire, 29 pluviôse, 19 prairial, et 10 messidor an 10.

La crainte de perdre la vaccine, de se voir ainsi privé des avantages qu'elle promet, n'est donc appuyée sur aucuns motifs réels. Il en est de même d'un autre danger que l'on a cru devoir lui attribuer, celui d'introduire dans le corps humain une matière qui, étant prise sur un animal d'une espèce différente, pourrait y développer, par la suite, le germe de maladies inconnues, ou s'y insinuer avec d'autres virus.

Sixième inconvénient reproché à la vaccine.

Craintes qu'elle ne développe, dans le corps humain, de nouvelles maladies.

L'expérience ne vient pas plus à l'appui de cette opinion, que l'on pourrait d'ailleurs, sous quelques rapports, opposer avec le même avantage à l'inoculation ordinaire. Une foule de circonstances ont prouvé que le virus vaccin ne s'allie avec aucun autre. Dans le grand nombre d'essais faits sur des sujets dartreux, galeux, teigneux, scrophuleux, on a toujours pu prendre intact, et sans aucun mélange, le fluide du bouton vaccin, lequel n'a jamais produit, sur les sujets auxquels on l'inoculait, que la vaccine seule et sans aucune complication. Ces essais ont été répétés avec le fluide de pustules vaccinales, développées à dessein, sur des parties dartreuses, sur des croûtes teigneuses, sur des endroits de la peau couverts de boutons de la gale. Des faits très-nombreux

Preuve que cette crainte n'a aucun fondement.

La vaccine ne s'allie avec aucun virus.

Observations qui prouvent cette vérité.

attestent ce résultat, qui a été aussi observé par nos correspondans.

Le citoyen Tresse nous mandait avoir vu le vaccin pris sur des galeux, parfaitement réussir. Le citoyen Gauthier, Chirurgien dans le département du Jura, en nous annonçant qu'il avait vacciné, dans un rayon de quatre lieues, sept cent quatre-vingt-trois individus, lesquels avaient ensuite vécu impunément au milieu d'une épidémie variolique, ajoutait qu'il avait repris sur des galeux de la vaccine qui s'était développée avec son caractère ordinaire, et que les vaccinés n'avaient pas contracté la gale. Le citoyen Loche, Médecin à Levignac, département de Lot et Garonne, nous a écrit qu'ayant vacciné soixante-quinze enfans de tout âge, dont un était attaqué de la gale, elle ne s'était point communiquée à deux autres vaccinés avec le virus de ses boutons.¹

Mais, à cet égard même, la preuve est faite pour le virus variolique, avec lequel nous avons démontré que le virus vaccin ne peut s'allier, quelque analogie que l'on ait voulu trouver

¹ Procès-Verbaux des 24 messidor an 9, 29 floréal, 10 messidor, 19 thermidor et 8 pluviôse an 11.

entre eux. On a vu que, dans les cas des deux éruptions existant ensemble, le bouton vaccin, quoiqu'au milieu de l'infection variolique générale, ne contient et ne donne que la vaccine pure. Nous avons eu aussi, dans plusieurs essais, la preuve qu'en inoculant un mélange de virus vaccin et varioleux, on n'obtient que l'une de ces deux maladies, ou que, si elles se développent toutes les deux, elles existent chacune séparément dans leur état naturel et ordinaire.

Quant aux craintes motivées sur ce que la vaccine étant un virus animal, étranger à la constitution de l'homme, il pourrait, à la longue, développer des maladies inconnues, on ne voit pas davantage sur quoi elles pourraient être fondées. Nous ne répéterons pas ici ce que l'on a dit de ce *charbon animal* que l'on prétendait développé ordinairement par le travail de la vaccine, et d'où l'on inférait qu'elle était due à un virus d'une dangereuse activité. Tant de faits ont aujourd'hui démontré qu'elle marche avec calme, que ses effets sont doux, et son action des plus bénignes, que cette objection, qui, d'ailleurs, portait sur des faits controuvés, s'est évanouie complètement. Mais en donnant à cet argument une autre forme, en supposant

La vaccine ne développe aucune autre maladie.

que ce n'est qu'à la longue que la vaccine manifeste cette action délétère, que l'on ne pouvait plus présenter comme l'accompagnant dans son début, on n'a pas plus gagné. L'observation a-t-elle jamais, en effet, annoncé dans la vache ce principe délétère, essentiellement ennemi de la constitution de l'homme ? Ne se nourrit-on pas tous les jours de sa chair, et, si les apprêts de la table, les effets de la cuisson étaient présentés comme pouvant anéantir ce principe, n'aurait-on pas à opposer l'usage journalier du lait, pris chaud au moment où l'on vient de traire la vache, et souvent par la succion même au pis de l'animal ?

Témoignage
unanime des ob-
servateurs sur ce
point.

Mais ce n'est point par le raisonnement, par des inductions, quelques fortes qu'elles soient, que nous croyons devoir combattre une assertion, qui cependant n'est fondée, si même elle l'est, que sur ce genre de preuves. L'observation seule suffit pour la repousser. C'est depuis trois ans, en France, que l'on pratique, que l'on suit avec une attention scrupuleuse l'inoculation de la vaccine ; c'est depuis plus de cinq années qu'elle est généralement adoptée en Angleterre ; c'est sur cinquante années, et plus, d'une observation générale et populaire, que le Docteur Jenner s'est appuyé dans ses premiers

travaux. Que peut-on penser des craintes que l'on cherche à inspirer, quand, pendant un tel espace de temps, on n'a rien apperçu de ce développement de maladies inconnues, de suites extraordinaires que l'on suppose à la vaccine? Ce serait donc un germe dormant plus de cinquans après son introduction, et ne devant s'éveiller qu'après un si long sommeil, que l'on supposerait exister? Et sur quels fondemens une telle supposition pourrait-elle être appuyée? Observons que c'est sur des milliers d'individus que l'inoculation de la vaccine, depuis ce temps, a été pratiquée; considérons encore que c'est sur des sujets de tous les âges, de tout sexe, de toutes les constitutions, qui offraient toutes les variétés de bonne ou mauvaise santé, de forte ou de faible complexion, que ces essais ont été tentés. Mais, dans ces innombrables circonstances, n'a-t-on pas dû rencontrer toutes les chances les plus propres à favoriser le développement de ces funestes effets que l'on attribue à la vaccine? Et si, jusqu'à ce moment, l'on n'a rien observé qui ait fait appercevoir les plus légères apparences, même les plus faibles annonces de ce travail réputé inévitable, quelle raison peut-on avoir de croire qu'il puisse exister?

Ajoutons, que la multiplicité des observations supplée, en médecine, au temps qui doit nous instruire ; remarquons sur-tout que ce genre d'argument, admis dans toutes les applications que l'on pourrait en faire, paralyserait presque tous les progrès que l'on peut espérer dans l'art de guérir, ou plutôt que ces mêmes progrès prouvent à quel point il est peu fondé. En effet, combien n'est-il pas de substances nouvelles, tirées même des différens animaux, que l'on emploie dans leur état naturel, comme médicamens donnés à l'intérieur ? Pourquoi n'oppose-t-on pas à l'usage de ces substances les mêmes craintes de l'introduction de virus étrangers dont elles pourraient être alliées, du développement possible, avec le temps, de maladies nouvelles qu'elles pourraient occasionner ? Enfin, observons que, dans la pratique de la vaccine, on a pris les mêmes mesures de prudence, de réserve, d'attention, que dans les essais que l'on fait tous les jours de remèdes nouveaux, et qu'ainsi c'est faire le procès à toutes les découvertes en ce genre, et les bannir, que d'attaquer avec cette arme la nouvelle inoculation.

Dernière objection contre la vaccine.

Mais on a porté plus loin encore les attaques dirigées contre la vaccine. On est allé jus-

qu'à lui contester son existence. On l'a regardée comme une sorte de petite vérole mitigée, comme le produit d'un virus variolique adouci par son passage de l'homme à la vache; et, à cet égard, on peut se rappeler tant de conjectures enfantées par l'esprit de système, publiées par l'irréflexion, sur la *dulcification* possible *des virus* en les faisant passer dans différens animaux, et sur l'*élaboration particulière du virus varioleux dans le tissu tout muqueux du pis de la vache*.

Son existence contestée.

La vaccine n'étant que la petite vérole mitigée par sa transmission à la vache.

Nous observerons d'abord que cette objection n'a été faite que lorsque, même dans les premiers temps, on a vu que la vaccine prenait, dans l'opinion, une consistance que l'on ne pouvait plus se flatter d'anéantir. Jusque là, elle n'avait paru qu'une illusion, et on la traitait comme telle. Du moment où enfin elle fut considérée comme une découverte réelle, on trouva plus court, pour défendre la cause de l'inoculation ordinaire, de supposer qu'elle n'était qu'une espèce ou une modification de la petite vérole.

Réponse à cette allegation.

En admettant même cette opinion, n'aurons-nous pas à demander ce que deviennent alors les doutes élevés contre sa faculté préservative; ce que deviennent les objections proposées

contre sa b nignit ? Suivant vous, dirons nous aux adversaires, la vaccine n'est qu'une esp ce de petite v role, elle doit donc, comme elle, pr server. Suivant vous, elle n'est qu'une petite v role adoucie et modifi e; elle n'est donc pas plus f cheuse que la petite v role b nigne et ordinaire.

Preuves que
la vaccine ne
provient point
de la petite v -
role.

Mais dans sa marche, dans ses caract res, dans ses complications, tout prouve qu'elle est une affection   part, une maladie enti rement ind pendante et distincte de la petite v role. On en a d j  la preuve dans les diff rences nombreuses qui la constituent, telle que la forme tr s-particuli re de la pustule, de l'ar ole, de la plaque vaccinale, de la cro te; telles encore, que la structure int rieure du bouton, la nature diff rente de l'humeur qu'il contient, l'absence de toute  ruption g n rale. Deux faits incontestables ne permettent, d'ailleurs, aucun doute sur ce point. La vaccine s'inocule facilement aux vaches; nous en avons rapport  un grand nombre d'exemples, et nous verrons bient t que toutes les tentatives faites pour leur inoculer la petite v role, n'ont aucunement r ussi. On a observ  souvent aussi la petite v role survenir pendant le d veloppement m me de la vaccine. Si ces deux affections

étaient les mêmes, certainement elles ne pourraient que se confondre. Cependant elles restent au contraire très-distinctes, parcourant chacune isolément ses périodes, développant chacune séparément son caractère, la matière prise dans les boutons varioleux et inoculée ne donnant que la petite vérole, comme le fluide, extrait des boutons vaccins et inoculé à son tour, ne donne que la vaccine. C'est même sur les boutons de petite vérole, qui se développent jusqu'au centre de l'aréole des boutons vaccins, que cet état de choses a lieu invariablement, et nous avons vu plus encore. Nous avons eu occasion d'observer un bouton varioleux, né si près d'un bouton vaccin, qu'ils n'en formaient qu'un mi-parti de petite vérole et de vaccine, une de ses moitiés donnant le virus vaccin, l'autre uniquement et purement le virus varioleux. Tant de faits ont démontré cette simultanéité des deux éruptions, chacune conservant à part son caractère propre et particulier, que le Comité aurait à citer ici presque tous les médecins qui lui ont adressé leurs observations, s'il voulait nommer tous ceux qui ont été avec lui témoins de ce fait maintenant avoué de tout le monde.

Mais cette opinion, qui attribue la vaccine

Essais du Comité pour inoculer à la vache différens virus.

à un virus communiqué aux vaches, paraît d'ailleurs repoussée par tous les faits qui nous sont connus. Le docteur Jenner, à la vérité, en a attribué la production à la matière du *javart* ou des *eaux aux jambes*, inoculée aux vaches par les personnes qui les traitent en même temps qu'elles soignent les chevaux. Il est vrai aussi que cette opinion n'a encore pu acquérir quelque consistance. Si des observateurs l'ont appuyée par quelques faits, un plus grand nombre d'autres l'ont formellement contredite. Le Comité, dans ses essais à la ferme nationale de Rambouillet, auxquels les citoyens Huzard et Tessier ont pris part, n'a pu obtenir aucun effet de la matière des eaux aux jambes inoculée à un grand nombre de vaches. Dans l'ouvrage du Docteur Goldschmitt, Médecin à Francfort, publié en allemand, il est dit que M. Piéger, Médecin vétérinaire de Hesse, infirme l'assertion de Jenner sur l'origine du *cowpox*. Le Comité de Reims nous mandait également, en messidor an 9, avoir essayé inutilement d'inoculer le *javart* à une vache, et il se proposait de répéter ses expériences avec les eaux aux jambes.

Matière des eaux
aux jambes.

Matière de la
clavelée.

Il en est de même de la clavelée que l'on a

aussi tenté de communiquer par l'insertion à l'homme, et à d'autres animaux que les moutons. On sait que, sur ces derniers, on peut l'inoculer avec la même facilité que l'on inocule la petite vérole sur l'homme; le citoyen Tessier de l'institut n'a laissé depuis long-temps, par ses belles expériences, aucun doute à cet égard. On ne peut, sur d'autres animaux, transporter la clavelée par l'insertion; au moins les essais que l'on a répétés n'ont eu aucun résultat. Les papiers publics annonçaient que le citoyen Marchelli, Chirurgien à Gènes, avait découvert que l'inoculation de la clavelée était un préservatif de la petite vérole plus doux que la vaccine. On n'a point appris que ces essais eussent eu aucune suite. Les mêmes expériences, tentées par le Comité, n'ont pas mieux réussi. Dans un grand nombre d'épreuves faites en l'an 3 à l'École de Médecine, à l'effet d'essayer la matière contenue dans des pustules varioliques trouvées encore existantes sur un cadavre exhumé après plus de vingt ans, on inocula cette matière, et du pus de petite vérole récente à un grand nombre d'animaux, tels que des moutons, des singes, des chiens, des lapins, et différens volatiles. Le virus de la clavelée ayant été essayé comparative-

ment sur ces animaux de différentes espèces, on ne put parvenir que sur les moutons seuls à le développer par inoculation. ¹

Matière de la
petite vérole.

Mais la petite vérole elle-même a été essayée pour ces sortes d'expériences; et l'on n'a jamais pu obtenir plus de succès. A Londres, M. Simmons dit l'avoir inoculée sur deux vaches par une piqure à chaque pis; il ajoute que cet essai ne fut suivi d'aucun effet sensible. ²

Le citoyen Le Merchier, de Péronne, en nous rendant compte de ses nombreuses vaccinations, nous mandait qu'il avait inoculé la petite vérole à un mouton, qui, le cinquième jour, avait eu de petits boutons blancs, oblongs, qui ne ressemblaient ni à la vaccine, ni à la petite vérole. Il en avait inoculé la matière au septième jour, à un enfant qui n'en avait éprouvé aucun effet: il se proposait d'inoculer le claveau à des moutons.

En messidor an 9, le jury de santé et Comité médical du département de la Somme nous mandait qu'ayant inoculé, le 7 prairial,

¹ Procès-Verbaux des 3, 29 messidor, 29 thermidor, 24 fructidor an 9, et 9 brumaire an 10.

² Bibliothèque Britannique, tome 11, p. 352.

par huit piqûres, le pis d'une vache avec de la matière d'une petite vérole confluente, il n'en résulta qu'une éruption de boutons, du volume d'un grain de millet pour la plupart, et n'ayant aucune similitude avec la petite vérole.

Enfin, en frimaire an 10, le citoyen Voisin, faisant part au Comité de quelques observations qu'il avait recueillies depuis son dernier mémoire, nous annonçait qu'il avait inoculé, sans obtenir aucun résultat, la petite vérole à plusieurs vaches, et à d'autres un mélange des fluides vaccin et varioleux.¹

Rien ne prouve donc que la petite vérole, comme on l'a dit, puisse se communiquer à la vache; et les faits les plus positifs au contraire démontrent que cette transmission n'a point lieu. C'est une supposition gratuite que cette idée à laquelle on s'est arrêté, et que des faits très-positifs devraient établir avant qu'il fût permis de l'admettre.

Ces inoculations
n'ayant jamais
produit aucun
effet.

Mais ce n'est pas simplement la communication à la vache d'un virus étranger que l'on a

¹ Procès-Verbaux des 19 germinal, 18 prairial et 19 messidor an 9; 4 frimaire an 10; 8 pluviôse an 11.

supposé avoir lieu. On a pensé qu'un effet encore plus considérable était produit ; savoir , la modification , l'altération de ce virus par la puissance vitale , et sa transformation en un autre levain entièrement distinct et nouveau. Aucune observation , aucun apperçu , aucune analogie ne conduisent à reconnaître ce fait. Rien ne prouve que les virus se dénaturent de la sorte. L'exemple même de la vaccine , dans le si petit nombre des affections qui se communiquent des animaux à nous , éloigne encore d'admettre ce résultat. La vaccine en effet se développe sur l'homme comme elle existe sur la vache ; elle ne subit aucun changement en la reportant sur cet animal , et la reprenant de là pour la perpétuer sur l'homme. Que peuvent donc espérer de leurs assertions , ceux qui affirment avec tant de confiance cette production d'un nouveau virus par suite de l'altération d'un levain introduit dans l'économie animale , tandis que , pour admettre un phénomène aussi extraordinaire , il faudrait les expériences les plus décisives ? Comment peuvent-ils se permettre d'objecter leurs suppositions , leurs conjectures , quand ils exigent , pour établir la vaccine , les faits les plus nombreux et les plus concluans ?

En admettant même cette génération de la vaccine au moyen du virus variolique communiqué à la vache et modifié dans ses organes, cette découverte ne serait-elle pas encore du plus haut intérêt et de la plus grande utilité? Nous avons dit que des hommes d'un génie supérieur, Boerhaave, Stoll, Huxham, avaient pressenti la possibilité de corriger, d'énervé le virus variolique; de l'amener au point de ne produire que la plus faible quantité de boutons ou même d'exister sans aucune éruption, comme la fièvre varioleuse paraît en offrir l'exemple. Ne serait-ce donc pas un des plus grands bienfaits de l'art, un de ses plus glorieux titres à la reconnaissance comme à l'admiration des hommes, d'avoir réalisé ces heureuses espérances, d'avoir rempli un vœu aussi cher à l'humanité? et les inoculateurs, dès lors, ne devraient-ils pas être les premiers à adopter avec empressement, à préconiser avec ardeur, une méthode qui serait le perfectionnement le plus désirable de l'inoculation?

Mais la vaccine, pour être une affection à part, n'en est pas moins le complément de cette méthode salutaire. Elle est même d'une utilité infiniment plus inappréciable, puisque, quand on amènerait le virus variolique

La vaccine ne serait pas moins une grande découverte, quand elle aurait cette prétendue origine.

Elle réaliserait l'espoir conçu depuis longtemps, d'énervé le virus de la petite vérole.

à ne développer qu'un ou deux boutons, ce qu'on n'est jamais sûr d'obtenir avec l'inoculation telle qu'on la pratique aujourd'hui, on aurait toujours une affection contagieuse par l'air, par l'attouchement, qui se perpétuerait ainsi d'elle-même, tandis que la vaccine, n'ayant point cet inconvénient, ne peut se répandre, et offre au contraire le moyen d'extirper la petite verole.

Conclusion du
rapport.

Tel est l'exposé fidèle des travaux auxquels le Comité s'est livré pour remplir la tâche qui lui a été imposée; tels sont les principaux résultats qu'il en a obtenus. Tous lui ont confirmé la vérité des assertions qui avaient été avancées relativement à la vaccine; tous l'ont convaincu de la réalité des avantages que l'on a attribués à cette nouvelle inoculation; tous lui ont démontré de quelle utilité il est pour l'humanité entière, que la pratique en soit universellement propagée, et avec quelle facilité ce projet, d'une philanthropie éclairée, peut être mis à exécution.

Le Comité a reconnu, dans cette affection singulière, une éruption nouvelle, entièrement distincte de toutes celles qui sont connues; qui, paraissant particulière à l'une des espèces les plus utiles et les plus nombreuses

de nos animaux domestiques, peut cependant se transmettre à l'homme ; qui, lorsqu'elle lui a été inoculée et qu'elle se développe, offre la marche la plus bénigne, n'est accompagnée d'aucune autre apparition de pustules, que celles qui surviennent à chacune des piqûres ; ne se communique, ni par l'air, ni par le contact ; n'est sujette à aucune récidive, et se termine sans trouble en un petit nombre de jours.

Réalité reconnue des avantages attribués à la vaccine.

Dans cette action si calme et si douce, il n'a pas moins reconnu un grand pouvoir ; celui de modifier l'économie animale, et d'anéantir en nous cette disposition si universelle, si constante, qui nous rend susceptibles d'être atteints par la contagion de la petite vérole. Cette puissance secrète de la vaccine, éprouvée pendant une longue suite d'essais tentés, pendant plus de trois ans, sur des milliers d'individus de tout sexe, de tout âge, ne s'est démentie en aucune occasion. Le Comité a reconnu la plénitude de son effet, même dans les circonstances où la contagion, développée par tous les moyens possibles, était mise aux prises avec son pouvoir, armée de toute sa force, et portée au plus haut degré d'énergie auquel elle puisse parvenir.

Services émi-
nens qu'elle doit
rendre à la so-
ciété,

Elle est un
moyen de pré-
servation de la
petite vérole ,
préférable à
l'inoculation va-
riolique.

En comparant la douceur, la bénignité de ce moyen de préservation à la grandeur du fléau auquel on l'oppose, aux ressources que l'art possédait pour en arrêter les ravages, le Comité n'a pu douter de l'étendue des services que son adoption doit rendre à l'humanité. Chez toutes les nations où la petite vérole a été apportée ou s'est développée, l'observation a appris qu'elle est devenue une des chances presque inévitables de la vie humaine. A peine quelques individus jouissent-ils du bonheur de n'en être pas atteints; et, comme l'a dit La Condamine avec tant de vérité, il n'y a d'exempts de ses coups que ceux qui ne vivent pas assez long-temps pour l'attendre. En même temps, les calculs les plus certains prouvent qu'elle enlève, année commune, le sixième ou le septième des sujets qui en sont attaqués; que, dans les épidémies, elle en moissonne souvent le tiers; qu'elle est ainsi une des causes les plus répandues de la mortalité. Pour éloigner une pareille calamité, l'art n'avait à opposer que l'inoculation ordinaire, qui sans doute était déjà un grand bienfait, et dont l'adoption, devenue plus générale, eût épargné bien des pertes. Mais le danger qui accompagne encore cette méthode, le reproche trop réel qu'on peut lui faire de laisser regretter quelques vic-

times, les suites fâcheuses qu'elle a quelquefois pour ceux même dont elle conserve les jours; ces inconvéniens trop calculés par les individus, par les pères qui desireraient y avoir recours, ont laissé un champ trop libre aux ravages de la petite vérole. C'est donc à un ennemi qui enlève chaque année une grande partie de la population des états, que la vaccine doit mettre un frein; c'est un des gouffres qui engloutissent la portion la plus nombreuse du genre humain qu'elle doit fermer. Peu de services plus éminens auront été rendus à l'humanité.

Sous ce rapport même, une grande supériorité est assurée à la vaccine sur l'inoculation ordinaire, qui, en réduisant à trois ou quatre individus sur mille qui en sont attaqués, la mortalité de la petite vérole, laisse subsister sa nature contagieuse, et multiplie les foyers d'infection. Avec l'inoculation variolique, on ne peut donc espérer de bannir cette espèce de contagion, d'anéantir ce fléau destructeur; avec la vaccine on ne peut douter qu'il ne soit possible d'atteindre ce but si désiré. C'est cette possibilité, sur-tout, que le Comité croit pouvoir se flatter d'avoir établi le premier sur des preuves positives et certaines. La préservation des deux hospices d'enfans les plus nombreux

Certitude acquise de pouvoir par elle, anéantir la petite vérole.

de Paris, pendant la dernière épidémie de petite vérole, ne doit plus laisser d'incertitude à cet égard. En étendant à une ville, à une contrée, à la France, à l'Europe, l'inoculation de la vaccine, en la rendant aussi populaire que son extrême bénignité l'appelle à le devenir, on ne peut douter que l'on ne parvienne, avec le temps, à faire disparaître la petite vérole, comme les progrès de la civilisation ont fait cesser la lèpre ou autres contagions de ce genre, dont on n'a plus d'exemples; et c'est à obtenir ce résultat, avec les avantages particuliers que lui assigne sa position, que tend l'Angleterre par l'institution de la *Société pour l'extermination de la Petite Vérole*, qu'elle vient de former.

Indication des
moyens propres
à rendre générale
l'inoculation de la vaccine.

Avec la perspective d'aussi grands avantages, on ne pouvait désirer dans l'inoculation de la vaccine que la possibilité de la propager par des moyens d'une facile exécution. Sous ce rapport encore, le Comité a reconnu que les vœux des amis de l'humanité étaient entièrement remplis.

Moyens proposés aux amis
de l'humanité.

L'exemple du bien opéré par la Société des Souscripteurs, dont nous sommes l'organe, ne permet pas de douter que de pareilles associations manquent à la nouvelle inoculation, et qu'elles en rendent l'adoption gé-

nérale. En établissant des vaccinations gratuites pour le peuple dans les villes et les campagnes, près des municipalités, des hospices, des comités et des sociétés de bienfaisance; en appelant sur cet objet le zèle des pasteurs et celui des hommes de bien, qui, habitant les cités ou vivant dans leurs terres, mettent au rang de leurs plaisirs et de leurs devoirs de s'occuper de la santé et du bien-être des familles indigentes qui les environnent; en répandant, pour faire connaître cette pratique, des instructions populaires, en publiant des comptes annuels des succès obtenus, en proclamant les noms de ceux qui y auront le plus contribué, il n'est aucun point de la France où l'on ne puisse se flatter de faire pénétrer la connaissance de la vaccine, et d'en faire adopter l'usage. Déjà le zèle de tous les Médecins, de toutes les Sociétés des départemens, qui ont entretenu avec nous une correspondance si active, si honorable, a devancé ce projet et préparé son exécution.

Si le Gouvernement seconde ces efforts généreux, en s'associant aux réunions formées par la bienfaisance particulière, en les aidant de ses secours, en les honorant de son approbation; ou si, pénétré plus intimement de l'importance du nouveau procédé, il juge de sa

Moyens proposés au Gouvernement.

sagesse d'en diriger plus particulièrement l'emploi, d'en recommander la pratique dans les hospices, les prytanées, les écoles militaires, dans les établissemens destinés à l'entretien des armées ou des flottes; s'il prescrit aux professeurs publics ou particuliers d'accouchemens, dans les départemens, d'instruire dans la pratique de ce procédé les sages-femmes des campagnes; si des encouragemens sont accordés aux officiers de santé qui en auront le plus répandu l'usage parmi le peuple, on ne peut prévoir à quel degré de propagation parviendra en peu de temps ce grand moyen de conservation, et quel bien il en résultera pour la population de l'état.

Mais, soit que la bienfaisance publique ou particulière se charge de ce soin, on reconnaîtra que le moyen le plus certain de réussir, est d'établir un centre plus général d'action, d'où partent, et où se réfléchissent toutes les lumières acquises sur ce nouveau procédé. Le Comité a vu trop d'avantages dans la position où il a été assez heureux de se voir placé; il a trouvé trop de ressources utiles dans la correspondance étendue qu'elle lui a procurée, dans les moyens qu'elle lui a assurés de faire connaître ses travaux, de répandre ses instructions, de multiplier les envois qui lui ont été

demandés, de répondre à toutes les questions qu'on lui a adressées, pour qu'il ne fasse pas connaître toute l'utilité qu'on doit attendre de ce moyen. C'est, sur-tout, pour conserver une source toujours abondante de vaccin, que l'hospice confié à ses soins lui a été très-favorable. C'est aussi pour les recherches particulières auxquelles il a eu à se livrer, afin d'approfondir plusieurs des questions les plus importantes de cette nouvelle découverte, qu'il en a senti tous les avantages; et, s'il espère de nouvelles lumières des essais dont il se propose encore de s'occuper, et qui, sous beaucoup de rapports, doivent jeter un plus grand jour sur la nouvelle méthode, il ne balance pas à dire que c'est de la réunion des moyens qui ont été mis à sa disposition, qu'il s'attend à les obtenir.

Le Comité ne terminera point cet exposé de ses travaux sans payer, au nom des Souscripteurs, un juste tribut de reconnaissance à l'illustre auteur de la découverte, le docteur Jenner, qui désormais sera compté au nombre des hommes qui ont le plus honoré la science, et le mieux servi l'humanité.

Hommage rendu au docteur Jenner.

Le Comité associe à cet hommage le docteur Woodville, qui, par son voyage en

Au docteur Woodville.

424 COMITÉ CENTRAL

France, lui a été si utile, et a si puissamment concouru au succès de ses expériences.

Ont signé tous les Membres du Comité.

Paris, le 20 ventose an 11.

THOURET, *Directeur de l'École de Médecine, Président.*

PINEL, *de l'Institut national, Professeur de l'École de Médecine.*

J. J. LE ROUX, *Professeur de l'École de Médecine.*

GUILLOTIN, *ancien Professeur de la Faculté de Médecine de Paris.*

JADELOT, *de la Société de l'École de Médecine.*

PARFAIT, *du Conseil de Santé des armées.*

DE LA ROCHE, *Médecin des Hospices civils de Paris.*

MONGENOT, *Médecin des Hospices civils de Paris.*

SALMADE, *Docteur en médecine.*

DOUSSIN-DUBREUIL, *D. en médecine.*

MARIN, *Chirurgien en chef du Prytanée de Paris.*

HUSSON, *Médecin de l'Hospice central de vaccination, et Secrétaire du Comité.*

Pour copie conforme,

HUSSON, *Secrétaire.*

TABLEAU

De la mortalité par la petite vérole, pendant la dernière épidémie, à Paris, indiqués page 132.

1^{er} TABLEAU. *Progrès de l'épidémie établis par la comparaison de la mortalité suite de la petite vérole, avec la mortalité suite d'autres maladies, pendant les mois de thermidor, fructidor an 10, vendémiaire, brumaire an 11.*

M O I S.	D É C È S P A R		TOTAL des décès.
	la petite vérole.	d'autres maladies.	
Thermidor an 10.....	68	854	922
Fructidor.....	277	1152	1429
Vendémiaire an 11.....	480	1041	1521
Brumaire.....	592	999	1591
TOTAL.....	1417	4046	5463

II^e TABLEAU. *Relevé de la mortalité pendant les quatre mois précités, fait par arrondissement.*

N U M É R O S des A R R O N D I S S E M E N S.	D É C È S P A R		TOTAL des décès.
	la petite vérole.	d'autres maladies.	
1 ^{er}	81	266	347
2 ^e	85	323	408
3 ^e	106	229	335
4 ^e	133	198	331
5 ^e	176	282	458
6 ^e	230	398	628
7 ^e	147	362	509
8 ^e	127	496	623
9 ^e	131	289	420
10 ^e	77	418	495
11 ^e	57	313	370
12 ^e	67	472	539
TOTAL.....	1417	4046	5463

III^e TABLEAU. Progrès de l'épidémie dans les arrondissemens qui en ont été le foyer principal.

ARRONDISSEMENS.	M O I S.	D É C È S P A R		TOTAL des décès.
		la petite vérole.	d'autres maladies	
3 ^e	Thermidor an 10.....	6	50	56
	Fructidor.....	34	51	85
	Vendémiaire an 11.....	30	67	97
	Brumaire.....	36	61	97
4 ^e	Thermidor an 10.....	3	34	37
	Fructidor.....	19	48	67
	Vendémiaire an 11.....	53	38	96
	Brumaire.....	53	78	151
5 ^e	Thermidor an 10.....	19	64	83
	Fructidor.....	42	79	121
	Vendémiaire an 11.....	57	66	123
	Brumaire.....	58	73	131
6 ^e	Thermidor an 10.....	11	98	109
	Fructidor.....	51	102	153
	Vendémiaire an 11.....	78	105	183
	Brumaire.....	90	93	183
7 ^e	Thermidor an 10.....	3	73	76
	Fructidor.....	32	102	134
	Vendémiaire an 11.....	50	95	145
	Brumaire.....	62	92	154
9 ^e	Thermidor an 10.....	5	71	76
	Fructidor.....	23	85	108
	Vendémiaire an 11.....	39	76	115
	Brumaire.....	64	57	121
TOTAL des 6 arrondissemens.		923	1758	2681

LISTE ALPHABÉTIQUE

Des Médecins, Chirurgiens, Comités de Vaccine, et Sociétés Médicales des Départemens, qui ont correspondu avec le Comité central.

LES CITOYENS :

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------------|
| Achard, à Bayeux. | Avisse, au Havre. |
| Achard, à Cannes. | Aygalenq, à Antraygues. |
| Alary, à Carcassonne. | |
| Allouet, à Laval. | BACON, à Falaise. |
| Amic, à Brignolles. | Bailly, à Darnay. |
| Audré, à Saint-Omer. | Balland, à Bèze. |
| Ardussel, à Bazas. | Ballard, à Autun. |
| Arnaud, au Puy. | Ballu, à Melun. |
| Arnoult, à Boulogne s. Mer. | Bancel, à Béthune. |
| Arschbold, à Châteauroux. | Barbot, à Arpajon. |
| Arthault, à Avalon. | Bard, à Beaune. |
| Asselin, à Vire. | Barnaud, à Saint-Benoît-Dussault. |
| Assolant, à Aubusson. | Barry, à Stenay. |
| Assolant, à Lavallade. | Barthelemy, à Savignier. |
| Aubert, à Genève. | Basin, à Montmorency. |
| Aubert, à Pont-l'Evêque. | Batigue, à Castres. |
| Aubertin, à Bar-sur-Aube. | Baudé-Castillon, à Condom. |
| Auchier, à Niort. | Baudin, à Chantonnay. |
| Audebert, à Thouars. | Bauquet, à Rennes. |
| Auferin, à Tigeac. | Bazin, à Autun. |
| Augier, à S. Jean-d'Angély. | Beaufumé, à Argenton. |
| Aulagnier, à Marseille. | Beaugé, à Restigny. |
| Aumussat, à Brions. | Beaune, à Ussel. |
| Aussant, à Rennes. | |

Beauze, à Fromenteau.	Blatin, à Clermont.
Belin, à Bèfort.	Bodin Desplantes, à Nantes.
Belin, à Valence.	Bodin, à Partenay.
Bellon, à Mouzon.	Boissière, à S. Hyppolite-le-Gard.
Bellot, à Abbeville.	Boisson, à Vezoul.
Belnet, à Tonnerre.	Boitard, à Lésignan.
Bénard, à Rouen.	Bonafos, à Perpignan.
Bérard, à Stenay.	Bonestard, à Morlaix.
Béringier, à Argenteuil.	Bonhomme, à Villefranche.
Bernadou, fils, à Saint-Isaire.	Bonniceau, à Angoulême.
Bernard, à Légié.	Borel, à Condom.
Bernard, à Rambouillet.	Bornet, à Mendes.
Bernardin, à Ouaine.	Bouchet, à Aubonne.
Bernus, à Bouillon.	Bouët, à Estrepagny.
Bert, à Sémur.	Boujardièrre, à Bordeaux.
Bertin, à Verneuil.	Boujeardet, à Badonviller.
Bertrand, à Méry-sur-Seine.	Boulet, à Lille.
Besson, à Saint-Brieux.	Boullon, à Abbeville.
Beuchet, à Quintin.	Bounier jeune, à Tournay.
Beuf, fils, à Riel.	Bouriat, à Tours.
Bichat, à Poncin.	Bovy, à Liège.
Bidault, à Magny.	Boyer, à Nontron.
Bigaré, à Belfort.	Boysset, à Châl.-sur-Saône.
Billardet, à Beaune.	Bréhier, à Turin.
Billet, à Fismes.	Bréjard, à Meurville.
Billet, à Sézannes.	Bret, fils, à Issoire.
Binet, à Hanget-sur-Somme.	Brisorgueil, à Strasbourg.
Binet, à Quintin.	Brizard, à Belle-Isle.
Blanche, à Rouen.	Broquer, à Lombès.
Blanche, à Turkheim.	Brou, à Cendrieux.
Blanchet, à Marigny.	Broussonet, à Montpellier.
Blandin, à Mirebeau.	Brugnon, au Fay-Billot.
Blanquet, à Mende.	Brun, à Trie.

Brunié, à Cambray.	Chamseru, à Dreux.
Bruno, à Argenton.	Chapiotin, à Rhétel.
Burard, à Cambray.	Chapuys, à Saumur.
Burel, à Langres.	Charlet, à Martelange.
Bury, à Vauvillers.	Charousseil, à Verteillac.
CABOCHE, à Ham.	Charoy, à Haguenau.
Caboulet, à Fervaques.	Charpentier, à Joigny.
Cabrit, à Fumel.	Chauvin, à Saint-Malo.
Cadet, à Villedieu.	Chevalier, à la Clayette.
Cadot, à Jossigny.	Cheylard, à Treignac.
Cagnion, à Verneuil.	Chifolio, à Saint-Malo.
Cahouet, à Rennes.	Chin, à Avalon.
Calbris, à Sezanne.	Chocqueel, à Bergues.
Calès, à Etain.	Chrétien, à Montpellier.
Campmas, à Alby.	Chrétien, à Pontorson.
Canolle, à Poitiers.	Circaud, à la Clayette.
Capelle, à Falaise.	Ciszeville, à Forges.
Carillet, à Dinan.	Clarion, à Digne.
Carré, à Bourges.	Clément, à Avignon.
Carré, à Tonnerre.	Clément, à Maranville.
Carro, à Verviers.	Clémot, à Rochefort.
Cartier, à Roanne.	Cléret, à Carhaix.
Casamarte, à Ajaccio.	Coinchon, à St.-Pourçain.
Cassius, à Aubusson.	Colladon, à Genève.
Castez, à Mazères.	Colombot, à Lure.
Causard, à Noyers.	Colson, à Bouzancourt.
Cazard, à Laizé.	Comhaire, à Liége.
Cazaubon fils, à Ygos.	Commesny, à Vitry S. M.
Chabert, aux Sables.	Constanty, à Souillac.
Chalmeton, à Laudun.	Cordier, à Fresnoy.
Chalon Perelle, à Mortain.	Cornereau, à Montluçon.
Chalouin, à Chaumont.	Cosme, à Chartres.
Chamarand, à Vernoux.	Coüet, à Bayeux.
	Coulerond, à Solrelibre.

Coupard, à Avranches.	Delamétrie, à la Clayette.
Courtade, à Quillan.	Delangle, à Bernay.
Courtin, à Boulog.-sur-Mer.	Delaunay, à Longny.
Courtois, à Blairancourt.	Delbarne, à Cambray.
Courville, à Worms.	Delzeuzes, à Evreux.
Coutier, à Chalérange.	Demai, à Rouen.
Cretain, à Paraylemonial.	Demangeon, à Epinal.
Cruveilher, à Limoges.	Demohr, à Arras.
	Denis fils, à Paimbeuf.
DALLESNES, à St.-Omer.	Denoix, à Bergerac.
Dalmas, à Moutreau.	Depasse, à Guingamp.
Dalmeneches, à Almenèches.	Deplaigne, à Montluçon.
Danthon, à Rennes.	Dérivière, à Dormans.
Daquin, à Chambéry.	Derm, à Morlaix.
Darantières, à Chaumont.	Derriez, à Dôle.
Darbon, à Lisle-en-Dodou.	Desains, à Ham.
Dargent, à Authon.	Desbarres, à Asnan.
Darmare, au Cannel.	Desbauves, à Crecy.
Darrigade, à Namur.	Desbordes, à Bayeux.
Dauçourt, à Châlais.	Desboudes, à Labrit.
Davon, à Vannes.	Desfossez, à Boussac.
Dax, à Sommières.	Desguirois, à Troyes.
Debauve, à Beaurieux.	Deshaies, à Châteaudun.
Debourdeaux, à Chefbou-	Deslandes, à S. Servan.
tonne.	Deslandes, à Tours.
Decamp, à Aire.	Desmarquoy, à S. Omer.
Decamps, à Quimper.	Desparanches, à Blois.
Decroix, à Lille.	Destregent, à Excideuil.
Defore, à Lons-le-Saulnier.	Devillantroys, à Vierzon.
Defos, à Albi.	Dièvre, à Carri.
Degland, à Lille.	Dominel, à Caen.
Deguerre, à Ramberviller.	Doucet, à Loudun.
Delaborderie, à Tulle.	Doucet, à Clermont-Ferr.
Delaigue, à Craponne.	Drahonnet, à Migré.

- | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| Dubois , à Furzac. | Faure , à Périgueux. |
| Dubosc de la Roberdière , à Vire. | Faye , à Limoges. |
| Dubreuil , à Condé-sur-Noireau. | Fayolle , à Guéret. |
| Duchanoy , à Aprey. | Fercocq , à Ham. |
| Duclos , à Mareuil. | Ferrière , à Mouis. |
| Ducloux , à Bourganeuf. | Fiéau , à Etampes. |
| Ducroz , à Marseille. | Fiory , au Mans. |
| Dufau , à Mont-de-Marsan. | Fleuriot , à Lessart. |
| Dugène , à Sancerre. | Fleury , à Cherbourg. |
| Dumareau , à Bellac. | Focachon , à Nice. |
| Dumas , à Montpellier. | Fonbrune , à Cognac. |
| Dumay , à Fontenay. | Fontaine , au Havre. |
| Dumont , à Mirebeau. | Fontanges , à Murdebarres. |
| Dupard , à Trevières. | Forestier à Avalon. |
| Dupin , à Trie. | Forne , à Ussel. |
| Dupont , à Auvray. | Fortin , à Pont-l'Abbé. |
| Dupont , à Lorient. | Foubert , au Havre. |
| Duprat , à Tarbes. | Foulon , à Cormeille en Parisis. |
| Dupuis , à Charenton. | Fouré , à Vilaine. |
| Duret , à Annonay. | Fournier , à Bruxelles. |
| Dury , à Mayence. | Fournier , à Gisors. |
| Dusart , à Maubeuge. | Fournier , à Meaux. |
| Dussert , à Nancy. | François , à Soissons. |
| Dutan , à Dauvillars. | Frappaz , à Dunkerque. |
| | Fréteau , à Nantes. |
| | Fribault , à Sedan. |
| EGREZ , à Saint-Quentin. | Frigoneau , aux Riceys. |
| Emery , à Baurepaire. | |
| Engaz , à Etampes. | GAIGNAULT , à Issoudun. |
| Espiaud , à Soissons. | Galeron , à Laigle. |
| | Galpin , à Marson. |
| FABRICIUS , à Xanten. | Gardé , à Anon. |
| Fallot , à Venoul. | Gardeur , à Conflans. |

Garnier, à Saint-Pons.	Guiot, à Hières.
Garnon, à Gujan.	
Garraux, à Pont-de-Vaux.	HAGUENOT, à Pézenas.
Garriel, à Avalon.	Hamel, à Saint-Malo.
Gastellier, à Montargis.	Hamon, à Hennebon.
Gaucher, à Mortagne.	Hautmonté, à Bar-sur-Aube.
Gaudichon, à Grignan.	Hénin, à Locronan.
Gaudon, à Paimpol.	Hennequin, à Charleville.
Gaufroy, à Lorme.	Hennequin, à Moncornet.
Gaugiran, à Toulouse.	Henroz, à Marches.
Gaulet, à Sorges.	Hérait, à Portbail.
Gauthier, à Septmoncel.	Herluisson, à Marcilly-sur-Seine.
Gautrelet, à Arnay.	
Gélart, à Trégnac.	Hiss, à Bellon.
Gérard, à Beauvais.	Hocquart, à Toulouse.
Gérardy, à Wilts.	Houllier, à Sézannes.
Girardin, à Loches.	Houton, à Alençon.
Godefroy, à Caen.	Hoyez, à Vissembourg.
Godefroy, à Rouen.	Huard, à Fécamp.
Godelle, à Vervins.	Hubert, à Alençon.
Godine, jeune, à Alfort.	Humbert, à Orgelet.
Goize, à Mont-Guyon.	Humblot, à Jussey.
Goquelin, à Moncontour.	
Gorcy, à Metz.	JAMET, à Craon.
Gorse, à Sarlat.	Jean, à Hières.
Gossement, à Samsois.	Joly, à Béthune.
Gras, à Moyrans.	Joslé, à Poitiers.
Grenau, à Hennebon.	Jouannin, à Vanvres.
Grenet, à Belloy-S.-Léonard.	Jourdain, à Huingue.
Greset, à Saint-Malo.	Julien, à Maubeuge.
Grosjean, à Plombières.	
Guerbois, à Liancourt.	KOSMAN, à Altkirch.
Guérin, à Angers.	
Guillemeau, à Niort.	LABAT, à Pau.

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------|
| Labbé, à Ecouché. | Larrey, à Nîmes. |
| Lacam, à Murdebare. | Larrey, à Toulouse. |
| Lacharmotte, au Ménil. | Lasaudrais, à Fougères. |
| Lachaume, au Dorat. | Lassère, à Lembaye. |
| La Combe, à Brives. | Lasudrie, à Bugue. |
| Lacordaine, à Bussière-les-Bellemont. | Latouche, à Villedieu. |
| Lacoste, à Egletons. | Latour, à Orléans. |
| Lacoste, à Viteaux. | Latour, à Saumur. |
| Lacroix, à Rochechouart. | Lauche, à Draguignan. |
| La Faye, à Bordeaux. | Lavergne, à Lamballe. |
| Lafond, à Compère. | Lebas, à Bourges. |
| Laforêt, à Sainte-Eulalie-Dulazac. | Leblanc, à Pierrefitte. |
| Lagrée, à la Trinité. | Leblanc, à Lorient. |
| Laignelet, à Semur. | Leboucher, à la Flèche. |
| Lainé, à Cormeilles. | Lebrun, à Treguier. |
| Lair-Corigny, à Thorigny. | Lecanteur, à Pont-l'Evesq. |
| Lajoye, à Melun. | Lechapetois, à Caudebec. |
| Lalaubie, à Aurillac. | Leclerc, à Breuvanne. |
| Lalaurie, à Villeneuve-sur-Lot. | Leclerc, à Luxeuil. |
| Lalesque, à Parentis. | Leclerc-Beaumont, à Varzy. |
| Lamaillauderie, à Gray. | Lecœur, à Saulieu. |
| Lamare, à Dourdan. | Lecordier, à Falaise. |
| Lambert, à Pont-à-Mousson. | Lefèvre, à Lessay. |
| Landverlé, à Ferrette. | Lefèvre, à Montaverne. |
| Langlet, à Beauvais. | Lefèvre, à Periers. |
| Lanouaille, à Agen. | Legale-la-Salle, à S. Brieux. |
| Lapeyre, à Caen. | Leguerre, au Faon. |
| Laporterie, à Magny. | Lejeune, à Laon. |
| Larche, à Gignac. | Lelarge, à Beauvais. |
| Larivière, à Leyrac. | Lelut, à Gy. |
| Laroche, à Cahors. | Lemaignant, à Guinguamp. |
| | Lemaire, à Fontainebleau. |
| | Lemaire, à Merville. |
| | Lemenuot, à Saint-Lô. |

Lemerchier , à Noyon.	Maillard fils , à Confolens.
Lendormy , à Amiens.	Maillard , à Semur.
Lenouvel , à S. Pol de Léon.	Malachim , à Montbard.
Lépine , à Verdun.	Mallet , au Mans.
Leprevost , à Rouen.	Malouin , à Chaumont.
Leroux , à Saint-Lô.	Manoury , à Vernon.
Leseure , à Champlemy.	Maréchal , à Houdan.
Lesne , à Franconville.	Marie S. Ursin , à Chartres.
Lesséré , à Auxerre.	Mariglier , à S. Germain en Laie.
Letourneur , à Condé-sur- Noireau.	Marquet , à Cognac.
Level , à Montbrison.	Mars , à Argen.
Lexères , aux Monés.	Mars , à Argenton.
Lexis , à Aldenhoven.	Martet , à Pontivy.
Leymarie , à Savignac.	Martin , à Conches.
L'huillier , à Fère Champe- noise.	Martinet , à Plombières.
Liard , à Estreaupont.	Matussière , à Brioude.
Lignac , à Vicfezenzac.	Maucler , à Voiron.
Lihaut , au Havre.	Maulenq , à Valence.
Loche , à Lévignac.	Mayonnade , à Brives.
Lombard , à Planchey-Bas.	Melot , à Epoisse.
Loreille , au Pont de Barette.	Menard , à Nantes.
Lorin , à Thoissey.	Mercier , à Ath.
Lorvot , à Vannes.	Mesjean , à Nîmes.
Lottin , à Lapotée.	Meynard , à Orange.
Loys , à Gray.	Meynier , au Puy.
Lucas , à Gannat.	Michel , à Chailly.
Lyson , à la Charité - sur - Loire.	Michelet , à Guéret.
	Mignot , à Besançon.
	Millet , à Brie.
MAGISTEL , à Saintes.	Milliaguet , à Rochechouart.
Mahot , à Nantes.	Millon , à Saint-Just.
Maignan , à Paimpol.	Miquel , à Villefranche.
	Miquen , à Ussan.

Mollet, à Laon.
 Monceau, à Dedamblain.
 Moncelot, à Montbard.
 Monmory, à Evaux.
 Morandière, à Evron.
 Moreau, à Bar-sur-Ornain.
 Moreau, à Cosne-sur-Loire.
 Moreau, à Vitry-sur-Marne.
 Morel, au Puy.
 Morère, à Outarville.
 Mauleng, à Valence.
 Moulinier, à Bellac.
 Mousseaux, à Verdun.
 Mouton, à Agde.
 Murat, à Aisseps.

NAVIEELS, à Lille.
 Nedey, à Vesoul.
 Neironis, à Saint-Gaubin.
 Nerey, à Vesoul.
 Nowel, à Boulogne s. mer.

OBEUF, à Dunkerque.
 Odier, à Genève.
 Oneill, à Josselin.
 Ozanne, à Meulan.

PAGÈS, à Alais.
 Palfart, à Saint-Omer.
 Palman, à Châteaulin.
 Panuetrat, à Corbigny.
 Paquet, à Altkirch.
 Parades, aux Martres de
 Veyres.

Paraige, à Orthez.
 Pargnies, à Crandelain.
 Pargny, à Fourmies.
 Pascal, à Brie-comte-Rob.
 Pasquier, au Blanc.
 Pathaut, à Bordeaux.
 Paul, à Fécamp.
 Payen, à Sarre-Louis.
 Paynaud, à Sainte-Afrique.
 Pellier, à Tracy-le-Mont.
 Pellieux, à Beaugency.
 Pénard, à Saint-Savinien.
 Pène, à Lambaye.
 Pensu, à Valence.
 Pérille, à Fleury.
 Pérille, à Mortain.
 Perrières, au Havre.
 Petit, à Aubenton.
 Petit, à Corbeil.
 Petit, à Ypres.
 Pichot, à Murat.
 Picquenard, à Landerneau.
 Pied, à Nogent-le-Rotrou.
 Pigeotte, à Troyes.
 Pignot, à Issoudun.
 Pignot, à Nuys.
 Pilavoine, à Confl. s. Seine.
 Pillé, à Montargis.
 Pineau, à Fontainebleau.
 Pinet, à Thiviers.
 Pingusson, au Donjon.
 Pionnier, à Lille.
 Plaichard-Chollières, à La-
 val.

- | | |
|------------------------------|--------------------------------|
| Poilroux , à Castellane. | Rigaut , à Bourgneuf. |
| Poirson , à Cósne. | Riolle , à Dieppe. |
| Poncet , à Feurs. | Riquier , à Saint-Dizier. |
| Pons , à Thérondel. | Robinet , à Avranches. |
| Poret , à Dunkerque. | Roland , à Pontrieux. |
| Portalès , à Anduse. | Rossignol , à Aire. |
| Poulier , à Pont-Sainte- | Rossignol , à Bourges. |
| Maxence. | Rouger , au Vigan. |
| Pouliquen , à Saint-Brieux. | Rouilly , à Pontorson. |
| Poultier , à Formery , | Rousseau , à Chably. |
| Prat , à Bar-sur-Ornain. | Roux , à Auxerre. |
| Préfontaine , à Torigny. | |
| Prévérand , à Jarnac. | SAINT , à Saint-Lô. |
| Prieur , à Auch. | Saint-Amand , à la Ferté- |
| Prieur , à Moulins. | Gaucher. |
| Prudhomme , à Mantes. | Saint-Germain , à Varette. |
| Prudhomme , à Mons. | Saint-Horent , à Château- |
| | roux. |
| QUESNEAU , à Coutances. | Sallebert , à Champigny. |
| | Sarget , à Usson. |
| RAILLARD , à Bourges. | Sasset , à Remont. |
| Ranque , à la Charité. s. L. | Sassy , à Grasse. |
| Rapatel , à Rennes. | Saunier , à Villers-Cotterets. |
| Ravelet , à Montmirail. | Sauvé , à Erné. |
| Reboul , à la Boulayre. | Savari , à Alençon. |
| Reboulette , à Grenoble. | Schireizer , à Guemar. |
| Rebut , aux Andelys. | Schweighaeuser , à Stras- |
| Requier , à Montignac. | bourg. |
| Reydel , à Aurel. | Sèbe , à Labeissonie. |
| Reydellet , à Marseille. | Ségéral , à Brives. |
| Richard , à Louzac. | Senné fils , à Marennes. |
| Richard , à Pont-à-Mousson. | Sérard , à Barenton. |
| Rienbault , au Blanc. | Seringe , à Berne. |
| Rigal , à Gaillac. | Serreau , à Angerville. |

Sicardou, à Cazères.

Signard, à Caen.

Simon-Latouche, à Vil-
dieu.

Smet, à Dunkerque.

Souville, à Calais.

Sue, à Orléans.

TARBÈS, à Toulouse.

Tardy, au Puy.

Tarnier, à Dijon.

Tavereau, à Libourne.

Teinturier, à Semur.

Texier, à Versailles.

Thézard, à Saint-Sauveur-
sur-Douve.

Thibaut fils, à Limoges.

Thomassin, à Besançon.

Thore, à Dax.

Tilke, à Amsterdam.

Tisserne, à Châlons-sur-
Saône.

Tonnelier, à Tournay.

Tonnellé, à Tours.

Tresse, à Rozoi.

Truchot, près Pontoise.

Trussy, à Grandpré.

Tuja, à Langeac.

Turc, à Charmes.

URION DE LA GUESLE, à
Saint-Mion.

VACHER, à Chaise-Dieu.

Valencourt, à Roye.

Valentin, à Nancy.

Valentin, à Mont-Médy.

Vandenbussche, à Bergue.

Vanderaghem, à Lille.

Vanderméersch, à Ypres.

Van Mons, à Bruxelles.

Varoquier, à Charleville.

Vaucachon, à Grasse.

Vauchenay, à Laferté Massé.

Vetter, à Mulhausen.

Vialay, à Château-Chinon.

Vialenq, à Saint-Ciprien.

Vialeux, à Monpazier.

Viallet, à Château-Renard.

Vichard, à Langres.

Vidal, à Hermand.

Vidal, à Saint-Laurent.

Vidal, à Verdun.

Vigier, à Lémas.

Vigné, à Rouen.

Vincent, à Lisi-sur-Ourcq.

Voisin, à Versailles.

Voithier, à Troyes.

Vrancken, à Anvers.

WARNIER, à Ribemont.

Wattebled, en Amérique.

Wegeler, à Bonne.

Wéry, à Liège.

Willaume, à Fontainebleau.

YSABEAU, à Gien.

COMITÉS

DE VACCINE.

Abbeville.
Amiens.
Anvers.
Bourges.
Caen.
Charleville.
Chartres.
Evreux.
Issoudun.
Marseille.
Metz.
Moulins.
Nantes.
Poitiers.
Reims.
Rouen.
Troyes.
Verdun.

SOCIÉTÉS

MÉDICALES.

Bordeaux.
Bruxelles.
Gand.
Grenoble.
Lyon.
Nancy.
Toulon.
Tours.

COMPTE RENDU

*PAR le Comité d'Administration, des
recettes et des dépenses pour les
expériences relatives à l'Inoculation
de la Vaccine.*

Depuis le 24 germinal an 8, jusqu'au 30 germinal an 11.

CHAPITRE PREMIER.

RECETTES.

Souscriptions reçues par le Journal de Paris, le
24 germinal an 8. 264 l.

Souscriptions acquittées au 21 floréal sui-
vant. 1440

Souscriptions reçues depuis ce temps. . . . 840

TOTAL. 2544 l.

COMITÉ CENTRAL
CHAPITRE SECOND.

DÉPENSES.

Frais de nourriture et d'entretien des enfans dans la Maison d'expériences à Vaugirard , depuis le 11 prairial an 8 , jusqu'au 29 frimaire an 9 ;

SAVOIR :

1 ^{er} Mémoire ac-				
quitté le 21 prai-				
rial an 8. . . .	151	l.	7 s. 6 d.	
2 ^e Mémoire ac-				
quitté le 1 ^{er} mes-				
sidor.	226	13	6	
3 ^e Mémoire ac-				
quitté le 17 mes-				
sidor.	257			
4 ^e Mémoire ac-				
quitté le 3 ther-				
midor.	287	12	4	
5 ^e Mémoire ac-				
quitté le 24 fruc-				
tidor.	183	16		
6 ^e Mémoire ac-				
quitté le 5 ^e com-				
plémentaire. . .	185	4		
7 ^e Mémoire ac-				
quitté le 18 ven-				
démiaire an 9. .	135	10		
8 ^e Mémoire ac-				
quitté le 29 fri-				
maire.	258	12		

1685 l. 15 s. 4 d.

De l'autre part. 1685 l. 15 s. 4 d.

Achat d'ouvrages et d'instrumens pour les inoculations.	36	
Frais d'impressions.	193	
Voitures pour voyages aux envi- rons de Paris, expériences et recherches.	114	8
Gratifications pour des enfans sou- mis aux expériences.	53	10
Frais de la grande contr'épreuve tentée sur les 102 enfans. . .	81	17
Frais de différentes commissions..	18	
Ports de lettres.	43	18
Frais pour les envois de fluide vaccin dans les départemens et à l'étranger.	50	10
TOTAL DE LA DÉPENSE. . . .	2276	18 4

R É S U M É.

Recette.	2544	
Dépense.	2276	18 4
Restant en caisse.	267 l.	1 s. 8 d.

Le Comité croit devoir observer qu'il n'aurait pu, avec les fonds de la Souscription, suffire aux dépenses de ses essais, qui ont été continués pendant trois ans, si le Préfet du département de la Seine, le cit. Frochot, par son arrêté du 18 pluviôse an 9, n'eût établi l'Hospice Central de Vaccine, dont les frais ont été supportés par les fonds de l'Administration des Hospices. Le Comité pense que la Société des Souscripteurs doit, à cet Administrateur si distingué par son zèle et sa philanthropie éclairée, un témoignage particulier de reconnaissance, ainsi qu'au Conseil général d'Administration des Hôpitaux, qui nous a continué avec tant d'empressement cet utile secours.

Le Comité ajoute qu'il a fait, pour l'impression de son Rapport, des arrangemens avantageux, qu'il fera connaître dans le nouveau compte qu'il rendra à la Société des Souscripteurs.

Ont signé les Membres du Comité d'Administration.

LAROCHEFOUCAULT-LIANCOURT, DELESSERT,
LASTEYRIE, CLAVAREAU, THOURET.

Pour copie conforme, HUSSON, secrétaire.

1^{er} floréal an 11.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE RAPPORT.

PREMIÈRE PARTIE.

EXPOSÉ HISTORIQUE.	Page
Découverte de la vaccine en Angleterre.	2
Travaux du docteur Jenner.	3
Expériences répétées à Londres.	4
Annnonce de ces essais dans les journaux.	
Attention donnée à la vaccine en France.	5
Souscription ouverte par le cit. Laroche- foucault-Liancourt.	6
Formation du Comité.	
Soins du Comité pour préparer ses travaux.	7
Plan de conduite qu'il se trace.	9
Exposé de ses essais.	11
Premières expériences faites à Vaugirard.	
Interruption de ces expériences.	12
Expériences recommencées.	
Expériences continuées à Paris.	16
Fondation de l'hospice central de Vaccine.	17
Essais faits en particulier par les différens membres du comité.	19
Essais faits par différens médecins à Paris, sous la direction du Comité.	23
Relations entretenues par le Comité avec les méde- cins des départemens.	27
Formation d'un grand nombre de Comités de Vaccine.	29

Essais suivis en particulier par un grand nombre de médecins.	Page 33
Encouragemens donnés à ces essais.	35
— Par les Préfets.	
— Par les conseils-généraux de départemens.	37
— Par les municipalités et administrations des hospices.	39
— Par les autorités militaires.	41
— Par les grandes administrations et le Gouvernement.	42
Relations entretenues par le Comité avec les Médecins et les Gouvernemens étrangers.	44
Grand nombre d'envois de fluide vaccinal faits par le Comité.	46
Progrès de la vaccine à l'étranger suivis par le Comité.	48
Essais tentés dans le Nord.	
— En Hanovre.	
— En Allemagne.	49
— En Prusse.	52
— En Suède.	54
— En Danemarck.	
— En Russie.	55
Essais tentés dans le Midi.	56
— En Italie.	
— En Turquie.	58
— Dans les îles de la Grèce.	
— Dans l'Inde.	
Autres essais.	
— En Amérique.	59
— En Espagne.	
— En Hollande.	60
Essais continués en Angleterre.	61

S E C O N D E P A R T I E.

EXAMEN DES EFFETS DE LA VACCINE. Page 63

Existence de la vaccine vérifiée.

Sa différence d'avec la petite vérole et les
autres éruptions connues. 65

Description de sa marche régulière. 66

Irrégularités observées. 69

Vaccine sur les Noirs. 76

Avantages de la vaccine constatés. 77

1° Bénignité de la vaccine. 79

Symptômes généraux. 80

Symptômes locaux. 82

Leurs effets sont à peine sensibles. 83

Faits observés par les correspondans.

2° Absence de toute autre éruption que
celle des piqûres. 86Eclaircissemens sur quelques cas qui pa-
raissent contrariër cette assertion. 87Boutons survenant à des piqûres qu'on
ne croit pas avoir faites.Inoculations accidentelles faites par les
inoculés eux-mêmes en se grattant.Boutons de vaccine observés sur des
surfaces dartreuses, etc. etc. 95Expériences du Comité sur ces divers
points. 973° Caractère non contagieux de la vaccine
par l'air et le simple contact. 99

4° Faculté préservative de la vaccine. 103

Contr'épreuves tentées par le Comité.

1° Contr'épreuves par inoculation. 104

Première contr'épreuve.

Seconde contr'épreuve.	Page 105
Troisième contr'épreuve.	
Quatrième contr'épreuve.	106
Cinquième contr'épreuve.	108
Sixième contr'épreuve.	109
Septième contr'épreuve.	110
Huitième contr'épreuve.	111
Neuvième contr'épreuve.	
Dixième contr'épreuve.	112
Onzième contr'épreuve.	
Douzième contr'épreuve.	
Treizième contr'épreuve.	113
Quatorzième contr'épreuve.	114
Quinzième contr'épreuve.	115
Seizième contr'épreuve sur cent deux enfans.	116
Dix-septième contr'épreuve.	119
2° Contr'épreuves par cohabitation.	120
Première contr'épreuve.	121
Seconde contr'épreuve.	
Troisième contr'épreuve.	
Quatrième contr'épreuve.	122
Cinquième contr'épreuve.	
Sixième contr'épreuve.	
Septième contr'épreuve.	123
Huitième contr'épreuve.	124
Neuvième contr'épreuve.	125
Dixième contr'épreuve tentée sur trente-six enfans.	
3° Contr'épreuves par retour d'épidé- mies varioliques.	126
Petite vérole épidémique à Paris, en thermidor an 10.	127

Sur 10,000 vaccinés , aucun n'est atteint de la maladie.	Page 128
Deux hospices d'enfans préservés de l'épidémie par le Comité.	131
Preuve de la possibilité d'extirper la petite vérole.	132
Contr'épreuves tentées dans les départemens.	
1° Contr'épreuves par inoculation , faites par les médecins , les sociétés médicales.	140
Circonstances remarquables de ces contr'épreuves ;	143
Pratiquées à des parties éloignées du lieu de la vaccination ;	
Avec des moyens d'intensité particuliers ;	146
Sétons imbibés de matière variolique ;	148
Pratiquées après un long intervalle , et à plusieurs reprises , sur les mêmes sujets ,	
Par des médecins sur leurs propres enfans ;	152
Par des inoculateurs , des adversaires prononcés.	153
2° Contr'épreuves par cohabitation.	157
Faits remarquables.	
Enfant vacciné allaité impunément avec un varioleux par la même nourrice.	159

Enfant vacciné, allaité par une nourrice ayant la petite vérole, sans la contracter.	Page 160
3 ^o Contr'épreuves par retour des épi- démies varioliques.	162
Epidémies arrêtées.	163
Nouvelles preuves de la possibi- lité de bannir la petite vérole.	

TROISIÈME PARTIE.

EXAMEN DES OBJECTIONS FAITES CONTRE LA VACCINE.	174
--	-----

PREMIER ORDRE D'OBJECTIONS.

Avantages contestés à la vaccine.	
1 ^o Absence de toute éruption contestée.	175
Réponse aux faits allégués.	
Erreur commise en attribuant à la vaccine des éruptions qui en étaient indépen- dantes.	
Coïncidence de la vaccine avec l'éruption variolique ;	
Avec d'autres éruptions ;	177
— la fièvre urticaire ;	178
— le pemphigus ;	179
— la petite vérole volante.	180
Faits semblables observés dans les dépar- temens.	181
Réflexions sur les faits précédens.	185
Différences de ces éruptions d'avec la vac- cine ;	
Par leur forme ;	

Par l'impossibilité de les repro-	
duire par inoculation.	Page 186
Léger inconvénient qui résulterait d'une	
vaccine éruptive.	189
Cette espèce fort rare, si elle existe,	
Ne se transmet point avec le caractère	
éruptif.	190
II ^o Vertu préservative contestée à la vaccine.	
Réponses à cette allégation.	
1 ^{re} Réponse.	
Faits allégués démontrés faux.	
Enfans cités comme vaccinés, qui ne l'a-	
vaient pas été.	191
Enfans cités comme ayant éprouvé les ef-	
fets de la vaccine, sur lesquels elle ne	
s'est pas développée.	193
Fait de la petite Esther Collard.	
Enfans cités comme ayant eu la vraie vac-	
cine, sur lesquels elle s'est développée	
avec les caractères de fausse vaccine.	197
Faits pareils vus dans les départemens.	200
2 ^e Réponse.	203
Eruptions différentes de la petite vérole,	
survenues à la vaccine, prises pour une	
éruption variolique.	
Petite vérole volante.	
Fait de la petite Crosnier.	
de l'enfant du cit. Gaudalet.	204
Conduite du Comité dans ces circons-	
tances.	207
Il inocule à un grand nombre d'enfans	
la matière de ces éruptions, sans les	
reproduire.	

La petite vérole volante, épidémique en l'an 9, donne lieu à un grand nombre de ces méprises.	Page 209
Pareils exemples observés en l'an 10 et l'an 11.	211
Autres éruptions prises pour la petite vérole.	214
Erysipèle.	
Rougeole.	215
Exemples d'erreurs très-remarquables.	
Eruptions analogues, observées dans les départemens.	219
3 ^e Réponse.	223
Travail local dans les contr'épreuves pris pour la petite vérole.	
Il ne prouve rien contre la vaccine.	224
On l'observe sur les individus qu'on inocule de la petite vérole, quoique l'ayant éprouvée.	225
Essais faits par le Comité.	
L'infection locale est aussi contractée par des individus ayant eu la petite vérole, qui soignent des varioleux.	226
Ce travail local prouve en faveur de la vaccine.	228
Faits confirmatifs cités par les médecins des départemens.	230
Dans ces contr'épreuves, le travail local a commencé quelquefois à développer un mouvement intérieur.	233
Preuve que cette action s'est toujours bornée à un simple mouvement fébrile, sans éruption.	

Possibilité prouvée de réduire la petite vérole à une simple fièvre varioleuse.

Page 239

Cet avantage, pressenti dès le siècle dernier par les médecins les plus célèbres, paraît obtenu par la vaccine.

4^e Réponse.

240

Petite vérole contractée avant la vaccination, et développée pendant le cours de la vaccine, objectée à tort contre la vertu préservative de cette méthode.

Exemples de la coïncidence de la vaccine et de la petite vérole.

On n'en peut rien conclure contre la vaccine.

242

L'infection varioleuse peut être déjà contractée avant la vaccination.

Importance de reconnaître l'époque précise de l'effet préservatif de la vaccine.

244

Recherches du Comité à cet égard.

245

Faits observés dans les départemens.

246

Fixation de l'époque à laquelle l'effet préservatif est établi.

249

Dans les vaccines tardives, l'infection variolique peut être contractée après la vaccination,

251

Mais jamais après la formation des aréoles.

253

Essais du Comité pour établir la vérité de ces assertions.

255

Il inocule la petite vérole à différens

jours du développement de la vaccine.	Page 255
Essais analogues dans les départemens.	259
Autres essais du Comité.	262
Il fait sur les mêmes sujets de nouvelles inoculations de vaccine, à différens jours de son développement.	
Faits semblables dans les départemens.	265
III° Innocuité de la vaccine contestée.	268
Réponses aux faits qui ont été allégués.	270
1° Individus cités comme ayant été malades des suites de la vaccine, et qui n'ont éprouvé aucun dérangement dans leur santé.	
Autres individus cités, sur lesquels la vaccine n'avait eu aucun effet, ou s'étoit développée fausse.	272
2° Exemples d'accidens attribués à la vaccine, et qui en étaient indépendans.	
Dentition.	273
Fièvre rémittente.	276
Croup.	277
Angine gangréneuse.	
Rougeole.	278
Allégations plus hasardées.	
Enfant ayant la gale, cité comme éprouvant de la vaccine une maladie dont il n'y avait pas d'exemple.	279
Enfant cité comme mort de la vaccine, et se portant bien.	280
Enfant mort pendant l'inoculation de la petite vérole. Cet accident mis sur le compte de la vaccine.	

Affection grave de l'œil, dépendant
d'un corps étranger, attribuée à la
vaccine.

Page 281

Bruits encore plus absurdes.

3° Résultats favorables à la vaccine observés
dans les différens cas où elle s'est ren-
contrée avec d'autres maladies. 282

Exemples de coïncidence de la vaccine.

Avec la rougeole.

— la scarlatine.

— la dentition.

Nulle influence de la vaccine sur ces ma-
ladies, ni de celles-ci sur la vaccine. 286

4° Effets avantageux de la vaccine sur la santé
des individus auxquels on l'a inoculée. 287

Observations du comité.

Mêmes résultats obtenus dans les
départemens. 288

Juste appréciation de ces effets. 289

Exemples de la marche de la vaccine,
suspendue par l'intercurrence d'au-
tres maladies. 292

Phénomène de l'économie animale,
digne, à cet égard, d'être observé. 293

5° Réponse dernière et péremptoire, relative
aux accidens imputés à la vaccine. 295

Exemples de maladies survenues à des
individus que l'on se proposait d'ino-
culer de la vaccine, et qu'on lui eût
attribuées, si elle eût été pratiquée.

SECOND ORDRE D'OBJECTIONS.

296

Inconvéniens particuliers reprochés à la vaccine.

1^{er} Inconvénient.

Fausse vaccine pouvant induire en erreur.	
	Page 296
Réponse à cette allégation.	
Cette variété observée par le Comité dans ses premiers essais.	298
Marche de la fausse vaccine.	
Deux causes principales de la fausse vaccine.	299
Première cause.	
Vaccine inoculée à des individus ayant eu la petite vérole.	
Expériences du Comité à ce sujet.	
Essais sur 79 individus.	301
Essais faits par plusieurs membres du Comité sur eux-mêmes.	304
Faits vus par les correspondans.	305
Seconde cause.	308
Inoculations faites avec la matière trouble de boutons qui commencent à se dessécher.	
Autres causes.	310
Les unes dépendant du procédé employé pour l'inoculation.	
Les autres particulières aux sujets vaccinés.	311
Age et constitution des sujets.	314
Irritation étrangère survenant aux piqûres.	315
Faits observés dans les départemens.	
Examen particulier des effets qui en résultent.	317
Cette irritation peut dénaturer en entier le bouton vaccin,	

Ou ne l'altérer que dans quelques-unes de ses parties. Page 320
Faits intéressans observés par le Comité.

Examen de quelques objections faites sur ce point. 323

Exemples cités de boutons vaccins obtenus sur des sujets variolés. 324

Preuves que ces boutons ne sont point la vraie vaccine.

Le Comité en inocule en vain la matière. 325

Réponses aux inductions hasardées que l'on a tirées de la fausse vaccine. 328

Impossibilité de la confondre avec la vraie. 331

II^e inconvénient reproché à la vaccine.

La vaccine pouvant être contractée plusieurs fois.

Cette allégation réfutée.

Preuve que la vaccine, comme la petite vérole, ne peut se contracter qu'une seule fois. 333

III^e Inconvénient reproché à la vaccine. 334

La vaccine manquant plus souvent de produire son effet que l'inoculation de la petite vérole.

Réponse à cette objection.

Causes de cette non réussite expliquées.

Les unes dépendant de la petite vérole ou de la vaccine précédemment contractées.

Les autres dépendant 336

Du mode d'inoculation, 339

Unable to display this page

Avantage de pouvoir reconnaître par
la vaccine si un sujet a eu la petite
vérole.

Page 360

V^e Inconvénient reproché à la vaccine.

Danger de perdre la vaccine.

362

Preuves que cette crainte n'est pas fondée.

1^o Espoir de trouver le *Cowpox* ou vaccine
des vaches en France.

Son existence aux environs de Paris plu-
sieurs fois annoncée.

363

Recherches faites par le Comité.

L'existence de la vaccine sur les vaches
annoncée aussi dans quelques départe-
mens.

367

Détails communiqués au Comité.

Quelques-uns semblent annoncer qu'elle
a été connue en France avant la dé-
couverte de Jenner.

369

2^o Le *Cowpox* existe à l'étranger dans plusieurs
contrées.

372

Il existe en Angleterre dans plusieurs
comtés.

373

— Dans le Hanovre.

— Dans le Milanais.

374

— Dans quelques autres pays.

375

3^o On peut perpétuer la vaccine sur les vaches
en l'inoculant.

377

Expérience faite à Reims.

Succès obtenus par le Comité.

378

Succès obtenus dans les départemens.

380

Exemple de la vaccine communiquée
d'une vache à d'autres.

383

Essais tentés pour inoculer la vaccine
à différens animaux.

384

Inoculation de la vaccine sur des moutons.	Page 384
Expériences du Comité à ce sujet.	387
Essais répétés dans les départemens.	389
Essais tentés encore sur d'autres animaux.	
Doutes sur le succès de ces dernières expériences.	390
4° Moyen de perpétuer la vaccine par des inoculations successives sur l'homme.	393
Preuves que la vaccine ne s'affaiblit point par des transmissions successives d'individu à individu.	394
5° Possibilité prouvée de conserver long-temps le virus vaccin extrait des boutons de la vaccine.	396
Essais du Comité.	397
Faits recueillis dans les départemens.	398
Moyens acquis de transmettre le virus vaccin dans les contrées les plus éloignées.	400
VI° Inconvénient reproché à la vaccine.	401
Craintes qu'elle ne développe dans le corps humain de nouvelles maladies.	
Preuves que cette crainte n'a aucun fondement.	
La vaccine ne s'allie avec aucun virus.	
Observations qui prouvent cette vérité.	
La vaccine ne développe aucune autre maladie.	403
Témoignage unanime des observateurs sur ce point.	404
Dernière objection faite contre la vaccine.	406

Son existence contestée. Page 407

La vaccine étant regardée comme une petite vérole mitigée par sa transmission à la vache.

Réponse à cette allégation.

Preuves que la vaccine est essentiellement distincte de la petite vérole. 408

Essais du Comité pour inoculer à la vache différens virus, tels que la matière 409

Des eaux aux jambes.

De la clavelée. 410

De la petite vérole. 412

Ces inoculations n'ont jamais été suivies d'aucun effet. 413

La vaccine ne serait pas moins une très-grande découverte, quand elle aurait cette prétendue origine; 415

Elle réaliserait l'espoir conçu depuis long-temps de rendre la petite vérole non éruptive.

Effet encore plus avantageux procuré par la vaccine.

La petite vérole, dépouillée de toute éruption, n'existerait pas moins comme fièvre contagieuse:

La vaccine n'a point cet inconvénient.

CONCLUSION DU RAPPORT. 416

Réalité reconnue des avantages attribués à la vaccine. 417

Services éminens qu'elle doit rendre à la société. 418

Elle est un moyen de préservation de la

petite vérole, préférable à l'inoculation ordinaire.	
Certitude acquise de pouvoir, par elle, anéantir la petite vérole.	419
Indication des moyens propres à rendre générale l'inoculation de la vaccine.	420
Moyens proposés aux amis de l'humanité.	
— Au Gouvernement.	421
Hommage rendu à Jenner.	423
Compte rendu, par le Comité d'Administration, des recettes et des dépenses pour les expériences relatives à l'inoculation de la vaccine.	439

FIN DE LA TABLE.



Unable to display this page

